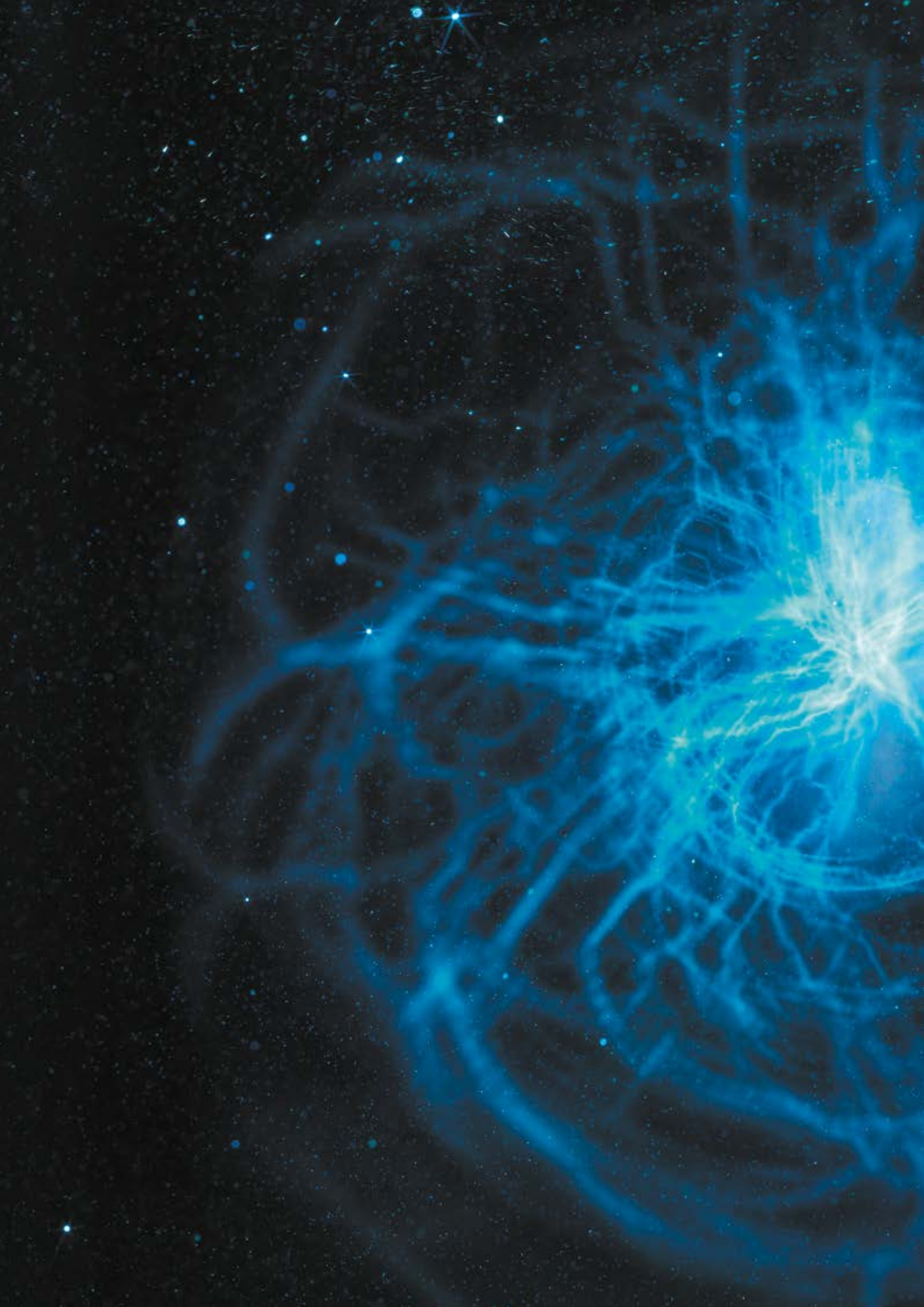


21



DOCUMENT  
D'ENREGISTREMENT  
UNIVERSEL

ET LES HOMMES SE RENCONTRENT





# 2021 DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

INCLUANT LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Ce document d'enregistrement universel, déposé auprès de l'AMF, est disponible sur le site du groupe [www.gl-events.com](http://www.gl-events.com)  
ou sur le site de l'AMF [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)



ANHEMBI - SÃO PAULO, BRÉSIL

6 / GL EVENTS EN 2021	146 / ÉTATS FINANCIERS
7 / Profil de l'entreprise	147 / Comptes consolidés
8 / Temps forts	183 / Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe
16 / Chiffres clés & cahier de l'actionnaire	184 / Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
21 / Histoire & étapes clés	187 / Comptes sociaux
26 / GL EVENTS, MÉTIERS & MARCHÉS	200 / Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels
27 / GL events Live	203 / Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées
28 / GL events Venues	
30 / GL events Exhibitions	
32 / DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE	206 / RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL
33 / Introduction	207 / Renseignements de caractère général concernant GL events
41 / Nos expertises au service de la rencontre	209 / Renseignements de caractère général concernant le capital de GL events
48 / Nos solutions pour maîtriser les impacts environnementaux de nos activités	
54 / Notre politique sociale & de solidarité	
69 / Sigles utilisés	218 / INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
70 / Note méthodologique	219 / Texte des projets de résolutions proposées à l'Assemblée générale Mixte du mercredi 22 juin 2022
72 / Rapport de l'organisme de vérification	226 / Informations disponibles sur les sites
74 / RAPPORTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	227 / Document annuel d'information
75 / Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise	227 / Responsable du Document d'Enregistrement Universel
105 / Rapports complémentaires du Conseil d'administration	228 / Attestation du responsable du Document d'Enregistrement Universel
108 / Rapport du Conseil d'administration sur les résolutions de la compétence de l'Assemblée générale Mixte du mercredi 22 juin 2022	228 / Contrôleurs légaux des comptes
114 / Gestion des risques et contrôle interne	228 / Informations incluses par référence
132 / Présentation des comptes consolidés	229 / Table de concordance
138 / Présentation des comptes sociaux	231 / Table de concordance du rapport de gestion
	232 / Table de rapprochement avec le rapport financier annuel

01

# GL EVENTS EN 2021

7 / PROFIL DE L'ENTREPRISE

8 / TEMPS FORTS

16 / CHIFFRES CLÉS & CAHIER DE L'ACTIONNAIRE

21 / HISTOIRE & ÉTAPES CLÉS

# GL EVENTS, GLOBAL PLAYER DE L'ÉVÉNEMENT

**Groupe intégré des métiers de l'événement, GL events est présent sur les trois grands marchés du secteur :**

- congrès et conventions
- événements et manifestations culturels, sportifs, institutionnels, corporate ou politiques
- salons / expositions à destination des professionnels ou du grand public.

Le Groupe intervient pour le compte de clients publics et privés en France et à l'international : entreprises, institutions et organisateurs de manifestations. Il accompagne ses clients dans leurs projets, de la définition des concepts ou stratégies jusqu'à la réalisation. Avec les collectivités, GL events contribue aux politiques d'attractivité des territoires ainsi que du rayonnement économique, intégrant une gestion dynamique et ambitieuse des sites événementiels dont la gestion lui sont confiée.

Présent sur les cinq continents dans plus de 20 pays, coté sur l'Eurolist Euronext Compartiment B Paris, GL events a réalisé en 2021 un chiffre d'affaires de 742 M€.

## L'ORGANISATION EN TROIS PÔLES

**GL events Live** est le cœur de tous les métiers de l'événement, corporate, institutionnels, sportifs. Ses équipes sont en mesure de proposer des solutions clés en main, du conseil, de la conception jusqu'à la réalisation.

**GL events Exhibitions** gère un large portefeuille de salons professionnels et grand public des filières agroalimentaire, culture, textile / mode, industrie, construction, transition énergétique, médicale...

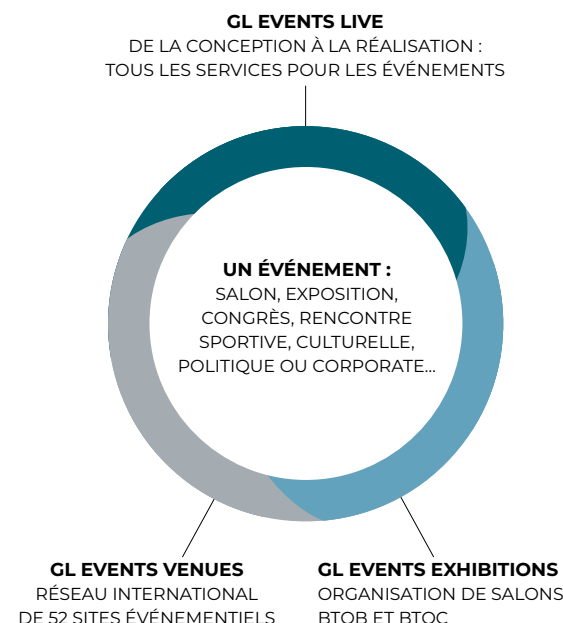
**GL events Venues** anime un réseau de 52 sites événementiels en France et à l'international (Centres de congrès, parcs d'expositions, salles de spectacles et halles multifonctionnelles).

## GROUPE INTERNATIONAL

Depuis sa création en 1978, GL events est un acteur de référence de l'événement par :

- Une stratégie d'implantations locales et durables pour dynamiser les acteurs des territoires. Elle est forte aujourd'hui de près d'une centaine d'agences sur les cinq continents, grâce à des collaborations avec des partenaires locaux de premier plan ou des acquisitions de sociétés solidement ancrées sur leur marché,
- Une collaboration reconnue avec les grands événements mondiaux : Jeux Olympiques, Coupes du monde, Jeux du Commonwealth, conférences sur le changement climatique, rencontres internationales, pour lesquels GL events s'est imposé comme un opérateur de référence,
- Une capacité à gérer des équipes internationales et des projets complexes.

## UN MODÈLE ÉCONOMIQUE UNIQUE : LA COMPLÉMENTARITÉ DES MÉTIERS DE L'ÉVÉNEMENT



**GL events se développe avec cohérence grâce à des atouts déterminants :**

- Son modèle intégré met en synergie toutes ses expertises pour optimiser et valoriser leurs complémentarités à l'échelle nationale et internationale,
- Une base nationale solide qui s'est développée progressivement vers l'international,
- Une recherche de marchés émergents à fort potentiel de croissance,
- Une capacité logistique qui couvre aujourd'hui toute la chaîne d'approvisionnement, de la fabrication au montage et qui permet de fournir des équipements dans des délais contraints,
- Une stratégie d'innovation qui se déploie dans l'ensemble des activités : création d'équipements en phase avec les exigences du développement durable, mise en œuvre de la transformation digitale dans tous les domaines de l'entreprise, veille prospective sur les émergences de demain, collaborations avec des créateurs, designers, architectes.

## DES ACTIFS DÉTERMINANTS

Ses actifs renforcent son statut d'acteur de référence, le différencient dans l'environnement international de l'événement et confortent ses engagements :

- Une marque forte de sa notoriété et une image à laquelle sont associés rigueur, respect de la promesse donnée et qualité de prestations,
- Des expertises qui couvrent l'ensemble des métiers,
- Des salons à forte notoriété,
- Un réseau international de sites événementiels,
- Un parc d'actifs opérationnels à la pointe des attentes clients.



## EQUITA - LYON

Equita, organisé par GL events Equestrian Sport, a accueilli pour sa 27<sup>ème</sup> édition plus de 166 000 visiteurs, soit une moyenne de 33 000 par jour, venus à la rencontre des exposants, éleveurs et des compétitions de tous niveaux. Equita confirme sa place dans les événements européens leaders, dédiés au cheval et aux sports équestres. L'allemande Isabell Werth a remporté sa sixième Coupe du Monde FEI de dressage. En saut d'obstacle, c'est le suisse Martin Fuchs qui remporte la Coupe du Monde Longines FEI pour la troisième fois consécutive.

## GRAND PALAIS ÉPHÉMÈRE - PARIS

Le Grand Palais Éphémère, bâtiment temporaire conçu par l'architecte Jean-Michel Wilmotte et réalisé par GL events, a été livré à la Réunion des Musées Nationaux (RMN) et a ouvert ses portes sur le Champ-de-Mars en mai 2021. Il est destiné à accueillir les événements pendant la rénovation du Grand Palais jusqu'aux Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024. Il offre à la culture et aux compétitions sportives plus de 10 000 m<sup>2</sup> de possibilités d'expression, de réceptions et d'événements à décliner et à imaginer. Une construction modulaire innovante, un chantier exemplaire, des solutions plus durables :

- bâtiment démontable, structure réutilisable,
- limitation des déchets de chantiers grâce au procédé constructif utilisé,
- recours à des personnes en insertion sur le chantier,
- réalisation d'une Analyse de Cycle de Vie du bâtiment,
- hautes performances environnementales, acoustiques et thermiques.

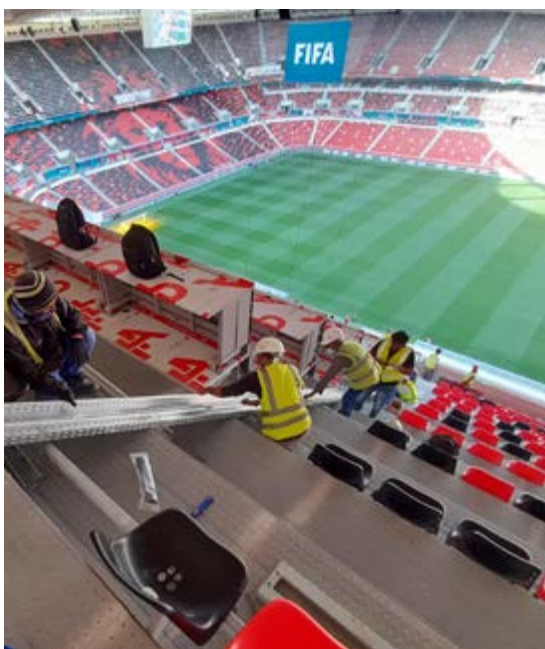






### FIFA ARAB CUP QATAR 2021™ - QATAR

16 équipes du monde arabe se sont réunies au Qatar dans une compétition de football se déroulant dans six stades qui accueilleront la Coupe du Monde en 2022. Remportée par l'Algérie, cette coupe a agi comme un véritable test en grandeur nature. GL events a été mandaté par cinq clients différents, dont le Supreme Committee et MATCH Hospitality, pour gérer la conception, la fourniture, la livraison, l'installation et le démontage d'infrastructures temporaires et de services techniques.



### FIFA CLUB WORLD CUP QATAR 2020™ - DOHA

La 17<sup>ème</sup> édition de la Coupe du Monde des clubs de football s'est tenue au Qatar, à Doha, pour la seconde fois de son histoire. Préambule à la Coupe du Monde de football de 2022, cette compétition prestigieuse a réuni les sept plus grands clubs mondiaux et a vu la victoire du Bayern de Munich. GL events a été mandaté sur plus de 7 000 m<sup>2</sup> de structures ainsi que sur de l'ingénierie technique : fourniture, livraison, installation, exploitation et démontage des services de superposition.



### UNIHA - FRANCE

Premier réseau coopératif d'achats groupés des établissements hospitaliers publics français avec plus de 5 mds € d'achats pour 9 M€ de chiffre d'affaires, UniHA a proposé une solution de maxi-centres de vaccination Covid-19, clés en main et modulaires, déployables en 10 jours. Sélectionnés à l'issue d'un appel d'offres, GL events, Capgemini et Atos ont conjugué leurs expertises et savoir-faire au service de l'accroissement rapide des capacités de vaccination en France. Par exemple, une dizaine de centres ont été implantés à la demande de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et ont pu vacciner 60 000 personnes en un mois. À la Grande Halle d'Auvergne, le centre a été monté en deux semaines, avec une capacité d'accueil de plus de 2 000 patients par semaine. L'agence Profil est intervenue sur 26 centres en proposant trois types de prestations : coordination de centres, chefs hôtes et hôtesse du personnel administratif et personnels administratifs (accueil en entrée et en sortie du parcours patient).





## SANTOS - BRÉSIL

Début 2021, GL events a débuté la gestion du Santos Convention Center qui sera exploité par le Groupe pendant 24 ans, durée du contrat de concession. Ce centre de congrès, l'un des plus modernes du Brésil, est situé dans la ville portuaire de Santos, proche de São Paulo. GL events a conclu un accord de cession des droits de dénomination de l'espace à l'opérateur d'assurance maladie Blue Med.

Ce centre de convention intègre 8500m<sup>2</sup> de surface d'exploitation et une salle événementielle de 3500 m<sup>2</sup> d'une capacité de 3200 personnes.



## RÉNOVATION DU PARC EXPOSITION DE REIMS

La ville de Reims dispose d'un parc des expositions flambant neuf et peut désormais répondre aux nouvelles attentes des visiteurs et des exposants. Après de grands travaux de rénovation, le nouveau hall de 6 800 m<sup>2</sup>, d'un seul tenant et à la pointe de la technologie, a ouvert ses portes en octobre 2020, suivi un an après, du hall 1, d'une surface de 4 200 m<sup>2</sup>. Modulable et doté d'une esplanade intérieure de 25 000 m<sup>2</sup>, ce nouveau Parc des expositions est prêt à accueillir tout type d'événement de grande envergure : salons professionnels et grand public, Assemblées générales, conventions, congrès...

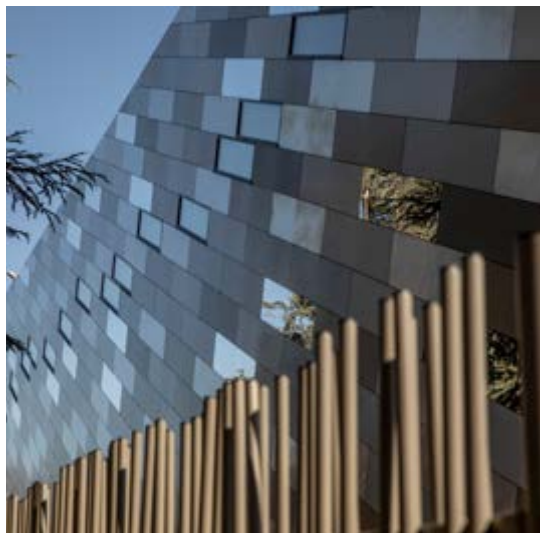
## HUNGEXPO - HONGRIE

Hungexpo (Budapest), avec ses 100 000 m<sup>2</sup> de surface d'exposition, est le plus grand équipement événementiel de Hongrie et vient de faire l'objet d'une rénovation de 170 M€ financé par l'État Hongrois. Réouvert en septembre 2021, le site dispose désormais d'installations de haute technologie avec notamment une salle plénière de 2 500 places dotée d'un système totalement modulable des sièges et cloisons. Cet équipement à la pointe de la modernité va renforcer considérablement l'attractivité de la destination Budapest.



## NOUVEAU PARC DES EXPOSITIONS À SAINT-ÉTIENNE

Après 11 mois de travaux de modernisation et d'embellissement, le parc des expositions de Saint-Étienne rouvre ses portes pour accueillir tout type d'événements professionnels et publics. Il propose des espaces modulables adaptés à toutes les configurations d'événements selon les attentes des clients. Lumineux et avec une façade ouverte sur la ville, le nouveau parc offre 20 000 m<sup>2</sup> dans une architecture audacieuse, à l'image de la ville de Saint-Étienne, capitale du Design.





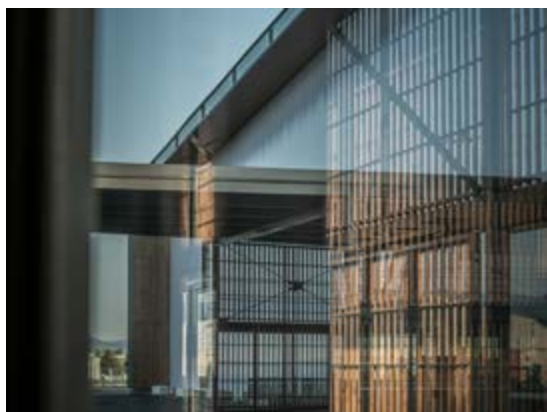
## INAUGURATION DU MEETT À TOULOUSE

À l'occasion de la Foire Internationale de Toulouse en septembre 2021, Toulouse Métropole a inauguré le MEETT, son nouveau parc des expositions et centre de conventions qui devient l'un des plus grands sites événementiels en France. Étendu sur 55 hectares, il dispose de 95 000 m<sup>2</sup> d'espaces, d'un hall de 40 000 m<sup>2</sup> modulable, d'un centre de convention de 15 000 m<sup>2</sup> et de 5 000 places de parking équipées de dispositifs photovoltaïques. Ce nouvel espace multifonctionnel et modulable peut désormais accueillir tout type de manifestation de premier plan : congrès, conventions, séminaires, soirées de gala...



## LA PASSERELLE

Animée en collaboration avec le Bureau des Congrès de Lyon et un réseau de partenaires, La Passerelle est un nouvel espace dédié aux acteurs engagés de l'événementiel responsable. Ce lieu de rencontre, de travail et de partage est ouvert aux acteurs de la métropole lyonnaise (traiteurs, techniciens, producteurs, sous-traitants...) animés par la solidarité et les démarches responsables. Ce lieu leur propose l'accès à des stations de travail temporaires, de rencontrer des experts, des partenaires ou des clients et d'entretenir un lien avec l'écosystème professionnel propice au développement de projets. La Passerelle compte devenir une référence pour la transition opérée par la filière événementielle.



## INAUGURATION DU NOUVEAU HALL DE LA GRANDE HALLE D'Auvergne

À l'occasion de la 30<sup>ème</sup> édition du Sommet de l'élevage, le parc des expositions de la Grande Halle d'Auvergne, propriété de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, a inauguré son nouveau hall. Doté d'une superficie d'exposition couverte doublée, le parc s'ouvre à de nouvelles perspectives et accompagne la croissance d'événements majeurs comme le Sommet de l'élevage, la Foire Internationale de Clermont Cournon ou encore le Carrefour National de la Pêche et des Loisirs. Sa nouvelle capacité permet l'accueil en simultané de nouvelles manifestations d'envergure.



## ANHEMBI - BRÉSIL

GL events a été retenu par la ville de São Paulo, 4<sup>ème</sup> plus grande ville du monde et capitale économique d'Amérique Latine, pour gérer pendant 30 ans le site historique d'Anhembi. Dans le cadre de ce contrat, GL events rénovera le parc des expositions et réalisera un nouveau palais des congrès avec un programme de 100 000 m<sup>2</sup> de surface événementielle. Le partenariat noué avec Live Nation et Oak View Group permettra également la construction d'une Arena de 20 000 places consacrant Anhembi comme le principal District d'Entertainment d'Amérique Latine.

## PAYSALIA - LYON

Organisé à Eurexpo Lyon en co-production avec l'Union Nationale des Entreprises du Paysage, Paysalia a réuni durant trois jours 1500 exposants de 70 pays et près de 30 000 visiteurs professionnels. Son objectif vise à accompagner l'ensemble des acteurs de la filière du paysage dans leurs nouveaux enjeux et mutations. Les thématiques de cette édition ont évolué autour de la biodiversité, des nouveaux marchés à investir et des expertises autour des différents métiers du secteur.



## EXPOMIN - CHILI

Basé à Santiago au Chili, la 16<sup>ème</sup> édition d'Expomin, la plus importante exposition minière d'Amérique latine, a accueilli en toute sécurité plus de 40 000 visiteurs en 5 jours. En effet, l'enceinte proposait gratuitement des tests PCR et antigéniques, ainsi qu'un centre de vaccination d'une capacité de 1200 personnes par jour, inauguré par le ministre de la Santé, Enrique Paris. Accueillant un espace dédié à une quarantaine de PME du pays, Expomin a parrainé quatre lycées techniques professionnels, liés à la formation minière, afin d'obtenir le label de qualité CCM. Décerné par le Conseil des compétences minières, il certifie que les programmes de formation répondent aux exigences du secteur minier. Les exposants et visiteurs ont exprimé leur satisfaction de se revoir et de pouvoir à nouveau échanger.



## CFIA - RENNES

Annulé en 2020 pour cause sanitaire, la 24<sup>ème</sup> édition de CFIA, l'événement référent de l'agroalimentaire, a effectué son retour début juin 2021 au Parc des Expositions de Rennes, en Bretagne, première région agroalimentaire européenne. Symbole de la reprise des échanges et des rencontres, cet événement a bénéficié d'un dispositif permettant de tester 1200 personnes par heure contre le covid. Quelque 1600 exposants ont proposé leurs produits et équipements à plus de 20 000 visiteurs, parmi lesquels figurent les grands noms du secteur : Ingrédients & PAI, Équipements & Procédés et Emballages & Conditionnements.



## HYVOLUTION - PARIS

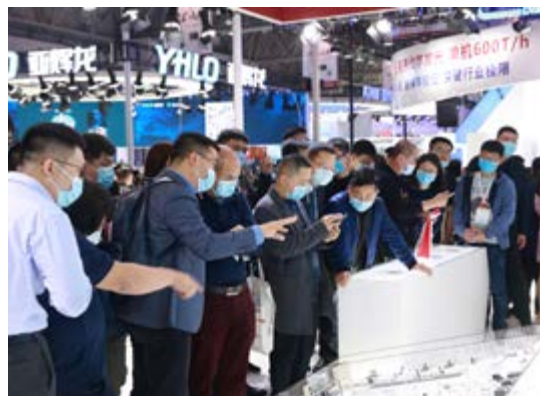
La 4<sup>ème</sup> édition d'HyVolution, l'événement hydrogène de référence pour l'énergie, l'industrie et la mobilité, s'est tenue fin octobre 2021 au Paris Event Center. Elle a accueilli 230 exposants et marques, soit deux fois plus que la précédente édition et près de 3500 visiteurs (+ 60% par rapport à 2020). Avec une surface de 7000 m<sup>2</sup> HyVolution se positionne comme l'événement leader en France et en Europe de la filière hydrogène. Durant deux jours, le salon a proposé une offre de solutions innovantes, un programme inédit de conférences sur un plateau TV et de nombreux ateliers au sein de deux espaces forums en accès libre.





### SEPEM INDUSTRIES GRAND EST - COLMAR

Le SEPEM Industries (Salon des Services, Équipements, Process et Maintenance) a été le premier salon industriel multi-filières français à rouvrir ses portes en juin 2021, dans le respect total des contraintes sanitaires. Plus de 500 exposants avec les industriels de la filière et de nombreux matériels en démonstration ont ainsi pu venir échanger physiquement sur le salon. Malgré le contexte, le salon a enregistré, dès la première journée, le retour de plus de 69% du visitorat par rapport à la précédente édition de 2018 et près de 75% pour la seconde. À noter que la quasi-totalité des industriels est venue avec des projets concrets, à court terme ou immédiats, signe d'une volonté affirmée de relance économique.



### CHINA ASSOCIATION OF CLINICAL LABORATORY PRACTICE EXPO (CACLP) - CHINE

Le plus grand salon professionnel et influent de l'industrie de diagnostic in vitro (IVD) en Chine a tenu sa 18<sup>ème</sup> édition à Chongqing fin mars 2021. Il a réuni plus de 1 100 entreprises du monde entier avec plus de 35 000 visiteurs, allant des fabricants, des distributeurs jusqu'aux universitaires professionnels de l'industrie du secteur. Près de 100 innovations ont été présentées à cette occasion et une centaine de conférences académiques et de réunions satellites s'y sont déroulées.

### BIENNALE DU LIVRE - BRÉSIL

Coorganisé en décembre par GL events Exhibitions et le « Sindicato Nacional dos Editores de Livros » (Syndicat National des Editeurs de Livres du Brésil), la Bienal do Livro Rio est l'événement culturel phare du Brésil. Le plus grand salon du livre d'Amérique Latine réunit jusqu'à 600 000 visiteurs ainsi que des centaines d'éditeurs internationaux. Pendant dix jours, le Riocentro a accueilli ce festival de la culture, de la littérature et de l'éducation. Dans des espaces dédiés aux attractions, le public a pu participer à des débats, à des chats avec des personnalités et écrivains, et à de nombreuses activités culturelles.





## GLOBAL INDUSTRIE - LYON

Global Industrie, pour sa 3<sup>ème</sup> édition, a réuni 1 500 exposants répartis sur 15 domaines d'applications. L'hybridation de l'événement, à la fois physique et digital, a apporté une réponse aux besoins, aux attentes et aux usages des visiteurs du salon. Le digital a ainsi généré près de 40 000 vues, dont 21 000 connexions lors du salon ! La transition écologique a été valorisée par la réunion d'une offre spécialisée et d'un espace GL Green Solutions avec des solutions pour la production industrielle et les services, un parcours dédié, des conférences et un trophée.



## FASHION SOURCE - CHINE

Le rendez-vous mode de l'automne en Chine du sud s'est tenu en octobre 2021. Il a réuni la 24<sup>ème</sup> Shenzhen International Clothing Supply Chain Expo (Fashion Source 2021 Autumn Show), la 9<sup>ème</sup> Shenzhen Original Design Fashion Week et le 3<sup>ème</sup> Première Vision Shenzhen, au sein du Shenzhen Convention and Exhibition Center.

Sur une surface de 100 000 m<sup>2</sup>, ce sont plus de 1 500 exposants internationaux qui se sont retrouvés durant ces 3 jours d'exposition. L'événement est organisé en 7 zones « produits » complémentaires : fils, tissus, accessoires, tricot, fabrication, accessoires de mode et marques de designers. Ces zones offrent une offre complète des ressources de l'industrie de la mode et confortent le statut de cet événement comme étape-clé dans la chaîne d'approvisionnement du monde de la mode.

## CHINA (BEIJING) INTERNATIONAL WALLCOVERINGS AND HOME FURNISHINGS EXHIBITION 2021

Le 31<sup>ème</sup> China (Beijing) International Wallcoverings and Home Furnishings Exhibition (BWFE2021) s'est déroulé du 30 mars au 2 avril 2021 au Tianzhu New Hall, à Pékin. Ce salon est organisé par la CIEC GL events (joint venture contrôlée à 55% par GL events), en coopération avec China National Interior Decoration Association et China International Exhibition Center Group.

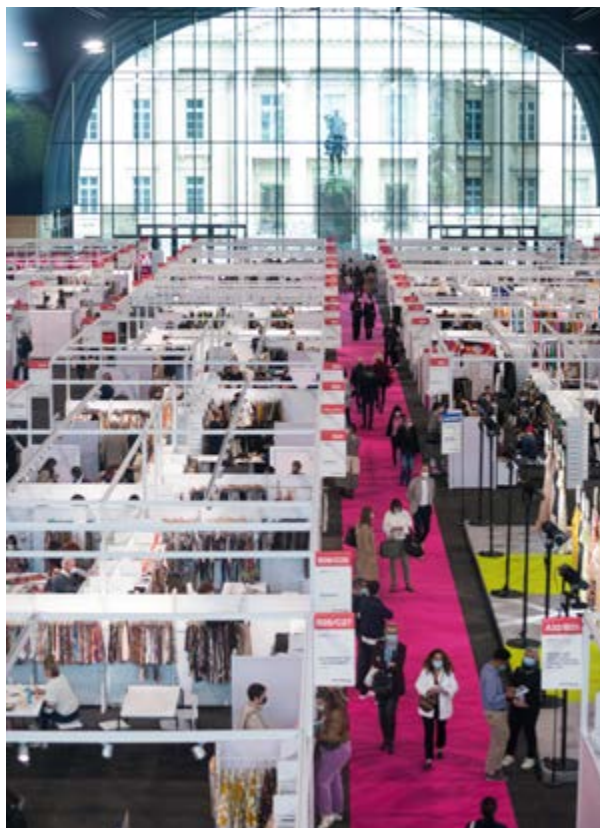
BWFE fait partie des événements les plus importants de son secteur ; il est leader sur le nord de la Chine. Cette année, BWFE2021 a couvert une surface d'exposition de 120 000 m<sup>2</sup> et accueilli de très nombreuses marques et entreprises dans le domaine du revêtement mural et de l'ameublement, des expositions de papiers peints, des revêtements muraux, des tissus pour la maison, des ornements en dentelle, des stores pare-soleil, des textiles techniques, des canapés, etc.



## PREMIÈRE VISION

Première Vision, le vaisseau amiral de GL events dédié à la filière mode, a connu plusieurs temps forts :

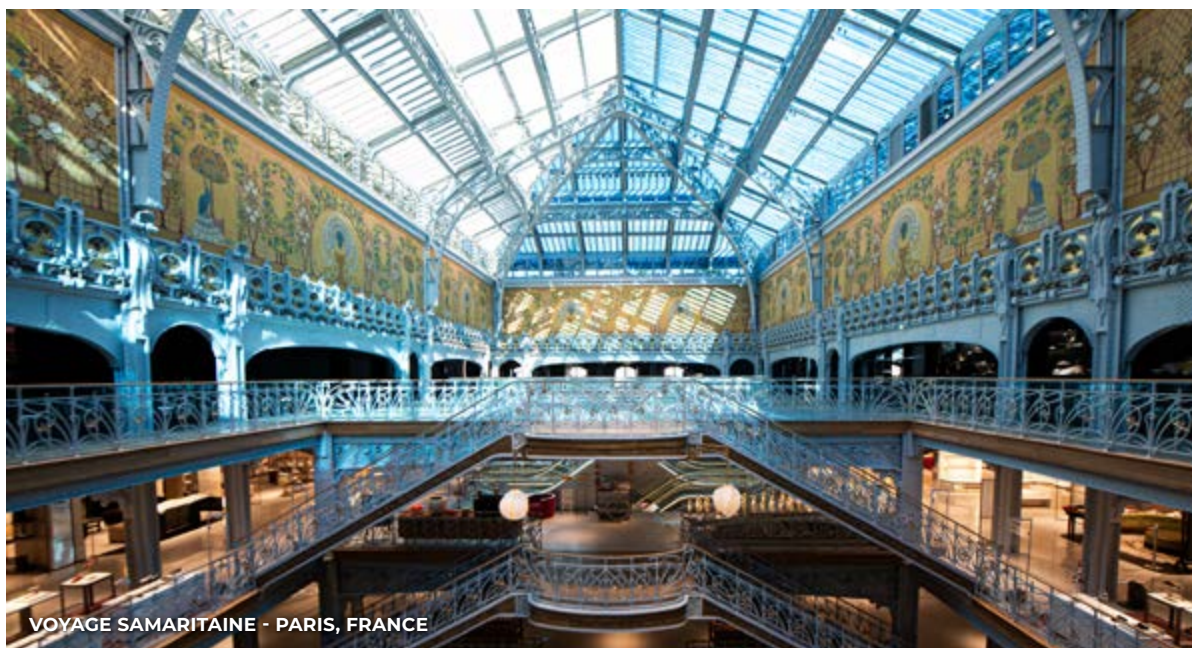
- **Le Digital Show** s'est tenu en février 2021, au cours duquel ont été dévoilés de nouveaux services en ligne pour la filière mode, la nouvelle plateforme qui rassemblera l'ensemble des salons et marketplace de Première Vision,
- Les 8 et 9 septembre, au Carreau du Temple à Paris, la **19<sup>ème</sup> édition de Made in France** marquait la rentrée de la filière mode française en rassemblant et accompagnant l'industrie dans sa reprise avec un événement physique. Plus de 3 000 visiteurs, acheteurs, directeurs de collections, stylistes, créateurs, ont rencontré plus de 110 exposants,
- La deuxième édition de la **Digital Denim Week** de début juillet 2021 a réuni la communauté internationale du denim pour découvrir les dernières nouveautés du secteur. La Marketplace Première Vision et son catalogue digital interactif a ainsi pu jouer pleinement son rôle de facilitateur du sourcing des acheteurs,
- **Le Fashion Rendez-Vous**, événement physique qui réunit l'industrie de la mode française et européenne, s'est déroulé début juin 2021 au Grand Palais Éphémère à Paris. Il a proposé une large offre internationale d'exposants (tissus, accessoires, cuir et design),
- Fin juillet, à New-York au Center 415, a eu lieu le premier rendez-vous physique depuis la crise du Covid-19 : **Première Vision New-York**. À cette occasion, 67 acteurs internationaux ont présenté leurs collections et savoir-faire autour des thèmes du tissu, des accessoires, du cuir et du design.



## SIRHA - LYON

Événement international majeur de la filière alimentation-restauration, le Sirha de Lyon est aussi devenu un événement familial où participants et visiteurs ont le plaisir de se retrouver tous les deux ans pour découvrir les tendances, les dernières techniques et les nouveaux services du secteur. Cette édition 2021 a réuni plus de 2 000 exposants qui ont présenté 350 innovations auprès de 150 000 visiteurs. Elle a décerné les traditionnels Bocuse d'Or et la Coupe du Monde de Pâtisserie. Le cru 2021 a inauguré un nouveau service : Sirha Connect, l'application qui connecte avant et après le salon les exposants et visiteurs professionnels. Elle propose des prises de rendez-vous, une messagerie instantanée et des business meetings digitaux.





2021

## RETOUR À LA RENTABILITÉ

### SYLVAIN BECHET

DIRECTEUR GÉNÉRAL FINANCES ET INVESTISSEMENTS

#### **Voulez-vous nous préciser comment le rebond de l'activité s'est-il déroulé ?**

Cette année a connu un rebond à deux vitesses dans nos activités, la reprise ne s'étant pas faite au même rythme et avec la même amplitude suivant les continents. En Chine, nous avons repris rapidement sur le premier semestre alors que l'activité en Europe est véritablement repartie à compter du mois de septembre. Plus tardivement en Amérique du Sud, la relance s'est faite en novembre.

La Chine a rapidement retrouvé son niveau d'activité d'avant crise alors que l'Europe a dû patienter. Nous avons connu un fort effet de concentration des événements sur une période restreinte de quatre mois, atteignant 92% de l'activité réalisée sur la même période en 2019.

#### **Comment le groupe a-t-il retrouvé sa rentabilité ?**

La reprise des activités du Groupe s'est accompagnée d'un retour de la rentabilité, justifié par une gestion rigoureuse et maintenue des frais fixes (115 M€ de diminution vs 2019), par les aides de l'État (fonds de solidarité, aides coûts fixes et aides fermetures) et par un mix plus favorable d'activités. Les bonnes performances de l'Asie (Chine, Japon), du Moyen-Orient, de la Turquie, de la Hongrie, du Royaume-Uni, du Chili et de la France participent également à cette nette amélioration de la rentabilité.

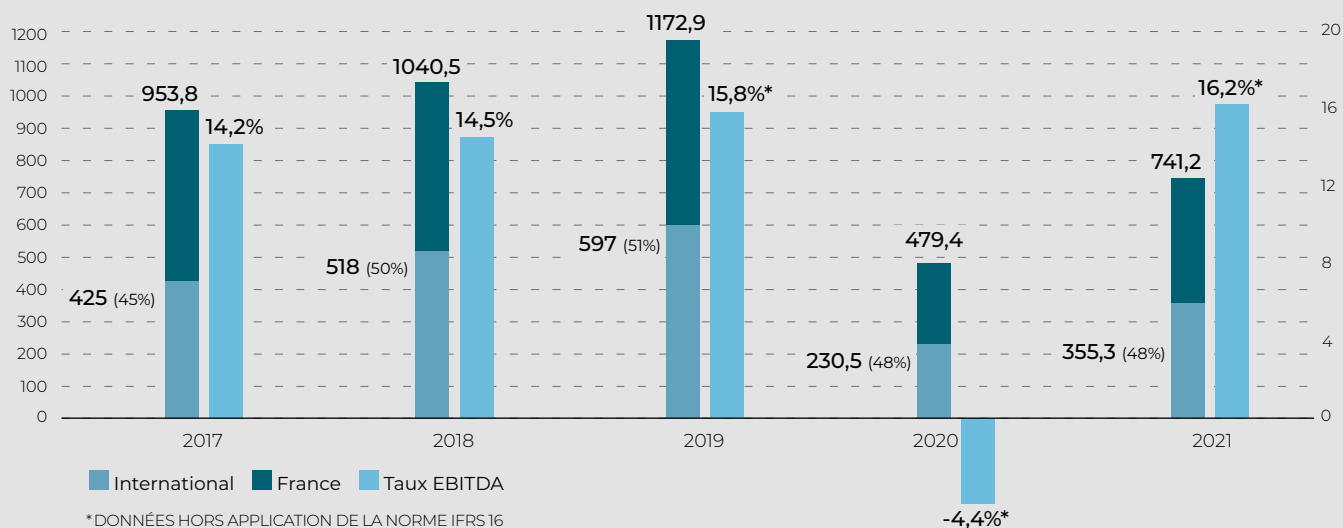
#### **Comment qualifieriez-vous l'engagement et la responsabilité de GL events ?**

Notre responsabilité, celle de référent de la filière événementielle, c'est d'avoir été les premiers à relancer nos salons, notamment début juin avec le CFIA en France. Responsabilité sociétale et économique auprès de nos partenaires et sous-traitants qui ont toujours répondu présents lorsque nous les sollicitons et pour lesquels nous tenions à associer leur activité à la relance économique.

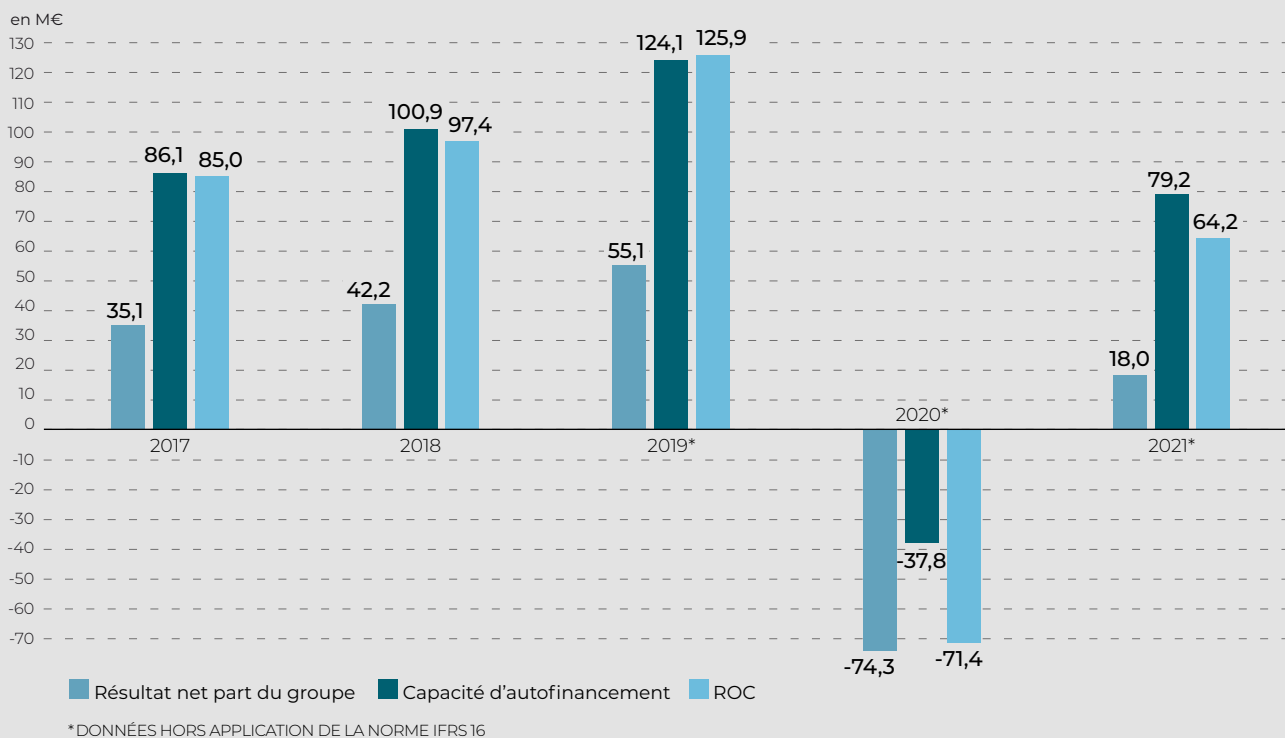
Responsabilité auprès de nos partenaires car nous avons assumé l'ensemble de nos échéances de la dette en jouant la transparence avec nos partenaires bancaires, atteignant les objectifs annuels que nous nous étions fixés en début d'année. Toutes les mesures ont été prises pour assurer une liquidité forte et surtout que nous soyons en mesure de la maintenir. Nous avons pris la décision de lancer des ouvertures de capital en valorisant nos actifs, afin de poursuivre nos développements. Autant d'éléments qui furent de nature à rassurer nos partenaires et permettant au Groupe d'être opérationnel pour un plan de reprise d'activité ambitieux à compter de septembre 2021.



## ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES (M€) ET DE LA MARGE EBITDA (%)



## RÉSULTAT NET PART DU GROUPE, CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT ET RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT (ROC)

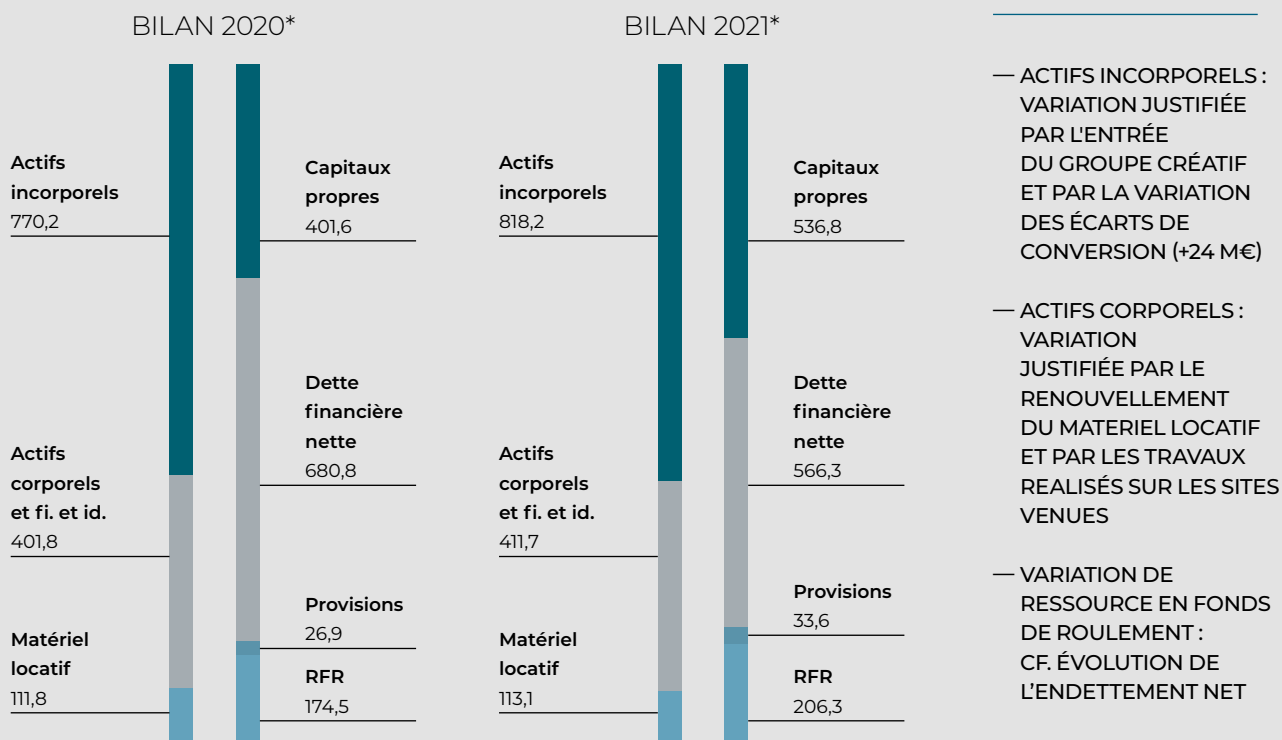


## COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ (M€)

	2021*	2020*	
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>741,2</b>	<b>479,4</b>	
EBITDA	120,3	-21,0	- EBITDA : +16,2% DU CHIFFRE D'AFFAIRES (-4,4% EN 2020)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	64,2	-71,4	
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	59,6	-79,8	
RÉSULTAT FINANCIER	-13,8	-13,5	- MARGE OPÉRATIONNELLE COURANTE : +8,7% (-14,9% EN 2020)
IMPÔT	-17,7	18,9	
<b>RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES</b>	<b>+28,1</b>	<b>-74,4</b>	
MISE EN ÉQUIVALENCE ET MINORITAIRES	-10,1	0,1	- RÉSULTAT NET PART DU GROUPE : +124,3%
<b>RÉSULTAT NET PART DU GROUPE</b>	<b>+18,0</b>	<b>-74,3</b>	

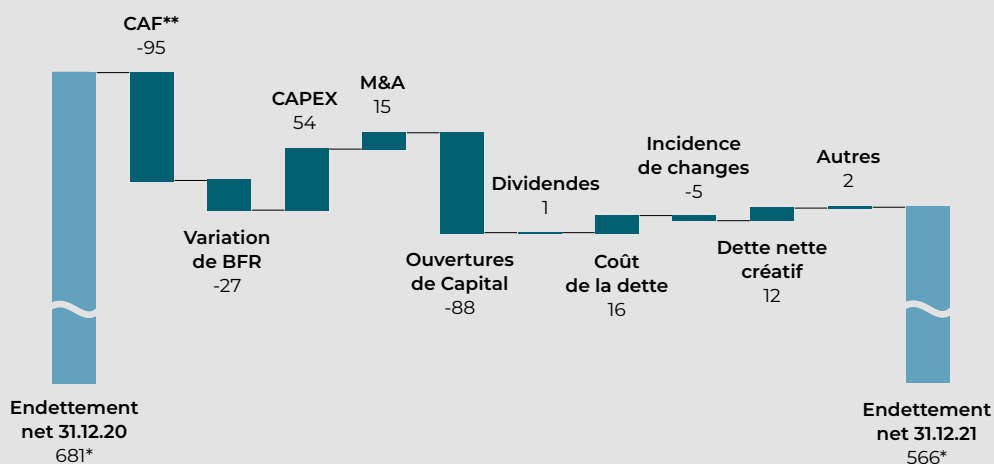
\* DONNÉES HORS APPLICATION DE LA NORME IFRS 16

## BILAN CONSOLIDÉ SIMPLIFIÉ (M€)



\* DONNÉES HORS APPLICATION DE LA NORME IFRS 16

## ÉVOLUTION DE L'ENDETTEMENT NET (M€)\*



\* DONNÉES HORS APPLICATION DE LA NORME IFRS 16  
 \*\* CAF NETTE D'IMPÔT AVANT COÛT DE L'ENDETTEMENT

— CASH FLOW OPÉRATIONNEL : 68 M€ VS (-151 M€) EN 2021, SOIT 9,2% DU CA

— AMÉLIORATION DU RFR EN LIEN AVEC LA REPRISE D'ACTIVITÉ (HORS ENCAISSEMENT AIDE FERMETURE PERÇUE AU COURS DES MOIS DE JANVIER ET FÉVRIER 2022 : 25 M€)

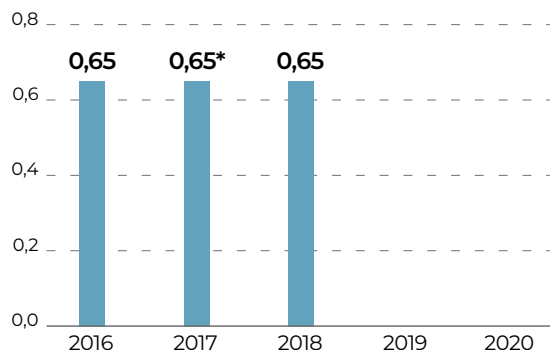
— M&A : PRISE DE PARTICIPATION DANS CAPITAL EXHIBITIONS GROUP + COMPLÉMENT DE PRIX VERSÉS

— OUVERTURES DE CAPITAL : NEXUS POINT (GL EVENTS GREATER CHINA : 77 M€) & MONTEFIORE (GL EVENTS SPORTS 10,5 M€)



BWFE - CHINE

## DIVIDENDES



\* Dividende versé en actions à hauteur de 83,95 %

À l'issue du Conseil d'administration de GL events tenu le 9 mars 2022, il a été décidé, compte tenu de la situation économique mondiale actuelle et pour préserver la liquidité du Groupe, de ne pas distribuer de dividendes au titre de l'exercice 2021.

## INFORMATION

Eurolist compartiment B  
Code ISIN - FR 0000066672  
Code Bloomberg - GLOFP  
Code REUTERS - GLTN.PA  
Code FTSE - 581  
Code LEI : 9695002PXZMQNBPY2P44

Depuis son introduction en bourse, GL events développe une communication privilégiée auprès de ses actionnaires. Sur le site internet [www.gl-events.com](http://www.gl-events.com), rubrique « informations financières », un espace dédié aux actionnaires propose :

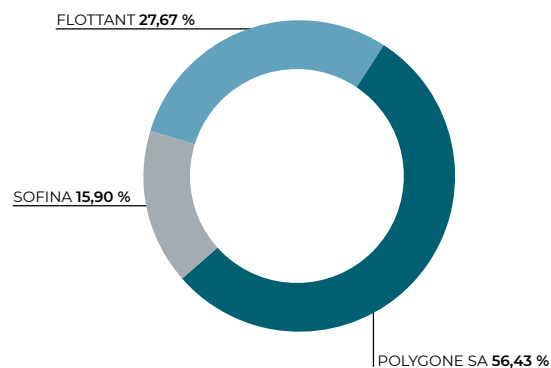
- un historique des communiqués de presse,
- un calendrier des communications financières,
- un guide de l'actionnaire,
- un historique des rapports annuels (disponibles en téléchargement) et des publications,
- les chiffres clés du Groupe,
- les enregistrements des interviews de dirigeants.

Email : [info.finance@gl-events.com](mailto:info.finance@gl-events.com)

## DIFFUSION DES COMMUNIQUÉS

Les communiqués de GL events sont disponibles la veille (après 18 h) de leur publication dans la presse financière sur le site [www.gl-events.com](http://www.gl-events.com) (rubrique « informations financières »). Ils sont adressés systématiquement par email, fax ou courrier à toute personne qui en fait la demande.

## RÉPARTITION DE L'ACTIONNARIAT AU 31 DÉCEMBRE 2021



## RAPPORTS ANNUELS

Le rapport annuel peut être téléchargé à partir du site internet sur lequel l'historique des communiqués et des rapports (depuis l'introduction en bourse de la Société) est accessible en permanence.

Tous les éléments de communications financières sont traduits en langue anglaise et sont disponibles sur le site [www.gl-events.com](http://www.gl-events.com) (rubrique « informations financières ») ou en version papier.

## RESPONSABLE DE LA COMMUNICATION FINANCIÈRE

### Sylvain BECHET

Directeur Général Finances et Investissements

Tél. : 04 27 01 83 79

Fax : 04 72 31 54 95

Site internet : [www.gl-events.com](http://www.gl-events.com), rubrique « informations financières »

Email : [info.finance@gl-events.com](mailto:info.finance@gl-events.com)

## CALENDRIER DES COMMUNICATIONS POUR 2022

- **21 avril 2022** : activité du 1<sup>er</sup> trimestre 2022
- **22 juin 2022** : Assemblée générale Mixte à Lyon
- **21 juillet 2022** : activité et résultats du 1<sup>er</sup> semestre (après bourse)

# HISTOIRE & ÉTAPES CLÉS

## 1978-1989

**CRÉATION** par Olivier GINON et trois associés (Olivier ROUX, Gilles GOUÉDARD-COMTE et Jacques DANGER) de la Sarl Polygone Services.

**ALLIANCE** du groupe Polygone, devenu n° 1 français des installations d'expositions et d'événements, avec la société Cré-Rossi, (location de mobilier, d'accessoires et de revêtements de salons).

**MODIFICATION** de la raison sociale en Générale Location.

## 1990-1997

**HUIT ANNÉES** de croissance. Générale Location renforce sa stratégie d'offre globale par des acquisitions et créations dans les savoir-faire suivants : installation générale d'expositions, location de mobilier, stands de prestige, signalétique, agencements pour la grande distribution et la muséographie, hôtes et hôtesse d'accueil.

**INTERNATIONALISATION DE GÉNÉRALE LOCATION** avec une implantation à Dubaï.

## 1998-2003

**SIX ANNÉES** charnières. Après son introduction au Second Marché de la Bourse de Paris, Générale Location fait ses premiers pas dans le domaine des grands événements internationaux (Coupe du monde de football en France, Sommet des chefs d'État, Festival du film de Cannes..).

**DES CHANTIERS MAJEURS** pour le Groupe : Jeux olympiques de Sydney, Sommets des chefs d'État européens à l'occasion de la présidence française de l'Union européenne, ainsi que de nombreux événements liés au passage à l'an 2000.

**UN NOUVEAU NOM** pour Générale Location : GL events. Le Groupe enregistre alors une très forte progression dans la gestion d'espaces et d'événements et, pour poursuivre sa croissance sur le marché de l'événementiel, lance une augmentation de capital de 15,4 M€.

## 2004-2009

**OUTRE L'ACQUISITION** de Market Place (agence spécialisée dans la communication événementielle), de Temp-A-Store en Grande-Bretagne (structures démontables), de Promotor International et AGOR (sociétés d'organisation), et une prise de participation dans Première Vision, GL events enregistre également une très forte progression dans les salons professionnels avec l'acquisition de six nouveaux salons dans la filière Industrie.

**À L'INTERNATIONAL**, le Groupe acquiert la société propriétaire de Hungexpo, parc des Expositions de Budapest, remporte la concession du Parc des Expositions de Rio de Janeiro, la gestion de Pudong Expo de Shanghai, du Palais des Congrès de Bruxelles, du Parc des Expositions de Turin, du Centre de Conventions de Curitiba, de l'Aréna de Rio de Janeiro et celle du World Forum Convention Center de La Haye. GL events acquiert Traiteur Loriers pour accélérer sa stratégie Food & Beverage.

**EN 2005 ET 2007**, le Groupe lance deux augmentations de capital qui lui permettent de lever 35,7 et 77,6 millions d'euros.

**EN FRANCE**, GL events remporte la gestion du Parc des Expositions de Metz, du Parc des Expositions et du Palais des Congrès (Nice, Amiens), de la Halle multifonctionnelle de Roanne, du Parc d'Expositions de Troyes et de la Maison de la Mutualité à Paris.



FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM  
- CANNES, FRANCE

# 2010-2015

**LA CRÉATION** de GL events Exhibitions, le 1<sup>er</sup> janvier 2010, permet au Groupe de renforcer la qualité des services offerts aux exposants et aux visiteurs, en lien avec les acteurs des différentes filières et communautés professionnelles.

**EN FRANCE**, GL events remporte la gestion du Palais Brongniart de Paris.

**GL EVENTS** remporte un contrat historique à l'occasion de la Coupe du monde FIFA 2010<sup>TM</sup>, en Afrique du Sud. Le groupe conforte également sa position via de nombreux rendez-vous internationaux tels que l'Exposition Universelle de Shanghai.

**GL EVENTS CONFIRME SON LEADERSHIP** pour de nombreux rendez-vous internationaux : Coupe d'Asie des nations de football au Qatar, Tournoi des six nations, Sommets de la présidence française des G8 et G20, Jeux Olympiques de Londres, Sommet Rio + 20...

**ACQUISITIONS DE BRELET**, acteur français de l'aménagement temporaire pour les salons et événements, de Slick Seating Systems Ltd, concepteur fabricant de tribunes sur les marchés anglais et du Commonwealth, et de Serenas, leader en Turquie de l'organisation de congrès.

**AVEC LE RENOUVELLEMENT DE LA GESTION DU PARC D'EXPOSITIONS DE TOULOUSE**, l'exploitation du nouveau Centre de Congrès et d'Expositions d'Ankara, en Turquie et la gestion de La Sucrière, à Lyon, GL events poursuit le développement de son réseau d'espaces en France et à l'international.

**GL EVENTS RÉALISE UNE AUGMENTATION DE CAPITAL** pour accélérer son développement sur les marchés émergents et notamment au Brésil, très porteur en termes de grands événements à l'horizon 2016. Entrée au capital du groupe de Sofina.

**L'EXPORTATION DU CONCEPT D'ÉVÉNEMENTS PROPRIÉTAIRES** sur différentes zones géographiques se confirme comme une forte valeur ajoutée pour le Groupe (Première Vision à New York, São Paulo et Moscou, Bourse d'Or à New York, Sirha à Shanghai et Genève...).

**AU BRÉSIL**, achat de LPR, société spécialisée dans l'installation générale et le mobilier; le Groupe remporte l'appel d'offres pour la concession sur 30 ans du Parc des expositions Imigrantes de São Paulo.

**RÉALISATION D'UN PARC D'EXPOSITIONS TEMPORAIRE** de 20 000 m<sup>2</sup> à Sydney.

**LE GROUPE REMPORTE LA CONCESSION DU PALAIS DES CONGRÈS DE METZ** pour une durée de dix ans.

**AU 1<sup>ER</sup> JANVIER, LES TROIS AGENCES ÉVÉNEMENTIELLES DU GROUPE** – Alice Événements, Market Place et Package – deviennent une entité unique, dédiée au conseil stratégique et opérationnel de communication événementielle : Live! by GL events.

**LE GROUPE SE VOIT CONFIER LA DSP DE STRASBOURG ÉVÉNEMENTS**, avec deux équipements majeurs : le Centre des Congrès et le Palais de la Musique.

**PARTIE PRENANTE DU G20**, à Brisbane, et de la COP 20, à Lima, le Groupe confirme ainsi son positionnement sur les grands sommets politiques et environnementaux internationaux.

**MONTÉE EN PUISSANCE DE L'IMPLANTATION LATINO-AMÉRICAINE** avec des prises de position au Chili.

**L'OFFRE DE STADES MODULABLES ET DURABLES** innove avec un concept d'infrastructures rapides et économiques à mettre en œuvre.

**DÉMARRAGE DE L'UN DES GRANDS CHANTIERS DU PROGRAMME DE SÃO PAULO EXPO** : la construction d'un parking de 4 532 places sur sept niveaux.

**INAUGURATION À RIO DE L'HÔTEL GRAND MERCURE** dont GL events a assuré la maîtrise d'ouvrage. Réalisé en partenariat avec Accor, cet établissement 5 étoiles propose 306 chambres.

**ACQUISITION DU GROUPE JAULIN**, qui permet à GL events de se renforcer en région parisienne et d'intégrer un nouveau site dans son réseau : le Paris Event Center.

## 2016

**EN AVRIL, INAUGURATION DE SÃO PAULO EXPO,**

le plus grand parc d'exposition d'Amérique Latine avec une superficie totale de 120 000 m<sup>2</sup>.

**FORTE PRÉSENCE SUR LES JEUX OLYMPIQUES**

**D'ÉTÉ À RIO**, accueil de compétitions sur les sites du Groupe (Rio Arena et Riocentro), nombreuses prestations de restauration et de réception.

**SIGNATURE D'UNE JOINT-VENTURE**, entre GL events et Yuexiu Group, portant sur le développement conjoint d'un réseau de sites événementiels en Chine. Première étape pour 2019 : la gestion du futur Guangzhou Yuexiu International Congress Center (50 000 m<sup>2</sup>).

**APRÈS LA COP 20 À LIMA ET LA COP 21 À PARIS,**

GL events est partie prenante de la COP22 accueillie à Marrakech. Le Groupe confirme ainsi son statut d'acteur majeur de ces grands rendez-vous du développement durable.

## 2017

**CRÉATION DE GLOBAL INDUSTRIE.** Avec le rachat des salons Tolexpo et Midest, couplés à Smart Industries, GL events crée un événement majeur pour l'économie de la filière industrielle. 1<sup>ère</sup> édition en mars 2018 à Paris-Nord Villepinte.

**LE MATMUT STADIUM DE GERLAND FAIT PEAU**

**NEUVE.** Après six mois de travaux, l'enceinte du LOU Rugby accueillera des rencontres sportives et de grands événements.

**OPÉRATIONS STRATÉGIQUES DE CROISSANCE EXTERNE**

avec le rachat de Tarpulin (Chili), de Wicked & Flow (Dubai), d'Aganto (Royaume Uni) et de l'agence CCC.

**POURSUITE DU DÉVELOPPEMENT EN ASIE :** après

la Chine, GL events entre en négociation exclusive pour la gestion du futur Aichi Parc Expo (Japon).

## 2018

**PREMIÈRE ÉDITION DE GLOBAL INDUSTRIE :** GL events crée ainsi le salon de référence pour la filière industrielle française, en réponse à l'impulsion gouvernementale.

**AVEC AÏCHI SKY EXPO, E2 DUBAI SOUTH**

**EVENT & EXHIBITION CENTER,** le réseau de sites se renforce dans des régions du monde où sont anticipés de forts développements.

**REIMS ET CAEN** viennent renforcer le maillage de sites événementiels du Groupe.

**AVEC L'ACQUISITION DE FISA,** leader de l'organisation de salons, le Groupe conforte ses positions au Chili et, plus largement, en Amérique Latine.

Fruit d'une double dynamique de croissance organique et externe portée par l'engagement des collaborateurs,

**LE CAP DU MILLIARD DU CHIFFRE D'AFFAIRES EST**

**FRANCHI** l'année d'un double anniversaire : les 40 ans du Groupe et ses 20 ans de cotation en Bourse.

## 2019

**ACCÉLÉRATION DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL**

Acquisition de 51 % de la société ZZX (Chine, société spécialisée dans la fourniture de prestations aux événements), de 60 % de la société Johannesburg Expo Centre, qui gère le parc d'exposition de Johannesburg, de 55 % de la société CIEC Union (Chine, organisateur de 6 salons majeurs dans les villes de tiers one) et de 60 % de la société Fashion Source (Chine), organisateur de salons de Mode.

**RENFORCEMENT DU RÉSEAU VENUES**

Le Pôle Venues continue le renforcement du réseau ; nouveau palais des congrès de Salvador (Brésil), renouvellement de la gestion du Parc d'Exposition et du Polydome de Clermont Ferrand, extension de la concession des sites de Saint-Etienne (Parc des Expositions, Cité du Design de St Etienne en complément du Palais des congrès et de l'espace réceptif de La Verrière).

**GL EVENTS LIVE S'ILLUSTRE DANS DES ÉVÉNEMENTS MAJEURS**

Le Pôle Live s'est illustré en 2019 par les prestations fournies à l'occasion des Panamerican Games (Pérou) mais également pour la COP 25 (Chili & Espagne), opération pour laquelle le groupe a démontré sa capacité de mobilisation et de réactivité des équipes pour livrer, dans un temps record, les clients.

**PREMIÈRE VISION ÉLUE MEILLEURE PLACE DE MARCHÉ**

La plateforme d'e-commerce BtoB de Première Vision, service complémentaire à ses salons pour l'amont de la filière mode, développée avec MIRAKL et Data Solutions, a remporté le Trophée Or dans la catégorie Marketplace de l'année 2019, durant la 13<sup>ème</sup> édition des Trophées du E-commerce, organisés par E-Commerce Magazine.

**GRANDE PREMIÈRE EN CHINE**

Pour la première fois, GL events a participé au China International Import Expo, qui a accueilli plus de 3 800 exposants et 500 000 visiteurs professionnels nationaux et étrangers. GL events a généré de nombreux leads, allant du développement et de l'exploitation de sites événementiels au lancement de nouvelles manifestations en Chine, en passant par la fourniture de services pour les grands événements internationaux.

# 2020

Dès janvier, GL events se retrouve confronté à un nouveau virus, jusqu'ici inconnu, qui l'oblige à mettre ses salariés en Chine en quarantaine et ses activités à l'arrêt. Alors que l'épidémie commence à se répandre, le groupe anticipe et met en place des processus de protection de ses salariés et d'outils de travail à distance. Les reports de salons et événements s'enchaînent, mais les fondamentaux et l'agilité des équipes s'organisent pour être prêts à une reprise qui sera partielle entre les deux confinements de mars et d'octobre, et mener à bien de nouveaux projets structurants.

## **LE GRAND PALAIS ÉPHÉMÈRE DE PARIS & UN NOUVEAU SITE AU CHILI**

La construction du Grand Palais Éphémère sur le Champ-de-Mars à Paris est lancée pour une livraison prévue au printemps 2021.

**GL EVENTS REMPORTE LA CONCESSION D'UN ESPACE RÉCEPTIF À SANTIAGO DU CHILI** pour une durée de 40 ans à compter de 2022. Ce nouveau site d'une superficie de 4 700 m<sup>2</sup> accueille actuellement environ 300 événements par an.

## **ACQUISITION DU SALON CACLP EN CHINE ET UNE PREMIÈRE ÉDITION RÉUSSIE**

Leader national dans les domaines du diagnostic in vitro et des tests cliniques, l'acquisition de cet événement confirme la volonté du Groupe de s'implanter durablement sur ce marché prometteur. Tranoi, leader dans l'organisation d'événements BtoB pour les marques de mode créatives en marge de la Fashion Week rejoint le Groupe et renforce ainsi son Pôle mode.

## **INNOVATIONS DIGITALES**

Le Salon Global Industrie accélère son offre digitale et devient Global Connect. Sur 4 jours, 300 intervenants et 46 webinars vont animer la communauté industrielle avec plus de 6 100 professionnels.

Le Palais Brongniart accueille son premier événement phygital et un défilé Fendi 100% numérique.

Le groupe lance une offre studio Télé sur plusieurs sites.

## **GL EVENTS S'ENGAGE POUR LUTTER CONTRE LA PANDÉMIE**

Le Groupe transforme 2 halls du parc d'expositions de Rio de Janeiro en hôpital temporaire.

Le parc d'expositions de Metz est utilisé par les autorités sanitaires pour effectuer les transferts des malades de la région Grand Est vers l'Allemagne. GL events accompagne l'ensemble des autorités sanitaires pour délivrer les prestations indispensables pour lutter contre cette pandémie.

En Angleterre, des structures temporaires à vocation médicale sont installées par GL events pour accueillir les malades. En Afrique du Sud et en Patagonie, le Groupe participe à la construction d'hôpitaux temporaires.

## **LA SÉCURITÉ AVANT TOUT**

Avec le 5<sup>ème</sup> engagement de sa politique RSE « Think Safe », GL events reçoit le label Safe & Clean d'Apave qui atteste de la mise en œuvre de mesures et de dispositifs sanitaires adaptés face au risque Covid-19. C'est une première étape dans une démarche visant à labelliser l'ensemble de ses activités dans le monde.

## **REPRISE EN ASIE**

En Chine, le Zibo, 1<sup>ère</sup> exposition internationale de l'industrie des nouveaux matériaux, le China ASEAN Expo, le Zhuhai International Design Week et le Greater Bay Area Industrial Expo.

Un événement remarquable au Japon : plus de 3 000 visiteurs par jour à Aichi pour The 58<sup>th</sup> National Skills Olympics Competition dans le strict respect des contraintes sanitaires.



FORUM BOIS-CONSTRUCTION - PARIS



# 2021

## **2021, SOUS LE SIGNE DU REBOND !**

Enfin nous avons pu reprendre nos activités de manière différée, en fonction des zones géographiques. L'Asie dans un premier temps, puis l'Europe à compter de juin, et l'Amérique du Sud en octobre. In fine, une activité de 741 M€ réalisée sur une période courte.

## **RENOUVELLEMENT DU LABEL SAFE & CLEAN**

GL events a obtenu le renouvellement de son label Safe & Clean délivré par l'APAVE, pour l'ensemble de ses activités en France et à l'international (hors Chine). Il certifie que l'ensemble des mesures de prévention déployées par le Groupe pour faire face à l'épidémie sont opérationnelles et assurent la sécurité de ses collaborateurs et du public.

## **ACQUISITION DE CRÉATIFS**

Avec l'acquisition de Créatifs fin 2021 à Paris, GL events renforce sa maîtrise des prestations de création, réalisation et installation de stands particuliers et de zones communes pour les salons, foires et expositions.

## **DE NOUVEAUX CONTRATS IMPORTANTS**

GL events a signé plusieurs contrats déterminants parmi lesquels les Jeux du Commonwealth, la COP 26, la Coupe du Monde de football 2022, la construction de la piste de cross à Versailles dans le cadre de Paris 2024 et le projet d'aménagement du Parc des Expositions d'Anhembi de São Paulo (Brésil).

## **INAUGURATION DE LA PASSERELLE**

Animée avec le Bureau des Congrès de Lyon et un réseau de partenaires, La Passerelle est un nouvel espace de rencontre, de travail et de partage dédié aux acteurs engagés de l'événementiel responsable.

## **LA RSE AU CŒUR DE LA STRATÉGIE**

L'engagement du Groupe en faveur de la RSE s'est renforcé avec la signature du Pacte parisien pour l'emploi et les entreprises, l'association avec Les Canaux pour les achats éco-responsables et son programme de formation Eureka sur le montage de structures.

## **AUGMENTATION DE CAPITAL CHINE**

GL events Greater China a réalisé une augmentation de capital qui a permis l'entrée de Nexus Point. Cette opération, qui valorise pre-money les participations à 259 M€, alloue des moyens financiers complémentaires au Groupe pour poursuivre son

développement par des acquisitions ciblées. Cette opération valide la stratégie mise en oeuvre depuis 18 mois et renforce la valeur et la qualité des actifs détenus en Chine.

## **AUGMENTATION DE CAPITAL GL EVENTS SPORTS**

GL events Sports a ouvert son capital à Montefiore Investment, gestionnaire du fonds « Nov Tourisme – Relance Durable France ». Cette opération est mise en oeuvre afin de poursuivre le développement des activités du site du Matmut Stadium de Gerland.

## **RENFORCEMENT À SAO PAULO**

Le Groupe a remporté l'appel d'offre relatif à la gestion du complexe événementiel d'Anhembi, situé au coeur de São Paulo (Brésil) : un contrat de concession d'une durée de 30 ans portant sur l'exploitation du parc d'expositions et du centre des congrès (93 000 m<sup>2</sup>) et des espaces extérieurs (400 000 m<sup>2</sup>). L'activité attendue post réalisation des travaux de rénovation devrait se situer entre 25 à 30 M€ générant une rentabilité opérationnelle de 28 à 31%. En outre, le Groupe pourra valoriser la réserve foncière de 270 000 m<sup>2</sup> qui permettra de financer le capex de renouvellement du site. Dans ce cadre, un 1<sup>er</sup> accord de négociation exclusive a été signé avec Live Nation & Oak View Group afin d'implanter une Arena.

# 02

## GL EVENTS, MÉTIER & MARCHÉS

27 / GL EVENTS LIVE

28 / GL EVENTS VENUES

30 / GL EVENTS EXHIBITIONS

# GL EVENTS LIVE

## UNE SOLUTION GLOBALE DE SERVICES

430,4 M€

DE CHIFFRE D'AFFAIRES

+90

AGENCES DANS LE MONDE

2864

COLLABORATEURS

10

SITES LOGISTIQUES

DE PREMIER PLAN

EN FRANCE : PARIS NORD,  
PARIS SUD, LYON, NANTES

À L'INTERNATIONAL :

CHINE, UK, BRÉSIL, AFRIQUE DU SUD,  
ÉMIRATS ARABES UNIS, HONG KONG

14

EXPERTISES MÉTIERS

112,0 M€

MATÉRIELS LOCATIFS

352

ÉVÉNEMENTS ORGANISÉS



LA SAGA XXL - NANTES, FRANCE

# GL EVENTS VENUES, LE RÉSEAU INTERNATIONAL DE 52 SITES ÉVÉNEMENTIELS

GL events Venues gère un réseau mondial de 52 centres de congrès, parcs d'expositions et espaces multifonctionnels, proposant des prestations uniques allant de la conception à la réalisation de l'événement, tout en favorisant les synergies commerciales et opérationnelles au sein du réseau. Notre priorité est de permettre à nos clients d'organiser des événements dans des conditions optimales d'hygiène et de sécurité sanitaires. À ce titre des mesures et dispositifs sanitaires stricts ont été mis en place sur l'ensemble de nos sites. Notre expertise et notre savoir-faire permettent d'attirer et de développer des manifestations grand public et professionnelles d'envergure. Ces actions contribuent à valoriser les territoires en termes d'attractivité économique et de rayonnement culturel, tout en renforçant la cohésion sociale. GL events Venues développe une démarche environnementale active. L'ensemble des sites français a obtenu la certification ISO 14001 et six sites majeurs, dans le monde, sont certifiés ISO 20121. Ce processus se poursuivra en 2022 avec l'implication d'initiatives locales.



166,3 M€  
DE CHIFFRE D'AFFAIRES

1058  
COLLABORATEURS

52  
SITES GÉRÉS

+ 2000  
DE ÉVÉNEMENTS ACCUEILLIS

46  
ÉVÉNEMENTS ORGANISÉS

+ 1,5 MILLION  
DE m<sup>2</sup> D'ESPACES D'ACCUEIL

# LES 52 SITES GÉRÉS PAR GL EVENTS AU 31 MARS 2022

## CENTRE DE CONGRÈS

- Bruxelles (*Belgique*) : Square-Palais des Congrès de Bruxelles
- Caen (*France*) : Centre de Congrès
- Clermont-Ferrand (*France*) : Polydome
- Guangzhou (*Chine*) : Guangzhou Yuexiu International Congress Center
- La Haye (*Pays-Bas*) : World Forum The Hague
- Lyon (*France*) : Centre de Congrès
- Metz (*France*) : Metz Congrès Robert Schuman
- Metz (*France*) : Centre de Convention du Technopôle
- Paris (*France*) : Maison de la Mutualité
- Paris (*France*) : Palais Brongniart
- Reims (*France*) : Centre des Congrès
- Rio de Janeiro (*Brésil*) : Cinco Integrated Convention Center (Riocentro)
- Saint-Étienne (*France*) : Centre de Congrès
- Salvador (*Brésil*) : Convention Center
- Santiago (*Chili*) : Metropolitan Santiago Convention and Event Center
- Santos (*Brésil*) : Blue Med Convention Center
- Strasbourg (*France*) : Palais de la Musique et des Congrès
- Toulouse (*France*) : Centre de Congrès Pierre Baudis
- Valenciennes (*France*) : Cité des Congrès

## PARC DES EXPOSITIONS

- Aichi-Nagoya (*Japon*) : Aichi Sky Expo
- Amiens (*France*) : Mégacité
- Budapest (*Hongrie*) : Hungexpo
- Caen (*France*) : Parc des Expositions
- Clermont-Ferrand (*France*) : Grande Halle d'Auvergne
- Johannesburg (*Afrique du Sud*) : Johannesburg Expo Centre
- Lyon (*France*) : Eurexpo Lyon
- Metz (*France*) : Parc des Expositions

- Paris (*France*) : Espace événements du Parc Floral de Paris
- Paris (*France*) : Paris Event Center
- Reims (*France*) : Parc des Expositions
- Rio de Janeiro (*Brésil*) : Riocentro
- Saint-Étienne (*France*) : Parc des Expositions
- São Paulo (*Brésil*) : São Paulo Expo
- Strasbourg (*France*) : Parc des Expositions
- Toulouse (*France*) : MEETT – Parc des Expositions et Centre de Conventions
- Turin (*Italie*) : Lingotto Fiere
- Vannes (*France*) : Le Chorus

## ESPACES RÉCEPTIFS

- Istanbul (*Turquie*) : The Seed
- Lyon (*France*) : La Sucrière
- Lyon (*France*) : Matmut Stadium Lyon Gerland
- Paris (*France*) : Pavillon Chesnaie du Roy
- Paris (*France*) : Voyage Samaritaine
- Saint-Étienne (*France*) : Espaces réceptifs de la Cité du design
- Saint-Étienne (*France*) : La Verrière-Fauriel
- Saint-Étienne (*France*) : L'Espace Conférence de Métrotech
- Toulouse (*France*) : Espaces Vanel

## SALLE DE CONCERTS, ARENAS ET ESPACES MULTIFONCTIONNELS

- Clermont-Ferrand (*France*) : Zénith d'Auvergne
- Londres (*Royaume-Uni*) : Battersea Evolution
- Reims (*France*) : Arena – ouverture en 2022
- Rio de Janeiro (*Brésil*) : Jeunesse Arena
- Roanne (*France*) : Le Scarabée
- Turin (*Italie*) : Oval



MEETT – PARC DES EXPOSITIONS ET CENTRE DE CONVENTIONS - TOULOUSE, FRANCE

# GL EVENTS EXHIBITIONS

UN ACTEUR  
DE RÉFÉRENCE PROCHE  
DES COMMUNAUTÉS

567  
COLLABORATEURS

144,5 M€  
DE CHIFFRE D'AFFAIRES

85  
SALONS ORGANISÉS

862 843  
VISITEURS

6  
SALONS ORGANISÉS 100 % DIGITAUX,  
236 028 VISITEURS EN LIGNE

24 154  
EXPOSANTS



EXPOMIN - SANTIAGO, CHILI



# 03

## DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

**33** / INTRODUCTION

**41** / NOS EXPERTISES AU  
SERVICE DE LA RENCONTRE

**48** / NOS SOLUTIONS POUR MAÎTRISER LES  
IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DE NOS ACTIVITÉS

**54** / NOTRE POLITIQUE SOCIALE & DE SOLIDARITÉ

**66** / ÉTHIQUE DES AFFAIRES  
ET POLITIQUE ANTI-CORRUPTION

**69** / SIGLES UTILISÉS

**70** / NOTE MÉTHODOLOGIQUE

**72** / RAPPORT DE L'ORGANISME DE VÉRIFICATION



# INTRODUCTION

Depuis sa création, l'aventure entrepreneuriale du Groupe GL events s'est fondée sur une culture de la responsabilité à tous les niveaux de l'entreprise. C'est dans cet esprit que la Direction Générale a souhaité engager dès 2009 une démarche spécifique de Développement Durable, assumant une dynamique pionnière de prise en compte systématique des enjeux sociaux et environnementaux.

Inspirée des méthodologies d'amélioration continue issues des normes ISO 14001 puis ISO 20121, cette démarche a sensibilisé les collaborateurs du Groupe autour de 5 réflexes structurants : Think Green, Think Local, Think People, Think Safe et Think Ethics. Elle a porté ses fruits dans chacune des sociétés du Groupe.

En 2020 et 2021, malgré les contraintes portant sur ses activités, le Groupe a continué à investir pour développer ses expertises métier. La reprise a ainsi été l'occasion de consolider la résilience du Groupe et d'orienter sa transformation autour des 3 grandes responsabilités de l'entreprise : sociétale, environnementale et sociale.

#### **Au service de la société, les métiers du Groupe permettent la rencontre.**

Pour cela, le Groupe s'engage pour la qualité et la sécurité des événements servis, accueillis ou organisés, et les sociétés du Groupe s'impliquent auprès de leurs écosystèmes pour créer de la valeur au-delà de leurs intérêts business.

#### **Respectueux de la nature, le Groupe investit pour proposer les meilleurs moyens techniques.**

Pour cela, chacune des sociétés du Groupe investit pour mieux préserver les ressources naturelles, et pour s'inscrire au quotidien dans une démarche d'économie circulaire.

#### **Assumant sa responsabilité sociale, le Groupe encourage l'esprit d'équipe et de solidarité.**

Pour cela, les sociétés du Groupe mettent en œuvre des politiques sociales soucieuses de l'épanouissement des personnes et de leurs compétences, favorisent le recours à l'insertion et à des partenariats solidaires et innovants avec les fournisseurs ou sous-traitants.

En dialogue avec ses parties prenantes et au service de ses clients, GL events poursuit cette démarche avec l'accompagnement d'une Direction de la RSE rattachée à la Direction Générale de la Transformation du Groupe.

Parce que la performance environnementale et sociale est l'affaire de tous au quotidien, l'année 2021 a été une année de transversalité et de structuration.

Pour mieux accompagner l'amélioration continue, un réseau de dirigeants, de relais opérationnels et d'experts métier se constitue avec pour objectif de partager des bonnes pratiques et de conduire des plans d'actions ambitieux dans chaque filiale. Les progrès sont mesurés régulièrement sur la base de tableaux de bord harmonisés. Ce travail de méthodologie, de management et de reporting en cours permettra de mieux accompagner les opérations au quotidien pour susciter dès 2022 de nouveaux projets d'amélioration de la performance environnementale et sociale à tous les niveaux de l'entreprise.

#### **Pour GL events, l'esprit de responsabilité est au cœur de la reprise.**

## PRINCIPALES RÉALISATIONS DE L'ANNÉE 2021

#### **Nos expertises au service de la rencontre :**

- Renouvellement du label Safe & Clean,
- Démarche d'Open innovation menée avec l'institut Matrice,
- Ouverture de La Passerelle au Centre des Congrès de Lyon, un espace collaboratif et d'échanges pour tout les acteurs de l'événementiel du territoire,
- Première édition des Halles inclusives, un marché de Noël mettant en avant le savoir-faire de travailleurs en situation de handicap,
- Développement des collaborations avec le secteur de l'Économie Sociale et Solidaire.

#### **Nos solutions pour limiter nos impacts environnementaux :**

- Investissement dans des solutions moins impactantes comme les groupes électro-hydrogènes,
- Signature de l'initiative sectorielle « Net Zero Carbon Events »,
- Commercialisation de stands modulaires 100% réutilisables,
- Un partenariat global avec un prestataire pour la gestion et le recyclage des déchets.

#### **Social & solidarité :**

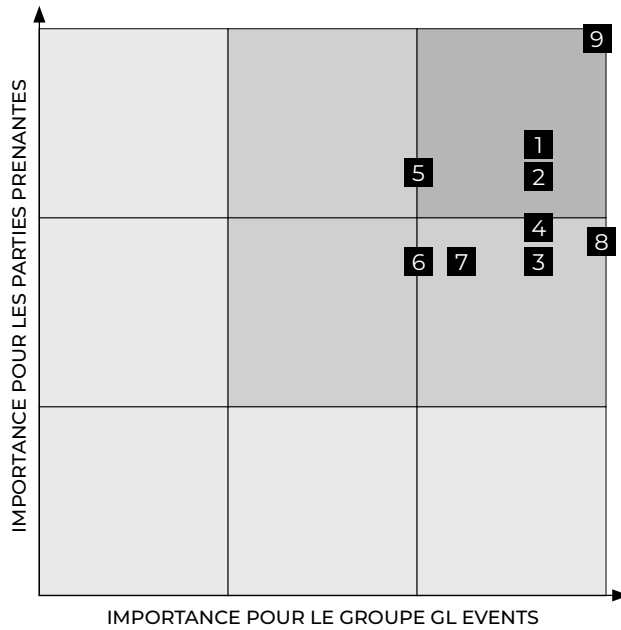
- Redémarrage de la création d'emplois sur les territoires, souvent non permanents dans le contexte de crise sanitaire,
- Augmentation de 50% de l'effort de formation versus 2020,
- Collaborations renforcées avec des entreprises issues de l'Économie Sociale et Solidaire,
- Signature du Pacte pour l'emploi de la Ville de Paris,
- Pérennisation du télétravail.

## LES ENJEUX EXTRA-FINANCIERS DU GROUPE ET LEUR REPRÉSENTATION :

Les trois piliers de notre démarche et les enjeux en découlant ont été établis sur la base de l'analyse des attentes des parties prenantes externes (clients, collectivités, institutions, financeurs, fournisseurs, etc.) et internes croisées avec l'importance de ces attentes pour le Groupe. Cette analyse, résumée dans une

matrice de matérialité, permet de déterminer les risques et enjeux extra-financiers du Groupe.

L'exercice 2021 a été marqué par une reprise nette de nos activités, mais différenciée en fonction des zones géographiques, rendant l'enjeu sanitaire encore prégnant pour le Groupe.



- 1 Produits et services responsables
- 2 Economie circulaire & déchets
- 3 Changement climatique
- 4 Développement du collaboratif et du collaborateur
- 5 Création de valeur et d'emplois locaux
- 6 Inclusion & diversité
- 7 Cadre de travail sécurisé et stimulant
- 8 Ethique et intégrité
- 9 Sécurité sanitaire

## NOTRE MODÈLE D'AFFAIRE ET LE DIALOGUE AVEC NOS PARTIES PRENANTES

Nos enjeux se déclinent au travers des différents pôles avec une adaptation en fonction de leur importance pour l'activité et du niveau de maîtrise nécessaire pour pouvoir agir sur l'enjeu en question.

Le modèle unique de GL events, groupe intégré des métiers de

l'événement, nous permet d'agir sur l'ensemble de la chaîne de valeur en dialogue constant avec nos parties prenantes.

<p><b>ACCUEILLIR</b></p> <p><b>GL EVENTS VENUES</b></p> <p>166,3 M€ de CA 1 058 collaborateurs 52 sites + de 1,5 Million de m<sup>2</sup> d'espaces d'accueil</p>	<p><b>EQUIPER ET PRODUIRE</b></p> <p><b>GL EVENTS LIVE</b></p> <p>430,4 M€ CA 2 864 collaborateurs + de 90 Agences 4 sites logistiques 112,0 M€ matériel locatif 14 expertises métiers complémentaires</p>	<p><b>ORGANISER</b></p> <p><b>GL EVENTS EXHIBITIONS</b></p> <p>144,5 M€ de CA 567 collaborateurs 85 salons et événements organisés + de 860 000 visiteurs + de 24 000 exposants</p>
<p><b>ENJEUX &amp; RESPONSABILITÉS</b></p>		
<p><b>NOS EXPERTISES AU SERVICE DE LA SOCIÉTÉ</b></p>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>— Mettre en œuvre un système de management responsable pour chaque site</li> <li>— Impliquer et ancrer nos sites dans les territoires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— Qualité de services et management responsable</li> <li>— Contribution à l'économie locale</li> <li>— Héritage et partenariats locaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— Esprit de services et qualité d'accueil</li> <li>— Création de valeur pour les écosystèmes des événements organisés</li> </ul>
<p><b>NOS MOYENS TECHNIQUES RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT</b></p>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>— Préservation des ressources : réduction de nos consommations d'énergie</li> <li>— Gestion responsable des déchets</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— Réduction des consommations énergétiques</li> <li>— Economie circulaire et réutilisation des actifs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— Préservation des ressources</li> <li>— Economie circulaire</li> </ul>
<p><b>NOS ÉQUIPES POUR PLUS DE SOLIDARITÉ</b></p>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>— S'engager dans l'ESS</li> <li>— Formation des collaborateurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— Formation, santé sécurité et bien être au travail</li> <li>— Insertion par l'emploi direct, recours à l'ESS</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— Epanouissement des personnes</li> <li>— Insertion et solidarité</li> </ul>
<p><b>PARTIES PRENANTES &amp; MODES DE DIALOGUES</b></p>		
<p><b>Clients</b> = Organisateur d'événements et visiteurs → Contrats, ateliers, réunions</p> <p><b>Collaborateurs</b> → Séminaires, dialogue social, événements conviviaux</p> <p><b>Collectivités / délégués</b> → Rapports, réunions</p> <p><b>Fournisseurs</b> → Contrats, chartes</p> <p><b>Collectivités territoriales :</b> → Contrats de DSP, événements</p> <p><b>Instituts de formation et de recherche</b> → Projets pédagogiques</p> <p><b>Clusters et pôles de compétitivité</b> → Partenariats</p>	<p><b>Clients</b> = Organisateur d'événements, institutions → Réunions, présentations, offres → Enquêtes de satisfaction</p> <p><b>Collaborateurs</b> → Séminaires, dialogue social, événements conviviaux</p> <p><b>Fournisseurs et sous traitants</b> → Contrats, chartes... → Labels</p>	<p><b>Clients</b> = Exposants et visiteurs → Contrats, réunions</p> <p><b>Collaborateurs</b> → Séminaires, dialogue social, événements conviviaux</p> <p><b>Fédérations professionnelles</b> → Réunions, partenariats</p> <p><b>Elus et collectivités</b> → Réunions, partenariats</p> <p><b>Instituts de recherche et de formation</b> → Partenariats</p>

## LE MANAGEMENT DE LA RSE AU SEIN DU GROUPE

L'exercice 2021 a été une année de restructuration et de renforcement de la stratégie RSE avec une organisation dédiée à la fois transverse, collaborant avec l'ensemble des fonctions supports, et déclinée sur les différents pôles du Groupe. Au-delà de l'organisation, la transversalisation s'opère également


par le déploiement d'outils et de méthodes issues notamment des normes ISO et sectorielles pour améliorer le pilotage et le suivi des démarches entamées par les différentes business units.

### UNE ORGANISATION DÉDIÉE



### DES OUTILS POUR PILOTER

  
UNE STRATÉGIE  
DÉCLINÉE

  
DES PLANS D'ACTION  
ADAPTÉS

  
UN TABLEAU DE BORD  
POUR MESURER

  
UNE POLITIQUE ACHATS  
RESPONSABLES  
DÉPLOYÉE

### DES MÉTHODES POUR ENCADRER

Le Groupe s'appuie sur les référentiels internationaux tels que les normes ISO 20121 ou ISO 14001 pour encadrer nos engagements ou des labels nationaux sectoriels comme PRESTADD en France. Ce sont aujourd'hui 37 BUs certifiées ou en cours de certification.

## NOTATION EXTRA-FINANCIÈRE DU GROUPE



Comme chaque année, le Groupe est noté par Gaia Research, agence de notation de performance ESG, sur 170 critères sociaux, environnementaux, de gouvernance et parties prenantes externes. Pour l'année 2020 (évaluée en 2021), GL events obtient les notes suivantes dans différents compartiments :

<b>Classement national</b>	<b>86<sup>e</sup>/400</b>
<b>Classement sectoriel</b>	<b>21<sup>e</sup>/78</b>
<b>Classement par catégorie de chiffre d'affaires</b>	<b>15<sup>e</sup>/85</b>

## LA CONTRIBUTION DE GL EVENTS AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'ONU

« Les objectifs de développement durable nous donnent la marche à suivre pour parvenir à un avenir meilleur et plus durable pour tous. Ils répondent aux défis mondiaux auxquels nous sommes confrontés, notamment ceux liés à la pauvreté, aux inégalités, au climat, à la dégradation de l'environnement, à la prospérité, à la paix et à la justice » (Organisation des Nations Unies)

La contribution de GL events aux Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU s'effectue de diverses manières autour des trois piliers de notre démarche et des enjeux qui en découlent. Ce schéma synthétise les différents Objectifs de Développement Durable auxquels le groupe contribue.

En lien avec un de ses actionnaires et avec le cabinet PwC, le groupe a conduit en 2021 une analyse complète de la maturité de ses contributions aux Objectifs de Développement Durable.





## BONNE SANTÉ ET BIEN ÊTRE

### Objectif de développement durable :

Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge sont des conditions essentielles au développement durable.

**Contexte global :** Les urgences sanitaires telles que le Covid-19 présentent un risque pour l'humanité tout entière et ont démontré que la préparation est indispensable. Par ailleurs, selon l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), les accidents du travail et les maladies professionnelles tuent chaque année plus de 2,3 millions de personnes.

### Ce que GL events fait :

Pour éviter la propagation du virus, les sociétés du groupe GL events attachent une importance particulière à la santé et à la sécurité sanitaire des collaborateurs, des participants et des visiteurs des événements organisés par le groupe, diffusant ainsi des protocoles sanitaires renforcés. Le groupe s'investit auprès des communautés en se mobilisant de plusieurs façons dans la lutte contre le Covid-19.

L'accueil et le service de nombreux congrès ou salons à destination des professionnels de la santé leur permet par ailleurs de se rencontrer pour développer de nouvelles innovations dans ce domaine.

Enfin, le groupe conduit des actions pour garantir des conditions de travail saines pour ses collaborateurs et un accès facile aux soins.



## ÉDUCATION DE QUALITÉ

### Objectif de développement durable :

Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.

**Contexte global :** L'éducation favorise la mobilité socio-économique et constitue un moyen d'échapper à la pauvreté. Des disparités fortes existent aussi pour la formation professionnelle continue. En France, selon l'Insee, un cadre fait deux fois plus de formations qu'un ouvrier.

### Ce que GL events fait :

GL events propose diverses formations pour que tous ses collaborateurs puissent continuer à développer leurs compétences et se sensibiliser aux enjeux de la société (égalité entre les sexes, corruption, RSE). De plus, GL events entend participer à la formation des jeunes en leur permettant d'effectuer des stages et des alternances au sein de l'entreprise.



## ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES

### Objectif de développement durable :

Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes.

**Contexte global :** Dans la majorité des 67 pays disposant de données à ce sujet entre 2009 et 2015, moins d'un tiers des postes de cadres supérieurs ou moyens étaient occupés par des femmes. L'entreprise est un lieu de mixité sociale très important. La législation française prohibe toute discrimination à l'emploi et pourtant des disparités entre hommes et femmes existent toujours : au niveau salarial, des congés parentaux, de l'organisation du temps de travail (dont les heures de réunion), dans la participation aux conseils d'administration (même si une progression récente est à souligner en France), etc.

### Ce que GL events fait :

Au travers de la diversité de ses métiers, le Groupe montre une répartition homme/femme assez stable et homogène entre la population de management et de l'effectif total. Au-delà des genres, le Groupe entend valoriser avant tout les compétences, l'engagement, les initiatives et l'esprit d'équipe.



## TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE

### Objectif de développement durable :

Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.

**Contexte global :** Une croissance économique soutenue et partagée peut entraîner des progrès, créer des emplois décents pour tous et améliorer le niveau de vie. Alors que les pertes d'emploi s'intensifient, l'Organisation Internationale du Travail estime que près de la moitié de la main-d'œuvre mondiale risque de perdre ses moyens de subsistances. Il s'agit aussi de promouvoir des politiques qui favorisent l'entrepreneuriat et la création d'emplois, notamment celui des jeunes.

### Ce que GL events fait :

Avec 4 710 collaborateurs dans le monde, la création et le maintien d'emplois directs et indirects (les événements engagent notamment des employés des secteurs hôteliers et touristiques, et des prestataires locaux) sont au cœur des objectifs de développement économique de GL events. Au travers de son engagement en faveur de la diversité, en particulier sur le volet du handicap et de l'insertion, GL events contribue à une économie plus inclusive.



## VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES

### Objectif de développement durable :

Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.

**Contexte global :** Les villes et les zones métropolitaines sont des pôles de la croissance économique, contribuant à près de 60 % du produit intérieur brut mondial. Cependant, elles représentent aussi près de 70 % des émissions de carbone dans le monde et plus de 60 % des ressources utilisées.

### Ce que GL events fait :

Au-delà de son activité de « gestionnaire d'espaces », GL events Venues est un acteur essentiel du tourisme d'affaires, du développement économique des filières et plus largement du développement territorial au service de l'intérêt général. En partenariat avec l'ensemble des acteurs économiques, politiques et associatifs du territoire, GL events Venues travaille activement au maillage territorial et à la mise en relation entre entreprises, fédérations professionnelles, sociétés savantes. L'engagement des sites événementiels dans une démarche responsable contribue directement à l'impact environnemental et social du territoire. Les objectifs et actions mis en place par GL events dans le cadre de l'ODD 12 Consommation et production responsables, comme l'optimisation de la gestion de déchets, participent au développement durable des villes et communautés dans lesquelles elle se trouve.



## CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLE

### Objectif de développement durable :

Établir des modes de consommation et de production durables.

**Contexte global :** Chaque année, on estime qu'un tiers de tous les aliments produits, soit l'équivalent de 1,3 milliard de tonnes (représentant une valeur d'environ 1 000 milliards de dollars) finit par se décomposer dans les poubelles des consommateurs et des détaillants ou se détériore en raison de mauvaises pratiques de transport et de récolte. De plus, si les consommateurs du monde entier optaient pour des ampoules basse consommation, le monde économiserait 120 milliards de dollars par an.

### Ce que GL events fait :

D'une part, les salons professionnels peuvent faire évoluer les modes de consommation et de production (Smart Creation, GreenTech). D'autre part, comme les événements sont très consommateurs de ressources, il convient de développer des produits, services responsables et de diffuser des pratiques d'approvisionnements favorisant les territoires, mais surtout de proposer et de mettre en place des solutions de prévention, de réutilisation, de recyclage et de revalorisation.



## MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

### Objectif de développement durable :

Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.

**Contexte global :** Bien que les émissions de gaz à effet de serre ont diminué en 2020 en raison des restrictions de déplacement et du ralentissement des activités économiques liés à la pandémie de Covid-19, cette amélioration n'est que temporaire. Les changements climatiques ne connaissent aucun répit.

### Ce que GL events fait :

La logistique événementielle et le transport des visiteurs constituent deux des principales sources d'émission de CO<sub>2</sub> d'un événement. L'impératif de réduction des gaz à effet de serre nous impose de repenser notre approche du transport des matériels, des visiteurs et des collaborateurs. L'autre principal poste d'émissions provient des consommations énergétiques. De plus, la signature de la charte Net Zero Carbon Events en 2021 engage GL events dans une démarche globale de progrès des acteurs du secteur événementiel.



## PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES

### Objectif de développement durable :

Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous.

**Contexte global :** Les conflits, l'insécurité, les institutions faibles et l'accès limité à la justice portent atteinte au développement durable. D'après les Nations Unies, le coût annuel de la corruption, de l'évasion fiscale, de la fraude et du vol représente plus de 1 200 milliards de dollars US pour les pays en développement.

### Ce que GL events fait :

Le Groupe s'inscrit dans une démarche concrète d'éthique et de conformité, notamment en structurant ses instances de gouvernance dans le cadre de sa Compliance et en faisant certifier son management par des organismes tiers. Par ces leviers, GL events entend protéger les données de ses clients, lutter contre la corruption, le trafic d'influence et la fraude fiscale, et encadrer ses activités par des certifications efficaces.



## PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS

### Objectif de développement durable :

Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement et le revitaliser.

**Contexte global :** Des partenariats inclusifs sont nécessaires pour un programme de développement durable réussi. Ces partenariats construits sur des principes et des valeurs, une vision commune et des objectifs communs qui placent les peuples et la planète au centre, sont nécessaires au niveau mondial, national, régional et local.

### Ce que GL events fait :

Gestionnaire d'espaces événementiels, GL events tisse des liens forts avec l'ensemble des acteurs des territoires (collectivités territoriales, instituts de formation et de recherche, filières, ONG, associations, etc.). Leader de sa filière, le Groupe s'attache à contribuer au développement et à la structuration de tout un réseau de prestataires et sous-traitants locaux, notamment issus de l'Economie Sociale et Solidaire (éco-organismes, ESAT).



# 1. NOS EXPERTISES AU SERVICE DE LA RENCONTRE



## ENJEUX

- Esprit de qualité et de service
- Sécurité sanitaire
- Création de valeur et implication auprès des écosystèmes et des territoires
- Partenariats locaux

## OBJECTIFS

- Garantir la sécurité de nos visiteurs
- Innover au service de la rencontre
- Animer les territoires dans lesquels le Groupe est implanté et être acteur de la création de valeur
- Acheter de manière durable et responsable

## LES FAITS MARQUANTS

- Développement des collaborations avec le secteur de l'Économie Sociale et Solidaire
- Une démarche d'Open innovation menée avec l'institut Matrice
- Ouverture de La Passerelle au Centre des Congrès de Lyon
- Première édition des Halles inclusives
- Renouvellement du label Safe & Clean

## PROJETS 2022

- Poursuite des certifications et passage en certification ISO 20121 de l'ensemble des sites événementiel français
- Travail spécifique sur la simplification de l'expérience des exposants
- Poursuite du déploiement des expériences digitales associées aux salons organisés par le Groupe
- Maintien de la certification Safe & Clean du groupe
- Développement de nouveaux salons sur les thématiques du tourisme durable
- Déploiement de la plateforme d'engagement citoyen Vendredi sur le périmètre France et développement des partenariats associatifs locaux
- Formation de l'ensemble des acheteurs et responsables techniques au recours à l'Économie Sociale et Solidaire
- Déploiement d'un process Achats Responsables sur l'ensemble des familles d'achat du groupe

## 1.1 LA QUALITÉ ET LA SÉCURITÉ DES PARCOURS VISITEURS

### 1.1.1 DES PROTOCOLES ADAPTÉS POUR NOS VISITEURS ET PARTENAIRES

Depuis le début de l'épidémie en France comme à l'international, le Groupe met tout en œuvre pour assurer en priorité la santé des collaborateurs et se conformer aux décisions des autorités compétentes. Le Groupe continue d'opérer ses activités avec une seule priorité : PROTÉGER ses visiteurs et partenaires.

Cette protection est assurée par une démarche itérative au fil des évolutions et des instructions des autorités compétentes. L'initiative est collaborative, pluridisciplinaire, encadrée par l'équipe risques, audit et contrôle internes du Groupe.

Elle se donne pour objectifs de :

**RASSURER** l'ensemble des partenaires publics et privés,  
**ÊTRE CONFORME** aux recommandations des autorités gouvernementales et sanitaires compétentes,  
**GARANTIR** un niveau de qualité harmonisé et d'excellence pour l'ensemble des métiers du Groupe.

Pour atteindre ces objectifs, notre démarche s'articule autour de 3 grands axes :

#### Protéger par des mesures renforcées (HY- PRO – DIS)

- Hygiène et nettoyage renforcés,
- Protection des personnes,
- Distanciation physique et contrôle des flux.

#### Piloter le dispositif sanitaire

- Gestion des incidents,
- Formation et prévention,
- Le Label Safe & Clean, gage de qualité de nos protocoles.

#### S'adapter au risque

- Nommer un référent sanitaire,
- Etablir une communication ajustée,
- Elaboration et mise en place de nos protocoles sanitaires par métier, conformes aux exigences des autorités compétentes.

### 1.1.2 PROTÉGER PAR DES MESURES RENFORCÉES

Depuis toujours, la sécurité de toutes et de tous est une priorité du Groupe. En tant qu'organisateur d'événements, le Groupe a toujours apporté une attention particulière aux mesures de sécurité. Ces dernières sont régulièrement contrôlées par des tiers (Préfecture, certification, audit externe, etc.). Dans le cadre de la gestion du risque pandémique, les mesures sanitaires sont fondées sur l'application stricte des gestes barrières et se caractérisent par le triptyque « HY-PRO-DIS » :

**HY (hygiène)** : garantir l'hygiène des mains avec un lavage régulier soit par gel hydroalcoolique et/ou eau/savon. Mise à disposition de serviettes à usage unique avec une gestion des déchets dédiée. Nos prestations de nettoyage ont été renforcées, adaptées et ajustées.

**PRO et DIS (protection et distance)** : le port du masque est recommandé ou obligatoire dans tous les lieux collectifs (en fonction des réglementations en vigueur). L'organisation des espaces d'accueil est adaptée pour garantir le respect de la distanciation physique et optimiser la gestion des flux afin de limiter le risque d'affluence, de croisement et de concentration.

Ces mesures sont complétées par :

- Un dispositif de nettoyage visible & adapté,
- Des produits conformes et efficaces contre le Covid-19,
- Des espaces aménagés avec une signalétique dédiée des consignes sanitaires,
- Un protocole de solutions renforcées, développé par le Groupe pour encore plus sécuriser nos événements : désinfection UV, Conciergerie sanitaire, équipe Vigilance Sanitaire dédiée au suivi et respect des protocoles sur événement, développement de solutions hybrides (digital, phigital, studio connecté, etc.).

### 1.1.3 PILOTER LE DISPOSITIF

Pour piloter ce dispositif, les collaborateurs opérationnels ont été formés et sensibilisés au risque sanitaire. 20 sessions de formation en interne ont été dispensées en France et à l'international depuis le début de la crise sanitaire. Des kits de communication pour nos événements ont été déployés afin de communiquer en amont à nos exposants et visiteurs le dispositif sanitaire en vigueur. Des mémos ainsi que des briefs de consignes de sécurité ont été mis à disposition de nos référents sanitaires ainsi que de nos régisseurs, afin que les consignes soient partagées, opérationnelles, harmonisées et visibles de tous.

Des process spécifiques ont été déployés pour prendre en charge instantanément une personne symptomatique, un cas contact, ainsi qu'une personne testée positive. Ces process font partis des outils remis aux référents sanitaires pour les accompagner dans leur nouvelle fonction et sont mis à jour de manière régulière en fonction de l'évolution de la réglementation.

Enfin, pour accompagner au mieux les référents sanitaires dans l'exécution de leurs fonctions :

- L'ensemble du dispositif est mis à jour, révisé et amélioré à la suite des retours d'expérience des référents,
- La documentation partagée avec les référents sanitaires est mise à jour dès qu'une évolution réglementaire est apportée,

#### FOCUS : LA CONCIERGERIE SANITAIRE



À la réouverture de nos salons en juin 2021 et avec l'instauration du pass sanitaire, nos protocoles ont été renforcés avec la possibilité d'installer sur nos événements une conciergerie sanitaire. Ce projet réalisé en partenariat avec les laboratoires EUROFINs en France permet à nos parties prenantes de sécuriser leurs événements en proposant un centre de dépistage sur place. Ce centre permet à toute personne souhaitant accéder à l'événement de se faire dépister afin d'obtenir un pass sanitaire valide.

La conciergerie a évolué avec les réglementations en vigueur. En décembre 2021, certaines conciergeries / centres de dépistage ont évolué en centre de vaccination afin de s'aligner avec les dernières réglementations et de répondre aux besoins des clients, visiteurs et des parties prenantes (vaccination à réaliser / dose de rappel).

- Des kits (support de briefs, mémo des consignes sanitaires, signalétique, kit de communication) ont été mis en place et régulièrement mis à jour pour informer et sensibiliser toute personne intervenant sur nos sites,
- Les membres de la cellule de crise sanitaire animent une fois par mois une session de questions/réponses dédiée pour les référents sanitaires, dans un souci de toujours servir au mieux nos clients,
- La notification d'une mise à jour, de la publication d'un nouveau document ou les questions du quotidien sont adressées sur un groupe TEAMS dédié regroupant l'ensemble des référents sanitaires et des membres de la cellule de crise sanitaire,
- La notification d'un changement significatif du protocole sanitaire en vigueur se fait via la publication d'une newsletter dédiée. En 2021, une quarantaine de newsletters ont été communiquées au sein de la communauté des référents sanitaires ainsi qu'aux dirigeants et collaborateurs dans le cadre de notre programme de prévention.

**FOCUS : LE LABEL SAFE & CLEAN, LA GARANTIE D'UN NIVEAU DE QUALITÉ ET D'EXCELLENCE**

Le label Safe & Clean, délivré par l'APAVE, est un référentiel reprenant les meilleures pratiques actuellement en vigueur. Ce label s'assure que les fondamentaux de la gestion de la crise sanitaire sont présents et permettent d'assurer son activité en toute sécurité. Le référentiel s'assure notamment que :

- Les mesures de prévention déployées sont adaptées pour maîtriser les risques liés à la crise sanitaire du coronavirus,
- L'organisation du travail, les modalités d'accueil du public et de circulation au sein de l'entreprise sont adaptées,
- Les collaborateurs sont formés aux nouveaux comportements à employer afin d'être en mesure de transmettre ces consignes et nouvelles habitudes, en toute transparence.

L'obtention de ce label est un véritable gage de qualité, prouvant que nos dispositifs sanitaires déployés au niveau du Groupe sont sérieux, efficaces, de qualité et permettent d'assurer la sécurité de nos salariés ainsi que du Grand Public lors de nos événements.

Le label Safe & Clean a été renouvelé en novembre 2021 pour un an, dans l'ensemble des établissements ainsi que les activités du Groupe en France. La qualité d'accueil a été saluée par l'auditeur en charge de la labélisation (APAVE).

Les activités du Groupe à l'international (hors Chine) ont été certifiées Safe & Clean en juillet 2021 pour un an.



**1.1.4 S'ADAPTER AU RISQUE**

La diversité des activités du Groupe impose des protocoles et des consignes stricts pour que nos visiteurs, exposants et prestataires, quelle que soit la configuration, puissent être en toute sécurité sur les sites réceptifs, les chantiers et les espaces de travail. Nos référentiels métiers ont été conçus en cohérence avec le référentiel sanitaire défini par l'UNIMEV ainsi que toute la réglementation sanitaire gouvernementale

actuellement en vigueur en France (Santé Publique France) et à l'international (Organisation Mondiale de la Santé, Centre européen de prévention et de contrôle des maladies, etc.).

**Ces protocoles et ces consignes font l'objet d'une communication sur mesure pour chaque partie prenante.**

**FOCUS : LE RÉFÉRENT SECURITE SANITAIRE, GARANT DU PROTOCOLE**

Le Groupe a nommé un référent sanitaire pour chacune de ses sociétés, chacun de ses projets, chantiers et salons – en France et à l'international.

Le référent sanitaire dispose d'outils spécifiques pour déployer et faire vivre les protocoles sanitaires en vigueur. Les référents sanitaires sont régulièrement tenus informés de toutes les mises à jour à appliquer en temps réel : groupe Teams Vigilance Sanitaire dédié pour les référents, publications Yammer de sensibilisation, newsletters dédiées, une session mensuelle de questions & réponses avec les membres de la cellule de crise Covid-19 pour les tenir informés et pour être support aux opérationnels dans la mise à jour des nouvelles réglementations. Tous les référents sanitaires ont été formés aux risques sanitaires.

Le référent sécurité sanitaire joue un rôle d'accompagnement pour :

- Appliquer et déployer les protocoles et consignes sanitaires en vigueur,
- Adapter l'aménagement et les flux pour les salons ou événements,
- Proposer les meilleures solutions d'aménagements modulables, simples et rapides à mettre en œuvre permettant d'accueillir les exposants et les visiteurs tout en respectant les normes sanitaires et veiller à la sécurité de tous (cloisonnement, signalétique, audiovisuel),
- Adapter les process de montage et de démontage pour assurer la sécurité des équipes,
- Assurer la coordination de tous et sensibiliser les partenaires aux risques sanitaires,
- Être le point de contact de référence sur site en cas d'incident (personne symptomatique à gérer, personne positive au coronavirus à l'entrée sur site),
- Piloter le risque covid en exploitation avec une équipe vigilance sanitaire dédiée (effectuer des veilles et s'assurer que nos protocoles sont déployés et respectés),
- Être garant de la qualité de l'accueil sur l'ensemble des BU du Groupe.

## 1.2 FAIRE PREUVE DE RÉSILIENCE ET ADAPTER LES MÉTIERS DU GROUPE

Face à cette situation exceptionnelle, le Groupe a dû anticiper et proposer aux clients des solutions adaptées. Les filiales ont réagi en proposant des innovations pour répondre aux contraintes imposées par la crise et renforcer les dispositifs sanitaires :

### Renforcer l'hygiène et la protection des personnes :

La maison Vachon propose des purificateurs d'air. Ils diminuent de 99% la charge virale aéroportée. Ces appareils renforcent l'hygiène dans les espaces publics clos et restreints.

### Proposer des solutions d'aménagements temporaires et modulables pour garantir la distance physique :

Pour respecter les capacités d'accueil imposées et éviter des zones de rassemblements aux heures de forte affluence, les solutions d'aménagements temporaires offrent la possibilité de créer des zones tampons en extérieur afin de garantir la distance physique à l'intérieur.

Par exemple, au Brésil, le Groupe a déployé des solutions pour respecter la distanciation physique et la séparation des flux dans les événements (espaces individuels, cloisons, zones de décontamination).

### Renforcement de la surveillance et des process d'accueil, se protéger et protéger les autres :

Le Groupe a mis en place des équipements permettant de renforcer la surveillance des symptômes : centres de

dépistages et bornes de prise de température. Des équipes « vigilance sanitaire-Covid-19 » sont mises à disposition sur les événements. Elles veillent à l'application des gestes barrières et à la conformité de l'ensemble des mesures mises en œuvre.

### Booster nos équipes pour revenir en toute confiance :

En juillet 2021 dans le cadre de la reprise de nos activités, le Groupe a organisé un séminaire commercial pour booster les équipes à reprendre nos activités et à accueillir à nouveau nos visiteurs et parties prenantes. Pendant ce séminaire dispensé en interne, les contraintes sanitaires ont été présentées comme des arguments commerciaux pour pérenniser le rebond des activités événementielles.

### Innover pour développer les nouveaux formats d'événements :

Concernant la tenue des événements en présentiel, des solutions de prestations digitalisées sont proposées, dans la mesure du possible, pour réduire les risques de point contact et de transmission du virus (flyers et brochures digitaux, badge numérique, solution de paiement sans contact, réalité virtuelle). Les offres digitales sont développées pour proposer des événements 100% digitaux ou hybrides. Ces nouvelles solutions offrent l'opportunité de concevoir tout type d'événement à distance, en restant connecté : congrès virtuels, tournages, enregistrements, interviews, productions audiovisuelles, lancement et présentation de produits.

## 1.3 LA QUALITÉ AU SERVICE DES PARCOURS VISITEURS

Si la sécurité et plus particulièrement l'aspect sanitaire est au cœur de nos préoccupations, la qualité au service des parcours visiteurs se traduit également par l'innovation afin de proposer des services inédits pour les clients.

Début 2021, GL events a souhaité repenser la manière de faire des événements à travers un programme d'innovation inédit en lien avec l'institut Matrice, le Laboratoire "Repousser les frontières de l'événementiel" avec les questions suivantes : Comment dépasser l'événementiel en proposant une expérience globale ? Comment développer des émotions en gardant des liens avant, pendant et après l'événement ? Comment construire le « être ensemble » dans une approche physique et numérique ?

Afin de tenter d'y répondre, un hackathon a été organisé réunissant plus de 200 candidats. A la suite d'une immersion de trois jours au sein des différentes activités du Groupe, ce sont 40 étudiants et professionnels venant d'horizons divers (l'événementiel, la communication, la culture, le design, la Tech, les sciences humaines) qui ont été sélectionnés.

Leur mission : proposer des solutions innovantes pour perpétuer la rencontre avant, pendant et après l'événement en prenant en compte les enjeux de transformation numérique, écologique et sociale du secteur.

Quatre projets ont été sélectionnés à l'issue de ces deux jours par un jury composé de collaborateurs de GL events, de l'équipe Matrice et d'experts externes, pour participer à un programme d'innovation de six mois.

Au terme de ce programme, les équipes ont finalisé leur solution innovante et opérationnelle pour le secteur de l'événementiel.

Trois projets ont été retenus pour une nouvelle phase d'accélération afin de développer leur prototype à l'échelle et définir leur solution sur le marché à horizon avril 2022.



Pour structurer, encadrer et suivre les démarches d'innovation du Groupe, une direction dédiée a vu le jour en 2021, rattachée à la Direction Générale de la transformation du Groupe.

Par ailleurs, un travail continu d'amélioration est conduit dans les sites événementiels du groupe pour améliorer les parcours (y compris en matière d'accessibilité) et la qualité des expériences. A ce titre, la rénovation complète du site d'Hungexpo constitue un exemple de l'attention du Groupe à la qualité des expériences visiteurs et participants.

## 1.4 NOS ENGAGEMENTS AU SERVICE DES TERRITOIRES ET DES ÉCOSYSTÈMES LOCAUX

### 1.4.1 LES SALONS CRÉATEURS DE VALEUR « DURABLE » DANS LES TERRITOIRES ET LES FILIÈRES

Plus qu'un rendez-vous professionnel éphémère, les événements sont de véritables boosters des communautés professionnelles et associatives et de puissants vecteurs du développement économique territorial. Ce sont également des démonstrateurs de la volonté politique.

Pour les salons / congrès, cette dynamique repose sur :

- Un temps fort de rencontre unique de l'ensemble des parties prenantes d'un secteur : fédérations professionnelles, entreprises, pouvoirs publics, décideurs politiques et économiques, clusters, instituts de recherche et de formation, experts, clients, fournisseurs, médias, collectivités locales, régions, pays...
- L'animation des communautés tout au long de l'année via plusieurs canaux : sites web, réseaux sociaux dédiés, conférences et publication de newsletter à fort contenu,
- La présentation de tendances en matière de produits et de services, l'exposition des innovations,
- La production de contenus à valeur ajoutée lors des colloques et conférences.

Ces leviers sont forts en termes de mobilisation de réseau et GL events a l'opportunité et la responsabilité d'accompagner les filières qu'il aide sur la montée en puissance des enjeux de développement durable au sein de leur secteur d'activité, que ce soit en termes de contenu, de mise en lumière des innovations, de mises en lien ou de promotion des bonnes pratiques.

L'exercice 2021 nous a permis de redémarrer nos activités avec des salons phares comme Global Industrie ou le SIRHA. Ces salons ont été des vecteurs d'énergie et de business pour les filières concernées, qui ont pu se retrouver après une longue période (voir notre [Grand format page 53](#)).

Le succès du salon Hyvolution et des salons de la division Green Tech+ témoignent ainsi de l'impact positif des salons du groupe sur la transition énergétique et sur le développement de filières clés en matière de développement durable.

### 1.4.2 LES SITES DU RÉSEAU DE GL EVENTS VENUES, ANIMATEURS DES TERRITOIRES

Au-delà de son activité de gestionnaire d'espaces, GL events Venues est un acteur essentiel du tourisme d'affaires, du développement économique des filières et plus largement du développement territorial au service de l'intérêt général. En partenariat avec l'ensemble des acteurs économiques, politiques et associatifs du territoire, GL events Venues travaille activement au maillage territorial et à la mise en relation entre entreprises, fédérations professionnelles et sociétés savantes.

#### FOCUS : LA PASSERELLE, HUB DE L'ÉVÉNEMENTIEL RESPONSABLE



Les sites lyonnais du Groupe ont créé au sein du Centre des Congrès de Lyon un espace collaboratif et d'échanges pour tous les acteurs de l'événementiel du territoire qui a pour objectif de fédérer et animer les acteurs autour de la transition et du développement d'un tourisme d'affaires responsable, contribuant ainsi activement aux politiques menées sur le territoire.

LA PASSERELLE propose à ses adhérents d'accéder à des stations de travail temporaires, de rencontrer des pairs, des partenaires ou des clients et d'entretenir un lien avec l'écosystème professionnel propice au développement de projets.

LA PASSERELLE est animée en collaboration avec le Bureau des Congrès de Lyon et un réseau de partenaires associatifs comme Aremacs ou encore le Chainon Manquant.

Lancée en juin dernier, LA PASSERELLE c'est aujourd'hui :

- 39 adhérents issus de différents horizons (associations, PME ou grands groupes, start-up, collectivité et institutions)
- 8 événements accueillis avec notamment des ateliers réunissant différents acteurs (entreprises, associations, institutions...) autour d'une thématique dédiée. Des ateliers ont eu lieu sur des sujets comme l'insertion ou la gestion des déchets événementiels

2022 devrait permettre une collaboration pour la création d'un réseau de professionnels de l'événementiel sur l'éco-responsabilité.

Ce nouvel espace traduit la volonté de GL events de contribuer au rayonnement des filières d'excellence territoriales par le développement et l'animation de contenus thématiques. La mise à disposition des espaces gérés par le groupe pour accompagner l'innovation dans les écosystèmes fait partie de l'ADN du Groupe, comme l'illustrent d'autres tiers-lieux ouverts par le groupe :

- LA PLACE Fintech au Palais Brongniart : point de rencontre et d'innovation pour tous les acteurs de la Fintech,
- L'accélérateur Sport LE PACK au Matmut Stadium de Gerland : une plateforme d'innovation pour identifier et accompagner des jeunes pousses du sport business dans leur développement.

### 1.4.3 LES SITES DU GROUPE GL EVENTS, ACTEURS SOLIDAIRES DES TERRITOIRES

Les sites du Groupe GL events, que ce soient les sites logistiques, bureaux ou événementiels, participent activement à des actions de solidarité en faveur de différents publics, un moyen de créer de la valeur autrement.

Le LOU rugby et le site de Confluence à Lyon ont participé à l'opération Semaine Solidaire, une campagne de dons auprès des associations Aida et Les Restaurants du cœur. Cette opération a permis de récolter 1 400 vêtements et plus de 300 jouets à destination d'enfants hospitalisés.

Les équipes de Live by GL events ont réitéré leur participation à l'initiative « Boîtes Solidaires » qui centralisent et distribuent à différentes associations telles que le foyer des sans-abris et le Secours Populaire. Ces boîtes sont constituées de dons d'objets, de produits d'hygiène ou encore de mots ou de cartes. Le Parc Floral a quant à lui accueilli comme l'année dernière l'événement partenaire « grande vente de Noël », un marché de Noël au profit de l'association Mécénat Chirurgie Cardiaque.

Ces exemples illustrent l'engagement de GL events auprès des territoires et des communautés qu'il anime. L'engagement de ses collaborateurs est évidemment une fierté pour le Groupe.

### 1.4.4 MÉCÉNAT

Le Groupe GL events est impliqué auprès des acteurs culturels, sportifs et associatifs en lien avec ses activités. En parallèle, chaque Business Unit soutient localement des associations en lien avec les enjeux sociaux de leur territoire, dans une démarche de proximité. La crise a impacté considérablement le mécénat effectué.

Les principales actions ou structures soutenues financièrement ont été :

- Institut Français de la Mode,
- Sport dans la Ville,
- Fondation Paul Bocuse,
- AFM Telethon,
- Université Catholique de Lyon.

### 1.4.5 ACHATS RESPONSABLES ET SOLIDAIRES : UN AXE DE CRÉATION DE VALEUR

Le Groupe a engagé depuis plusieurs années des démarches de collaboration avec le secteur dit de l'Economie Sociale et Solidaire :

- Les initiatives se sont d'abord tournées sur l'emploi en faveur de personnes en situation de handicap : GL events est membre du GESAT (réseau d'entreprise du secteur adapté et protégé) depuis 2012 afin de développer les achats auprès de ce type structure. Le Groupe est également membre du Club Handicap et Compétences depuis 2015,
- Signataire de la Charte des 1000 entreprises qui vise à développer le recours à l'insertion depuis 2017.

Afin de renforcer notre politique d'Achats Responsables (initiée depuis plusieurs années), notamment auprès d'entreprises du secteur de l'ESS, nous avons conclu un partenariat global avec l'Agence des Economies Solidaire, afin de structurer cette démarche.

- Tous les acheteurs du Groupe sur le périmètre France ont été formés aux achats solidaires,
- Un sourcing global a été effectué pour identifier des partenaires potentiels : avec la reprise de nos activités, des premières collaborations ont été mises en place avec des acteurs de l'ESS, l'objectif étant de poursuivre et développer ces collaborations en 2022.

Ce partenariat nous a permis de challenger notre process achats responsables. Celui-ci a été réactualisé au niveau des outils avec un nouveau questionnaire, de nouveaux critères adaptés aux commodités et une pondération du critère RSE dans le choix des prestataires ajustée en fonction de la typologie d'achats. 100% des appels d'offre sur le périmètre France suivront ce nouveau process en 2022.

#### FOCUS : 1<sup>ÈRE</sup> EDITION DES HALLES INCLUSIVES



En décembre dernier, le Centre de Congrès de Lyon a accueilli la **première édition d'un marché de Noël solidaire et responsable** : « les Halles inclusives », organisées par l'association *Prête-moi tes ailes* et soutenues par le Groupe où une quarantaine de collaborateurs se sont portés bénévoles pour accompagner le projet. L'intégralité des exposants (40 pour cette première édition) du marché de Noël étaient des travailleurs en situation de handicap venus proposer aux visiteurs leurs produits artisanaux ou leurs prestations.

Cette première édition a rencontré un réel succès auprès des visiteurs (environ 5 000 personnes) et a véritablement œuvré en faveur de l'inclusion des personnes handicapées. Les équipes lyonnaises du Groupe sont fières d'avoir participé à ce projet unique en s'engageant dès le début de l'aventure aux côtés de **l'association Prête-moi tes ailes**.

Les Halles inclusives ont remporté le **coup de cœur du jury des Awards de l'Innovation Solidaire** lors de la troisième Nuit de l'innovation solidaire organisée par Handicap International – Humanité & Inclusion, la Fondation INSA et Dynergie.

Fort de ce succès, le rendez-vous est déjà pris pour une seconde édition en 2022 !

## GRAND FORMAT : LA LOU ATTITUDE, UNE DÉMARCHE INTÉGRÉE AU SERVICE DU TERRITOIRE

Le club du LOU Rugby a une démarche RSE globale baptisée la LOU ATTITUDE, répondant aux enjeux d'un club professionnel avec l'ambition d'inscrire dans son sillage **une empreinte responsable, positive et exemplaire**.

Cet engagement se traduit par 5 piliers déclinés en objectifs et actions concrètes sur le terrain :

**01 LOU CITOYEN :** Vecteur de lien social, le club effectue un travail éducatif auprès des plus jeunes et de chaque équipe (toutes catégories confondues), qui doivent être engagées dans le programme des actions citoyennes.

### LES OBJECTIFS

Démocratiser la pratique du rugby auprès de publics peu initiés  
Favoriser l'égalité des chances en faveur de populations vulnérables  
Diffuser les actions auprès des partenaires en s'appuyant sur les valeurs du rugby

### QUELQUES ACTIONS PHARES

Le passeport Rouge & Noir : toutes les catégories d'âge doivent mener une action au service de la société. Les U16 travaillent avec le Secours Populaire pour la collecte et la distribution de jeux aux enfants  
Les journées « Lyon Nous » qui ont permis à plus de 1 100 jeunes de s'initier à la pratique du rugby

**02 LOU SANTE :** La pratique d'une activité physique régulière est un moyen de prévention de nombreuses maladies chroniques.

### LES OBJECTIFS

Permettre l'accès à la pratique du rugby de manière ludique et adaptée  
Aller à la rencontre des enfants malades  
Prévenir et sensibiliser à l'équilibre alimentaire  
Former aux gestes de premiers soins

### QUELQUES ACTIONS PHARES

Séances de sport adaptées pour des personnes malades  
Formations aux gestes de premiers soins (+de 10 personnes formées en 2021)

**03 LOU GREEN :** Les parties prenantes du LOU participent à la réduction de leur empreinte environnementale.

### LES OBJECTIFS

Diminution de l'empreinte carbone  
Réduction des consommations de ressources  
Trier, recycler & éviter le gaspillage  
Sensibiliser et engager nos communautés dans des actions environnementales

### QUELQUES ACTIONS PHARES

Réalisation du bilan carbone du club  
Un maillot fabriqué de matières 100% recyclées  
Installation de fontaines à eau dans le stade

**04 LOU FEMININ :** Développer la pratique du rugby auprès du public féminin.

### LES OBJECTIFS

Développer la notoriété du rugby féminin  
Contribuer à l'essor de la pratique dans la région  
Renforcer les rencontres et les réseaux féminins favorisant l'intégration et la reconversion  
S'engager dans des actions solidaires auprès des femmes

### QUELQUES ACTIONS PHARES

Des matchs délocalisés sur la pelouse du Matmut Stadium de Gerland pour donner un coup de projecteur à l'équipe féminine  
Engagement dans l'association Octobre Rose  
Implication des joueuses sur les opérations extérieures au même titre que les professionnels

**05 LOU TERRITOIRE :** Développer le rugby et les clubs sur le territoire.

### LES OBJECTIFS

Développer/ renforcer les relations avec les clubs locaux  
Proposer un accompagnement dans la formation et le suivi des jeunes  
Devenir pôle d'attraction et de ressources pour les clubs de la région

### QUELQUES ACTIONS PHARES

Les samedis du LOU : des entraînements communs avec les clubs de la région  
Entraînement et match délocalisés : organisation de séances d'entraînement des professionnels dans des clubs partenaires du LOU

## 2. NOS SOLUTIONS POUR MAÎTRISER LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DE NOS ACTIVITÉS



### ENJEUX

- Innovation et éco-conception
- Préservation des ressources et impact carbone
- Economie circulaire

### OBJECTIFS

- Développer une offre de produits alternatifs et moins impactants
- S'inscrire dans une économie circulaire
- Réduire les émissions de GES

### LES FAITS MARQUANTS

- Investissement dans des solutions comme les groupes électro-hydrogènes
- Signature de l'initiative sectorielle « Net Zero Carbon Events »
- Commercialisation de stands modulaires 100% réutilisables
- Un partenariat global avec un prestataire pour la gestion et le recyclage des déchets

### PROJETS 2022

- Suppression du plastique jetable dans les sites événementiels du groupe
- Poursuite de l'équipement des sites événementiels du groupe en LED
- Développement d'une offre de groupes électrogènes à hydrogène
- Etudes, recherche et développement sur l'isolation thermique et énergétique des structures éphémères
- Etudes relatives à la réduction des consommations énergétiques des sites événementiels ou logistiques
- Travail spécifique sur la mesure de l'impact carbone des prestations du groupe
- Refonte des modes opératoires liés à la valorisation des matériaux et au traitement des déchets
- Mise en place d'un reporting environnemental régulier sur l'ensemble des sociétés du groupe

### 2.1 INNOVATIONS & EXPERTISES

Malgré la crise, l'année 2021 a été l'occasion pour le Groupe de démontrer sa capacité à innover sur différents métiers. Cette capacité s'est traduite par deux actions emblématiques, au travers desquelles le Groupe s'inscrit comme démonstrateur de la Transition environnementale via ses diverses expertises :

- Sur le pôle Live, en développant des solutions digitales répondant à de nouveaux enjeux et en proposant des produits moins impactants comme les groupes électro-hydrogènes,
- Sur le pôle Exhibitions, en poursuivant le développement des salons du pôle Greentech+ qui accompagnent les filières de la Transition environnementale.

L'innovation porte également sur le suivi et le monitoring de notre performance. Dans le cadre du programme d'innovation mené avec Matrice et évoqué plus haut, un des groupes a travaillé sur un projet dédié : Green Advisor. Ce dernier est un tableau de bord de gestion et d'évaluation de la performance RSE des événements et des pôles GL events. Il présente plusieurs indicateurs (consommation d'énergie, fret matériel, déchets générés...) et permet de valoriser la donnée auprès des parties prenantes de l'entreprise, de mieux communiquer sur la démarche RSE du Groupe en interne et en externe, de répondre aux enjeux réglementaires, et également de réduire les coûts (via l'optimisation énergétique, le pilotage de l'entreprise, le recyclage, etc...).



PANORAMA DES INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX PAR PÔLE

GL EVENTS LIVE



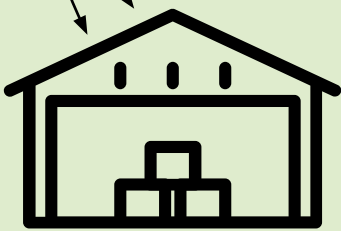
1 512 t CO<sub>2</sub> dues aux consommations d'énergie



**Consommations d'énergie**  
8 543 MWh d'électricité  
4 015 MWh gaz  
605 MWh fioul



**Consommation d'eau**  
67 593 m<sup>3</sup> pour le bâtiment



SITES LOGISTIQUE & DE STOCKAGE



**Déchets**  
1 051 t DIB  
47 t papiers/carton  
418 t métaux  
926 t bois  
79 t plastiques  
2 t verre  
37 t autres  
342 t DEA

Total = 2 902 t **Taux de tri**  
64%

**Fourniture de services pour l'événement**

- stands
- matériel audiovisuel
- signalétique
- moquette
- structures temporaires...



908 431 litres de carburant



Retour en stock



2 059 teq CO<sub>2</sub> dues au transport

GL EVENTS VENUES



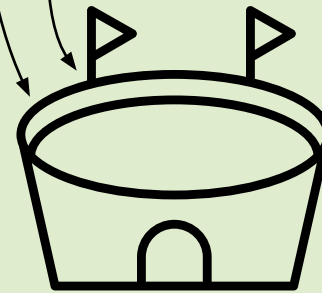
13 680 t CO<sub>2</sub> dues aux consommations d'énergie



**Consommations d'énergie**  
59 946 MWh d'électricité  
17 576 MWh gaz  
219 MWh fioul  
9 828 MWh réseau de chaleur  
1 441 MWh réseau de froid



**Consommations d'eau**  
260 009 m<sup>3</sup> pour le bâtiment  
251 000 m<sup>3</sup> prélevés pour le chauffage et la climatisation



SITES ÉVÉNEMENTIELS



**Déchets**  
4 197 t DIB  
231 t papiers/carton  
72 t métaux  
303 t bois  
88 t plastiques  
70 t verre  
81 t moquette  
6 t DEEE  
13 t déchets organiques  
11 t autres  
142 t DEA

Total = 5 215 t **Taux de tri**  
20%

NOTE : CONCERNANT LE PÔLE EXHIBITIONS, LES DONNÉES ENVIRONNEMENTALES RELATIVES AU DÉROULEMENT DES SALONS NE SONT PAS DISPONIBLES, LES LIEUX D'ACCUEIL DES SALONS AYANT DES MODES DE GESTION TRÈS VARIABLES (EXEMPLE : SELON LE LIEU OÙ L'ÉVÉNEMENT EST ACCUEILLI, LES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE PEUVENT ÊTRE FACTURÉES À L'ORGANISATEUR AU RÉEL OU DE MANIÈRE FORFAITAIRE). POUR LES SALONS SE DÉROULANT DANS LES LIEUX FAISANT PARTIE DU GROUPE, LES DONNÉES SONT CONSOLIDÉES DANS LE PÔLE VENUES. POUR LES BUREAUX SE SITUANT À CASSENEUIL ET À BREST, LA CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ S'EST ÉLEVÉE À 91 MWH POUR L'ANNÉE 2021.

## 2.2 MAÎTRISE DES CONSOMMATIONS DE RESSOURCES

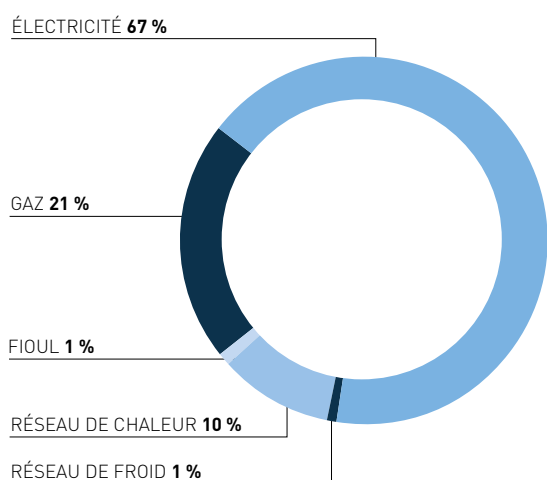
### 2.2.1 MAÎTRISER NOS CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE

2021 fut encore un exercice particulier avec un premier semestre de faible niveau d'activité permettant d'affiner l'étude des talons énergétiques de nos sites, et plus spécifiquement de nos sites événementiels, c'est-à-dire les consommations incompressibles et indépendantes des activités (consommations liées aux organes de sécurité et au maintien des installations pour éviter toute détérioration).

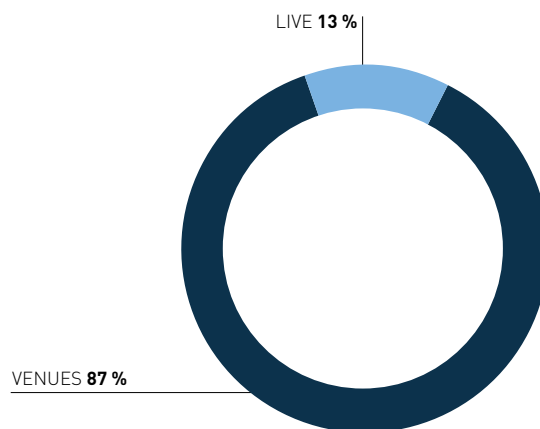
Nous travaillons également avec nos prestataires en charge de la maintenance sur des plans pour optimiser les consommations d'énergie.

Les données présentées dans ce rapport ne sauraient donc être comparées aux autres années, car la réduction des consommations ne peut bien sûr être considérée comme le seul fruit des efforts structurels du Groupe.

RÉPARTITION DES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE PAR TYPE



RÉPARTITION DES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE PAR PÔLE



### 2.2.2 DIMINUER NOTRE EMPREINTE CARBONE LIÉE AUX CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE

La diminution de nos consommations d'énergie et donc de nos émissions de carbone sur les Scope 1&2 est un axe d'amélioration important pour nos activités, et plus spécifiquement sur nos sites événementiels. Cette année, encore particulière, marque une hausse de la consommation accompagnant la reprise de nos activités.

Le Groupe a signé cette année le Net Zero Carbon Pledge, une initiative sectorielle lancée à l'occasion de la COP 26. Elle engage les signataires en faveur de l'objectif mondial d'atteindre le net-zero émissions CO<sub>2</sub> en 2050 avec une réduction de 50% des émissions CO<sub>2</sub> mondiales à horizon 2030. Cet engagement comporte 4 leviers pour les signataires :

- D'ici fin 2023, publier le plan d'actions de l'entreprise pour contribuer à ces objectifs mondiaux de réduction d'émissions de CO<sub>2</sub>,
- Contribuer à la démarche de la filière (communiquer sur la signature, promouvoir la réduction des émissions, engager une démarche Achats Responsables),
- Mesurer et réduire nos émissions CO<sub>2</sub> scope 1,2,3,
- Publier notre état d'avancement et de progrès tous les 2 ans.

Le groupe développe donc ses expertises en matière d'anticipation et de réduction des émissions de gaz à effet de serre de ses prestations, pour être en mesure de fournir des prestations à impact réduit et maîtrisé

#### 2.2.2.1 COMPORTEMENT & PROCESS

Comme évoqué, l'année 2021 nous a amenés à renforcer notre vigilance pour éviter tout gaspillage d'énergie. Des protocoles de mise à l'arrêt des sites sans activités ont été mis en œuvre afin de réduire nos consommations au strict nécessaire.

La maîtrise des consommations d'énergie passe également par la prise en compte de cet aspect dans nos démarches de certifications (ISO 14001 ou 20121), par la mise en œuvre de consignes spécifiques et la sensibilisation des équipes sur les économies d'énergie.

Des formations à l'éco-conduite vont être effectuées en 2022 afin de sensibiliser et réduire les consommations de carburant. Avec comme objectif commun de réduire l'impact des événements, GL events s'est associé à Viparis, en louant 8 000 m<sup>2</sup> du Hall 8 du site Paris Nord Villepinte, afin d'y stocker tout le matériel nécessaire à l'installation des stands de l'événement mondial de la filière mode : le salon Première Vision. Grâce à cette collaboration, GL events privilégie le réemploi et la réutilisation, tout en évitant le déplacement de plus de 500 poids lourds lors de chacune des deux éditions annuelles du salon. Ce sont 82 tonnes de CO<sub>2</sub> par an, que cet espace de stockage permet d'économiser.

**FOCUS : DES SOLUTIONS ÉNERGETIQUES AU CŒUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

La division énergie de GL events Audiovisual a enrichi son offre cette année avec des produits moins impactants pour l'environnement.

Le Groupe fournit depuis des années des groupes électrogènes pour les événements. Un partenariat a été établi avec EODEV pour l'acquisition et le développement de générateurs fonctionnant à l'hydrogène.

Un partenariat pour l'acquisition de 4 générateurs a été signé en 2021. Cette technologie permet d'éviter les émissions polluantes à l'utilisation, puisque c'est de la vapeur d'eau qui est rejetée à l'utilisation. Ces générateurs sont également fabriqués en France et des matériaux plus vertueux entrent dans leur composition avec l'utilisation de la fibre de lin et de résines biosourcées.

Autre solution développée par GL events Audiovisual, les bornes de recharges mobiles pour les véhicules électriques. Cette solution permet de répondre à de nouveaux besoins avec l'évolution progressive du parc automobile français. En avril 2021, les véhicules électriques et hybrides rechargeables ont conquis 12% de part de marché en France soit +122% par rapport à avril 2020 (source : AVERE France).

Ces bornes permettent de répondre à des besoins ponctuels pour augmenter des capacités de recharge d'un site en cas de suractivité ou pour équiper les lieux ne disposant pas d'infrastructures fixes. Cette solution mobile permet d'éviter également des travaux de génie civil.

**2.2.2.2 REMPLACEMENT DES ÉQUIPEMENTS**

Malgré un contexte particulier, les remplacements d'équipements pour des solutions plus performantes ont été initiés sur certains sites du Groupe. Le site de Brignais a supprimé ses chaudières fioul pour des chaudières gaz.

Le pôle Venues s'est donné l'objectif d'équiper ses sites d'accueil en éclairages LED d'ici à 3 ans.

Le Groupe a investi également, dans le cadre du renouvellement de sa flotte de poids lourds, dans 4 tracteurs fonctionnant au gaz naturel.

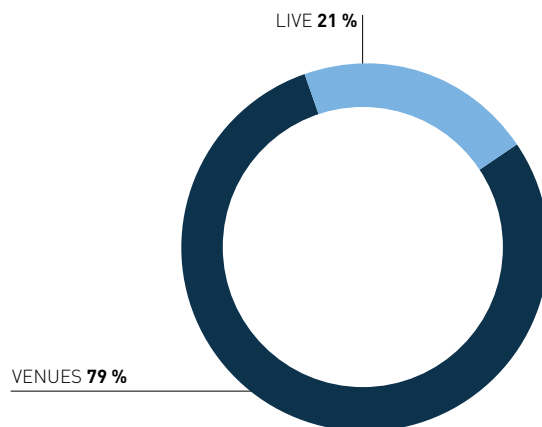
**2.2.2.3 DÉVELOPPEMENT DU RECOURS AUX ENR**

Au même titre que pour le remplacement de nos équipements pour nos sites, le Groupe étudie différents scénarii de production d'énergie renouvelable, notamment photovoltaïque, sur certains de nos sites dans une optique d'autoconsommation, permettant de couvrir le talon énergétique de nos sites.

**2.2.3 NOS CONSOMMATIONS D'EAU**

Les consommations d'eau font l'objet d'une surveillance particulière via des relevés de compteurs notamment. Pour cet exercice, notre consommation a été de 386 992 m<sup>3</sup> d'eau répartis de la manière suivante :

**RÉPARTITION DES CONSOMMATIONS D'EAU PAR PÔLE**



**2.3 L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE AU CENTRE DE NOTRE MODÈLE**

L'économie circulaire est un des enjeux majeurs de notre industrie, considérée comme fortement génératrice de déchets. Nos métiers consistent également à créer des cercles vertueux de réutilisation de matériels ou d'espaces locatifs. Notre démarche de gestion des flux de déchets se structure autour de 3 engagements en amélioration continue :

- RÉUTILISER
- RÉDUIRE
- RECYCLER

Les volumes de déchets ont augmenté avec la reprise des activités. Des sites pour lesquels la donnée n'était pas disponible jusqu'à présent sont désormais intégrés, impactant défavorablement la donnée.

**Réutiliser au maximum**

Nos métiers de prestation de services et de location de matériel ou d'espaces nous permettent de lutter contre l'usage unique et sont inscrits dans une logique d'économie circulaire. En maximisant la rotation de nos actifs (mobiliers, structures temporaires, matériel audiovisuel, espaces événementiels, énergie, cloisons...), nous faisons en sorte de les protéger et de les réparer dans la mesure du possible pour créer des cercles vertueux de réemploi.

L'enjeu est de servir des événements éphémères avec des produits et services réutilisables et durables.

Nous protégeons nos actifs avec des contenants adaptés et divers équipements de protection. Par exemple, un travail de remplacement des housses de protection du mobilier en plastique par des housses en tissus réutilisables ou des couvertures a été réalisé afin de protéger nos gammes de mobilier en limitant la production de déchets.

L'expertise de nos ateliers de réparation au sein de nos entrepôts permet de prolonger la durée de vie de nos actifs. En dernier recours, les actifs dégradés sont recyclés dans la mesure du possible via des partenariats avec des filières adéquates, comme l'éco-organisme Valdelia pour les cloisons ou mobiliers usagés.

Au-delà de nos actifs classiques, le Groupe a développé une expertise dans les bâtiments temporaires et modulaires. Ces solutions permettent la conception de structures démontables et remontables, donc moins coûteuses et moins impactantes sur l'environnement que des bâtiments classiques.

Le Grand Palais Éphémère, livré en 2021 et construit sur le Champ de Mars, est ainsi très largement constitué de matériaux réutilisés ou réutilisables.

### 2.3.1 RÉDUIRE À LA SOURCE

Le Groupe engage des démarches structurantes pour réduire la production de déchets à la source.

Parmi les flux de déchets issus des activités événementielles, les produits alimentaires de nos prestations Food&Beverage représentent un important gisement de réduction potentielle à la source. Des dispositifs anti-gaspillages sont mis en œuvre sur différents sites.

A ce titre, la suppression de la distribution de bouteilles plastiques se poursuit sur nos sites.

### 2.3.2 RECYCLER

Nous poursuivons nos efforts sur le recyclage en généralisant nos efforts de test-validation-déploiement sur différents flux. Un partenariat global a été passé en juillet avec un prestataire unique pour nos sites français dans l'optique d'augmenter le tri et le recyclage de différents flux produits :

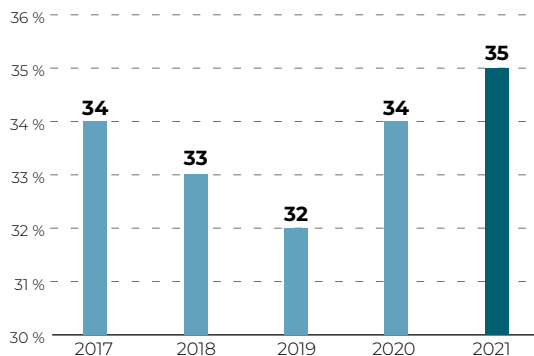
- Les 5 flux classiques (papier/carton, métal, plastique, verre et bois),
- La moquette, un flux inhérent à nos activités.

Le pilotage de ce poste est rendu possible par la mise à disposition d'un outil dédié qui sera déployé en 2022.

Toujours dans l'optique d'augmenter le tri et donc le recyclage, la totalité des sites français du pôle Venues a été équipée en 2021 en poubelles de tri à la source par les visiteurs, ce qui représente plus de 5 000 contenants.

Pour compléter le dispositif, nous poursuivons activement notre partenariat avec Valdelia, qui a permis de recycler 500 tonnes de déchets d'ameublement et assimilés (DEA) sur l'exercice avec un niveau d'activité pourtant réduit. L'ensemble de ces dispositifs a permis de faire progresser le taux de tri d'un point.

#### ÉVOLUTION DU TAUX DE TRI



Des démarches spécifiques ont été entreprises sur certains salons comme le SIRHA, qui a fait l'objet d'un plan d'actions dédié (voir notre grand format).

Un guide global recensant des solutions de recyclage, réemploi et réutilisation, et de prestataires issus du secteur de l'Économie Sociale et Solidaire est également en cours d'élaboration pour être diffusé dans le groupe et encourager la revalorisation des matériaux disponibles après les événements.

Le recyclage passe par la formation également : les collaborateurs ont été formés au tri et au recyclage des déchets.

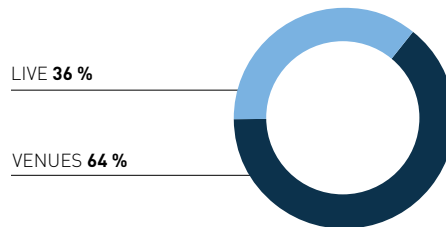
#### FOCUS : DEX, UN PLANCHER MODÈLE D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Tarpulin, filiale chilienne du Groupe, spécialisée dans la fourniture de structures temporaires, utilise un plancher technique innovant qui remplace une solution traditionnelle et permet d'éviter de devoir couler une dalle béton en dessous d'une structure.

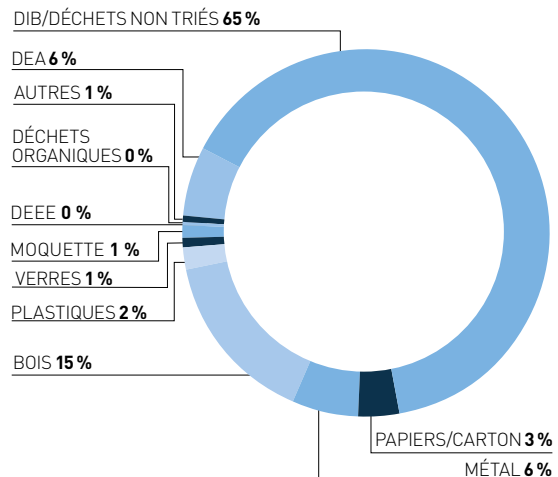
Ce sol peut être utilisé sur tout type de terrain comme par exemple sur la plage, à l'intérieur d'une structure ou comme trackway. Les dalles ultra-résistantes sont fabriquées à partir de plastique recyclé issu de l'industrie minière et de déchets plastiques récupérés en Patagonie.

Tarpulin a un accord exclusif avec le fabricant concernant la distribution de ce produit sur le marché événementiel et le loue à ses clients, favorisant ainsi la réutilisation du produit. Ce sont 1 000 m<sup>2</sup> de plancher technique DEX qui ont été installés pour la course IRONMAN PUCON ce qui correspond à 16 tonnes de plastiques recyclés.

#### RÉPARTITION DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS PAR PÔLES



#### RÉPARTITION DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS PAR TYPE (en tonnes)



## GRAND FORMAT : SIRHA 2021



La 20<sup>ème</sup> édition du SIRHA, qui s'est tenue en septembre dernier sur le site d'Eurexpo à Lyon, a été marquée par la volonté de mettre en œuvre une démarche responsable dédiée, renforçant des actions initiées sur les éditions précédentes et en développant de nouvelles.

L'événement mobilisant l'ensemble des savoir-faire du Groupe, une équipe pluridisciplinaire a été constituée pour réunir des opérationnels avec le concours de la direction RSE pour structurer, piloter et animer la démarche avec les axes suivants :

- **La gestion des déchets** : augmenter le taux de tri et recyclage,
- **La gestion des biodéchets et la lutte contre le gaspillage alimentaire** : recycler les biodéchets, collecter et redistribuer les denrées non consommées,
- **L'éco-conception** : avec le lancement d'un nouveau produit, le SIRHA Modular.

### LE SIRHA MODULAR : UNE INNOVATION RESPONSABLE

Un des objectifs premiers du SIRHA 2021 était de répondre de façon « responsable » à l'événement pour offrir une solution intermédiaire entre un stand pré-équipé (et donc réutilisable) et un stand sur mesure générateur de déchets puisqu'utilisé une seule fois. Cette solution se nomme le SIRHA Modular, proposant un socle standard réutilisable avec des accessoires personnalisables.

Pour une première, ce sont environ 3 000 m<sup>2</sup> de stands SIRHA Modular qui ont été installés, constituant ainsi un succès de commercialisation.

L'accent a été mis sur une conception et fabrication locale (région lyonnaise) permettant de limiter les transports et de privilégier des matériaux à 80% réutilisables (cloisons bois, barre aluminium...).

Ainsi, seuls les éléments « différenciant », moquettes, tissus, et signalétique ne sont pas réutilisés.

S'agissant d'une première, le Groupe souhaite déployer le stand sur l'ensemble de ses salons organisés. Pour le SIRHA Green 2022, l'objectif sera de couvrir l'intégralité du salon par cette solution.

### GESTION DES DECHETS : TRI ET RECYCLAGE AU MENU

Le SIRHA est un salon qui génère des flux importants de déchets. Afin de faciliter le tri, des process spécifiques ont été mis en œuvre avec les parties prenantes concernées sur les différentes phases de l'événement : montage/démontage et exploitation.

Eurexpo a installé 94 points de tri sur le salon à destination des visiteurs.

Ces dispositifs ont permis d'arriver à 46% de tri et de valorisation des déchets produits pour cette édition (+ 15 points par rapport à l'édition 2019). Près de 90t de déchets d'ameublement et assimilés ont été collectées en collaboration avec Valdélia (+ 63% sur ce gisement par rapport à 2019).

### COLLECTE ALIMENTAIRE ET GESTION DES BIODECHETS : LA BRIGADE VEILLE

Le Groupe a collaboré avec des acteurs associatifs et solidaires pour lutter contre le gaspillage et valoriser les biodéchets.

- L'association Aiden a collecté et valorisé 1,4 tonnes de biodéchets sur cette édition,
- 15,6 tonnes de denrées alimentaires collectées vs 18t en 2019 (en lien avec la Banque alimentaire et le Chainon Manquant).

Ces actions relatives à la collecte des biodéchets et des denrées non consommées ont été animées et encadrées par la Brigade SIRHA Collect, composée d'une dizaine d'étudiants dont le rôle était de sensibiliser et d'accompagner les exposants souhaitant redistribuer leurs denrées non consommées et/ou valoriser leur biodéchets.

### PERSPECTIVES ET PROCHAINE ÉDITION

Pour préparer la prochaine édition, un Comité de Pilotage a été constitué autour de la Direction du Salon. Dans l'objectif de rendre encore plus responsable le SIRHA 2023, il a été décidé d'organiser un hackaton réunissant un panel varié de parties prenantes pour envisager de nouvelles actions RSE, éventuellement en partenariats.

# 3. NOTRE POLITIQUE SOCIALE & DE SOLIDARITÉ



## ENJEUX

- Création d'emplois sur les territoires
- Inclusion et diversité
- Développement des collaborateurs et des compétences
- Engagement des collaborateurs
- Sécurité des personnes

## OBJECTIFS

- Développer l'empreinte sociale et sociétale du Groupe GL events
- Adapter les organisations et les compétences des collaborateurs aux évolutions du marché de l'évènementiel
- Disposer des ressources qualitativement et quantitativement pour la reprise

## LES FAITS MARQUANTS

- Redémarrage de la création d'emplois non permanents sur les territoires
- Augmentation de 50% de l'effort de formation versus 2020
- Collaborations renforcées avec des entreprises issues de l'Economie Sociale et Solidaire
- Signature du Pacte pour l'emploi de la Ville de Paris
- Pérennisation du télétravail

## PROJETS 2022

- Identifier, attirer et fidéliser les talents
- Poursuivre et accélérer les projets d'inclusion
- Construire des organisations décloisonnées et apprenantes
- Développer le bien-vivre au travail

## 3.1 LES FEMMES & LES HOMMES DU GROUPE

L'année 2021 a été marquée par la poursuite de la crise sanitaire et économique. L'enjeu social du groupe GL events s'est inscrit dans la continuité de 2020, intégrant la sécurité des collaborateurs et la préservation de l'emploi et des compétences clefs.

S'y est ajouté l'enjeu de réussir le rebond du deuxième semestre, première étape du retour à une croissance économique partagée, qui permettra la pérennité de l'emploi et le développement du Groupe dans la durée.

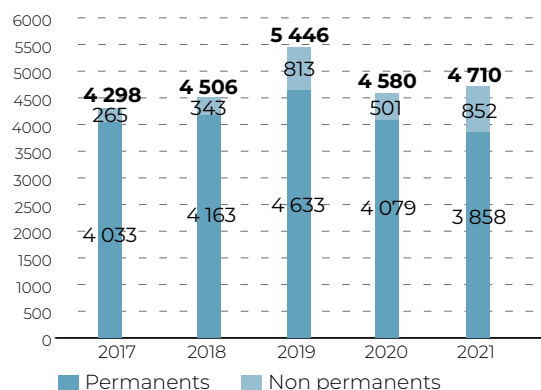
L'ensemble des actions a visé la sécurité de chacun, la protection de l'emploi, le maintien et le développement des savoir-faire, l'évolution des compétences et l'engagement de chacun pour le futur du Groupe.

Dans une période difficile où, de façon prégnante, la solidarité est clef pour l'engagement de chacun, le Groupe GL events renforce son engagement en faveur de l'inclusion.

La cohésion autour de ces enjeux a permis la poursuite des efforts collectifs, tout au long de l'année, et notamment la relance des activités du deuxième semestre.

### 3.1.1 UNE CROISSANCE DE 2,83% DES EFFECTIFS INSCRITS ENTRE LE 31/12/2020 ET LE 31/12/2021

#### EVOLUTION DES EFFECTIFS INSCRITS, PERMANENTS ET NON PERMANENTS (au 31/12 - Période 2017 - 2021 - Périmètre Groupe)



Au 31/12/2021, les effectifs totaux du Groupe GL events représentent 4 710 personnes, soit une progression par rapport au 31/12/2020 de 2,83%, après une année 2020 de décroissance de 16%. La reprise de l'activité au second semestre a généré une augmentation des effectifs non permanents de 351 personnes, soit un total de 852 personnes, retrouvant ainsi un niveau équivalent à 2019, en cohérence avec l'activité du second semestre.

La situation sanitaire étant restée incertaine en 2021, la diminution des effectifs permanents des sociétés du Groupe GL events s'est poursuivie, avec une réduction de 5,41%, pour atteindre 3 858 personnes au 31/12/2021.

### RÉPARTITION DES EFFECTIFS INSCRITS, PERMANENTS ET NON PERMANENTS, PAR ACTIVITÉ (Période 2019 – 2021 – Périmètre Groupe)

	31/12/2019		31/12/2020		31/12/2021	
	Effectifs	Répartition	Effectifs	Répartition	Effectifs	Répartition
Holding	245	4 %	210	5 %	221	5 %
Exhibitions	597	11 %	557	12 %	567	12 %
Live	3 449	63 %	2 740	60 %	2 864	61 %
Venues	1 155	21 %	1 073	23 %	1 058	22 %
<b>Total</b>	<b>5 446</b>	<b>100 %</b>	<b>4 580</b>	<b>100 %</b>	<b>4 710</b>	<b>100 %</b>

La répartition des effectifs entre les différentes activités est stable entre 2020 et 2021 ; de façon durable, les effectifs des activités Live représentent plus de 60% des effectifs globaux.

### RÉPARTITION DES EFFECTIFS INSCRITS, PERMANENTS ET NON PERMANENTS, PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE (Période 2019 – 2021 – Périmètre Groupe)

	31/12/2019		31/12/2020		31/12/2021	
	Effectifs	Répartition	Effectifs	Répartition	Effectifs	Répartition
Afrique	351	6 %	142	3 %	135	3 %
Amériques	624	11 %	371	8 %	388	8 %
Asie	929	17 %	938	20 %	1 070	23 %
Europe hors France	536	10 %	487	11 %	430	9 %
Total hors France	2 440	45 %	1 938	42 %	2 023	43 %
France	3 006	55 %	2 643	58 %	2 687	57 %
<b>Total</b>	<b>5 446</b>	<b>100 %</b>	<b>4 580</b>	<b>100 %</b>	<b>4 710</b>	<b>100 %</b>

La part des effectifs en France reste majoritaire à 57%. Les effectifs en Asie continuent de croître, en valeur absolue et en part relative, en cohérence avec la stratégie de développement du Groupe notamment en Chine.

La décroissance des effectifs en Europe hors France est liée à la sortie des effectifs du CCIB à Barcelone.

### 3.1.2 LA POURSUITE DE L'AJUSTEMENT DES ORGANISATIONS ET DES COMPÉTENCES DANS UNE CRISE SANITAIRE QUI DURE

Le Groupe a poursuivi en 2021 l'ajustement de ses organisations, en lien avec une activité impactée par les vagues successives du Covid-19.

L'analyse des mouvements de personnel dans une perspective plus durable s'effectue sur la base des effectifs permanents. Au cours du premier semestre notamment, face à la poursuite de la crise sanitaire et économique requérant flexibilité et prudence, certaines sociétés du Groupe ont poursuivi la réduction de leurs effectifs permanents.

L'effectif inscrit permanent global du Groupe s'élève au 31/12/21 à 3 858 personnes, et représente 82% des effectifs globaux. Les ajustements de structures, liés à des départs à l'initiative des collaborateurs ou de la Direction des entreprises du

Groupe, ont été faits avec un respect mutuel et en conformité avec les législations locales.

Le turn-over pour l'ensemble du Groupe a augmenté de 19% en 2020 à 25% en 2021.

Le Groupe a dans un même temps procédé à l'intégration de 667 nouveaux collaborateurs permanents, après une année 2020 où les embauches s'étaient limitées à 128 personnes. 65% des embauches, soit 440 personnes, ont été effectuées en France.

Elles ont été principalement des intégrations de nouvelles sociétés ou des lancements d'activité (La Samaritaine par exemple), des remplacements suite à du turn-over subi, et l'intégration de nouvelles compétences.

## MOUVEMENTS DES PERSONNELS PERMANENTS PAR ACTIVITÉ EN 2021

	Effectifs permanents au 31/12/2020	Embauches	Mobilités / titularisations	Départs	Effectifs permanents au 31/12/2021	Taux de turn over
Venues	963	240	4	-348	859	38 %
Live	2 434	348	86	-512	2 356	21 %
Corporate	187	30	6	-39	184	21 %
Exhibitions	495	49	8	-93	459	19 %
<b>Total</b>	<b>4 079</b>	<b>667</b>	<b>104</b>	<b>-992</b>	<b>3 858</b>	<b>25 %</b>

Le turn-over est relativement homogène entre les différentes activités à l'exception des effets exceptionnels générés par le transfert des 99 collaborateurs à Barcelone, soit 28% des départs au sein des activités Venues.

## MOUVEMENTS DE PERSONNELS PERMANENTS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE EN 2021

	Effectifs permanents au 31/12/2020	Embauches	Mobilités / titularisations	Départs	Effectifs permanents au 31/12/2021	Taux de turn over
Afrique	137	6	2	-18	127	14%
Amériques	364	51	2	-70	347	20%
Asie	601	89	63	-178	575	30%
Europe hors France	453	81	8	-169	373	41%
Total hors France	1 555	227	75	-435	1 422	29%
France	2 524	440	29	-557	2 436	22%
<b>Total</b>	<b>4 079</b>	<b>667</b>	<b>104</b>	<b>-992</b>	<b>3 858</b>	<b>25%</b>

Le turn-over est relativement homogène entre les différentes zones géographiques, hormis l'impact Barcelone en Europe hors France.

## 3.2 UNE POLITIQUE STRUCTURÉE EN FAVEUR D'UN CADRE DE TRAVAIL SÛR ET ÉPANOUISSANT

L'année 2021 a été, dans la lignée de l'année 2020, marquée par l'enjeu majeur de la sécurité sanitaire. Le Groupe a déployé massivement le télétravail et les protocoles sanitaires en vigueur dans les différents pays.

2021 a été aussi une année où l'enjeu de fidélisation des collaborateurs clefs a été majeur, face à une deuxième année de situation sanitaire difficile, à une tension croissante sur le marché de l'emploi, et à une reprise économique différenciée selon les secteurs d'activité.

### 3.2.1 SÉCURISER LES COLLABORATEURS

Un volet essentiel de la responsabilité sociale recouvre l'hygiène et la sécurité au travail des collaborateurs. Dans la situation spécifique de pandémie du Covid-19, son importance s'est encore accrue.

#### Sécuriser les collaborateurs en situation de pandémie

Pour faire face à la pandémie, GL events a très rapidement déployé de nouveaux protocoles sanitaires renforcés pour protéger les collaborateurs, les partenaires et les clients. Ces protocoles et consignes de sécurité ont été dispensés via des formations dédiées, puis adaptés aux dernières évolutions en matière de sécurité des personnes et de prévention des risques. Ainsi, afin d'être conforme aux réglementations en vigueur et de proposer un environnement de travail sécurisé, le Groupe, avec le soutien de la cellule de crise sanitaire et des Ressources Humaines, a :

- Identifié et évalué les zones de risques de contamination pour déployer des mesures de prévention adaptées avec la mise à jour de nos Documents Uniques d'Évaluation des Risques (DUER),
- Mis en place une organisation dédiée et centralisée en animant un réseau de plus de 260 référents sanitaires,
- Géré l'approvisionnement et la distribution des dispositifs sanitaires (masques, gel, divers équipements de protection sanitaires),
- Déployé et implémenté dans l'ensemble de nos locaux une signalétique visible et harmonisée, permettant de garantir une circulation des flux et un respect de la distanciation physique,
- Déployé des protocoles sanitaires adaptés et ajustés pour garantir le respect des gestes barrières,
- Établi un protocole de gestion des incidents dédiés, révisé et communiqué de manière régulière,
- Formé l'ensemble des référents aux risques sanitaires,
- Sensibilisé les collaborateurs aux risques sanitaires par le biais d'un plan de communication et de sensibilisation dédié (publication sur le réseau d'entreprise YAMMER, Newsletter dédiée, instauration d'actions en local, centre de dépistage ponctuel, centre de vaccination),



- Animé une communauté de référents sanitaires via un groupe TEAMS dédié. Ce groupe est un véritable outil d'échange et de co-construction dans l'animation et le déploiement du dispositif sanitaire (questions en direct sur le fil de discussion, animation une fois par mois d'une session de questions/réponses par la cellule de crise pour partager les informations sur les évolutions du dispositif).

Le déploiement du télétravail a permis de limiter le risque de concentration des flux et de rassemblements. Pour d'autres postes, lorsque cela a été nécessaire, l'organisation du travail a été adaptée.

Depuis juin 2021, le personnel intervenant dans un Etablissement Recevant du Public (ERP) est soumis à l'obligation de présenter un pass sanitaire pour exercer ses fonctions. Le Groupe a appliqué et encouragé cette mesure, ayant comme objectif premier de protéger le personnel de l'événementiel et de pérenniser la reprise d'activité.

Ainsi pour aider à la bonne application du pass sanitaire, le Groupe a effectué plusieurs actions :

- La présence de conciergeries sanitaires sur certains de nos événements permettant aux collaborateurs, visiteurs et exposants de se faire dépister,
- Des campagnes d'information sur la vaccination à destination de nos salariés,
- Des campagnes de vaccination, favorisées avec notamment sur certains centres de vaccination des créneaux horaires dédiés pour nos collaborateurs (sur la base du volontariat).

#### Prévenir les risques de sécurité au travail

En sus de la partie sanitaire spécifique à la pandémie du Covid-19, la sécurité reste un enjeu fondamental, notamment dans des métiers liés aux prestations de services : cela implique des règles strictes garantissant la sécurité de chacun sur les chantiers.

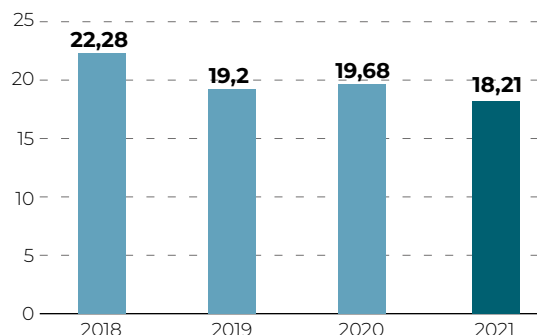
Dans cette perspective, des formations sont conduites pour former aux dernières évolutions en matière de sécurité des personnes et de prévention des risques :

- CACES pour les conducteurs d'engins de chantier,
- FIMO et FCOS pour les chauffeurs routiers,
- Gestes et postures pour tous les salariés amenés à effectuer des manipulations et déplacements manuels,
- Travail en hauteur et échafaudages,
- Document unique,
- SSIAP pour la sécurité incendie,
- Sauveteur secouriste du travail,
- Habilitation électrique.

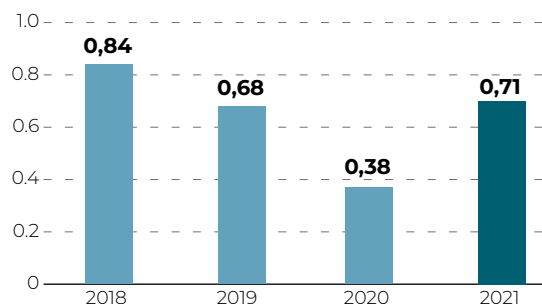
En 2021, malgré le contexte, le Groupe a maintenu ses efforts de formation dans le domaine de la sécurité, en s'attachant notamment au renouvellement des habilitations du personnel concerné. Les formations dédiées à la sécurité ont représenté près de 42% du total d'heures de formations dispensées en 2021 sur le périmètre monde, et plus de 65% des personnes formées.

Pour l'ensemble des opérations, des plans de prévention, plan général de coordination et PPSPS (plan particulier de sécurité et de protection de la santé) sont mis en place pour assurer la sécurité des salariés et des prestataires.

#### ÉVOLUTION DU TAUX DE FRÉQUENCE DES ACCIDENTS DU TRAVAIL (Période 2018 – 2021 – Périmètre France)



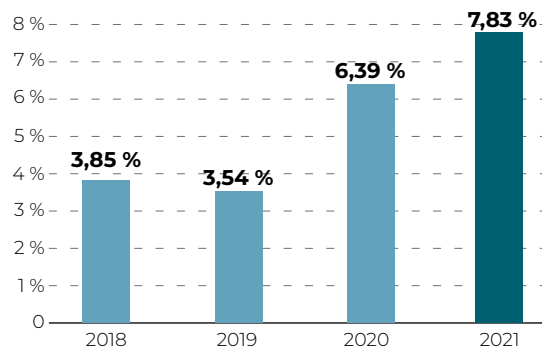
#### ÉVOLUTION DU TAUX DE GRAVITÉ DES ACCIDENTS DU TRAVAIL (Période 2018 – 2021 – Périmètre France)



On notera que le taux de fréquence sur le périmètre France a légèrement diminué entre 2020 et 2021, malgré la reprise d'activité forte du second semestre.

Le taux de gravité augmente en 2021 de 0,33 point par rapport à 2020, et retrouve un niveau proche de celui d'avant-crise.

#### ÉVOLUTION DE L'ABSENTÉISME (Période 2018 – 2021 – Périmètre France)



L'évolution du taux d'absentéisme, après une décroissance continue depuis 2017, connaît en 2020 et 2021 une hausse significative. Ce taux reflète en pleine pandémie la responsabilisation et les mesures de précaution prises dans les différentes sociétés du Groupe et par les collaborateurs pour protéger leur santé, celle de leur famille et de leurs collègues.

### 3.2.2 FAVORISER LE BIEN-VIVRE AU TRAVAIL

#### Pérenniser le télétravail

L'année 2021 a été marquée par la poursuite massive du télétravail, imposée par la situation sanitaire et les protocoles des instances gouvernementales dans les différents pays. Dans cette période, le Groupe a choisi de déployer dans les différentes sociétés du Groupe des chartes de télétravail pour la situation post-crise sanitaire, notamment en France et au Brésil, en concertation, le cas échéant, avec les partenaires sociaux des différentes sociétés.

Ces chartes s'inscrivent dans un cadre général, mais restent spécifiques par société selon les impératifs particuliers des activités et des organisations, et selon les bassins d'emploi. Le télétravail est limité aux métiers qui le permettent, et les fonctions éligibles ont été déterminées dans chaque société. Télétravailler est une possibilité offerte aux collaborateurs, qui suit un processus de validation managériale et qui est soumise à quelques conditions préalables : un environnement de travail qui permet la concentration, l'accès sécurisé aux réseaux du Groupe et un retour possible sur le lieu de travail dans un délai raisonnable en cas de nécessité. La fréquence proposée dans les différentes sociétés est de 1 à 2 jours par semaine, sans restriction sur les jours éligibles, à l'exception des départs ou retours de congés payés.

#### Recréer le lien social

Différents séminaires digitaux, nommés « Reboost », regroupant des collaborateurs de toutes sociétés, toutes les activités et tous les pays du Groupe ont été organisés par voie digitale au cours de l'année 2021. L'objectif de ces séminaires était de recréer le lien social et réengager les collaborateurs après des périodes d'activité réduite.

Chaque fois que les situations sanitaires dans les différents pays le permettaient, en respect des protocoles sanitaires existants, des endroits de rencontres physiques ont été offerts, à l'échelle de petites équipes, afin de maintenir de la cohésion d'équipe.

#### Protéger le niveau de vie des collaborateurs

Afin de préserver au mieux le niveau de vie des collaborateurs dans les différentes sociétés du Groupe, différentes approches ont été proposées dans les différentes sociétés, et largement appliquées.

- Garantie de la part variable des rémunérations versée en 2021 au titre de 2020. Malgré une année 2020 difficile sur le plan économique, dans l'ensemble des sociétés en France, plus de 70% de l'enjeu maximum de rémunération variable a été versé en février 2021.
- Pour préserver le niveau de vie des personnes en activité partielle, dans différentes sociétés du Groupe, en France et à l'international, une compensation a été faite entre l'allocation d'activité partielle et la rémunération normale des collaborateurs. En France, cette mesure a concerné les collaborateurs dont la rémunération brute mensuelle était inférieure à 3 000€.

#### Se doter d'outils qui améliorent le lien avec les collaborateurs

Dans l'objectif de simplifier la vie professionnelle des collaborateurs, le centre de service partagé de paie en France s'est doté d'un nouvel outil de paie. Il a permis dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022 la mise en place des fiches de paie et des tickets restaurants dématérialisés pour toutes les sociétés du périmètre. Chaque collaborateur concerné bénéficie d'un coffre-fort digital personnel et confidentiel.

Dans cette continuité sera développé en 2022 un portail collaboratif qui permettra de fluidifier les interactions et la circulation de l'information.

### 3.2.3 L'ÉGALITÉ HOMMES/FEMMES – UNE GESTION DE CARRIÈRE NON-DISCRIMINANTE

Le Groupe GL events a renforcé en 2021 ses actions en faveur de la diversité Hommes/Femmes.

Sur le plan de la culture et de la sensibilisation, en France, une démarche de formation a démarré avec l'ANACT et l'ARACT pour la prévention des risques psychosociaux liés à de potentiels comportements sexistes en milieu professionnel. Le Comité exécutif du Groupe a été formé en totalité, et la formation des cadres supérieurs du Groupe est en cours, avant

de définir les prochaines étapes à déployer dans différentes sociétés, en lien, le cas échéant, avec les partenaires sociaux.

La mise en place de chartes sur le télétravail dans toutes les filiales en France et dans certains pays est aussi un facteur facilitant l'égalité Hommes Femmes au travail, et de façon plus générale le bien-vivre ensemble.

Ce renforcement de la politique de diversité et d'inclusion apparaît dans les indicateurs suivants.

Une progression lente mais régulière de la part des femmes dans le Groupe

#### ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION PAR SEXE ET PAR ACTIVITÉ DES EFFECTIFS INSCRITS, PERMANENTS ET NON PERMANENTS (Période 2019 – 2021 - Périmètre Groupe)

		31/12/2019			31/12/2020			31/12/2021		
		Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
<b>Holding</b>	<b>Effectifs</b>	131	114	<b>245</b>	115	95	<b>210</b>	115	106	<b>221</b>
	<i>Répartition</i>	53%	47%		55%	45%		52%	48%	
<b>Exhibitions</b>	<b>Effectifs</b>	386	211	<b>597</b>	359	198	<b>557</b>	363	204	<b>567</b>
	<i>Répartition</i>	65%	35%		64%	36%		64%	36%	
<b>Live</b>	<b>Effectifs</b>	1 085	2 364	<b>3 449</b>	863	1 877	<b>2 740</b>	975	1 889	<b>2 864</b>
	<i>Répartition</i>	31%	69%		31%	69%		34%	66%	
<b>Venues</b>	<b>Effectifs</b>	606	549	<b>1 155</b>	544	529	<b>1 073</b>	526	532	<b>1 058</b>
	<i>Répartition</i>	52%	48%		51%	49%		50%	50%	
<b>Total</b>	<b>Effectifs</b>	<b>2 208</b>	<b>3 238</b>	<b>5 446</b>	<b>1 881</b>	<b>2 699</b>	<b>4 580</b>	<b>1 979</b>	<b>2 731</b>	<b>4 710</b>
	<i>Répartition</i>	<b>40,5%</b>	<b>59,5%</b>		<b>41,0%</b>	<b>59,0%</b>		<b>42,0%</b>	<b>58,0%</b>	

La proportion des femmes est en légère progression sur les deux dernières années dans l'ensemble du Groupe et atteint 42% en 2021. Des écarts importants existent entre les différentes activités. Un point significatif est l'augmentation de la part des femmes dans nos activités Live, secteur traditionnellement plus masculin.

Cette progression de la proportion des femmes concerne notamment les cadres supérieurs.

#### PART DES FEMMES DANS LES POSTES DE DIRECTEURS ET CADRES EN EFFECTIFS INSCRITS PERMANENTS

		31/12/2021		Total
		Femmes	Hommes	
<b>Total général</b>	<b>Effectifs</b>	1 581	2 277	<b>3 858</b>
	<i>Répartition</i>	41%	59%	
<b>Ensemble des cadres et cadres supérieurs</b>	<b>Effectifs</b>	<b>586</b>	<b>843</b>	<b>1 429</b>
	<i>Répartition</i>	<b>41%</b>	<b>59%</b>	

La part des femmes dans l'ensemble des cadres est en légère hausse, et est parfaitement équivalente à la part des femmes dans l'ensemble du Groupe.

### ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION PAR SEXE ET PAR CATÉGORIE PROFESSIONNELLE DES EFFECTIFS INSCRITS PERMANENTS, PÉRIMÈTRE GROUPE

		31/12/2020			31/12/2021		
		Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
<b>BU Director   Executive</b>	<b>Effectifs</b>	27	83	<b>110</b>	29	79	<b>108</b>
	<i>Répartition</i>	25%	75%		27%	73%	
<b>Cadre   Manager</b>	<b>Effectifs</b>	593	830	<b>1 423</b>	557	764	<b>1 321</b>
	<i>Répartition</i>	42%	58%		42%	58%	
<b>Employé   Clerk   Tam   Supervisor   Technician</b>	<b>Effectifs</b>	1 025	929	<b>1 954</b>	959	843	<b>1 802</b>
	<i>Répartition</i>	52%	48%		53%	47%	
<b>Ouvrier   Blue collar</b>	<b>Effectifs</b>	34	558	<b>592</b>	36	591	<b>627</b>
	<i>Répartition</i>	6%	94%		6%	94%	
<b>Total général</b>	<b>Effectifs</b>	<b>1 679</b>	<b>240</b>	<b>4 079</b>	<b>1 581</b>	<b>2 277</b>	<b>3 858</b>
	<b>Répartition</b>	<b>41%</b>	<b>59%</b>		<b>41%</b>	<b>59%</b>	

La part des femmes dans les cadres supérieurs et dirigeants a progressé, pour atteindre 27%, soit une augmentation de 4 points de base. Une illustration de cette politique est la nomination d'une femme brésilienne comme Directrice Générale d'un des pays majeurs du Groupe, le Brésil. Les postes d'ouvriers restent en très forte majorité occupés par des hommes.

### 3.2.4 DIVERSITÉ DES ÂGES ET ANCIENNETÉ – UNE POPULATION QUI RAJEUNIT

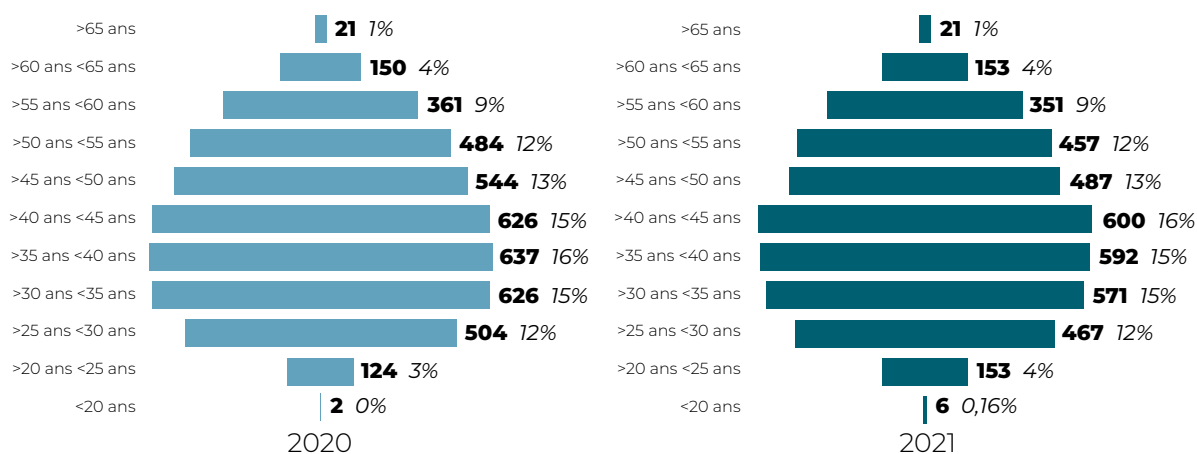
L'ensemble des données concerne les effectifs permanents inscrits au 31/12 de chaque année.

#### Une population qui rajeunit

La pyramide des âges reste équilibrée avec un renforcement de la part des collaborateurs de moins de 30 ans et une stabilité de la part des plus de 50 ans

L'année 2021 a été une année d'intégration de compétences nouvelles pour répondre notamment aux enjeux de la transformation numérique, environnementale et sociale, et de préservation de l'expérience et l'expertise, clés de transmission des savoirs.

#### PYRAMIDE DES ÂGES EN NOMBRE ET EN POURCENTAGE DES EFFECTIFS PERMANENTS INSCRITS (Période 2020 – 2021 – Périmètre Groupe)



Le nombre de collaborateurs permanents âgés de moins de 30 ans augmente légèrement entre 2020 et 2021, autour de 630 personnes. Celle des plus de 50 ans reste stable, autour de 1000 personnes.

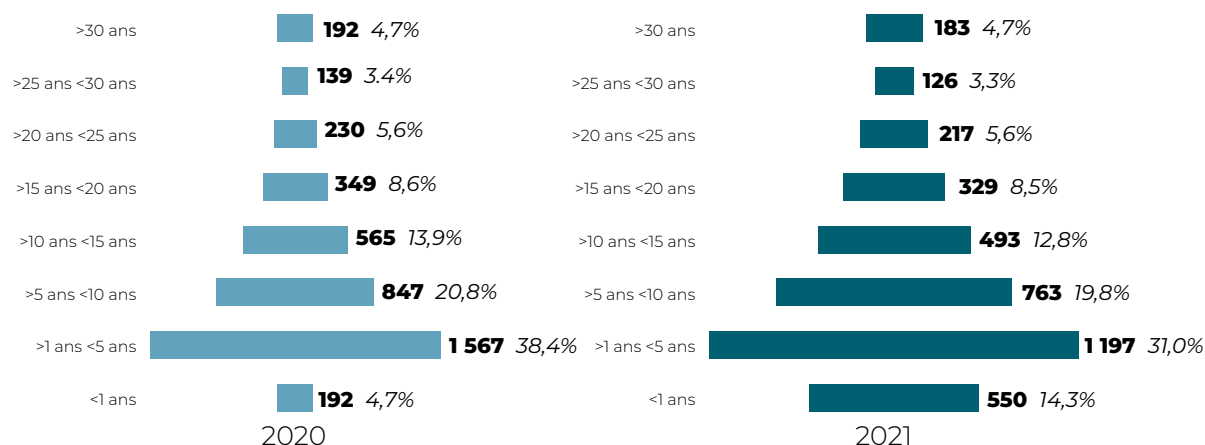
	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
Part des moins de 30 ans	17,87%	15,44%	16,23%
Part des plus de 50 ans	22,36%	24,91%	25,45%
<b>Age moyen</b>	<b>40,59</b>	<b>41,74</b>	<b>41,4</b>

### Une ancienneté qui se réduit

L'ancienneté moyenne au 31/12/2021 s'élève à 9,3 ans, soit en baisse de 6 mois par rapport à 2020. C'est en France qu'elle est la plus élevée, en cohérence avec l'histoire et le développement du Groupe.

L'ancienneté des femmes, comme leur âge moyen, est plus faible. Cela traduit une féminisation progressive des métiers du groupe. Une ancienneté moins élevée sur les holdings est la traduction de l'intégration progressive de nouvelles compétences, en lien avec les évolutions des métiers du groupe.

### RÉPARTITION EN NOMBRE ET EN POURCENTAGE DES EFFECTIFS PERMANENTS INSCRITS AU 31/12 PAR TRANCHE D'ANCIENNETÉ (Période 2020- 2021 – Périmètre Groupe)



Le nombre de collaborateurs permanents ayant moins d'un an d'ancienneté au 31/12/2021 a significativement augmenté par rapport au 31/12/2020, à l'inverse du nombre de collaborateurs ayant entre 1 et 5 ans d'ancienneté.

Cela est le reflet de la reprise des embauches notamment au cours du deuxième semestre 2021.

A l'exception des deux premières catégories (« <1 an » et « >1an<5 ans »), la répartition par tranche d'ancienneté des effectifs permanents reste stable. Les compétences ont pu être préservées malgré les 2 années d'ajustement organisationnel.

### Des différences par zone géographique, selon le sexe et l'activité

Les équipes sont plus jeunes en Asie, ce qui est cohérent avec le développement récent de nos activités en Chine.

La moyenne d'âge des femmes est de 4 ans plus faible que celle des hommes.

Les écarts de moyenne d'âge par activité sont peu significatifs, à l'exception des holdings qui comptent une population en moyenne plus jeune.

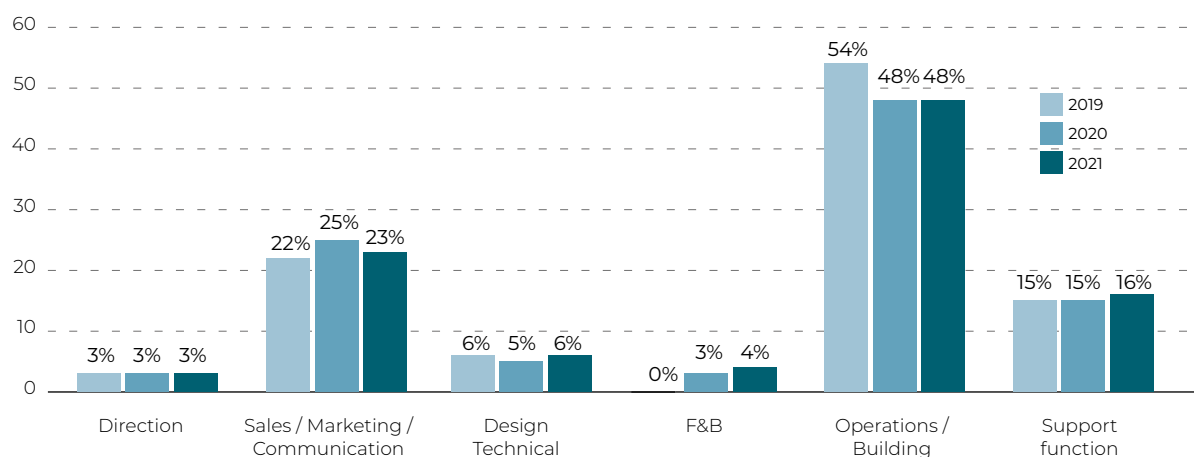
### AGE ET ANCIENNETÉ MOYENS DES EFFECTIFS PERMANENTS INSCRITS (au 31/12/2021 – Périmètre Groupe)

	Age moyen au 31/12/2021	Ancienneté moyenne au 31/12/2021
<b>Par périmètre géographique</b>	France	10,4
	Europe	8,6
	Afrique	8,1
	Amérique	6,8
	Asie	6,7
<b>Par sexe</b>	Femme	8,1
	Homme	10,1
<b>Par activité</b>	Holding	7,6
	Exhibitions	8,2
	Live	9,6
	Venues	9,3
<b>Global</b>	<b>41,4</b>	<b>9,3</b>

### 3.2.5 DIVERSITÉ DES MÉTIERS

Dans un contexte métier évolutif, GL events est fort de la variété de ses profils. Si les fonctions Opérations et Sales/Marketing représentent la majeure partie des effectifs, GL events peut aussi s'appuyer sur des fonctions Design et supports importantes, qui accompagnent l'évolution des métiers.

#### RÉPARTITION PAR MÉTIER DES EFFECTIFS TOTAUX INSCRITS (au 31/12 – Période 2019 – 2021 - Périmètre Groupe)



La répartition des effectifs par métier est stable, la diminution relative de la part des collaborateurs dans les opérations est compensée par l'évolution des effectifs en Food & Beverage, qui sont aussi dédiés en grande partie aux opérations.

### 3.2.6 DIVERSITÉ MULTICULTURELLE

Dans un monde de plus en plus mouvant, la richesse de GL events repose aussi sur sa diversité culturelle. Avec une présence dans 20 pays et 82 nationalités, GL events dispose d'une capacité d'adaptation et d'une agilité forte.

#### EFFECTIFS TOTAUX INSCRITS AU 31/12 PAR ZONES GÉOGRAPHIQUES ET PAR PAYS (Période 2019 – 2021 - Périmètre Groupe)

	2019	2020	2021
<b>Afrique</b>	<b>351</b> 6 %	<b>142</b> 3 %	<b>135</b> 3%
Algérie	4	4	4
Île Maurice	33	34	36
Afrique du Sud	314	104	95
<b>Amériques</b>	<b>624</b> 11 %	<b>371</b> 8 %	<b>388</b> 8%
Brésil	385	217	226
Chili	233	149	158
Pérou	2	1	0
USA	4	4	4
<b>Asie</b>	<b>929</b> 17 %	<b>938</b> 20 %	<b>1 070</b> 23%
Chine	458	541	638
Hong Kong	62	44	45
Japon	38	38	32
Russie	1	1	1
Turquie	236	207	155
Emirats Arabes Unis	134	107	199

	2019	2020	2021
<b>Europe hors France</b>	<b>536</b> 10 %	<b>487</b> 11 %	<b>430</b> 9%
Belgique	43	40	35
Espagne	128	120	4
Hongrie	85	83	125
Italie	33	33	26
Luxembourg	1	0	0
Pays-Bas	59	43	44
Royaume-Uni	187	168	196
<b>Total hors France</b>	<b>2 440</b> 45 %	<b>1 938</b> 42 %	<b>2 023</b> 43%
<b>France</b>	<b>3 006</b> 55 %	<b>2 643</b> 58 %	<b>2 687</b> 57%
<b>Total général</b>	<b>5 446</b>	<b>4 580</b>	<b>4 710</b>

Dans une crise sanitaire mondiale, le Groupe a maintenu sa présence dans l'ensemble des pays où il était implanté au début de cette crise, à l'exception du Luxembourg.

Des évolutions notables cependant en Afrique du Sud, où la présence du groupe a fortement diminué en 2020 pour quasiment se stabiliser en 2021, et en Chine, où le Groupe poursuit son développement, entraînant la création d'emplois à un rythme soutenu.

### 3.2.7 UN GROUPE INCLUSIF

La politique d'inclusion du Groupe GL events en 2021 s'est concentrée sur :

- La poursuite d'actions en faveur des personnes en situation de handicap,
- Le renforcement de l'engagement dans les territoires en faveur de l'inclusion,
- L'orientation de sa sous-traitance vers l'Économie Sociale et Solidaire.

Quelques jalons de la politique d'inclusion du Groupe :

- 2010** Signature de la Charte de la diversité
- 2014** Création d'une cellule dédiée en soutien de la démarche handicap Groupe
- 2018** Signature de la Charte des 1000 de la métropole de Lyon - 1000 entreprises s'engagent pour l'insertion et l'emploi
- 2021** Signature du Pacte parisien pour l'emploi et les entreprises (PPEE) - Le Groupe renforce son engagement dans les territoires et officialise son engagement pérenne en faveur de l'emploi, de la formation et de l'insertion.

Vecteur d'une ambition partagée, ce pacte se traduit par la mise en place d'actions concrètes visant à renforcer l'implication de l'entreprise et de ses salariés sur le territoire parisien, avec l'appui de l'ensemble des cosignataires du pacte – la Ville de Paris, Pôle emploi Paris, la Mission locale de Paris, l'EPEC, l'École de la 2<sup>e</sup> Chance (E2C) de Paris et Cap emploi 75.

#### Intégrer des personnes en situation de handicap

L'intégration professionnelle des personnes en situation de handicap fait partie des axes prioritaires de la politique de diversité du Groupe depuis 2014. Le taux d'emploi global pour l'année 2020 s'élève à 3,8 %, soit une légère progression par rapport à 2019.

La contribution globale Agefiph pour l'ensemble des filiales du Groupe s'est élevée à 181 163 €.

#### EVOLUTION DU TAUX D'EMPLOI GLOBAL (Période 2017 -2020\* - Périmètre France)

2017	2018	2019	2020
4,83%	3,90%	3,74%	3,80%

\*Les données d'emploi 2021 seront disponibles après la date de publication de la DPEF.

#### Sourcer de façon inclusive dans les territoires

En matière de recours au travail temporaire GL events a référencé la société de travail temporaire d'insertion Janus. En matière de sous-traitance, les sociétés du Groupe contractent avec des entreprises employant des travailleurs issus de l'insertion.

Ainsi, le Groupe a développé son partenariat avec l'Agence des Economies solidaires ; plusieurs partenaires ont été sourcés et des collaborations ont pu être entamées dès la reprise des activités :

- Vilette Emploi (ETTI) pour des prestations d'accueil,
- Emploi Développement (ETTI) pour des prestations de manutention,
- Soun/Fastroad (EA) pour le transport,
- Urban Développement (EI) pour la pose de signalétique.

L'objectif du groupe est d'élargir son référencement et de renforcer sa collaboration avec les entreprises de l'ESS.

## 3.3 ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES ET L'ENGAGEMENT

### 3.3.1 DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES

Les ressources humaines sont la richesse principale de GL events, groupe attentif au respect et à l'épanouissement des personnes. La crise a été particulièrement éprouvante, exigeant du Groupe comme de ses parties prenantes une capacité de réactivité, de résilience et d'adaptation.

La formation professionnelle permet d'ajuster les compétences aux besoins et à l'environnement mouvant de l'entreprise. Les plans de formation sont construits dans chaque business unit en concertation avec les managers, les RH opérationnels et la Direction Générale.

#### Développer par la formation

#### NOMBRE DE STAGIAIRES, D'HEURES DE FORMATION FRANCE ET INTERNATIONAL (Période 2020 – 2021 – Périmètre Groupe)

	2020			2021			Evolution 2021/2020		
	France	International	TOTAL	France	International	TOTAL	France	International	TOTAL
Nombre de stagiaires total	811	1 119	1 930	1 552	1 346	2 898	91%	20%	50%
Nombre d'heures de formation	10 610	7 222	17 832	16 464	7 263	23 727	55%	1%	33%
Heures de formation/stagiaire	13,1	6,5	9,2	10,6	5,4	8,2	-19%	-16%	-11%

En 2021, 2 898 collaborateurs ont été formés, pour un total de 23 727 heures de formation.

En 2021, la formation à l'international a représenté 46% du nombre de stagiaires et 30% du nombre d'heures de formation.

Le volume de formation a quasiment doublé en France par rapport à 2020, sans encore retrouver son niveau de 2019. Les dispositifs nationaux d'accompagnement à la formation ont été un élément fort pour favoriser le lien social et le développement des compétences dans un environnement économique difficile. Le nombre d'heures financées par le FNE est stable entre 2020 et 2021 pour l'ensemble du groupe en France.

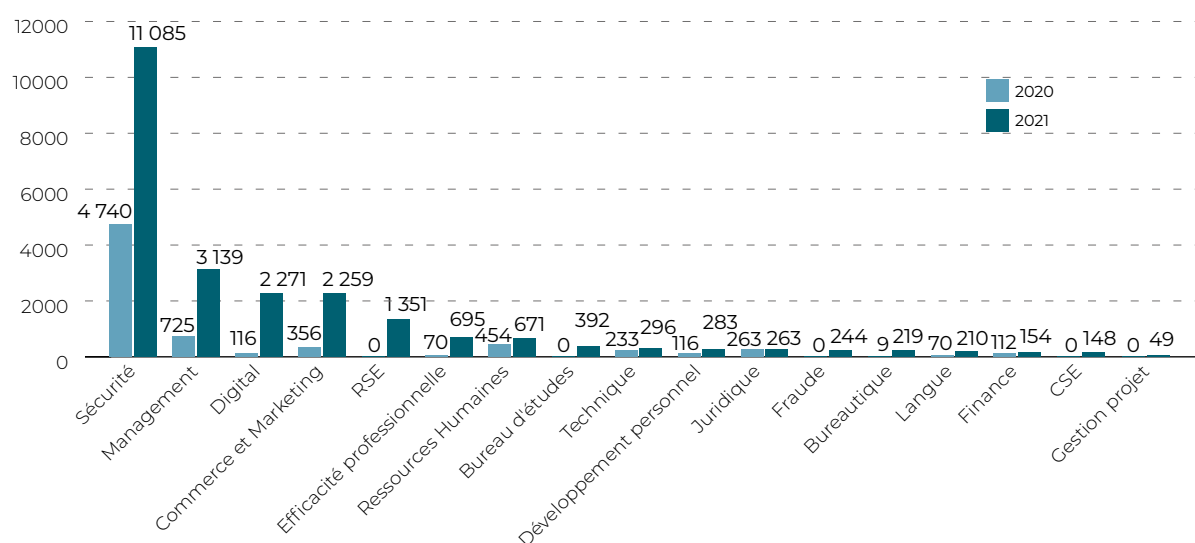
L'effort de formation a donc été accentué malgré la poursuite de la crise et centré sur l'évolution des compétences, en lien avec les évolutions sociétales, technologiques et du management, du fait des changements d'organisation du travail.

#### Cibler les enjeux de sécurité, les évolutions sociétales, technologiques et le management

En 2021, la priorité a été donnée à la responsabilité sociale et sociétale du Groupe. Ainsi les formations sécurité, management et RSE ont représenté plus de 60% de l'effort de formation.

La seconde priorité a été d'adapter les modèles de business du Groupe, avec un centrage sur les formations au Digital, au Marketing et au Commerce, et 20% de l'effort de formation leur a été consacré.

#### HEURES DE FORMATION PAR THÈME (Période 2020 – 2021 – Périmètre Groupe)



### 3.3.2 ENGAGEMENT DES COLLABORATEURS

Les années 2020 et 2021 ont été marquées par un bouleversement de nos manières de travailler. Des outils collaboratifs, des moments conviviaux ont été mis en œuvre permettant de maintenir le lien entre les équipes. 2021 a vu la reprise de nos activités à un rythme soutenu.

L'engagement des collaborateurs au sein des sociétés du Groupe est la résultante des différentes politiques menées :

- L'accompagnement managérial de proximité au quotidien, y compris en période de télétravail ou d'activité partielle,
- L'impulsion collective du Groupe apportée par les séminaires « Reboost » notamment,
- La communication et l'animation régulière sur le thème de la sécurité sanitaire,
- La réassurance régulière sur la solidité du Groupe malgré la crise,
- Les décisions sociales d'accompagnement financier y compris en période de crise,
- Le déploiement des efforts de formation,
- Les initiatives locales de bien-vivre au travail,
- Le soutien d'initiatives solidaires locales, comme la Plateforme Vendredi.



### FOCUS : VENDREDI, PLATEFORME D'ENGAGEMENT

GL events s'associe à la plateforme d'engagement citoyen Vendredi. La plateforme regroupe un grand nombre d'activités d'intérêt général à mener seul ou en groupe, ponctuellement ou régulièrement, localement ou à distance, à (très) court, moyen ou long terme ! Elle permet ainsi aux collaborateurs d'accompagner leur mobilisation autour de grands défis sociaux et environnementaux.

L'engagement des collaborateurs prend différentes formes :

- Coup de pouce : aide ponctuelle de terrain ou en ligne
- Journée/défi solidaire : engagement avec ses collègues, team-buildings et événements de sensibilisation
- Mission de compétences : mécénat ou bénévolat de compétences
- Proposition d'associations ou de missions

#### Pour le moment

La plateforme est en période de test sur certaines entités du Groupe, et sera ouverte à tous les collaborateurs de France au second semestre 2022

A titre d'exemple, différentes initiatives ont été prises comme le programme Link, permettant de découvrir ou redécouvrir les métiers du Groupe, initié au mois de juin (voir grand format ci-dessous).

A différents endroits dans le Groupe, des initiatives locales ont permis de développer des programmes d'accompagnement physique (application bien-être de SPART par exemple)

pour proposer un programme de remise en forme à ses collaborateurs.

Le projet « Objectif Reprise ! » développé en région Ile de France a obtenu le Prix Coup de Cœur des Trophées Sentez-Vous Sport 2021 décerné par le CNOSF (Centre National Olympique et Sportif Français).

## GRAND FORMAT : LINK, UN FORMAT FAIT PAR LES COLLABORATEURS, POUR LES COLLABORATEURS

La crise sanitaire nous a amené à repenser nos façons de communiquer, de travailler, de partager. Au redémarrage de nos activités, un format webinar a été imaginé, **animés par les collaborateurs pour les collaborateurs**. Les objectifs de cette initiative :

- **Créer du lien** au travers d'un format interactif, où les collaborateurs peuvent intervenir avec les animateurs au travers de sessions d'échange,
- **Faire (re)découvrir** les métiers du Groupe et leur richesse (une trentaine de métiers uniquement sur le pôle Live), les innovations produit : le concept de stand « SIRHA Modular » a fait l'objet d'un épisode à part entière par exemple,
- **Familiariser** les collaborateurs avec les outils de « demain », le digital s'étant accéléré ces derniers mois,
- **Concourir à la formation** des collaborateurs sur les métiers, les enjeux du Groupe. Les différentes sessions disponibles en « replay » constituent un socle de base dans l'intégration et la formation des nouveaux collaborateurs, leur permettant d'avoir une vision « 360° » du Groupe et de ses activités.

Sur ces premières sessions, les collaborateurs ont pu découvrir notamment les métiers de la signalétique, la division Sport & Entertainment pour les activités ou des enjeux du Groupe comme la RSE ou la Compliance.

D'abord à destination des collaborateurs du pôle Live, le format s'est rapidement étendu à l'ensemble des collaborateurs du Groupe sur le périmètre France.

#### La « série » en quelques chiffres :

- Premier épisode le **17 mai 2021**
- **Une première saison de 4 épisodes** tournée et diffusée avant l'été 2021, puis **une seconde de 3 épisodes** diffusée avant Noël
- Plus de **1 700 visionnages en direct et en replay** depuis le début des webinars
- **13 collaborateurs** qui se sont prêtés au jeu du direct pour faire découvrir leur métier, leur BU, leur passion !

C'est une production « maison » puisque le Groupe s'appuie sur l'expertise et les moyens techniques des équipes de GL Audiovisual et les tournages ont lieu dans le studio installé au Palais Brongniart. C'est également un moyen de valoriser le savoir-faire du Groupe en la matière.

Et Link reviendra pour une troisième saison sur les écrans des collaborateurs avant l'été 2022 pour 4 nouveaux épisodes !



## 4. ÉTHIQUE DES AFFAIRES ET POLITIQUE ANTI-CORRUPTION



Les activités de GL events s'inscrivent dans une démarche concrète d'intégrité et de respect des standards français et internationaux, en matière d'éthique et de conformité.

Le Groupe s'est doté d'un dispositif structuré en matière de gouvernance dans le cadre de sa démarche Compliance.

Une équipe dédiée a ainsi été créée en 2019, elle est composée à ce jour d'une coordinatrice compliance et d'une juriste compliance (arrivée en novembre 2021). L'animation du dispositif prévoit également une organisation par relais locaux, définie avec les dirigeants concernés. Tous les dirigeants internationaux et le COMEX ont été formés spécifiquement lors du premier semestre 2019. Le Groupe a mis en place son Comité éthique avec sa Charte du Comité éthique et nommé ses membres.

La démarche anti-corruption est présentée de manière systématique à chaque Comité d'audit, ainsi que régulièrement lors des Comités exécutifs et Conseil d'administration. Le dispositif fait l'objet d'un suivi budgétaire dédié.

### L'équipe Compliance a travaillé sur les huit piliers de la Loi Sapin II :

- Le Code de conduite anticorruption, piloté par l'équipe Compliance, publié sur nos sites internet a été présenté lors des formations en 2019 et renvoyé à l'ensemble des collaborateurs par le Président en novembre 2021. Des fiches réflexes reprenant les principaux risques identifiés par la cartographie des risques ont été adossées au Code de conduite. Ces fiches précisent les comportements à adopter dans les opérations à risque telles que les interactions avec les tiers publics, les intermédiaires, les conflits d'intérêts, les paiements de facilitation, les dons, mécénats & sponsoring et les cadeaux et invitations ainsi que le process pour lancer une alerte quelle qu'en soit la thématique. Ces fiches sont en cours de mise en ligne. En complément, le Groupe a émis des politiques cadeaux & invitations, dons & mécénat et conflits d'intérêt en support du Code en 2019, puis mis à jour en 2021. La communication avait été suspendue temporairement du fait de l'activité partielle des collaborateurs pendant l'année 2020 et le premier semestre 2021. Un SharePoint Compliance accessible à l'ensemble des collaborateurs du Groupe a été déployé en 2021 pour permettre à chacun d'avoir accès facilement à l'ensembles des politiques, procédures et outils qui composent le dispositif Compliance.
- Le dispositif d'alerte interne, géré par l'équipe Compliance, repose en premier lieu sur l'existence d'une adresse électronique ([compliance@gl-events.com](mailto:compliance@gl-events.com)) sur laquelle signaler une alerte afin de recueillir les faits de corruption (art. 17) ou tout autre signalement (art. 8). Ce système utilise la plateforme Whispli – outil externe administré en interne, de la réception à l'investigation de l'alerte. Cet outil permet le déploiement au sein de l'ensemble de nos filiales, dans chacune des langues locales et assure un anonymat et un degré de confidentialité conforme. Le déploiement a eu lieu dès la reprise de l'activité du Groupe en novembre 2021. Une page spécifique est dédiée à ce dispositif sur le SharePoint Compliance pour expliquer l'utilisation de l'outil Whispli et une fiche réflexe Alerte interne pour rappeler les règles et les droits du lanceur d'alerte. Une vidéo de démonstration de l'outil a également été proposée aux collaborateurs.
- La cartographie des risques de corruption et de trafic d'influence a été présentée et validée par la Direction Générale en mai 2019 puis présentée au Comité d'audit de juillet de la même année, ainsi qu'au Conseil d'administration. Un audit de la cartographie a été mené à l'été 2020 prenant en compte les dernières recommandations de l'AFA (Agence Française Anticorruption) à la suite des premiers contrôles. Les résultats de l'audit ont été transmis à la Direction Générale et à l'équipe Compliance Groupe, ainsi qu'au Comité d'audit du 8 décembre 2020 et au Conseil d'administration. Par ailleurs, les risques identifiés lors de la cartographie des risques de corruption et de trafic d'influence sont intégrés au sein de la cartographie générale du Groupe ainsi qu'en référence de la cartographie des risques de fraude. La mise à jour de cette cartographie est prévue en été 2022 par l'équipe Gestion des risques Groupe, sur la base des recommandations AFA et de l'audit mené en 2020.
- S'agissant de l'évaluation des tiers (c'est-à-dire évaluer l'intégrité des tiers à risques), en 2019, un recensement de tous les tiers sur l'ensemble du Groupe (SAP et hors SAP) a été effectué par un cabinet de conseil et un groupe de travail. Par la suite, une catégorisation des tiers a été effectuée par nature (partenaires commerciaux / conseils...) et des critères de risques (y compris pondération) ont été définis : le chiffre d'affaires, la nature des prestations et le pays de localisation des tiers. Ces trois critères permettraient de couvrir également les risques liés aux grands projets internationaux. Une préanalyse de données a permis de faire ressortir 3 niveaux de risques. A ces trois niveaux de risques seront appliqués des niveaux de diligence différents à chaque phase (phase contractuelle / précontractuelle / suivi). Le choix d'outil a été étudié et la communication du process sera enclenchée dès la reprise de l'activité du Groupe. En attendant, des enquêtes Compliance sont menées sur les tiers les plus à risques et des contrôles des bases de données clients et fournisseurs ont été réalisés. Un développement de l'outil achat est envisagé afin de permettre l'évaluation en amont des futurs tiers soit par un questionnaire déclaratif soit via le lancement d'une enquête d'honorabilité.

- Le pilier « contrôles comptables » est piloté par le Contrôle interne via une campagne de contrôles. Cette campagne concerne l'ensemble du périmètre Groupe et comprend une analyse détaillée des postes comptables suivant un plan de contrôle revu au début de chaque exercice : cadeaux clients, invitations, dons, mécénat, sponsoring, commissions, honoraires exceptionnels, gratuité, remise, rabais, ristournes. Une check liste a été transmise à l'ensemble des responsables comptables et financiers pour faciliter le contrôle de 1<sup>er</sup> niveau. Cette campagne est complétée par le plan de contrôle interne, notamment par les contrôles automatisés permanents effectués avec l'outil Supervisor en 2021. Par ailleurs, ce dispositif de contrôle détectif est complété par un dispositif de prévention globale de la fraude via des formations et sensibilisations ad hoc, des newsletters mensuelles ainsi qu'un groupe Yammer « Risk & Fraud » (réseau social d'entreprise) dédié.
  
- Le contenu et l'organisation du pilier formation on été élaborés par le Groupe de travail en lien avec le cabinet externe et les Ressources humaines. En première instance, une formation spécifique a été dispensée aux membres du COMEX le 12 juin 2019. Par la suite à la demande de la Direction Générale, l'équipe Compliance a organisé une Convention Business & Compliance les 8/9 et 10 juillet 2019, regroupant près de 1 100 collaborateurs au cours de laquelle la Direction Générale a rappelé les valeurs éthiques du Groupe et a insisté sur l'importance du dispositif anti-corruption de la Loi Sapin 2. Ainsi, 700 collaborateurs identifiés comme étant exposés à des risques de corruption ont suivi une formation dispensée par un formateur externe accompagné d'un directeur opérationnel. Les supports de ces formations de tronc commun ont été retranscrits dans toutes les langues du Groupe. Parmi eux, 400 collaborateurs ont en sus suivi des modules d'approfondissement en fonction de leur exposition aux risques identifiés par la cartographie des risques et les cas pratiques identifiés lors des différents entretiens de cartographie à savoir :
  - Grands Projets,
  - Achats,
  - Commerce,
  - Tiers Publics et modules spécifiques aux risques pays Chine et Brésil.

En parallèle, une présentation détaillée du Programme Loi Sapin 2 a été réalisée à la Welcome Convention regroupant les nouveaux collaborateurs du Groupe (environ 200 personnes). Les 20 référents nommés avant la Convention ont également été réunis le 10 juillet 2019 pour être formés à ce rôle et leur présenter le plan de déploiement. La formation avait été suspendue temporairement du fait de l'activité partielle des collaborateurs pendant l'année 2020 et le premier semestre 2021. Un webinar de sensibilisation à destination des collaborateurs France a été diffusé en novembre 2021, celui-ci était introduit par le Directeur Général Délégué afin de mettre en exergue le caractère important du sujet et la volonté de la direction de le porter. Dans la continuité, un outil de e-learning va être déployé en 2022 pour sensibiliser l'ensemble des collaborateurs et nouveaux collaborateurs.

# TAXONOMIE VERTE

En tant que société publiant une DPEF, le Groupe GL events est concerné par la taxonomie verte.

Eligibilité des activités du Groupe à la taxonomie :

GL events est un acteur intégré de la filière événementielle présent sur les 3 grands métiers (prestations de services, gestion de site et organisation). Sur la base du périmètre de consolidation au 31/12/21, nous avons analysé sur la base des codes NACE et des activités des sociétés et il apparaît que nos activités ne sont pas éligibles.

# SIGLES UTILISÉS

**AFA** : Agence Française anticorruption

**AT** : Accident du Travail

**BEGES** : Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre

**BU** : Business Unit

**CACES** : Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité

**CDD** : Contrat à Durée Déterminée

**CDI** : Contrat à Durée Indéterminée

**CSE** : Comité Social et Economique

**DIB** : Déchet Industriel Banal

**DSP** : Délégation de Service Public

**EPI** : Equipement de Protection Individuelle

**ERP** : Etablissement recevant du public

**ESAT** : Etablissement et Service d'Aide par le Travail

**F&B** : Food and Beverage

**FIMO** : Formation Initiale Minimale Obligatoire

**FNE** : Fonds National de l'Emploi

**GES** : Gaz à Effet de Serre

**ODD** : Objectif de Développement Durable

**OIT** : Organisation Internationale du Travail

**SSIAP** : Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personne

# PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES SUR LE RAPPORT

## 1. LA DÉMARCHÉ DE REPORTING DE GL EVENTS

### 1.1 INFORMATIONS GÉNÉRALES

GL events publie des informations RSE au travers de son rapport de gestion depuis l'exercice 2012. A compter de l'exercice 2018, le rapport RSE devient « déclaration de performance extra-financière ».

### 1.2 PÉRIODE DE REPORTING

Les informations publiées dans le cadre de ce rapport le sont au titre de l'exercice 2021, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

## 2. PÉRIMÈTRE DE REPORTING

### 2.1 PRÉCISIONS SUR LE PÉRIMÈTRE DE REPORTING ENVIRONNEMENTAL

Le Groupe GL events est organisé en trois grands pôles d'activité. Ces activités étant de natures différentes, les impacts environnementaux ne sont pas les mêmes. Il est nécessaire d'apporter des précisions sur le périmètre retenu. Notons que pour certaines implantations, les informations ne sont pas disponibles.

GL events Venues exploite et commercialise des espaces événementiels (Parc des expositions, Centre des congrès, espaces réceptifs ou multifonctionnels), le plus souvent pour le compte de collectivités au travers de délégations de services publics ou de concessions. Le pôle Venues compte aujourd'hui 52 sites dans le monde, qui représentent une surface d'exposition de plus de 1,5 millions de m<sup>2</sup>. Cette activité, étant donné les volumes considérés, est fortement génératrice de déchets et consommatrice d'énergie et d'eau. GL events Live regroupe les activités de services aux événements : fourniture de structures temporaires (tentes, tribunes), matériel audiovisuel, signalétique, stands... Dans le cadre du reporting environnemental du Groupe sont pris en compte les principaux sites logistiques et de stockage du groupe en France et à l'étranger.

GL events Exhibitions organise les 352 salons dont le Groupe est propriétaire. Les données environnementales relatives au déroulement des salons ne sont pas disponibles, les lieux d'accueil des salons ayant des modes de gestion très variables (exemple : selon le lieu où l'événement est accueilli, les consommations d'énergie peuvent être facturées à l'organisateur au réel ou de manière forfaitaire). Ces différents modes de gestion ne permettent pas aujourd'hui d'obtenir des données consolidées suffisamment fiables. Les données des salons du pôle Exhibitions qui se déroulent sur les sites

du pôle Venues sont consolidées « indirectement ». Pour les salons qui se déroulent sur des sites externes au Groupe, la donnée n'est pas disponible.

### 2.2 PRÉCISIONS SUR LE PÉRIMÈTRE DE REPORTING SOCIAL

La donnée relative aux effectifs concerne les effectifs France et International et prend en compte les contrats à durée déterminée (incluant les alternants et les contrats pro) et indéterminée au 31 décembre 2021.

Les entrées et sorties portent sur les CDI de la France et l'international.

La pyramide des âges porte sur les CDI Monde.

Les données relatives à la formation concernent le périmètre Monde.

Les taux de fréquence, de gravité et d'absentéisme sont publiés sur le périmètre France.

## 3. INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX

### 3.1 PRÉCISIONS ET LIMITES MÉTHODOLOGIQUES

Consommations d'énergie directes et indirectes (hors carburant) : les consommations d'énergie sont communiquées en MWh sur le périmètre considéré. Certaines données (énergie, eau) peuvent être communiquées sur une année glissante en fonction de la disponibilité de l'information.

- Les consommations de carburant concernent uniquement le périmètre France. Sont reportées les consommations de carburant de la flotte de véhicules dont le PTAC est < 3,5 tonnes ainsi que les flottes de poids lourds de Lyon et Paris (les centres logistiques principaux du Groupe en France).
- Emissions de carbone : les émissions de carbone correspondent aux émissions dues aux consommations d'énergie des bâtiments, les recharges de fluides frigorigènes (Scope 1 et 2 du BEGES). Les facteurs d'émissions utilisés dans le calcul sont issus de la Base Carbone® v19.0.
- Consommations d'eau : les consommations d'eau communiquées (en m<sup>3</sup>) sont les consommations d'eau du bâtiment. Sont intégrées les consommations issues des prélèvements en nappes (utilisation de pompes à chaleur) pour le site d'Eurexpo (Lyon).
- Production de déchets : la production de déchets est exprimée en tonnes. Notons que sur certains sites du pôle Venues, la collecte et le traitement des déchets sont assurés par la collectivité (la donnée n'est donc pas disponible ou de manière partielle). Certains volumes sont estimés à l'aide de ratios de densité moyenne (kg/l) en fonction de la nature du déchet. Notons que cette méthode présente un risque d'incertitude fort sur la donnée.

## 4. INDICATEURS SOCIAUX

Effectifs : les données relatives aux effectifs concernent les effectifs France et International et prennent en compte les contrats à durée déterminée (incluant les alternants et les contrats pro) et indéterminée au 31 décembre 2021. Sont également intégrés les contrats d'intermittents et d'hôtesse.

- Taux d'emploi global de travailleurs en situation de handicap : il est calculé sur la base de l'effectif global d'assujettissement sur le périmètre France. Le taux d'emploi global comprend à la fois les emplois directs et indirects (achats faits au secteur adapté et protégé). Le taux indiqué dans le rapport est celui de 2020, la donnée 2021 n'étant pas disponible à la date de parution du rapport.
- Le taux de fréquence : il correspond au nombre d'accident avec arrêt rapporté au nombre d'heures travaillées \* 1 000 000. Il ne prend pas en compte les accidents de trajet. Les heures prises en compte sont les heures de travail théoriques rémunérées.
- Le taux de gravité est égal au nombre de jours de travail perdus pour accident du travail rapporté au nombre d'heures travaillées \* 1 000. Les jours de travail perdus en 2021 pour les accidents du travail ayant eu lieu en 2020 ne sont pas pris en compte.
- Nombre d'heures de formations : la donnée concerne les formations du périmètre Monde
- Taux d'absentéisme : Le taux d'absentéisme prend en compte les motifs suivants : arrêts maladie, mi-temps thérapeutiques, accidents du travail et mises à pieds.
- Le taux de turnover correspond au nombre de sorties de l'année N divisé par (effectifs N-1 + effectif N)/2.

## 5. ORGANISATION DU REPORTING

### 5.1. RÉFÉRENTIEL

GL events a mis en place un référentiel interne de reporting définissant les rôles, les responsabilités, les indicateurs, leur périmètre et leur mode de calcul.

### 5.2 PROCESSUS DE REMONTÉE DES INFORMATIONS ET DE CONSOLIDATION

La remontée des informations environnementales est effectuée via des opérationnels et/ou des financiers. La consolidation des informations environnementales est effectuée par la Direction de la RSE. La Direction des ressources humaines est en charge de la remontée et la consolidation des données sociales. Les données environnementales sont remontées via les canaux comptables ou via un tableau de bord pour les entités certifiées. Les données sociales pour le périmètre France sont issues du logiciel de paye et de ses différentes composantes. Les effectifs hors France sont collectés trimestriellement en complément.

## 5.3 CONTRÔLES DES DONNÉES

Des contrôles sont effectués sur les données par les responsables de chaque donnée dans la mesure du possible. Les contrôles menés peuvent prendre différentes formes : contrôles de cohérence, demande de preuves pour les informations qualitatives, audits internes (filiales ayant un système de management certifié), tests de détail.

## 6. VÉRIFICATIONS EXTERNES DES DONNÉES

Le Groupe GL events a mandaté la société Finexfi, en sa qualité d'organisme tiers indépendant accrédité par le COFRAC, pour la vérification des informations extra-financières. Ces informations sont reprises dans notre rapport, il n'est pas obligatoire de détailler ces indicateurs ici et de faire un renvoi à notre rapport.

Les diligences mises en œuvre ainsi que les conclusions des travaux de vérifications sont détaillées dans le rapport de vérification situé en fin de rapport [page 72](#).

# RAPPORT DE L'ORGANISME DE VÉRIFICATION

## EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

### Aux actionnaires,

À la suite de la demande qui nous a été faite par la société GL events (ci-après « entité ») et en notre qualité d'organisme tiers indépendant dont l'accréditation a été admise par le COFRAC sous le N° 3-1081 (portée disponible sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)), nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2021 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion du groupe en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

### RESPONSABILITÉ DE L'ENTITÉ

Il appartient au Conseil d'administration d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie conformément au référentiel utilisé, (ci-après le « Référentiel ») par l'entité dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

### INDÉPENDANCE ET CONTRÔLE QUALITÉ

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du Code de commerce et le Code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, de la doctrine professionnelle et des textes légaux et réglementaires applicables.

### RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce,
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du Code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment, en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale,
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

### NATURE ET ÉTENDUE DES TRAVAUX

Nous avons conduit les travaux conformément aux normes applicables en France déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission, et à la norme internationale ISAE 3000.

Nos travaux ont été effectués entre le 14 février et le 19 avril 2022 pour une durée d'environ 11 jours/homme.

Nous avons mené 6 entretiens avec les personnes responsables de la Déclaration.

Nous avons mené des travaux nous permettant d'apprécier la conformité de la Déclaration aux dispositions réglementaires et la sincérité des Informations :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, de l'exposé des principaux risques sociaux et environnementaux liés à cette activité, et, de ses effets quant au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ainsi que des politiques qui en découlent et de leurs résultats,
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur,
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale,
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et les principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance,
- nous avons vérifié, lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ou des politiques présentés, que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105,
- nous avons apprécié le processus de sélection et de validation des principaux risques,



- nous nous sommes enquis de l'existence de procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité,
- nous avons apprécié la cohérence des résultats et des indicateurs clés de performance retenus au regard des principaux risques et politiques présentés,
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration,
- nous avons apprécié le processus de collecte mis en place par l'entité visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations,
- nous avons mis en œuvre pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants :
  - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions,
  - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices<sup>1</sup>. Ils couvrent en moyenne respectivement 19% et 100% des données consolidées des indicateurs clés de performance sociaux et environnementaux sélectionnés pour ces tests<sup>2</sup>.
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes,
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'informations et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans la Déclaration ne peut être totalement éliminé.

## CONCLUSION

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Lyon, le 19 avril 2022

### FINEXFI

Isabelle Lhoste

Associée

<sup>1</sup> Pôles sélectionnés pour les tests :

Périmètre social et sociétal : Sociétés localisées en France

Périmètre environnemental : GL events Venues ; GL events Live

<sup>2</sup> Panorama des indicateurs environnementaux, 2.1 Innovations et expertises, 2.2.1. Comportement & process (Quantité de CO<sub>2</sub> par an, que l'espace de stockage permet d'économiser), 2.3.2 Recycler (Surface de plancher technique DEX, Tonnage de plastique recyclé, quantité de déchets produits, Quantité de denrées alimentaires collectées), 3.1.1 Une croissance de 2,83% des effectifs inscrits entre le 31/12/2020 et le 31/12/2021, 3.1.2 La poursuite de l'ajustement des organisations et des compétences dans une crise sanitaire qui dure, 3.2.1 Prévenir les risques de sécurité au travail, 3.2.4 L'égalité Hommes/Femmes – Une gestion de carrière non-discriminante, 3.2.5 Diversité des âges et ancienneté – Une population qui rajeunit, 3.2.6 Diversité des métiers, 3.2.7 Diversité multiculturelle, 3.3.1 Développer les compétences (nombre d'heures de formation)

# 04

## RAPPORTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

**75** / RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

**105** / RAPPORTS COMPLÉMENTAIRES  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**108** / RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
SUR LES RÉOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE  
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE  
DU MERCREDI 22 JUIN 2022

**114** / GESTION DES RISQUES ET CONTRÔLE INTERNE

**132** / PRÉSENTATION DES COMPTES CONSOLIDÉS

**138** / PRÉSENTATION DES COMPTES SOCIAUX

**GL events**

Société anonyme au capital de € 119.931.148  
Siège social : 59 Quai Rambaud – 69002 LYON  
351 571 757 RCS LYON

(la «Société»)

# RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

(ARTICLE L.225-37 DU CODE DE COMMERCE)

**Mesdames, Messieurs,**

Conformément aux dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce, nous vous rendons compte aux termes du présent rapport :

- du Code de gouvernement d'entreprise auquel la Société se réfère et de l'application de ses recommandations,
- de la composition du Conseil d'administration,
- des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration,
- de la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice,
- des limitations que le Conseil d'administration apporte aux pouvoirs du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués,
- de la politique de rémunération des mandataires sociaux et des informations mentionnées au I de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce,
- des conventions intervenues entre un mandataire social ou un Actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% de la Société et une société contrôlée au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce,
- de la description de la procédure mise en place par la Société permettant d'évaluer régulièrement si les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales remplissent bien ces conditions et de sa mise en œuvre,
- des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée générale des Actionnaires au Conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital et de leurs utilisations au cours de l'exercice 2021,
- des modalités particulières de participation des Actionnaires à l'Assemblée générale,
- des éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique visés à l'article L. 22-10-11 du Code de commerce.

Pour les besoins de l'élaboration, ainsi que pour la rédaction du présent rapport, la Société s'est appuyée sur les documents suivants :

- le Guide d'élaboration des Documents d'Enregistrement Universel de l'AMF publié sous la référence DOC 2021-02,
- le Code de gouvernement d'entreprise Middledext révisé en septembre 2021,
- le rapport final de l'AMF sur le Comité d'audit du 22 juillet 2010.

Le présent rapport a été préparé sur la base des contributions de plusieurs Directions, notamment des Directions financières et juridiques du Groupe.

En application de l'article L. 225-37 du Code de commerce, le Conseil d'administration a arrêté le présent rapport dans sa séance du 9 mars 2022. Le rapport sera également présenté à l'Assemblée générale Mixte du 22 juin 2022.

# 1. MODALITÉS DU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

La Société déclare se référer au Code de Gouvernement d'Entreprise Middlednext consultable sur le site : [www.middlednext.com](http://www.middlednext.com).

La Société déclare avoir pris connaissance et appliquer la totalité des recommandations du Code de gouvernement d'entreprise Middlednext et publiées dans sa dernière édition parue en septembre 2021. Les membres du Conseil d'administration en ont pris connaissance lors de la réunion du 9 mars 2022 et ont réexaminé les points de vigilance dudit code.

Tout au long de l'exercice 2021, la Société s'est attachée à appliquer l'ensemble des recommandations du Code Middlednext à l'exception de la recommandation relative à la présidence du Comité d'audit, pour lequel le Président désigné est celui qui représentait la disponibilité et les qualités nécessaires pour ces fonctions.

## 2. FONCTIONNEMENT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

### 2.1 DIRECTION GÉNÉRALE

Les fonctions de Présidence du Conseil d'administration et de Direction générale sont réunies.

En 2021, la Direction générale de la Société était composée de Monsieur Olivier GINON, Président Directeur Général et de Monsieur Olivier FERRATON, Directeur Général Délégué.

Le Président Directeur Général et le Directeur Général Délégué sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société.

Le Conseil d'administration n'a apporté aucune limitation de pouvoirs au Président Directeur Général et au Directeur Général Délégué.

### 2.2 LE COMITÉ EXÉCUTIF

#### 2.2.1 COMPOSITION

Le Comité exécutif est composé, à date, de :

<b>Olivier GINON</b>	Président Directeur Général
<b>Olivier FERRATON</b>	Directeur Général Délégué
<b>Christophe CIZERON</b>	Directeur Général Pôle Venues
<b>Philippe PASQUET</b>	Directeur Général Pôle Exhibitions
<b>Sylvain BECHET</b>	Directeur Général Finances et Investissements
<b>Patricia SADOINE</b>	Directrice Juridique et Compliance Groupe
<b>Sylvie FOUILLOUSE</b>	Directrice des Ressources Humaines
<b>Bruno LARTIGUE</b>	Directeur des Relations Institutionnelles
<b>Denis TOMASICCHIO</b>	Directeur des Systèmes d'Information Groupe
<b>Jor ZHOU</b>	Directeur Général GL events China
<b>Damien TIMPERIO</b>	Directeur Général en charge de la Transformation et de l'Amérique Latine
<b>Eric LE BOULCH</b>	Directeur Général en charge du développement de l'Île-de-France - Senior Corporate Advisor

## 2.2.2 MISSIONS

Le Comité exécutif décide des stratégies du Groupe (globale et déclinaison par métier). Il étudie les projets d'investissement (dont les croissances externes) à proposer au Conseil d'administration et met en œuvre sur l'ensemble du Groupe les orientations de stratégie de développement et de contrôle.

# 3. COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

## 3.1 PRÉSENTATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration est composé, à ce jour, de quatorze membres, nommés pour quatre ans.

### 3.1.1 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Prénom NOM Titre ou fonction des membres du Conseil	Membre du Conseil indépendant	Âge	Année de première nomination	Date d'expiration du mandat	Comité d'audit	Comité des rémunérations et des nominations	Comité RSE
<b>Olivier GINON</b> Président Directeur Général	Non	64 ans		Assemblée générale à tenir en 2024 statuant sur les comptes de l'exercice écoulé			
<b>AQUASOURCA</b> Membre du Conseil d'administration Représentée par <b>Sophie DEFFOREY</b>	Oui	67 ans		Assemblée générale à tenir en 2022 statuant sur les comptes de l'exercice écoulé		Membre	
<b>Daniel HAVIS</b> Membre du Conseil d'administration	Non	66 ans		Assemblée générale à tenir en 2023 statuant sur les comptes de l'exercice écoulé	Président		
<b>Anne-Sophie GINON</b> Membre du Conseil d'administration	Non	38 ans		Assemblée générale à tenir en 2022 statuant sur les comptes de l'exercice écoulé			Membre
<b>SOFINA*</b> Membre du Conseil d'administration Représentée par <b>Edward KOOPMAN</b>	Non	60 ans		Assemblée générale à tenir en 2024 statuant sur les comptes de l'exercice écoulé	Membre	Membre	
<b>Maud BAILLY</b> Membre du Conseil d'administration	Oui	43 ans		Assemblée générale à tenir en 2022 statuant sur les comptes de l'exercice écoulé			
<b>Philippe MARCEL</b> Membre du Conseil d'administration	Oui	68 ans		Assemblée générale à tenir en 2023 statuant sur les comptes de l'exercice écoulé		Président	
<b>Marc MICHOUPLIER</b> Membre du Conseil d'administration	Oui	65 ans		Assemblée générale à tenir en 2022 statuant sur les comptes de l'exercice écoulé		Membre	

Prénom NOM Titre ou fonction des membres du Conseil	Membre du Conseil indépendant	Âge	Année de première nomination	Date d'expiration du mandat	Comité d'audit	Comité des rémunérations et des nominations	Comité RSE
<b>Fanny PICARD</b> Membre du Conseil d'administration	Oui	53 ans		Assemblée générale à tenir en 2023 statuant sur les comptes de l'exercice écoulé			Présidente
<b>Erick ROSTAGNAT</b> Membre du Conseil d'administration	Non	69 ans		Assemblée générale à tenir en 2022 statuant sur les comptes de l'exercice écoulé			
<b>Giulia VAN WAEYENBERGE*</b> Membre du Conseil d'administration	Non	40 ans		Assemblée générale à tenir en 2024 statuant sur les comptes de l'exercice écoulé			
<b>Nicolas de TAVERNOST</b> Membre du Conseil d'administration	Oui	71 ans		Assemblée générale à tenir en 2022 statuant sur les comptes de l'exercice écoulé			
<b>Caroline WEBER</b> Membre du Conseil d'administration	Oui	61 ans		Assemblée générale à tenir en 2022 statuant sur les comptes de l'exercice écoulé	Membre		
<b>Joseph AGUERA</b> Membre du Conseil d'administration	Non	66 ans		Assemblée générale à tenir en 2025 statuant sur les comptes de l'exercice écoulé			

\* MEMBRES PRÉSENTÉS PAR SOFINA DANS LE CADRE DU PACTE D'ACTIONNAIRES (SOFINA, OLIVIER GINON)

## OLIVIER GINON PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL

Nationalité française. Né le 20 mars 1958.

En 1978, Monsieur Olivier GINON crée la société Polygone Services, qui devient GL events en 2003.

Groupe intégré des métiers de l'événement, GL events est un acteur de référence sur les trois grands marchés de l'événementiel :

- les congrès et conventions,
- les événements et manifestations, qu'ils soient culturels, sportifs, institutionnels, corporate ou politiques, et
- les salons/expositions à destination des professionnels ou du grand public.

Monsieur Olivier GINON préside le Conseil d'administration de GL events SA dont il assure également la fonction de Directeur Général. Il a été renouvelé dans ses fonctions par l'Assemblée générale Mixte du 19 juin 2020 et ce jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale à tenir en 2024, statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023.

Depuis sa création en 1997, Monsieur Olivier GINON est également Président Directeur Général de la société Polygone SA, qui détient une participation majoritaire dans la société GL events SA.

**Adresse professionnelle :** 59 Quai Rambaud – 69002 LYON

### Mandats extérieurs au groupe GL events :

**Mandats en cours :** Président Directeur Général de Polygone SA (société holding de GL events) ; Président de la SAS Le Grand Rey ; Membre du Conseil de surveillance d'OVALTO et Gérant de la SARL Ferme d'Anna.

**Mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années :** Administrateur de l'Olympique Lyonnais et de la SA CIC Lyonnaise de Banque, Président de la SAS Foncière du Pré, de la SAS Foncière Polygone et de la SAS F2P.

## SOCIÉTÉ AQUASOURÇA SA (Luxembourg)

### ADMINISTRATEUR

Représentée par Madame Sophie DEFFOREY. Nationalité française. Née le 21 février 1955.

Cooptée par le Conseil d'administration du 11 décembre 2015, en remplacement de la société AQUASOURÇA France, démissionnaire, pour la durée du mandat restant à courir de cette dernière, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur de l'exercice clos le 31 décembre 2017. La ratification de la nomination la société AQUASOURÇA SA (Luxembourg) est intervenue aux termes de l'Assemblée générale de la Société qui s'est tenue le 29 avril 2016 (10<sup>ème</sup> résolution). Renouvelée par l'Assemblée générale Mixte du 24 mai 2018 jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale de 2022 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Madame Sophie DEFFOREY est représentante permanente de la société de droit luxembourgeois AQUASOURÇA SA (Luxembourg), Administrateur de GL events SA.

Madame Sophie DEFFOREY est Présidente du Conseil de surveillance de la société AQUASOURÇA SA (Luxembourg), et Directrice Générale de la société AQUASOURÇA France, sociétés d'investissement issues de fonds privés.

Administrateur indépendant – Membre du Comité des rémunérations et des nominations.

**Adresse professionnelle :** 11 Boulevard Prince Henri – L 1724 Luxembourg

**Mandats extérieurs au groupe GL events :**

**Mandats en cours :** Présidente du Conseil de surveillance de Aquasourça SA (Luxembourg) ; Directrice Générale de Aquasourça SA (France) ; Directrice Générale de SCS (France) ; Gérante de Immoinvest (France) ; Gérante de Oneainvest (France) ; Gérante de Euroinvest (France) ; Gérante de la SCI Crillum (France) ; Gérante de la SCI Lubeceri (France) ; Gérante de la SCI Maladium (France) ; Gérante de la SCI Parc Centrium (France) ; Gérante de Groléum (France) ; Gérante de la SC Libellule (France) ; Gérante de la SCI Gervais (France) ; Gérante de la SCI Cavaillum (France) ; Gérante de la SCI 119 Corneille (France) ; Gérante de la SC Le Premium (France) ; Administratrice de Chapoutier (France), représentant Aquasourça Luxembourg ; Présidente du Conseil d'administration d'Elisium Invest (Luxembourg), représentant Aquasourça SA ; Administratrice de Polygone, représentant Aquasourça SA ; Administratrice de FMP SA (France) ; Administratrice de HSD Ainvest (Luxembourg) ; Représentant permanent Euroinvest ; Membre du Conseil de surveillance JL Bourg Basket (France), représentant Euroinvest ; Administratrice de Lensco Holding (Luxembourg) ; Gérante de SC New 61 (France).

**Mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années :** Gérante SOCIPCD (France) ; Gérante de la SCI Le Pavillon (France) ; Gérante de la SCI Killjo Premium (France) ; Présidente du Conseil d'administration de Princium (Luxembourg).

## ANNE-SOPHIE GINON

### ADMINISTRATRICE

*Nationalité française. Née le 18 août 1983.*

Madame Anne-Sophie GINON a occupé plusieurs fonctions opérationnelles au sein du groupe GL events, en France et à l'étranger (Belgique).

Elle a rejoint la société Foncière Polygone en 2012, pour en devenir Directrice Générale depuis décembre 2013 et jusqu'à sa fusion en juin 2020.

Madame Anne-Sophie GINON est diplômée de l'IAE de Lyon (Master en Administration des Affaires) et de l'EM Lyon (Master spécialisé en Ingénierie Financière).

Nommée par l'Assemblée générale Ordinaire du 25 avril 2014 et renouvelée par l'Assemblée générale Mixte du 24 mai 2018 jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale à tenir en 2022, statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021. Membre du Comité RSE.

**Adresse professionnelle :** 59, Quai Rambaud – 69002 Lyon

**Mandats extérieurs au groupe GL events :**

**Mandats en cours :** Administratrice de Polygone SA ; Directrice Générale Déléguée de Polygone SA ; Administratrice de Lingotto Fiere Srl ; Présidente de la Fondation Polygone.

**Mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années :** Directrice Générale de la SAS Foncière du Pré, de la SAS Foncière Polygone et de la SAS F2P.

## PHILIPPE MARCEL

### ADMINISTRATEUR

*Nationalité française. Né le 23 novembre 1953.*

Monsieur Philippe MARCEL a réalisé la plus grande partie de sa carrière au sein du groupe Adecco, en France et à l'étranger. Il a notamment été Président Directeur Général du groupe Adecco France (jusqu'en 2002), pour devenir Administrateur de Adecco Monde et Président non exécutif de Adecco France, jusqu'en 2008. Il est actuellement Président des sociétés PBM, MGFil Conseil et iDal.

Par ailleurs, Monsieur Philippe MARCEL a été Président du Conseil d'administration de l'EM Lyon de 2006 à 2012.

Monsieur Philippe MARCEL est diplômé de l'EM Lyon (1976). Nommé par l'Assemblée générale Mixte du 11 juillet 2003, renouvelé pour la dernière fois par l'Assemblée générale Mixte du 26 avril 2019 soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale à tenir en 2023, statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Administrateur indépendant – Président du Comité des rémunérations et des nominations.

**Adresse professionnelle :** PBM, 20 Rue Joseph Serlin - 69001 LYON

**Mandats extérieurs au groupe GL events :**

**Mandats en cours :** Président de PBM, SIPEMI, de MG Fil Conseil et de Groupe iDal ; Administrateur Délégué d'Elit Promo (société de droit belge) ; d'Aldes et d'U1st Sports (société de droit espagnol) ; Administrateur de la société IDS (société française cotée sur Euronext Access Paris).

**Mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années :** Administrateur de Mérieux Nutri Sciences, d'Euroengineering et d'April ; Président du Conseil d'administration de Novalto.

## MARC MICHOUPLIER

### ADMINISTRATEUR

*Nationalité française. Né le 12 septembre 1956.*

Monsieur Marc MICHOUPLIER a réalisé la plus grande partie de son parcours professionnel dans le domaine des Assurances, en France et à l'étranger. Après diverses fonctions au sein des AGF pendant quinze années, Monsieur Marc MICHOUPLIER intègre le groupe Marsh en 1996 et il est, à partir de 2009, Directeur Général Adjoint, membre du Directoire et du Comité exécutif de Marsh France. Il quitte Marsh en mars 2018 pour créer 2M-TO-UP SAS, structure de conseil en stratégie et accompagnement de dirigeants, dont il est Président. Monsieur Marc MICHOUPLIER est diplômé de l'IAE de Lyon (1979). Nommé par l'Assemblée générale Ordinaire du 25 avril 2014 jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale à tenir en 2018, statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2017, puis renouvelé par l'Assemblée générale Mixte du 24 mai 2018 jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale à tenir en 2022 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Administrateur indépendant – Membre du Comité des rémunérations et des nominations.

**Adresse professionnelle :** 13, Avenue Béranger 69130 Ecully.

**Mandats extérieurs au groupe GL events :**

**Mandats en cours :** Administrateur de Polygone SA ; Président Directeur Général de 2M-TO-UP SAS.

**Mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années :** Membre du Directoire de Marsh SAS, DGA de Marsh France, Administrateur représentant Marsh SAS de SAPG Guian, 76 le Havre.

## FANNY PICARD

### ADMINISTRATRICE

*Nationalité française. Née le 4 août 1968.*

Madame Fanny PICARD est Présidente d'Alter Equity, première société de gestion française née de la volonté de financer les transitions environnementales et sociales vers une économie plus durable, plus humaine et globalement plus responsable. Madame Fanny PICARD a préalablement notamment été Directrice des opérations financières et membre du Comité exécutif de Wendel, ainsi que Directrice du développement (fusions & acquisitions) du groupe Danone pour l'Europe de l'Ouest et l'Amérique du Nord. Elle a commencé sa vie professionnelle au sein du département fusions & acquisitions de la banque d'affaires Rothschild & Co. Madame Fanny PICARD est diplômée de l'ESSEC et de la SFAF, titulaire d'une maîtrise de droit, et ancienne auditrice du Collège des Hautes Etudes de l'Environnement et du Développement Durable. Nommée par l'Assemblée générale Mixte du 30 avril 2015 renouvelée pour la dernière fois par l'Assemblée générale Mixte du 26 avril 2019, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale appelée à se tenir en 2023, statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Administratrice indépendante – Présidente du Comité RSE.

**Adresse professionnelle :** Alter Equity, 23 rue Danielle Casanova – 75001 Paris.

#### Mandats extérieurs au groupe GL events :

**Mandats en cours :** Présidente d'Alter Equity SAS ; Membre du Conseil de surveillance de Tikehau Capital et Présidente du Comité Gouvernance et Développement Durable ; Membre du Conseil d'administration et du Comité d'audit du SPAC DEE Tech, Membre du Comité de gouvernance des entreprises du Medef ; Membre du Collège des Experts de l'Institut du Capitalisme Responsable ; Vice-Présidente du Comité d'Orientation de la Fondation Mozaïk RH ; Membre du Comité d'Orientation de la Fondation Siel Bleu.

**Mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années :** Membre du Comité stratégique des SAS Bo.Ho Green, Remade et Efcia, Membre du Comité d'Orientation du fonds BNP Paribas Social Business Impact France.

**Adresse professionnelle :** 59, Quai Rambaud – 69002 Lyon.

#### Mandats extérieurs au groupe GL events :

**Mandats en cours :** Administrateur de Polygone SA ; Gérant de la SCI de la Pyramide ; Président de Rivesconsulting.

**Mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années :** Administrateur de TLM ; Directeur Général de Foncière Polygone SAS ; co-gérant de la société du Partage.

## SOFINA (SA)

### ADMINISTRATEUR

*Représentée par Monsieur Edward KOOPMAN. Nationalité néerlandaise. Né le 9 février 1962.*

Nommée par l'Assemblée générale Ordinaire du 29 avril 2016, renouvelée pour la dernière fois par l'Assemblée générale Mixte du 19 juin 2020 jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale à tenir en 2024, statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023.

Monsieur Edward KOOPMAN est membre du Comité exécutif de Sofina SA. Il a réalisé une carrière internationale dans le domaine du capital investissement après un parcours dans le conseil en stratégie et la banque d'affaires. Il a travaillé à Londres au sein de la BNP Capital Markets puis chez Baring Brothers.

De 1993 à 1999, il est consultant puis Manager chez Bain & Company. En 1999, il rejoint Electra Partners Europe/ Cognetas comme Founding Partner puis en 2015, Sofina SA. Monsieur Edward KOOPMAN est diplômé de l'EM Business School à Lyon (1986).

Membre du Comité d'audit et membre du Comité des rémunérations et des nominations.

**Adresse professionnelle :** 31, rue de l'Industrie - Bruxelles 1040 (Belgique).

#### Mandats extérieurs au groupe GL events :

**Mandats en cours :** Administrateur de Polygone SA, The Hut Group Plc, Sofina Partners SA et Laboratoires Nuxe SAS.

**Mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années :** Mersen, Laurence Dumont.

## ÉRIK ROSTAGNAT

### ADMINISTRATEUR

*Nationalité française. Né le 1<sup>er</sup> juillet 1952.*

Monsieur Erik ROSTAGNAT a assuré jusqu'en 2019 les fonctions de Directeur Général finances & administration du groupe GL events. Monsieur Erik ROSTAGNAT a commencé sa carrière en tant qu'auditeur au sein du cabinet Price Waterhouse Coopers, puis il a rejoint, en 1985, le groupe Brossette pour en être le Directeur financier. En 1992 il rejoint le groupe OREFI, occupant les fonctions de Directeur financier.

En 2001, Monsieur Erik ROSTAGNAT a rejoint le groupe GL events, pour en être tout d'abord le Secrétaire Général jusqu'en 2007, puis Directeur Général finances & administration jusqu'en 2019. Monsieur Erik ROSTAGNAT est diplômé de l'ESLSCA et d'Expertise Comptable.

Nommé pour la première fois par l'Assemblée générale Mixte du 20 juin 2002, renouvelé pour la dernière fois par l'Assemblée générale Mixte du 24 mai 2018 jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale à tenir en 2022, statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

## NICOLAS DE TAVERNOST

### ADMINISTRATEUR

*Nationalité française. Né le 22 août 1950.*

Diplômé de l'IEP de Bordeaux et titulaire d'un DES de droit Public, Monsieur Nicolas DE TAVERNOST débute sa carrière en 1975 au sein du cabinet de Norbert Ségard, secrétaire d'État du commerce extérieur puis aux Postes et Télécommunications. En 1986, il prend la direction des activités audiovisuelles de la Lyonnaise des Eaux et, à ce titre, procède au pilotage du projet de création de M6. En 1987, il est nommé Directeur Général Adjoint de Métropole Télévision M6 où il exerce depuis 2000 les fonctions de Président du Directoire.

Nommé par l'Assemblée générale Mixte du 16 mai 2008, renouvelé pour la dernière fois par l'Assemblée générale Mixte du 24 mai 2018 jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale à tenir en 2022, pour statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

Administrateur indépendant.

**Adresse professionnelle :** M6 – 89 avenue Charles de Gaulle – 92575 Neuilly sur Seine Cedex.



**Mandats extérieurs au groupe GL events :****Mandats en cours :**

Hors Groupe M6 et Groupe RTL :

- Administrateur indépendant, Président du Comité des rémunérations, membre du Comité des nominations et du Comité stratégique de Natixis,
- Administrateur bénévole du fonds de dotation Raise et de Polygone SA (jusqu'au 31/12/2021),
- Président (jusqu'au 12 février 2021) et Administrateur de Sortir de prison intégrer l'entreprise (SPILE), association loi 1901, en sa qualité de Président du Directoire du Groupe M6,
- Président de l'Association des Chaînes Privées.

Conformément au Code AFEP-MEDEF, Monsieur Nicolas DE TAVERNOST exerce un mandat à titre personnel dans des sociétés cotées extérieures au Groupe. Il respecte ainsi les limites au cumul des mandats (2 mandats dans des sociétés cotées hors groupe) édictées par le § 18.2 du Code AFEP-MEDEF. Au sein du Groupe M6 et du Groupe RTL :

- représentant permanent de : Métropole Télévision en sa qualité de Présidente de M6 Publicité SAS, Immobilière M6 SAS, M6 Interactions SAS et M6 Foot SAS, de M6 Distribution Digital SAS ; Métropole Télévision en sa qualité d'Administrateur de C. Productions SA, Extension TV SAS, Société d'Exploitation Radio Chic-SERC SA, Société de Développement de Radio Diffusion-Sodera SA et de Médiamétrie SA (jusqu'au 27/04/2021) ; Métropole Télévision en sa qualité de Présidente de M6 Interactions Présidente de Joikka SAS (jusqu'au 12/01/2022) ; M6 Publicité en sa qualité d'Administrateur de M6 Diffusion SA, M6 Événements SA et de M6 Éditions SA ; Métropole Télévision en sa qualité de Gérante associée de la SCI du 107 avenue Charles de Gaulle ; C. Productions, Administrateur de M6 Films SA,
- Président et Administrateur de Société Nouvelle de Distribution SA,
- Membre du Conseil de surveillance de Salto Gestion SAS (jusqu'au 11 mars 2021),
- Administrateur de la Fondation d'entreprise du Groupe M6,
- Représentant de RTL Group au Conseil d'administration, Vice-Président du Comité des rémunérations de Atresmedia, cotée (Espagne).

**Mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années :**

Hors Groupe M6 et Groupe RTL : Néant

Au sein du Groupe M6 et du Groupe RTL :

- Administrateur de Société Nouvelle de Distribution SA et de RTL Belgique SAS,
- Représentant permanent de : Métropole Télévision en sa qualité de Présidente de TCM DA SAS, M6 Digital Services SAS, SNC Catalogue MC SAS, de SNC Audiovisuel FF SAS, de M6 Bordeaux SAS (à compter du 31 décembre 2020), Métropole Télévision en sa qualité de Présidente de M6 Digital Services SAS, Présidente de I Graal SAS et de M6 Hosting SAS, Métropole Télévision en sa qualité d'Administrateur de IP Belgique SA, de IP Régions SA, de la SASP Football Club des Girondins de Bordeaux et Société Nouvelle de Distribution SA, M6 Publicité en sa qualité d'Administrateur de Home Shopping Service SA (à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020),
- Président de la Fondation d'Entreprise du Groupe M6,
- Président et membre du Conseil de surveillance d'Ediradio SA,
- Membre de l'Association Football Club des Girondins de Bordeaux.

## CAROLINE WEBER

**ADMINISTRATRICE**

Nationalité française. Née le 14 décembre 1960.

Madame Caroline WEBER a exercé des fonctions financières et/ou de direction successivement chez IBM France, Groupe GMF Assistance Internationale, Chaîne et Trame et Cars Philibert. Depuis janvier 2007, Madame Caroline WEBER est Directrice Générale de Middlednext (association des valeurs moyennes cotées en bourse). Elle est également membre fondateur de APIA.

Madame Caroline WEBER est diplômée de HEC et d'un DEA d'Etude Politiques de Paris IX Dauphine, ainsi que d'une Licence d'Anglais (Paris VII).

Nommée par l'Assemblée générale Mixte du 29 avril 2011, renouvelée pour la dernière fois par l'Assemblée générale Mixte du 24 mai 2018 jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale à tenir en 2022, statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

Administratrice indépendante – Membre du Comité d'audit

**Adresse professionnelle :** 64 rue de Richelieu - 75002 Paris.

**Mandats extérieurs au groupe GL events :**

**Mandats en cours :** Directrice Générale de Middlednext, Présidente de leDoTank, Administratrice de Herige, Serge Ferrari, EuropeanIssuers, Lyon pôle Bourse, Vice-Présidente de l'Observatoire des PME-ETI cotées en bourse, Membre du Haut Conseil du Commissariat aux Comptes (H3C). Gérante de Suka.

**Mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années :** Toupargel groupe. Fondation d'entreprise CMA-CGM

## GIULIA VAN WAEYENBERGE

**ADMINISTRATRICE**

Nationalité belge. Née le 19 mars 1982.

Madame Giulia VAN WAEYENBERGE travaille en tant que Membre du Comité exécutif chez Sofina. Elle a précédemment travaillé dans l'entreprise d'investissement familiale De Eik et chez Sofina en tant que gestionnaire d'investissement. Auparavant, elle a été Vice-Présidente de Bank of America Merrill Lynch à Londres et à Singapour.

Madame Giulia VAN WAEYENBERGE a obtenu en 2005 une maîtrise en génie électrique à l'université catholique de Leuven et une maîtrise en science économiques appliquées à l'université de gestion de Singapour en 2006.

Cooptée par le Conseil d'administration du 5 septembre 2017, en remplacement de Madame Sophie SERVATY, pour la durée du mandat restant à courir de cette dernière, renouvelée pour la dernière fois par l'Assemblée générale Mixte du 19 juin 2020 jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale à tenir en 2024, statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023.

**Adresse professionnelle :** Karel Van Lorreinenlaan 20 A - Tervuren (3080 -Belgique).

**Mandats extérieurs au groupe GL events :**

**Mandats en cours :** Administratrice de la société Collibra SA, Port d'Anvers SA, Fagron SA, De Eik SA et de la Fondation d'utilité publique Vocatio.

**Mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années :** N/A.

## DANIEL HAVIS

### ADMINISTRATEUR

Nationalité française. Né le 31 décembre 1955.

En 1980, Monsieur Daniel HAVIS a rejoint la Matmut, en qualité de rédacteur. Devenu Président Directeur Général en 1994, il occupe cette fonction jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2015, date à laquelle il devient Président de la Matmut.

Monsieur Daniel HAVIS a été fait Chevalier dans l'Ordre National du Mérite et Officier de la Légion d'Honneur. Monsieur Daniel HAVIS est diplômé de l'Institut des Assurances de Tours (1980). Coopté par le Conseil d'administration du 5 juillet 2017, en remplacement de Monsieur Ming-Po CAI, puis renouvelé par l'Assemblée générale Mixte du 24 avril 2019 jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale à tenir en 2023 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Président du Comité d'audit.

**Adresse professionnelle :** 66, rue de Sotteville – 76100 Rouen.

#### Mandats extérieurs au groupe GL events :

##### Mandats en cours :

Président de la Mutuelle Livre II Mutuelle Ociane Matmut et Président du Conseil d'administration de la SA Phénix Aviation ; Président du Conseil de surveillance de la SA Inter Mutuelle Assurances et de la Fondation de l'Avenir ; Administrateur et Président d'honneur de la SAM Matmut. Administrateur de la SGAM Matmut, Délégué représentant permanent de MM3 au sein de l'Union Mutualiste Résidence Château Pomerol ; Administrateur de la Mutuelle Livre II Matmut Mutualité, de la Mutuelle Livre III Matmut Mutualité III et de la Fondation Pierre Fabre ; Représentant permanent de la Matmut à l'Assemblée générale des membres du GIE IMA GIE ; Président du Conseil de surveillance de HAOPRA PORT ; Président de Campus Santé Rouen Normandie ; Président du Conseil consultatif de Développement de la Métropole Rouen Normandie ; Président de l'Association Rouen-Normandie 2028 – Capitale européenne de la Culture.

##### Mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années :

Administrateur de la SA Luxembourgeoise Ofi Lux, la SA OFIMALLIANCE, SGAM, Polygone SA, la SA AMF Assurances, la SA Cardiff lard ; Administrateur et Vice-Président de OCIANE ; Vice-Président du Conseil d'administration de la SA Matmut Protection Juridique et de la SA Matmut Vie ; Vice-Président du Conseil de surveillance de la SA Inter Mutuelles Entreprises ; Représentant permanent de Matmut Mutualité, SA Harmonie Développement Services, de FNMF ; Président du Conseil de surveillance de la SAS VISAUDIO, de la Mutualité française, au Conseil de surveillance de la SAD Ofivalmo Partenaires. Censeur de Cooptimut ; Président du Conseil d'administration de la SA OFI ASSET MANAGEMENT ; Président de la SAS Mamut Immobilier, la SAS Matmut Location Véhicules, la SGAM Matmut la Mondiale, la SAM Matmut, la SAS Matmut Développement ; Gérant de Boeildieu SCCV, Corneille SCCV, Flaubert SCCV, Géricault SCI, Maupassant SCCV et SCI du Palais des Congrès de Rouen ; Président du Conseil de gestion de la Fondation Paul Bannelot ; Membre titulaire du Conseil d'administration de la Fondation la Panorama (CREA) ; Président du Comité de surveillance de l'Institut Mutualiste Montsouris (IMM) ; Membre du Conseil de surveillance de la SAS Quaero Capital France ; Vice-Président de la Fédération Nationale de la Mutualité Française ; Président de MF Pass ; Membre observateur au Conseil de gérance d'EURESA.

## MAUD BAILLY

### ADMINISTRATRICE

Nationalité française. Née le 14 janvier 1979

Madame Maud BAILLY débute sa carrière en 2007 à l'Inspection Générale des finances, où elle effectue plusieurs missions d'audit en France et à l'international, notamment pour le FMI et la Banque Mondiale. Elle rejoint en 2011 la SNCF pour diriger la Gare Paris-Montparnasse ainsi que la région TGV Paris-Rive Gauche. En 2015, elle entre à l'hôtel Matignon et devient Chef du Pôle économique en charge des affaires budgétaires, fiscales, industrielles et numériques auprès du Premier ministre. En 2017, elle intègre le groupe Accor en tant que Chief Digital Officer et membre du Comité exécutif, en charge du Digital, de la Data, de la Distribution, des Ventes, du Programme de Fidélité et des Systèmes d'information.

En 2018, elle devient l'un des 30 membres du Conseil National du Numérique pour travailler sur les grands enjeux de la France liés au digital. En octobre 2020, Madame Maud BAILLY est nommée Directrice Générale du Hub « Europe du Sud » ACCOR avec pour mission d'opérer et de développer l'activité business du Groupe en France, Espagne, Italie, Grèce, Portugal, à Malte et en Israël. Membre du Comité exécutif, elle est garante de la performance opérationnelle comme de la qualité de la relation clients et partenaires de cette zone stratégique comportant près de 1900 hôtels, tout en défendant auprès des pouvoirs publics les intérêts du secteur durement touché par la crise sanitaire. Madame Maud BAILLY est par ailleurs très engagée dans la vie associative (Prométhée Education, Les Déterminés), le coaching et l'enseignement sur le pilotage de la performance, la transformation digitale des organisations et le leadership de crise. Maud BAILLY est diplômée de l'ENA, de l'Ecole Normale Supérieure et de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris.

Cooptée par le Conseil d'administration le 4 mars 2020 en remplacement de Madame Anne-Céline LESCOP jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale à tenir en 2022, statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

Administratrice indépendante.

**Adresse professionnelle :** 82 rue Henri Farman - 92345 – Issy-les-Moulineaux

#### Mandats extérieurs au groupe GL events :

**Mandats en cours :** Administratrice de Babilou et Administratrice du Groupe Casino.

**Mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années :** Néant.

## JOSEPH AGUERA

### ADMINISTRATEUR

Nationalité française. Né le 18 Août 1955.

Monsieur Joseph AGUERA a été avocat au Barreau de Lyon de 1978 à décembre 2020.

Il a fondé son cabinet en 1984 et l'a cédé à ses Associés au moment de cesser son activité professionnelle.

Monsieur AGUERA a été assistant de droit privé à la Faculté de Droit de Lyon et est titulaire d'un DEA de Droit des Affaires et d'un DEA de Droit Civil.

Nommé par l'Assemblée générale Mixte du 24 juin 2021 jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale à tenir en 2025, statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024.

**Adresse professionnelle :** 51 Chemin de Bramafan, 69110 Sainte Foy lès Lyon

#### Mandats extérieurs au groupe GL events :

**Mandats en cours :** Néant

**Mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années :** Néant

### 3.1.2 ÉVOLUTIONS DANS LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au titre de l'exercice 2021, il peut être noté les évolutions suivantes :

Administrateur	Fin de mandat	Nomination	Démission
Olivier ROUX			31/05/2021
Yves-Claude ABESCAT	24/06/2021		
Joseph AGUERA		24/06/2021	

Conformément aux dispositions de l'article 16 des statuts de la Société, il est rappelé que chaque membre du Conseil d'administration doit être propriétaire d'une action au moins. A la connaissance de la Société, le nombre d'actions détenu au nominatif par les membres du Conseil d'administration, au 31 décembre 2021, est indiqué ci-dessous :

	Nombre d'actions	% du capital	Droit de vote				
			Simple	Double	Total	% droits de vote nets	% droits de vote bruts
Polygone *	16 919 603	56,43%	887 610	16 031 993	32 951 596	68,26%	66,71%
Sofina *	4 768 057	15,90%	2 129 613	2 638 444	7 406 501	15,34%	15,00%
Le Grand Rey *	125 573	0,42%	72 283	53 290	178 863	0,37%	0,36%
La Ferme d'Anna *	72 248	0,24%	72 248		72 248	0,15%	0,15%
Olivier GINON *	4 500	0,02%	0	4 500	9 000	0,02%	0,02%
Nicolas de TAVERNOST	870	0,00%	0	870	1 740	0,00%	0,00%
AQUASOURCA	1	0,00%	0	1	2	0,00%	0,00%
Philippe MARCEL	4 270	0,01%	0	4 270	8 540	0,02%	0,02%
Erick ROSTAGNAT	74 573	0,25%	10 020	64 553	139 126	0,29%	0,28%
Marc MICHOUILLER	365	0,00%	91	274	639	0,00%	0,00%
Anne-Sophie GINON	11 250	0,04%	0	11 250	22 500	0,05%	0,05%
Caroline WEBER	2 900	0,01%	1 400	1 500	4 400	0,01%	0,01%
Auto-détenues	1 120 039	3,74%					2,27%
Public	6 878 538	22,94%	6 280 337	598 201	7 476 739	15,49%	15,14%
<b>Total</b>	<b>29 982 787</b>	<b>100,00%</b>	<b>9 453 602</b>	<b>19 409 146</b>	<b>48 271 894</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

\* - Pacte d'Actionnaires, % capital des Actionnaires liés par le pacte : 73,01%

- Pacte d'Actionnaires, % droits de vote des Actionnaires liés par le pacte : 84,14%

Il n'y a pas, à la date d'établissement du présent document, de membre du Conseil d'administration représentant les Actionnaires salariés ni de membre du Conseil d'administration représentant les salariés au sein du Conseil d'administration.

## 3.2 ADMINISTRATEURS EXPÉRIMENTÉS ET COMPLÉMENTAIRES

Le Conseil d'administration accorde une grande importance à l'expérience et à la connaissance que les membres du Conseil d'administration peuvent acquérir au cours des années de l'activité du Groupe. Cette expérience doit permettre aux membres du Conseil d'administration d'exercer avec une acuité accrue leur mission de contrôle.

Conformément aux recommandations du Code Middenext, le Conseil d'administration établit un plan de formation triennal, de quatre à six jours de formation par Administrateur sur la période, adapté aux spécificités de la Société et destiné aux Administrateurs.

Ce plan prend en compte l'expertise de chaque Administrateur.

Chaque année, le Conseil d'administration fait un point sur l'avancement du plan de formation et en rend compte dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Lors de l'auto-évaluation du Conseil d'administration, les membres du Conseil ont pu s'exprimer sur leurs volontés et/ou besoins en formation. Sur cette base, un plan de formation triennal a été présenté au Conseil d'administration dans sa séance en date du 9 mars 2022.

### 3.3 ADMINISTRATEURS INDÉPENDANTS

Toutes les dispositions sont prises pour que le Conseil d'administration comprenne en son sein des membres indépendants, propres à assurer aux Actionnaires et au marché que ses missions sont accomplies avec l'indépendance et l'objectivité nécessaires, et prévenir ainsi les risques de conflit d'intérêts avec la Société et sa direction. Conformément aux recommandations du Code de gouvernement d'entreprise Middlednext, le Conseil d'administration doit comprendre au moins deux membres indépendants. La Société respecte cette recommandation dans la mesure où le nombre de membres indépendants est de sept, soit une proportion de 50% de membres indépendants, au 31 décembre 2021.

D'une manière générale, un membre du Conseil d'administration est considéré comme indépendant dès lors qu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son Groupe ou sa direction, qui pourrait compromettre l'exercice de sa liberté de jugement.

Pour qu'un membre du Conseil d'administration puisse être qualifié d'indépendant au sens de l'article 3.2 du règlement intérieur du Conseil d'administration, il doit respecter les critères suivants :

- ne pas avoir été, au cours des cinq dernières années, et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la Société ou d'une société de son groupe,
- ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significatives avec la Société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc.),
- ne pas être Actionnaire de référence de la Société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif (% retenu inférieur à 5%),
- ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un Actionnaire de référence,
- ne pas avoir été, au cours des six dernières années, Commissaire aux comptes de l'entreprise.

A la date du présent rapport, il ressort de l'examen de la composition du Conseil d'administration que sept membres du Conseil d'administration ne peuvent pas être considérés comme des membres indépendants compte tenu notamment du fait que :

- un d'entre eux est dirigeant de la société Polygone SA, Actionnaire majoritaire de la Société (Monsieur Olivier GINON),
- un d'entre eux était un salarié de la Société au cours des cinq dernières années (Monsieur Erick ROSTAGNAT),
- une d'entre eux a des liens familiaux avec les dirigeants de la Société (descendants) (Madame Anne-Sophie GINON),
- un est Actionnaire de la Société et détient plus de 5% du capital (SOFINA),
- une est salariée de la Société SOFINA détenant 5% du capital de la Société (Madame Giulia VAN WAEYENBERGE),
- un d'entre eux est en relation d'affaires significative avec la Société (Monsieur Daniel HAVIS), et
- un d'entre eux a entretenu des relations d'affaires avec le Groupe au cours des deux dernières années (Monsieur Joseph AGUERA).

Madame Fanny PICARD, Madame Sophie DEFFOREY (représentante permanente d'AQUASOURÇA), Madame Caroline WEBER, Madame Maud BAILLY, Monsieur Nicolas DE TAVERNOST, Monsieur Philippe MARCEL et Monsieur Marc MICHOUILLIER sont considérés comme des membres indépendants au sens du Code de gouvernement d'entreprise Middlednext.

S'agissant de Madame Fanny PICARD, la Société a réalisé des investissements dans des véhicules dont Fanny PICARD participe à la gestion. Toutefois, compte tenu du caractère passif de ces investissements et de leurs montants cumulés comparés (i) aux encours gérés par la société de gestion concernée et (ii) au portefeuille d'investissement de la Société, il a été considéré que cette relation d'affaires n'était pas susceptible de remettre en cause l'indépendance de Madame Fanny PICARD.

### 3.4 FÉMINISATION DU CONSEIL

La Société est attentive à l'équilibre de la représentation hommes-femmes au sein du Conseil d'administration. Au 31 décembre 2021, les dispositions législatives sont respectées, la part des femmes au sein du Conseil d'administration étant égale à 42,86% (6 femmes sur 14 membres).

### 3.5 DURÉE DES MANDATS

Les membres du Conseil d'administration sont nommés pour quatre années, expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale Ordinaire des Actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat.

### 3.6 ABSENCE DE CONDAMNATION OU DE CONFLITS D'INTÉRÊTS DES MANDATAIRES SOCIAUX ET DES MEMBRES DU CONSEIL

À la connaissance de la Société, et au jour de l'établissement du présent document, aucune personne membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance, au cours des cinq dernières années :

- n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude,
- n'a été concernée par une faillite, mise sous séquestre, liquidation, ou placement d'entreprises sous administration judiciaire en ayant occupé des fonctions de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance,
- n'a fait l'objet d'une mise en cause et/ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire (y compris des organismes professionnels désignés),
- n'a été déchue par un tribunal du droit d'exercer la fonction de membre d'un organe d'administration, ou de direction ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

A la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, aucun conflit d'intérêts potentiel n'est identifié entre les devoirs des Administrateurs ou des membres de la Direction générale de la Société à l'égard de la Société ou de l'une de ses filiales, et leurs intérêts privés et/ou autres devoirs.

A la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe aucune restriction acceptée par les membres d'un organe d'administration, ou de Direction concernant la cession, dans un certain laps de temps, des titres de la Société qu'ils détiennent à l'exception des obligations de conservation suivantes :

- les actions gratuites pouvant être attribuées aux Administrateurs, telles que décrites au paragraphe 12.2.12 (page 99) du présent document,
- les actions de performance attribuées à chaque mandataire social, telles que décrites au paragraphe 12.2.12 (page 99) du présent document.

A la connaissance de la Société, il existe des liens familiaux ou par alliance entre :

- liens de descendance entre Madame Anne-Sophie GINON et Monsieur Olivier GINON, ce dernier étant son père, et
- liens par alliance entre Monsieur Olivier GINON et Madame Anne-Sophie GINON d'une part, et Monsieur Erick ROSTAGNAT d'autre part, ce dernier ayant épousé la sœur de Monsieur Olivier GINON.

A la connaissance de la Société et au 31 décembre 2021, il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux Actionnaires ou avec des clients, fournisseurs ou autres, en vertu duquel l'un des membres du Conseil d'administration ou de la Direction générale a été sélectionnée en cette qualité.

### 3.7 PRÊTS ET GARANTIES ACCORDÉS OU CONSTITUÉS EN FAVEUR DES MEMBRES DU CONSEIL

Aucun prêt ni garantie n'a été accordé en faveur des membres du Conseil d'administration.

## 4. CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

### 4.1 RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le fonctionnement interne du Conseil d'administration est régi par un règlement intérieur, lequel est disponible sur le site internet de GL events ([www.gl-events.com](http://www.gl-events.com)).

Le présent rapport mentionne les caractéristiques principales de ce règlement intérieur.

Le Conseil d'administration, à l'occasion de sa séance du 13 octobre 2021, a modifié son règlement intérieur afin de le mettre à jour des modifications apportés au Code de gouvernement d'entreprise Middenext révisé en septembre 2021. Le règlement intérieur a de nouveau été modifié lors du Conseil d'administration du 9 mars 2022 afin d'adapter le nombre de membres pouvant composer le Comité des rémunérations et nominations.

### 4.2 DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET PRÉVENTION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS

Chaque membre du Conseil d'administration est tenu de mettre au nominatif ou de déposer en banque les actions de la Société qui lui appartiennent, qui appartiennent à son conjoint ou à ses enfants mineurs.

Les membres du Conseil d'administration sont régulièrement informés sur les dispositions issues de la réglementation boursière concernant le régime des opérations sur titres.

Ainsi, les membres du Conseil d'administration doivent déclarer, dans la limite de la réglementation applicable, directement auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, toute opération d'acquisition, de cession, de souscription ou d'échange de titres de capital de la Société, ainsi que les transactions opérées sur des instruments financiers qui leur sont liées, dans un délai de trois jours ouvrés suivant leur réalisation. Outre les membres du Conseil d'administration, sont concernées toutes les personnes physiques ou morales qui leur sont étroitement liées au sens de la réglementation en vigueur.

Les membres du Conseil d'administration doivent prendre connaissance des périodes d'abstention d'intervention sur les titres de la Société (voir le rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2021) ainsi que de leurs obligations de portée générale à l'égard du marché édictées par la réglementation en vigueur.

Chacun des membres du Conseil d'administration s'engage à informer le Conseil, dès qu'il en a connaissance, de tout événement ou information susceptible de le mettre en position de conflit d'intérêts avec la Société ou ses filiales.

Le règlement intérieur du Conseil d'administration (article 4.2) prévoit que :

- « Dans une situation laissant apparaître ou pouvant laisser apparaître un conflit d'intérêts entre l'intérêt social et son intérêt personnel direct ou indirect ou l'intérêt de l'Actionnaire ou du groupe d'Actionnaires qu'il représente, l'Administrateur concerné s'engage à :
- en informer le Conseil dès qu'il en a connaissance et avant toute réunion,
  - et en tirer toute conséquence quant à l'exercice de son mandat. Ainsi, selon le cas, il devra :
    - soit s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante,
    - soit ne pas assister à la réunion du Conseil d'administration pendant laquelle il se trouve en situation de conflit d'intérêts,
    - soit, à l'extrême, démissionner de ses fonctions d'Administrateur.

Le Conseil doit se livrer à toutes investigations raisonnables afin d'évaluer les mesures proportionnées à prendre afin d'assurer une prise de décision conforme à l'intérêt de l'entreprise.

Sous réserve de l'évolution des dispositions légales, le Conseil met en place une procédure annuelle de révélation et de suivi des conflits d'intérêts. Chaque Administrateur fait part, le cas échéant de l'évolution de sa situation. »

## 5. RÔLE ET POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration exerce les missions qui lui sont conférées par la loi. A cet égard, il détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leurs mises en œuvre. Il autorise également les conventions dites réglementées, présente à l'Assemblée générale Ordinaire son rapport de gestion sur les comptes de l'exercice, et décide le déplacement du siège social dans le même département ou dans un département limitrophe (sous réserve de ratification de cette décision par la prochaine Assemblée générale Ordinaire).

Dans ce cadre, le Conseil d'administration a débattu de toutes les actions majeures de 2021 : acquisitions, commercialisations, marchés et stratégies du Groupe, politique financière, organisation et contrôle interne, ainsi que l'impact de la crise sanitaire Covid-19 et les mesures mises en place pour préserver la Société et ses filiales.

Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque Administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

## 6. DÉLIBÉRATIONS ET RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### 6.1 FRÉQUENCE DES RÉUNIONS

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

Ainsi au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'administration s'est réuni à six reprises, ce qui a permis un examen et une discussion approfondis des matières relevant de sa compétence. Le taux de présence moyen des membres du Conseil d'administration au cours de l'exercice 2021 était de 91,83%. Le tableau ci-dessous présente le taux de présence par réunion des membres du Conseil d'administration lors de l'exercice 2021 :

Date de la réunion	Taux de présence (Membres présents ou représentés)
04/03/2021	100%
17/05/2021	86,67%
24/06/2021	85,71%
22/07/2021	85,71%
13/10/2021	100%
09/12/2021	92,86%

Le Conseil d'administration s'interroge périodiquement sur l'adéquation de son organisation et de son fonctionnement à ses tâches. Dans ce cadre, il consacre une fois par an un point de son ordre du jour à l'évaluation de son fonctionnement. Tous les membres du Conseil d'administration sont interrogés individuellement, et sur la base d'un questionnaire, sur leur appréciation et sur leurs suggestions pour améliorer son efficacité.

Lors de la réunion du Conseil d'administration en date du 13 octobre 2021, il a été remis à chacun des membres du Conseil un questionnaire individuel en vue de procéder à l'auto-évaluation du Conseil.

Les résultats de cette auto-évaluation ont fait l'objet d'une analyse présentée à l'ensemble des membres du Conseil lors de la réunion en date du 9 mars 2022.

### 6.2 CONVOCATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Un calendrier des réunions du Conseil d'administration est dressé suffisamment longtemps à l'avance afin de permettre à chacun des membres de s'organiser.

### 6.3 TENUE DES RÉUNIONS

Les réunions du Conseil d'administration se tiennent en tout lieu fixé dans la convocation.

### 6.4 REPRÉSENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les membres du Conseil d'administration ont la possibilité de se faire représenter aux séances du Conseil d'administration par un autre membre du Conseil d'administration, étant précisé que chaque membre du Conseil d'administration ne peut disposer au cours d'une même séance que d'un seul mandat de représentation. Le mandat doit être donné par écrit.

### 6.5 PRÉSIDENTIE DES SÉANCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration élit parmi ses membres personnes physiques un Président qui est notamment chargé d'en diriger les débats. Sur les six réunions du Conseil d'administration qui se sont tenues au cours de l'exercice 2021, le Conseil d'administration a toujours été présidé par son Président Directeur Général.

## 6.6 PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AUX RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Afin de faciliter la présence des membres du Conseil d'administration aux réunions de celui-ci, des visioconférences ou des télécommunications peuvent être organisées conformément à la réglementation, ainsi que l'autorise l'article 17 des statuts de la Société et l'article 5.4 du règlement intérieur.

Selon les dispositions légales et statutaires en vigueur, la participation par visioconférence est exclue (absence de prise en compte pour le calcul du quorum et de la majorité) pour :

- la nomination et à la révocation du président du Conseil d'administration,
- la nomination et à la révocation du Directeur Général,
- l'arrêté des comptes annuels et consolidés,
- l'établissement des rapports de gestion de la Société et du Groupe.

Par exception, la réunion du Conseil d'administration concernant l'arrêté des comptes annuels et consolidés qui s'est tenue le 4 mars 2021 et celle concernant l'arrêté des comptes consolidés semestriels qui s'est tenue le 22 juillet 2021 ont été organisées conformément aux règles dérogatoires prises dans le cadre de la crise sanitaire.

## 6.7 DÉCISIONS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La présence effective de la moitié au moins des membres du Conseil d'administration est nécessaire pour la validité des délibérations. Les décisions sont prises à la majorité des voix

des membres présents ou représentés. La voix du président de séance est prépondérante en cas de partage.

# 7. TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 2021

Les principaux points à l'ordre du jour du Conseil d'administration sont listés ci-après :

Principaux domaines d'intervention	Au cours de l'exercice le Conseil a :
Examen des comptes et de la gestion courante	<ul style="list-style-type: none"> <li>— examiné et arrêté les comptes consolidés et sociaux annuels au 31 décembre 2020, les comptes consolidés semestriels au 30 juin 2021, pris connaissance des rapports des Commissaires aux comptes et examiné les recalages du budget 2021,</li> <li>— arrêté les termes de ses différents rapports à l'Assemblée générale, préparé et convoqué l'Assemblée générale des Actionnaires du 24 juin 2021, arrêté les termes de l'ordre du jour et des résolutions soumises à l'approbation des Actionnaires et approuvé le rapport du président sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne,</li> <li>— pris connaissance des travaux du Comité d'audit,</li> <li>— examiné régulièrement l'activité du Groupe, les développements en cours et autorisé des opérations de croissance externe ainsi que des opérations sur capital de filiales de la Société impliquant l'entrée de nouveaux investisseurs,</li> <li>— examiné régulièrement la situation financière et l'endettement du Groupe,</li> <li>— approuvé le renouvellement des pouvoirs du Président Directeur Général en matière de cautions, avals et garanties,</li> <li>— examiné et approuvé les documents de gestion prévisionnelle.</li> </ul>
Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> <li>— pris acte de la démission d'un Administrateur et décidé de ne pas procéder à son remplacement,</li> <li>— proposé à l'Assemblée générale la désignation d'un nouvel Administrateur en remplacement d'un Administrateur dont le mandat était arrivé à expiration et qui ne souhaitait pas être renouvelé,</li> <li>— procédé à la nomination d'un nouveau membre et Président du Comité d'audit à la suite du non-renouvellement du mandat d'un Administrateur qui était également membre et Président du Comité d'audit,</li> <li>— pris acte de la fin du mandat du censeur et décidé de ne pas procéder à son renouvellement ou son remplacement.</li> </ul>



Principaux domaines d'intervention	Au cours de l'exercice le Conseil a :
Rémunération	<ul style="list-style-type: none"> <li>— pris connaissance des travaux du Comité des rémunérations et des nominations,</li> <li>— arrêté la rémunération variable de Monsieur Olivier FERRATON au titre de l'exercice 2020, examiné la politique de rémunération fixe et variable de Monsieur Olivier FERRATON au titre des exercices 2021 et 2022,</li> <li>— décidé la mise en place d'un plan d'actions de performance au bénéfice des collaborateurs,</li> <li>— décidé la mise en place d'un plan d'actions gratuites au bénéfice d'un manager du groupe.</li> </ul>
Autres	<ul style="list-style-type: none"> <li>— examiné les conventions réglementées conclues et/ou autorisées en 2021 ou dont l'exécution s'est poursuivie en 2021,</li> <li>— pris connaissance du déploiement du programme loi Sapin II,</li> <li>— examiné le rapport DPEF,</li> <li>— approuvé l'émission de garanties,</li> <li>— été informé du calendrier des réunions du Conseil d'administration et des Comités pour 2022,</li> <li>— procédé à la revue des points de vigilance du Code Midlenext,</li> <li>— modifié son règlement intérieur afin d'intégrer les nouvelles recommandations du nouveau Code Middenext mis à jour en septembre 2021,</li> <li>— pris connaissance du consensus GL events,</li> <li>— mis en œuvre l'autorisation de l'Assemblée générale du 24 juin 2021 à l'effet d'opérer sur les propres actions de la Société en application de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce,</li> <li>— procédé au suivi des mesures prises pour préserver la Société et ses filiales dans le cadre de la crise sanitaire.</li> </ul>

## 8. INFORMATION DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est rappelé que le règlement intérieur du Conseil d'administration comporte différentes dispositions destinées à favoriser une prise de décision éclairée s'agissant d'opérations importantes ou stratégiques. En particulier, son article 5.2 prévoit que :

*« Le Président arrête l'ordre du jour de chaque réunion du Conseil d'administration et le communique par tous moyens appropriés à ses membres.*

*Les documents permettant aux Administrateurs de se prononcer en toute connaissance de cause sur les points inscrits à l'ordre du jour sont communiqués aux Administrateurs dans un délai raisonnable avant la réunion du Conseil, sauf urgence ou nécessité d'assurer une parfaite confidentialité. En tout état de cause, le Conseil d'administration peut au cours de chacune de ses réunions, en cas d'urgence, et sur proposition du Président, délibérer de questions non inscrites à l'ordre du jour qui lui a été communiqué. »*

Ainsi, pour permettre à chacun des membres du Conseil d'administration de remplir sa mission et donc de prendre des décisions en toute connaissance de cause et participer efficacement aux réunions du Conseil, un dossier complet lui est adressé préalablement à chaque réunion.

Ce dossier comporte les pièces nécessaires à la connaissance des points figurant à l'ordre du jour.

Chaque membre du Conseil d'administration a l'obligation de demander l'information utile dont il estime avoir besoin pour accomplir sa mission. À cet effet, il doit réclamer dans

les délais appropriés au Président du Conseil d'administration les informations dont il a besoin pour délibérer en toute connaissance de cause sur les sujets inscrits à l'ordre du jour, s'il estime que celles dont il dispose ne suffisent pas.

Si une question ne peut être examinée correctement lors d'une réunion, les prises de décision la concernant sont reportées à la séance suivante.

Enfin, le règlement intérieur du Conseil d'administration (article 4.5) prévoit que :

*« Pour participer efficacement aux travaux et aux délibérations du Conseil, la Société communique aux membres du Conseil dans un délai raisonnable tous les documents utiles. Les demandes à cet effet sont formulées auprès du Président. Chaque membre du Conseil est autorisé à rencontrer les principaux dirigeants de l'entreprise, à condition d'en informer préalablement le Président.*

*Le Conseil est régulièrement informé par le Président de la situation financière, de la trésorerie, des engagements financiers et des événements significatifs de la Société et du Groupe.*

*Enfin, tout nouveau membre du Conseil peut demander à bénéficier d'une formation sur les spécificités de la Société et de son Groupe, leurs métiers et leurs secteurs d'activité. »*

## 9. MISE EN PLACE DE COMITÉS SPÉCIALISÉS

### 9.1 COMITÉ D'AUDIT

#### 9.1.1 COMPOSITION DU COMITÉ D'AUDIT

Le Comité d'audit, qui ne comprend aucun dirigeant mandataire social, est composé de trois membres désignés pour la durée de leur mandat d'Administrateur :

<b>M. Daniel HAVIS</b>	Président
<b>M. Edward KOOPMAN représentant SOFINA</b>	Membre
<b>Mme Caroline WEBER</b>	Membre indépendant

En outre, Monsieur Sylvain BECHET, en sa qualité de Directeur Général finances et investissements, et Madame Audrey CHAVANCY, en sa qualité de Directrice des risques, contrôle et audit internes, sont invités permanents des réunions du Comité.

#### 9.1.2 FONCTIONNEMENT DU COMITÉ D'AUDIT

Le Comité d'audit remplit les fonctions de comité spécialisé assurant le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières en application de l'article L. 823-19 du Code de commerce. Une charte, approuvée par le Conseil d'administration, précise les attributions et les modalités de fonctionnement du Comité d'audit. Cette charte a été mise à jour en 2020 à la suite des recommandations de Middledenext et de l'IIA portant sur l'objectivité de l'audit interne et le champ d'actions du Comité d'audit (RSE, RGPD, Loi Sapin 2...). Elle a été approuvée lors du Comité d'audit du 15 septembre 2020 et ensuite par le Conseil d'administration. En 2021, cette présente charte a été revue par le Comité d'audit et signée par Daniel HAVIS le 13 octobre, en sa qualité de nouveau Président du Comité d'audit.

Les compétences techniques (financières, comptables ou de contrôle légal des comptes) des membres du Comité d'audit, telles qu'indiquées sont reconnues.

En 2021, le Comité d'audit s'est réuni en phygital et en physique les 4 mars, 22 juillet, 13 octobre et 9 décembre, avec un taux de participation moyen de 100%.

En amont de chaque tenue de réunion, les documents en support à l'ordre du jour sont mis à disposition des membres et invités sur une plateforme digitale sécurisée (éditeur spécialisé dans la gouvernance d'entreprise).

#### 9.1.3 MISSIONS DU COMITÉ D'AUDIT

Le Comité d'audit a pour mission de porter un regard indépendant sur les risques du Groupe, leur gestion et leur traduction en informations financières.

Le Comité d'audit exerce les missions prévues à l'article L. 823-19 du Code de commerce et dans la charte, approuvée par le Conseil d'administration. Ainsi, il assiste notamment le Conseil d'administration dans les domaines suivants :

— le suivi du processus d'élaboration de l'information financière

et le cas échéant, en formulant des recommandations pour en garantir l'intégrité,

- le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, sans qu'il soit porté atteinte à son indépendance,
- l'examen critique des comptes annuels et de l'information périodique,
- l'émission d'une recommandation sur les Commissaires aux comptes proposés à la désignation ou au renouvellement,
- la surveillance de l'adéquation du contrôle interne compte tenu de la perception des risques et de l'efficacité de l'audit tant interne qu'externe, et de manière plus générale, veille dans ces domaines au respect de la réglementation et la conformité juridique, qui constituent des facteurs essentiels de la réputation et de la valorisation du Groupe,
- le suivi de la réalisation par le Commissaire aux comptes de sa mission en tenant compte des constatations et conclusions du Haut conseil du commissariat aux comptes,
- le respect des conditions d'indépendance des Commissaires aux comptes,
- l'approbation de la fourniture par les Commissaires aux comptes des services autre que la certification des comptes,
- la revue de la démarche du déploiement de la loi Sapin 2 et du règlement RGPD,
- la revue de la cartographie des risques du Groupe et celle spécifique au risque de fraude,
- l'examen du projet de Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF).

Le Comité d'audit rend compte régulièrement au Conseil d'administration de l'exercice de ses missions.

En 2021, le Comité d'audit réuni a traité à l'ordre du jour les sujets financiers (revue des comptes, situation financière, liquidités, plan de financement et de la gestion de l'endettement, impairement tests), de gestion des risques, d'audit et de contrôle internes et de compliance (avancement du déploiement de la loi Sapin 2 et du RGPD). Le Comité d'audit du 22 juillet a également invité le Directeur des systèmes d'information afin de traiter de la sécurité des systèmes d'information et du risque lié à la cybersécurité.

Au cours de l'exercice, le Comité d'audit a eu l'occasion d'entendre et d'échanger avec les Commissaires aux comptes (y compris hors la présence des Dirigeants), la direction de l'audit interne et d'autres dirigeants opérationnels.

Le Comité d'audit a eu des échanges avec les Commissaires aux comptes à l'occasion de l'établissement de leur nouveau rapport.

Les travaux du Comité d'audit ont été conformes aux objectifs qui lui ont été confiés au cours de l'exercice, étant précisé que depuis la réforme de l'audit le champ d'intervention du Comité d'audit s'est élargi.

Les travaux du Comité d'audit ont été conformes aux objectifs qui lui ont été confiés au cours de l'exercice, étant précisé que depuis la réforme de l'audit le champ d'intervention du Comité d'audit s'est élargi.

## 9.2 COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS ET DES NOMINATIONS

### 9.2.1 COMPOSITION DU COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS ET DES NOMINATIONS

Le Comité des rémunérations et des nominations, qui ne comprend aucun dirigeant mandataire social exécutif, est composée de quatre membres désignés pour la durée de leur mandat d'Administrateur :

<b>M. Philippe MARCEL</b>	Président du Comité- Membre indépendant
<b>M. Marc MICHOULIER</b>	Membre indépendant
<b>Mme Sophie DEFFOREY représentant AQUASOURÇA</b>	Membre indépendant
<b>M. Edward KOOPMAN représentant SOFINA</b>	Membre

En outre, Madame Sylvie FOUILLOUSE, en sa qualité de Directrice des ressources humaines Groupe, est invitée permanente des réunions du Comité.

### 9.2.2 FONCTIONNEMENT DU COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS ET DES NOMINATIONS

Chaque réunion du Comité des rémunérations et des nominations fait l'objet d'un compte rendu transmis aux membres du Conseil d'administration.

Au cours de l'exercice 2021, le Comité des rémunérations et des nominations s'est réuni une fois, avec un taux de participation moyen de 100%.

### 9.2.3 MISSIONS DU COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS ET DES NOMINATIONS

Le Comité des rémunérations et des nominations détermine en début d'année la rémunération des managers du Groupe pour l'année en cours et s'assure de l'exhaustivité, la cohérence et l'équilibre entre les différents éléments qui composent ladite rémunération.

En outre, le Comité des rémunérations et des nominations est chargé d'examiner les propositions de plans d'attribution de stock-options et actions gratuites.

Le Comité des rémunérations et des nominations est informé des arrivées/départs des principaux managers et est consulté sur les nominations et les renouvellements des membres du Conseil d'administration et des dirigeants mandataires sociaux. Il traite également de la question du plan de succession des dirigeants mandataires sociaux en relation avec la Direction des ressources humaines.

## 9.3 COMITÉ RSE

Le Comité RSE a été constitué en 2015.

### 9.3.1 COMPOSITION DU COMITÉ RSE

Le Comité RSE, qui ne comprend aucun dirigeant mandataire social, est composé de deux membres :

<b>Mme Fanny PICARD<sup>(1)</sup></b>	Présidente Membre indépendant
<b>Mme Anne-Sophie GINON</b>	Membre

<sup>(1)</sup> Nommée par le Conseil d'administration dans sa séance en date du 9 décembre 2021

En outre, Madame Sylvie FOUILLOUSE, en sa qualité de Directrice des ressources humaines Groupe, est invitée permanente des réunions du Comité.

### 9.3.2 FONCTIONNEMENT DU COMITÉ RSE

Chaque réunion du Comité RSE fait l'objet d'un compte rendu présenté aux membres du Conseil d'administration. Au cours de l'exercice 2021, le Comité RSE s'est réuni une fois avec un taux de participation de 50%.

### 9.3.3 MISSION DU COMITÉ RSE

Le Comité RSE a pour mission d'examiner la politique RSE du Groupe et son avancée au travers de plans d'actions.

Il suit l'élaboration et le contrôle du reporting RSE intégré au Document d'Enregistrement Universel.

Il donne aux membres du Conseil d'administration un avis sur les nouveaux enjeux RSE applicables au sein du Groupe (contexte réglementaire, marché, etc.) et leur présente un bilan des actions menées au cours de l'année.

Ce Comité intervient en matière de formalisation des actions conduites par la Société en faveur de son environnement et de création de valeur durable. Il intervient également en matière de discrimination et de représentation de la diversité. Il est chargé de veiller au partage de la valeur et, notamment, à l'équilibre entre le niveau de rémunération de l'ensemble des collaborateurs, la rémunération de la prise de risque de l'Actionnaire et les investissements nécessaires pour assurer la pérennité de l'entreprise.

Il veille, en tenant compte du contexte métier, à la mise en œuvre d'une politique visant l'équilibre femmes hommes et à l'équité à chaque niveau hiérarchique de l'entreprise.

En termes de relation et de conditions de dialogue entre les dirigeants, les Administrateurs et les Actionnaires, il porte une attention particulière aux votes négatifs en analysant la façon dont s'est exprimée la majorité des minoritaires ; il s'interroge sur l'opportunité de faire évoluer ce qui a pu susciter des votes négatifs en vue de l'Assemblée générale suivante et sur l'éventualité d'une communication à ce sujet.

## 10. RELATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES

Le Conseil d'administration veille à ce que les conditions de dialogue avec les Actionnaires de la Société soient toujours réunies et optimales. Notamment, les Administrateurs sont invités à assister à l'Assemblée générale et à analyser le résultat des votes de chacune des résolutions, en portant une attention particulière aux votes négatifs et aux abstentions, afin d'en tirer les enseignements avant l'Assemblée générale suivante. Par ailleurs, hors Assemblée générale, Monsieur Sylvain BECHET, Directeur Général finances et investissements, rencontre régulièrement les Actionnaires.

## 11. POLITIQUE DE DIVERSITÉ ET D'ÉQUITÉ

Le Conseil, dans sa séance du 9 mars 2022, a vérifié la mise en œuvre à chaque niveau hiérarchique de l'entreprise d'une politique visant à l'équilibre femmes hommes et à l'équité, en tenant compte du contexte métier.

## 12. RÉMUNÉRATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX ET MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### 12.1 POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX (16<sup>ÈME</sup> À 18<sup>ÈME</sup> RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 22 JUIN 2022)

Sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations et en tenant compte des recommandations du Code Middlednext, le Conseil d'administration a établi une politique de rémunération pour chacun des mandataires sociaux de la Société conforme à son intérêt social, contribuant à sa pérennité et s'inscrivant dans sa stratégie commerciale. Pour ce faire, le Conseil a fixé la politique de rémunération du Directeur Général Délégué en lien avec ces éléments, en particulier en fixant des critères de la rémunération variable du Directeur Général Délégué et de l'attribution définitive d'actions gratuites liés à la mise en œuvre de cette stratégie commerciale dans le respect de l'intérêt social.

Aucun élément de rémunération, de quelque nature que ce soit, ne pourra être déterminé, attribué ou versé par la Société, ni aucun engagement pris par la Société s'il n'est pas conforme à la politique de rémunération approuvée ou, en son absence, aux rémunérations ou aux pratiques existant au sein de la Société. Toutefois, en cas de circonstances exceptionnelles, le Conseil d'administration pourra déroger à l'application de la politique de rémunération si cette dérogation est temporaire, conforme à l'intérêt social et nécessaire pour garantir la pérennité ou la viabilité de la Société.

La détermination, la révision et la mise en œuvre de la politique de rémunération de chacun des mandataires sociaux est réalisée par le Conseil d'administration sur avis ou recommandation du Comité des rémunérations et des nominations.

Dans le cadre du processus de décision suivi pour la détermination et la révision de la politique de rémunération, les conditions de rémunération et d'emploi des salariés de la Société ont été prises en compte par le Comité des rémunérations et des nominations et le Conseil d'administration, notamment

au travers des ratios d'équité visés par le 6<sup>o</sup> et le 7<sup>o</sup> du I de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce et repris au point 12.2.8 dudit rapport sur le gouvernement d'entreprise, [page 97](#).

En cas d'évolution de la gouvernance, la politique de rémunération sera appliquée aux nouveaux mandataires sociaux de la société, le cas échéant avec les adaptations nécessaires.

#### 12.1.1 RÉMUNÉRATIONS ALLOUÉES AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'Assemblée générale Mixte du 30 avril 2015 a fixé dans sa 9<sup>ème</sup> résolution à caractère ordinaire, la rémunération des membres du Conseil d'administration à la somme de 261 000 euros valable pour l'exercice en cours et jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée générale.

Les critères de répartition de la somme fixe annuelle par l'Assemblée générale aux membres du Conseil d'administration ont été fixés par ce dernier, sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations et sont les suivants :

- assiduité,
- appartenance aux comités,
- présidence de comités.

### 12.1.2 POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DU PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL (16<sup>ÈME</sup> RÉOLUTION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 22 JUIN 2022)

Conformément à l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, l'Assemblée générale des Actionnaires du 22 juin 2022 sera appelée à voter sur un projet de résolution (16<sup>ème</sup> résolution) fixant comme suit la politique de rémunération du Président Directeur Général. La politique de rémunération du Président Directeur Général est la suivante :

- versement d'une rémunération fixe par Polygone SA ainsi qu'une rémunération variable pouvant atteindre 40% de la rémunération fixe et possibilité d'attribution d'une prime exceptionnelle,
- avantage en nature (véhicule de tourisme) consenti par Polygone SA.

Il est précisé que ces rémunérations sont comprises dans la convention de prestation de services de Direction générale conclue par la Société avec la société Polygone SA et approuvée au titre des conventions réglementées. La durée du mandat du Président Directeur Général est précisé au paragraphe 3.1.1 ci-avant.

### 12.1.3 POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ (17<sup>ÈME</sup> RÉOLUTION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 22 JUIN 2022)

Conformément à l'article L.22-10-8 du Code de commerce l'Assemblée générale des Actionnaires du 22 juin 2022 sera appelée à voter sur un projet de résolution (17<sup>ème</sup> résolution) fixant comme suit la politique de rémunération du Directeur Général Délégué. Il est précisé que le mandat du Directeur Général Délégué a une durée de 4 ans.

Nature	Commentaires
Rémunération fixe	La part fixe (autorisée par le Conseil d'administration du 9 décembre 2021) est déterminée en tenant compte du niveau de responsabilités, de l'expérience dans la fonction de Direction et des pratiques de marché.
Rémunération variable annuelle	La part variable pourra atteindre 40% de la rémunération globale en ligne avec les pratiques de marché. Le montant de la part variable au titre de l'exercice 2022 sera déterminé comme suit : — critères quantitatifs (50%) : performance opérationnelle et financière du groupe, — critères qualitatifs (50%) : stratégie de développement France et International.
Rémunération variable pluriannuelle et rémunération exceptionnelle	Le Conseil d'administration se réserve la possibilité d'attribuer une rémunération variable pluriannuelle et/ou exceptionnelle qui respectera les critères d'appréciation prévus-ci-dessus.
Rémunération au titre des fonctions d'Administrateur	Olivier FERRATON n'étant pas Administrateur, il ne fait pas partie des bénéficiaires des rémunérations versées à ces derniers.
Indemnité de prise ou de cessation de fonction	Olivier FERRATON ne bénéficie d'aucune clause spécifique en cas de cessation de fonction.
Régime de retraite supplémentaire	Olivier FERRATON ne bénéficie d'aucun régime de retraite spécifique .
Régimes collectifs de prévoyance et de frais de santé	Olivier FERRATON bénéficie du régime collectif de prévoyance et de frais de santé en vigueur au sein de la Société dans les mêmes conditions que celles applicables à la catégorie de salariés à laquelle il est assimilé.
Avantages de toute nature	Olivier FERRATON bénéficiait en 2021 d'une voiture et d'un logement de fonction. Ces avantages seront reconduits sur 2022.
Attributions d'options de souscriptions ou d'achats d'actions	Néant.
Attribution d'actions gratuites	Il pourra être attribué un maximum de 100 000 actions gratuites à Olivier FERRATON.
Indemnité de toutes natures relatives à une interdiction d'exercer une activité professionnelle	Néant.
Indemnités ou sommes dues au titre de conventions conclues en raison de mandat(s)	Néant.
Éléments de rémunérations conditionnées à l'approbation de l'Assemblée générale	Les éléments soumis à l'approbation de l'Assemblée générale concernent la part fixe, la part variable ainsi que la rémunération exceptionnelle.

## 12.2 RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX VERSÉES AU COURS OU ATTRIBUÉES AU TITRE DE L'EXERCICE ÉCOULÉ (INFORMATIONS MENTIONNÉES AU I DE L'ARTICLE L. 22-10-9 DU CODE DE COMMERCE – 13<sup>ÈME</sup>, 14<sup>ÈME</sup> ET 15<sup>ÈME</sup> RÉOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 22 JUIN 2022)

### 12.2.1 RÉMUNÉRATION DE CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Les éléments de la rémunération versée au cours ou attribuée au titre de l'exercice 2021 au Président Directeur Général et au Directeur Général Délégué non-Administrateur, en application

de la politique de rémunération approuvés par l'Assemblée du 24 juin 2021 et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale des Actionnaires du 22 juin 2022 sont les suivants :

En euros	2021		Valorisation action de performance
	Montants attribués	Montants versés	
<b>Olivier GINON – Président</b>			
Rémunération fixe <sup>(1)</sup>	331 680	331 680	
Rémunération variable			
Rémunération exceptionnelle			
Rémunération allouée à raison du mandat d'Administrateur	16 100	16 100	
Avantage en nature (valorisation) <sup>(2)</sup>	7 176	7 176	
Actions de performance			
<b>Total</b>	<b>354 956</b>	<b>354 956</b>	<b>0</b>
<b>Olivier FERRATON – Directeur Général Délégué</b>			
Rémunération fixe	509 000	509 000	
Rémunération variable 2021	200 000		
Rémunération variable 2020		200 000	
Rémunération exceptionnelle			
Rémunération allouée à raison du mandat d'Administrateur			
Avantage en nature <sup>(3)</sup>	32 665	32 665	
Actions de performance <sup>(4)</sup>			1 134 126
<b>Total</b>	<b>741 665</b>	<b>741 665</b>	<b>1 134 126</b>

<sup>(1)</sup> Rémunération versée par Polygone SA, société holding de GL events dont la répartition du capital est précisée en partie 6 - renseignement concernant le capital (page 209). Cette rémunération est comprise dans la prestation de Direction générale comme mentionnée en Note 9 des comptes consolidés (page 181) et dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes (page 203).

<sup>(2)</sup> L'avantage en nature attribué concerne un véhicule de tourisme.

<sup>(3)</sup> L'avantage en nature attribué concerne un véhicule de tourisme et un logement.

<sup>(4)</sup> Montant dont le versement est subordonné à l'approbation des éléments fixes, variables, et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au Directeur Général Délégué non Administrateur au titre de l'exercice écoulé.

## 12.2.2 INFORMATIONS RELATIVES AUX RÉMUNÉRATIONS VERSÉES AUX DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX EN 2019 ET EN 2020

En euros	2020			2019		
	Montants dus	Montants versés	Valorisation action de performance	Montants dus	Montants versés	Valorisation action de performance
<b>Olivier GINON - Président</b>						
Rémunération fixe <sup>(1)</sup>	331 680	331 680		331 680	331 680	
Rémunération variable						
Rémunération exceptionnelle						
Rémunération au titre des fonctions d'Administrateur	9 000	9 000		15 000	15 000	
Avantage en nature <sup>(2)</sup>	7 176	7 176		7 176	7 176	
Actions de performance						
<b>Total</b>	<b>347 856</b>	<b>347 856</b>	<b>0</b>	<b>353 856</b>	<b>353 856</b>	<b>0</b>
<b>Olivier FERRATON - Directeur Général Délégué</b>						
Rémunération fixe	360 000	360 000		351 000	351 000	
Rémunération variable 2020	200 000					
Rémunération variable 2019		150 000		150 000		
Rémunération variable 2018					150 000	
Rémunération exceptionnelle						
Rémunération au titre des fonctions d'Administrateur	-	-	-	-	-	-
Avantage en nature <sup>(3)</sup>	32 665	32 665		32 665	30 746	
Actions de performance <sup>(4)</sup>			71 389			190 190
<b>Total</b>	<b>592 665</b>	<b>542 665</b>	<b>71 389</b>	<b>533 665</b>	<b>531 746</b>	<b>190 190</b>
<b>Olivier ROUX - Vice-Président jusqu'au 24 février 2020</b>						
Rémunération fixe <sup>(1)</sup>	52 692	52 692				
Rémunération fixe <sup>(1)</sup> - à partir du 25 février 2020	182 220	182 220				
Rémunération fixe				301 560	301 560	
Rémunération variable						
Rémunération exceptionnelle						
Rémunération au titre des fonctions d'Administrateur	9 000	9 000		15 000	15 000	
Avantage en nature <sup>(2)</sup>	9 384	9 384		9 384	9 384	
Actions de performance						
<b>Total</b>	<b>253 296</b>	<b>253 296</b>	<b>0</b>	<b>325 944</b>	<b>325 944</b>	<b>0</b>

<sup>(1)</sup> Rémunération versée par Polygone SA, société holding de GL events dont la répartition du capital est précisée en partie 6 - renseignement concernant le capital (page 209). Cette rémunération est comprise dans la prestation de Direction générale comme mentionnée en Note 9 des comptes consolidés (page 181) et dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes (page 203).

<sup>(2)</sup> L'avantage en nature attribué concerne un véhicule de tourisme.

<sup>(3)</sup> L'avantage en nature attribué concerne un véhicule de tourisme et un logement.

<sup>(4)</sup> Olivier FERRATON s'est vu attribuer 10 010 actions de performance au titre des années 2019 et 2020.

### 12.2.3 OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Néant.

### 12.2.4 OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS LEVÉES DURANT L'EXERCICE PAR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Néant.

### 12.2.5 ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUÉES À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

	Plan n°23	Plan n°25	Plan n°26	Plan n°27	Plan n°28	Plan n°29	Plan n°30	Plan n°31	Plan n°32	Plan n°33	Plan n°34	Plan n°35	Plan n°36	Plan n°37
<i>Nombre d'actions pouvant être attribuées</i>	10 000	10 000	10	-	-	10	-	-	10 000	10	-	10	30 000	60 000
Olivier FERRATON														
<i>Nombre d'actions définitivement acquises</i>	10 000	-	10	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Olivier FERRATON														

### 12.2.6 ACTIONS DE PERFORMANCE DEVENUES DISPONIBLES DURANT L'EXERCICE POUR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Dirigeant mandataire social	Plan n°23	Plan n°26
Olivier FERRATON	10 000	10

### 12.2.7 TABLEAU DES RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonction		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Olivier GINON – Président Directeur Général Début mandat : 2020 Fin mandat : 2024		X		X		X		X
Olivier FERRATON – Directeur Général Délégué		X		X		X		X



## 12.2.8 RATIOS D'ÉQUITÉ ET ÉVOLUTION DE LA PERFORMANCE DE LA SOCIÉTÉ

Conformément à l'article L. 22-10-9 du Code de commerce, le tableau suivant présente les ratios d'équité entre la rémunération totale versée aux dirigeants mandataires sociaux et la rémunération moyenne et médiane des salariés de la Société sur les cinq derniers exercices, ainsi que l'évolution

de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, de la rémunération moyenne des salariés de la Société et des performances de la Société, sur les cinq derniers exercices :

		<b>Président Directeur Général</b>	<b>Directeur Général Délégué Administrateur</b>	<b>Directeur Général Délégué non Administrateur</b>
Exercice 2016	Ratio avec rémunération moyenne	1,29	1,19	2,17
	Ratio avec rémunération médiane	1,33	1,23	2,25
Exercice 2017	Ratio avec rémunération moyenne	1,41	1,30	1,79
	Ratio avec rémunération médiane	1,36	1,25	1,72
Exercice 2018	Ratio avec rémunération moyenne	0,93	0,85	1,90
	Ratio avec rémunération médiane	1,24	1,15	2,54
Exercice 2019	Ratio avec rémunération moyenne	1,15	1,06	2,35
	Ratio avec rémunération médiane	1,22	1,12	2,48
Exercice 2020	Ratio avec rémunération moyenne	0,81	0,56	1,40
	Ratio avec rémunération médiane	0,97	0,67	1,69
Exercice 2021	Ratio avec rémunération moyenne	1,24		6,88
	Ratio avec rémunération médiane	1,22		6,73
	Ratio avec SMIC	17,77		98,34

En euros	Évolution annuelle de la rémunération du Président Directeur Général	Évolution annuelle de la rémunération du Directeur Général Délégué Administrateur	Évolution annuelle de la rémunération du Directeur Général Délégué non Administrateur	Évolution annuelle de la rémunération moyenne sur une base équivalent temps plein des salariés	Évolution annuelle des performances de la société	
					Résultat consolidé (en milliers d'euros)	Résultat (en milliers d'euros)
Exercice 2016	353 856	325 944	597 456	274 992	36 339	28 266
Exercice 2017	353 856	325 944	447 272	250 139	45 739	3 545
Exercice 2018	353 856	325 944	723 099	381 324	52 561	21 241
Exercice 2019	353 856	325 944	721 936	307 525	72 052	18 009
Exercice 2020	353 856	244 296	613 865	437 049	(78 723)	(33 770)
Exercice 2021	338 856		1 875 665	272 818	15 151	1 241

## 12.2.9 RÉMUNÉRATIONS ALLOUÉES AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Dans le cadre de leur mandat, les Administrateurs perçoivent une rémunération (anciennement dénommée « jetons de présence ») dont le montant global est fixé par l'Assemblée générale. La répartition de ce montant global s'effectue sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations au Conseil d'administration.

En vertu des dispositions de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce, le tableau suivant récapitule le montant de la rémunération perçue en 2021, 2020 et 2019 par les Administrateurs de la Société :

En euros	2021	2020	2019
Olivier GINON	16 100	9 000	15 000
Olivier ROUX	-	9 000	15 000
Yves Claude ABESCAT	13 050	12 000	20 000
AQUASOURÇA	17 600	9 000	15 000
Daniel HAVIS	26 100	9 000	15 000
Nicolas DE TAVERNOST	16 100	9 000	15 000
Anne-Sophie GINON	17 600	9 000	15 000
Gilles GOUEDARD-COMTE	8 050	9 000	15 000
Philippe MARCEL	18 100	9 000	15 000
Marc MICHOUPLIER	17 600	9 000	15 000
Erick ROSTAGNAT	16 100	9 000	15 000
Giula VAN WAEYENBERGE	16 100	9 000	15 000
Caroline WEBER	19 100	10 800	18 000
Fanny PICARD	16 100	9 000	15 000
Maud BAILLY	16 100	9 000	-
SOFINA	19 100	10 800	18 000
Joseph AGUERA	8 050	-	-

## 12.2.10 AUTRES RÉMUNÉRATIONS

Les rémunérations versées à Erick ROSTAGNAT, Administrateur, ont été les suivantes :

En Euros	2021					2020				
	Total	Fixe	Variable	Avant. nature	Action de performance	Total	Fixe	Variable	Avant. nature	Action de performance
Erick ROSTAGNAT	<b>112 587</b>	12 000	100 000	587	-	<b>48 118</b>	48 000	-	-	118

La société « Rives Consulting », dont le Président est Monsieur Erick ROSTAGNAT, a facturé au titre d'un contrat de prestations de services à Polygone SA, société holding de GL events, un montant de 37 000 € au titre de l'exercice 2021.

En outre, les rémunérations versées à Monsieur Olivier ROUX, Administrateur jusqu'au 31 mai 2021, au titre de l'exercice 2021, ont été les suivantes :

En Euros	2021				
	Total	Fixe	Variable	Avant. nature	Action de performance
Olivier Roux	<b>108 080</b>	104 170	-	3 910	-

## 12.2.11 OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS CONSENTIES ET OPTIONS LEVÉES

Néant.

## 12.2.12 ACTIONS GRATUITES POUVANT ÊTRE ATTRIBUÉES

Situation des plans d'attribution gratuite d'actions en vigueur concernant les mandataires sociaux :

	Plan n°23	Plan n°25	Plan n°26	Plan n°27	Plan n°28	Plan n°29	Plan n°30	Plan n°31	Plan n°32	Plan n°33	Plan n°34	Plan n°35	Plan n°36	Plan n°37	Plan n°38
<i>Nombre d'actions pouvant être attribuées</i>															
Erick ROSTAGNAT	10 000	-	10	-	-	10	-	-	-	10	-	-	-	-	-
<i>Nombre d'actions définitivement acquises</i>															
Erick ROSTAGNAT	10 000	-	10	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

## 13. DESCRIPTION DES MODALITÉS PARTICULIÈRES RELATIVES À LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le droit de participer aux Assemblées ou de s'y faire représenter est subordonné à l'inscription en compte des titres au nom de l'Actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire mentionné à l'article L. 211-3 du Code monétaire et financier.

Les Assemblées d'Actionnaires de la Société sont convoquées, réunies et délibèrent dans les conditions prévues par la loi. Les réunions ont lieu soit au siège social, soit dans un autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Les dispositions statutaires de la Société relatives aux Assemblées générales et aux modalités d'exercice des droits de vote sont prévues aux articles 14, 22, 23, 24 et 25 des statuts de la Société.

L'article 25 des statuts de la Société prévoit qu'un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié une inscription nominative depuis trois ans au moins au nom du même Actionnaire.

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AUX CONVENTIONS CONCLUES OU POURSUIVIES AU COURS DE L'EXERCICE 2021

### 14.1 CONVENTIONS CONCLUES AVEC DES SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES AU SENS DE L'ARTICLE L. 233-3 DU CODE DE COMMERCE

Aucune convention n'est intervenue au cours de l'exercice, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des Actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% de la Société

et, d'autre part, une autre société contrôlée par la première au sens de l'article L. 233-3, autre que des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

### 14.2 CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'administration a autorisé des conventions réglementées nouvelles ou modifiées, durant cette période. Ces conventions ont fait l'objet d'une communication auprès des Commissaires aux comptes de la Société, qui en font mention dans leur rapport spécial.

Elles seront soumises à l'approbation de l'Assemblée générale. Parmi ces conventions figure la convention de prestation de services conclue entre GL events et Polygone SA.

Les prestations de service de Direction générale réalisées par les dirigeants de Polygone à la Société correspondent à des :  
— prestations de services de « Direction générale et stratégique » (en qualité de holding),  
— prestations d'assistance et de conseil technique, au bénéfice des filiales opérationnelles du Groupe, et  
— prestations de services « Techniques ».

Cette convention de prestation de services de Direction générale recouvre notamment les rémunérations chargées de Monsieur GINON, ses frais de déplacement et d'autres frais engagés dans le cadre de la mission de Direction générale. Aucune autre rémunération de quelque nature que ce soit n'est perçue par Monsieur GINON. La prestation est reconduite tacitement chaque année et approuvée par l'Assemblée générale dans le cadre des conventions réglementées. A fin décembre 2021, le coût refacturé par Polygone SA (2 372 080 € HT) à GL events au titre de cette prestation recouvre les coûts composés des rémunérations chargées de Monsieur GINON, des rémunérations chargées des collaborateurs de la société Polygone SA, des frais de déplacement, et d'autres frais engagés dans le cadre de la mission de Direction générale. Elle est reconduite tacitement chaque année et approuvée à l'Assemblée générale dans le cadre des conventions réglementées.

### 14.3 PROCÉDURE DE QUALIFICATION ET D'ÉVALUATION DES CONVENTIONS COURANTES CONCLUES À DES CONDITIONS NORMALES

#### 14.3.1 INFORMATION PRÉALABLE DE LA DIRECTION FINANCIÈRE ET DE LA DIRECTION JURIDIQUE ET QUALIFICATION DES CONVENTIONS

A titre de règle interne, il est prévu que la Direction financière et la Direction juridique soient informées immédiatement et préalablement à toute opération susceptible de constituer une convention réglementée, y compris lorsque la convention est susceptible de constituer une convention libre, par la personne directement ou indirectement intéressée, par le Président du Conseil d'administration ou par toute personne du groupe ayant connaissance d'un tel projet de convention.

Il appartient aux Directions financières et juridiques de se prononcer sur la qualification de la convention, étant précisé que le Conseil d'administration peut, en toute hypothèse, procéder lui-même à cette qualification et, le cas échéant, à l'autorisation préalable d'une convention portée à sa connaissance s'il estime que cette convention est une convention réglementée.

Dans ce cadre, il est procédé à un examen pour évaluer, au cas par cas, si le projet de convention relève de la procédure des conventions réglementées, s'il s'agit d'une convention conclue avec une filiale à 100% ou si elle satisfait les critères des conventions courantes conclues à des conditions normales au vu des critères décrits au I. de la procédure applicable.

Si les Directions financières et juridiques estiment que la convention concernée est une convention réglementée, elles en informent le Conseil d'administration ou son Président pour mise en œuvre de la procédure légale.

Si les Directions financières et juridiques estiment que la convention concernée est une convention courante conclue à des conditions normales, elles portent à la connaissance des membres du Comité d'audit un compte rendu d'examen comportant les termes essentiels de ladite convention et leurs conclusions, à charge pour ce dernier de juger de l'opportunité d'en rendre compte immédiatement au Conseil d'administration.

L'appréciation des critères est réexaminée à l'occasion de toute modification, renouvellement, reconduction ou résiliation d'une convention précédemment conclue.

### **14.3.2 ÉVALUATION ANNUELLE DES CONVENTIONS COURANTES CONCLUES À DES CONDITIONS NORMALES**

En amont de la réunion du Conseil d'administration appelé à arrêter les comptes du dernier exercice écoulé :

- les conventions en vigueur qualifiées de courantes et conclues à des conditions normales sont réexaminées chaque année par la Direction financière et la Direction juridique au vu des critères décrits au I. de la procédure applicable, le cas échéant, avec les Commissaires aux comptes de la Société,
- la liste des conventions concernées, ainsi que les conclusions de l'examen mené par les Directions financières et juridiques sont transmises aux membres du Comité d'audit pour observations.

Lors de la réunion d'arrêté des comptes du dernier exercice écoulé, le Conseil d'administration est informé par le Comité d'audit de la mise en œuvre de la procédure d'évaluation, de ses résultats et de ses éventuelles observations. Il en tire les conséquences qu'il estime nécessaire.

Si, à l'occasion de l'examen annuel, la Direction financière et la Direction juridique estiment qu'une convention précédemment considérée comme courante et conclue à des conditions normales ne satisfait plus les critères précités, elles saisissent le Conseil d'administration. Celui-ci requalifie le cas échéant la convention en convention réglementée, la ratifie et la soumet à la ratification de la plus prochaine Assemblée générale, sur rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux dispositions de l'article L. 225-42 du Code de commerce.

### **14.3.3 ABSTENTION DES PERSONNES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT INTÉRESSÉES**

Les personnes directement ou indirectement intéressées à une convention ne participent pas à son évaluation et, le cas échéant, ne peuvent prendre part ni aux délibérations ni au vote sur son autorisation dans les cas suivants :

- auto-saisine par le Conseil d'administration relative à la qualification d'une convention, ou
- requalification par le Conseil d'administration d'une convention précédemment considérée comme courante et conclue à des conditions normales en convention réglementée.

## 15. CONTRATS IMPORTANTS

Au cours des trois derniers exercices et à la date du présent Document d'Enregistrement Universel, le Groupe n'a pas conclu de contrats importants, autres que ceux conclus dans le cadre normal des affaires, conférant une obligation

ou un engagement important pour l'ensemble du Groupe. Les engagements hors bilan sont détaillés dans la note 8 de l'annexe aux comptes consolidés [page 180](#).

## 16. DÉLÉGATIONS EN COURS DE VALIDITÉ ACCORDÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Le tableau incluant les délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée générale des Actionnaires dans le domaine des augmentations de capital et faisant apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice figure au [chapitre 6 « Renseignement de caractère général » – « Délégations et autorisations en cours de validité accordées par l'Assemblée générale des Actionnaires au Conseil d'administration »](#), page 211 du présent Document d'Enregistrement Universel.

## 17. INTÉRESSEMENT DU PERSONNEL (ACCORDS D'INTÉRESSEMENT ET DE PARTICIPATION)

Un accord de participation Groupe a été signé en 2007 afin d'associer les collaborateurs au développement et aux résultats du Groupe. L'accord a été signé par l'ensemble des filiales françaises du Groupe.

## 18. ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

En application de l'article L. 22-10-11 du Code de commerce, nous vous précisons les points suivants :

- la structure du capital ainsi que les participations directes ou indirectes connues de la Société et toutes informations en la matière sont décrites au chapitre Renseignement de caractère général sur GL events et son capital à la [page 209](#) du Document d'Enregistrement Universel,
- le 5 novembre 2012, la société SOFINA et Messieurs Olivier GINON et Olivier ROUX ont signé un pacte d'Actionnaires relatif à GL events, venant à expiration le 31 décembre 2025, dont les principales dispositions sont décrites en [page 215](#) du Document d'Enregistrement Universel,
- la liste des détenteurs ([page 213](#)) de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et la description de ceux-ci sont décrits [page 208](#) du Document d'Enregistrement Universel,
- à la date de clôture de l'exercice, les salariés de GL events et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L 225-180 ne détenaient aucune participation dans le capital de GL events dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise prévu par les articles L 3332-1 et suivants du Code du travail. A la même date, ces mêmes salariés ne détenaient aucune participation dans le capital de GL events dans le cadre de fonds commun de placement d'entreprise,
- les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la Société sont les règles de droit commun. En matière de pouvoirs du Conseil d'administration, les délégations et autorisations en cours sont décrites au paragraphe 16 ci-avant,
- il n'y a aucun accord prévoyant d'indemnité en cas de cessation des fonctions de membre du Conseil d'administration ou des salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique d'achat ou d'échange,
- il n'y a pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions.

Toutefois, en cas de non-respect de l'obligation de déclaration des franchissements des seuils prévue à l'article 12 des statuts de la Société, la sanction légale comportant privation du droit de vote est appliquée sur demande d'un ou plusieurs Actionnaires détenant une fraction du capital au moins égale à 5 % consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée générale. Les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote pour toute Assemblée d'Actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de la régularisation de la déclaration.

La répartition du capital et des droits de vote est détaillée en [page 213](#).



**GL events**

Société anonyme au capital de € 119.931.148  
Siège social : 59 Quai Rambaud – 69002 LYON  
351 571 757 RCS LYON

(la «Société»)

# RAPPORTS COMPLÉMENTAIRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

## 1. RAPPORT SPÉCIAL SUR LES OPÉRATIONS RÉALISÉES PAR LA SOCIÉTÉ OU PAR LES SOCIÉTÉS QUI LUI SONT LIÉES AU TITRE DES OPTIONS D'ACHAT OU DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS RÉSERVÉS AU PERSONNEL SALARIÉ ET AUX DIRIGEANTS (ARTICLE L 225-184 DU CODE DE COMMERCE)

Au titre du rapport spécial visant à informer les Actionnaires des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-177 à L. 225-186 du Code de commerce, concernant les attributions et exercices, durant l'exercice écoulé, d'options d'achat ou de souscription d'actions de la Société, les données

pertinentes sont présentées ci-après. Pour l'historique des plans d'attribution d'options de souscription d'actions mis en place et encore en vigueur au cours de l'exercice 2021, se reporter au chapitre 6 du présent document ([page 209](#)).

### **1.1 OPTIONS D'ACHAT ET DE SOUSCRIPTION CONSENTIES AU COURS DE L'EXERCICE**

#### **1.1.1 OPTIONS D'ACHAT ET DE SOUSCRIPTION CONSENTIES AUX 10 PREMIERS SALARIÉS NON MANDATAIRES SOCIAUX AU COURS DE L'EXERCICE**

Aucun plan d'attribution d'option d'achat et de souscription n'a été mis en place au profit des 10 premiers salariés non mandataires sociaux au cours de l'exercice.

#### **1.1.2 OPTIONS D'ACHAT ET DE SOUSCRIPTION CONSENTIES AUX MANDATAIRES SOCIAUX AU COURS DE L'EXERCICE**

Aucun plan d'attribution d'option d'achat et de souscription n'a été mis en place au profit des mandataires sociaux au cours de l'exercice.

## 1.2 OPTIONS D'ACHAT ET DE SOUSCRIPTION LEVÉES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX AU COURS DE L'EXERCICE

Se reporter aux points 12.2.4 (page 96) et 12.2.11 (page 99) du rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise.

## 2. RAPPORT SPÉCIAL SUR LES OPÉRATIONS RÉALISÉES PAR LA SOCIÉTÉ OU PAR LES SOCIÉTÉS QUI LUI SONT LIÉES AU TITRE DE L'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES AU PERSONNEL SALARIÉ ET AUX DIRIGEANTS (ARTICLE L 225-197-4 DU CODE DE COMMERCE)

Vous trouverez ci-après les éléments du rapport spécial visant à informer les Actionnaires des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-197-1 à L. 225-197-3 du Code de commerce.

Pour l'historique des plans d'attribution gratuites d'actions mis en place et encore en vigueur au cours de l'exercice 2021, il convient de se reporter au chapitre 6 du présent document (page 211).

### 2.1 PLANS D'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES CONSENTIS AU COURS DE L'EXERCICE

#### 2.1.1 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 JUIN 2021 A DÉCIDÉ D'ATTRIBUER 11 000 ACTIONS GRATUITES (PLAN N°34) AU PROFIT DE MANAGERS DU GROUPE, DONT L'ACQUISITION DÉFINITIVE EST SUBORDONNÉE AUX CONDITIONS SUIVANTES :

- présence du salarié au sein de la Société ou des sociétés et groupements qui lui sont liés, du premier au dernier jour de la période d'acquisition,
- absence de comportement déloyal faisant préjudice à la Société ou à une société liée,
- délai d'attribution des actions gratuites de 2 ans, soit le 23 juin 2023,
- délai d'incessibilité des actions transférées de 2 ans à compter de leur date d'attribution définitive, soit le 23 juin 2025.

#### 2.1.2 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 22 JUILLET 2021 A DÉCIDÉ D'ATTRIBUER 10 ACTIONS GRATUITES (PLAN N°35) AU PROFIT DES SALARIÉS DU GROUPE EN FRANCE, DONT L'ACQUISITION DÉFINITIVE EST SUBORDONNÉE AUX CONDITIONS SUIVANTES :

- présence du salarié au sein de la Société ou des sociétés et groupements qui lui sont liés, du premier au dernier jour de la période d'acquisition,
- absence de comportement déloyal faisant préjudice à la Société ou à une société liée,
- délai d'attribution des actions gratuites de 2 ans, soit le 21 juillet 2023,
- délai d'incessibilité des actions transférées de 2 ans à compter de leur date d'attribution définitive, soit le 21 juillet 2025.

#### 2.1.3 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 22 JUILLET 2021 A DÉCIDÉ D'ATTRIBUER 30 000 ACTIONS GRATUITES (PLAN N°36) AU PROFIT DE MANAGERS DU GROUPE, DONT L'ACQUISITION DÉFINITIVE EST SUBORDONNÉE AUX CONDITIONS SUIVANTES :

- présence du salarié au sein de la Société ou des sociétés et groupements qui lui sont liés, du premier au dernier jour de la période d'acquisition,
- absence de comportement déloyal faisant préjudice à la Société ou à une société liée,
- délai d'attribution des actions gratuites de 1 an, soit le 21 juillet 2022,
- délai d'incessibilité des actions transférées de 1 an à compter de leur date d'attribution définitive, soit le 21 juillet 2023.

## 2.1.4 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 22 JUILLET 2021 A DÉCIDÉ D'ATTRIBUER 65 000 ACTIONS GRATUITES (PLAN N°37) AU PROFIT DE MANAGERS DU GROUPE, DONT L'ACQUISITION DÉFINITIVE EST SUBORDONNÉE AUX CONDITIONS SUIVANTES :

- présence du salarié au sein de la Société ou des sociétés et groupements qui lui sont liés, du premier au dernier jour de la période d'acquisition,
- absence de comportement déloyal faisant préjudice à la Société ou à une société liée,
- délai d'attribution des actions gratuites de 3 ans, soit le 21 juillet 2024,
- délai d'incessibilité des actions transférées de 1 an à compter de leur date d'attribution définitive, soit le 21 juillet 2025.

Le tableau récapitulatif des actions attribuées gratuitement aux mandataires sociaux, aux dix premiers salariés et à l'ensemble des salariés au cours de l'exercice, et n'ayant pas fait l'objet d'attribution définitive, fait apparaître les informations suivantes :

	Plan n°34	Plan n°35	Plan n°36	Plan n°37
Date de l'Assemblée ayant autorisé l'émission des options	24.06.2021	24.06.2021	24.06.2021	24.06.2021
Date du Conseil d'administration	24.06.2021	22.07.2021	22.07.2021	22.07.2021
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	11 000	21 310	30 000	66 000
Valeur au jour d'attribution	15,56	12,6	12,6	12,6
Dont nombre d'actions pouvant être souscrites par les membres du Comité de direction dans sa composition actuelle	0	-	30 000	65 000
Dont nombre aux Administrateurs	0	-	0	0
Dont nombre aux dix premiers attributaires	11 000	(*)	30 000	65 000
Date de fin de période d'acquisition	23.06.2023	21.07.2023	21.07.2022	21.07.2024
Date limite d'incessibilité	23.06.2025	21.07.2025	21.07.2023	21.07.2025
Nombre d'actions attribuées	-	-	-	-

(\*) Non applicable car attribution de 10 actions gratuites par salarié des sociétés françaises du Groupe.

## 2.2 ATTRIBUTION DÉFINITIVE D'ACTIONS GRATUITES AU COURS DE L'EXERCICE

### 2.2.1 ATTRIBUTION DÉFINITIVE DU PLAN D'ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS N°23

Le Conseil a mis en place, le 20 mars 2018, un plan d'attribution d'actions gratuites de 106 550 actions gratuites au profit de managers du Groupe, non-mandataires de la Société (plan n°23), dont l'acquisition définitive était subordonnée aux conditions suivantes :

- présence du salarié au sein de la Société ou des sociétés et groupements qui lui sont liés, du premier au dernier jour de la période d'acquisition,
- absence de comportement déloyal faisant préjudice à la Société ou à une société liée,
- chiffre d'affaires du Groupe de l'exercice 2020 égal ou supérieur à 1 milliard d'euros sur la base du périmètre actuel.

Compte tenu du contexte de l'année 2020, le Conseil d'administration, dans sa séance du 4 mars 2021, a décidé de supprimer la troisième condition liée à la performance du Groupe et d'attribuer les actions gratuites aux managers du Groupe, non-mandataires de la Société respectant les deux autres conditions.

Le Conseil, au cours de sa réunion du 9 mars 2022, a constaté l'attribution définitive des 106 550 actions gratuites du plan n°23 intervenue le 19 mars 2021, date à laquelle le délai d'attribution de ces gratuites s'est achevé et compte tenu de la réalisation des conditions d'attribution de ce plan.

### 2.2.2 ATTRIBUTION DÉFINITIVE DU PLAN D'ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS N°26

Le Conseil a mis en place, le 12 mars 2019, un plan d'attribution d'actions gratuites de 21 240 actions gratuites au profit de l'ensemble des salariés du Groupe en France (plan n°26) présents au 31 décembre 2018, à l'exclusion des salariés de FSO et d'Even Pro, dont l'acquisition définitive est subordonnée aux conditions suivantes :

- présence au sein de la Société ou des sociétés et groupements qui lui sont liés, à la date du transfert de propriété des actions à la fin de cette période,
- absence de comportement déloyal faisant préjudice à la Société ou à une société liée,

- délai d'attribution des actions gratuites de 2 ans, soit le 11 mars 2021,
- délai d'incessibilité des actions transférées de 2 ans à compter de leur date d'attribution définitive, soit le 11 mars 2023.

Le Conseil, au cours de sa réunion du 9 mars 2022, a constaté l'attribution définitive des 21 240 actions gratuites du plan n°26 intervenue le 11 mars 2021, date à laquelle le délai d'attribution de ces gratuites s'est achevé et compte tenu de la réalisation des conditions d'attribution de ce plan.

# RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES RÉOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU MERCREDI 22 JUIN 2022

Vingt-quatre résolutions seront soumises au vote des Actionnaires lors de l'Assemblée générale Mixte qui se tiendra le 22 juin 2022 à 10 heures :

Ces résolutions se répartissent en deux groupes :

**I - Les dix-neuf premières résolutions (de la 1<sup>ère</sup> à la 19<sup>ème</sup> résolution) ainsi que la dernière résolution (24<sup>ème</sup> résolution) relèvent de la compétence de l'Assemblée générale Ordinaire** et concernent : l'approbation des comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021, l'affectation du résultat, l'approbation des conventions réglementées visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, le renouvellement de mandats d'Administrateurs ou, le cas échéant, l'approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Olivier GINON, Président Directeur Général et à Monsieur Olivier FERRATON, Directeur Général Délégué non Administrateur, l'approbation des informations visées au I de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce, l'approbation de la politique de rémunération du Président Directeur Général, du Directeur Général Délégué et des Administrateurs et l'autorisation en matière de programme de rachat d'actions.

**II - Les quatre autres résolutions (de la 20<sup>ème</sup> à la 23<sup>ème</sup> résolution) relèvent de la compétence de l'Assemblée générale Extraordinaire** et concernent le renouvellement de certaines autorisations et délégations financières destinées à donner à votre Société les moyens financiers de se développer et de mener à bien sa stratégie ainsi que des modifications des statuts de la Société notamment pour les mettre en harmonie avec des dispositions réglementaires.

## 1. APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX ET CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021 - APPROBATION DES DÉPENSES ET CHARGES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT (PREMIÈRE ET TROISIÈME RÉOLUTIONS) ET QUITUS AUX ADMINISTRATEURS (DEUXIÈME RÉOLUTION)

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2021, se soldant par un bénéfice de 1 240 604,91 euros ainsi que les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils ont été présentés, se soldant par un bénéfice (part du groupe) de 15 150 642 euros.

Nous vous demanderons d'approuver le montant global des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts, soit la somme de 38 540 euros.

Nous vous demandons également de bien vouloir donner aux Administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

## 2. AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE (QUATRIÈME RÉOLUTION)

L'affectation du résultat de notre Société que nous vous proposons est conforme à la loi et à nos statuts.

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice qui s'élève à 1 240 604,91 euros, comme suit :

### Détermination des sommes distribuables :

Résultat de l'exercice	1 240 604,91 €
Report à nouveau	12 645 739,19 €
<b>Montant à affecter</b>	<b>13 886 344,10 €</b>

### Affectation proposée

Réserve légale	-
Dividendes	
Report à nouveau	13 886 344,10 €
<b>Total</b>	<b>13 886 344,10 €</b>

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée constate qu'il lui a été rappelé qu'au titre des trois derniers exercices les distributions de dividendes et revenus ont été les suivantes :

Au titre de l'exercice	Revenus éligibles à la réfaction		Revenus non éligibles à la réfaction
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2018	19 488 812 € (*) Soit 0,65 € par action (29 982 787 actions ayant donné droit à dividende)	Néant	Néant
2019	Néant	Néant	Néant
2020	Néant	Néant	Néant

\* Incluant le montant du dividende correspondant aux actions auto détenues non versé et affecté au compte report à nouveau

## 3. RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES ET APPROBATION DE CES CONVENTIONS (CINQUIÈME RÉOLUTION)

Nous vous demandons d'approuver les conventions qui sont intervenues ou se sont poursuivies en 2021 visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce régulièrement autorisées par le Conseil d'administration.

Elles sont également présentées dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes y afférent qui vous sera présenté en Assemblée.

#### 4. MANDATS DES ADMINISTRATEURS (SIXIÈME À DOUZIÈME RÉOLUTIONS)

Nous vous rappelons que les mandats de membres du Conseil d'administration de :

- la société AQUASOURCA
- Madame Anne-Sophie GINON
- Madame Maud BAILLY
- Monsieur Marc MICHOUILLIER
- Monsieur Erick ROSTAGNAT
- Monsieur Nicolas DE TAVERNOST
- Madame Caroline WEBER

arrive à échéance à l'issue de la prochaine Assemblée générale.

Nous vous proposons de bien vouloir

— **renouveler les mandats de :**

- la société AQUASOURCA
- Madame Anne-Sophie GINON
- Madame Maud BAILLY
- Monsieur Marc MICHOUILLIER
- Monsieur Erick ROSTAGNAT
- Monsieur Nicolas DE TAVERNOST

— **et de nommer Madame Sophie SIDOS en remplacement de Madame Caroline WEBER,**

pour une durée de quatre années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée à tenir dans l'année 2026 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

**Indépendance :**

Nous vous précisons que le Conseil d'administration considère que la société AQUASOURCA, Madame Maud BAILLY, Monsieur Marc MICHOUILLIER, Monsieur Nicolas de TAVERNOST et Madame Sophie SIDOS sont qualifiés de membres indépendants au regard des critères d'indépendance du Code Middlednext, retenu par la Société comme Code de référence en matière de gouvernement d'entreprise.

A cet égard, il est notamment précisé que ces derniers n'entretiennent aucune relation d'affaires avec le Groupe.

Le Conseil d'administration considère que Madame Anne-Sophie GINON et Monsieur Erick ROSTAGNAT ne peuvent être qualifiés de membres indépendants au regard des critères d'indépendance du Code Middlednext.

**Expertise, expérience, compétence :**

Les informations concernant l'expertise, l'expérience, l'âge et le nombre d'actions détenues par les administrateurs dont le renouvellement des mandats est proposé sont détaillées dans le Document d'Enregistrement Universel au chapitre 4, paragraphe 3 [page 77](#).

S'agissant de Madame Sophie SIDOS, dont la nomination est proposée en remplacement de Madame Caroline WEBER, dont le mandat vient à expiration à l'issue de la prochaine Assemblée :

Madame Sophie SIDOS est une représentante de la septième génération de descendants de Louis Vicat, inventeur du ciment artificiel en 1817. Elle débute sa carrière au sein du groupe Vicat en intégrant le contrôle de gestion en 1992. Quelques années plus tard, elle prend la fonction de responsable commerciale « Ciment » au sein de la direction régionale PACA, devenant la première femme à accéder à cette fonction. Elle évolue au sein de l'entreprise en occupant différents postes et devient, en 2006, membre du Conseil d'administration du groupe. Elle est aujourd'hui Vice-Présidente de Parfininco, sa holding. Elle inscrit les préoccupations environnementales, sociétales et sociales au cœur de la stratégie du Groupe Vicat, et préside à ce titre le Comité RSE.

En 2017, à l'occasion du bicentenaire de l'invention du ciment artificiel, Madame Sophie SIDOS crée la Fondation d'entreprise Louis Vicat, dont elle prend la présidence. Particulièrement sensible aux questions d'inclusion, Madame Sophie SIDOS est co-leader du club Isère « La France, une chance. Les entreprises s'engagent », initié par le Président Emmanuel Macron.

Très impliquée dans son territoire, elle est élue en 2021 présidente du MEDEF Isère. Elle place au cœur de son mandat les thématiques de l'inclusion et de la transition économique et écologique.

Madame Sophie SIDOS a été élevée en 2020 au grade de chevalier de la Légion d'honneur.

Mandats détenus par Madame Sophie SIDOS : Administratrice de Vicat, Administratrice de Béton Travaux, Administratrice de BCCA, Administratrice de Aktas Insaat Malzemeleri Sanayi Ve Ticaret A.S., Administratrice de Konya Cimento Sanayi Ve Ticaret A.S., Administratrice de Bastas Basket Cimento Sanayi Ve Ticaret A.S., Administratrice de Bastas Hazir Beton Sanayi Ve Ticaret A.S., Administratrice de Tamtas Yapi Malzemeleri Sanayi Ve Ticaret A.S., Administratrice de Sococim Industries, Administratrice de Vigier Holding AG, Administratrice remplaçant de Kalburgi Cement Private Limited, Administratrice de Bharathi Cement Corporation Private Limited, Administratrice de National Cement Company, Administratrice de Konya Hazir Beton Sanayi Ve Ticaret A.S., Administratrice de la Fondation Clément Fayat, Administratrice de la MC2 Grenoble, Administratrice de la Fondation GL events, Administratrice de la Fondation Edmus, Administratrice de l'ADOSM Entraide Marine, Administratrice de Alpexpo

Si vous approuvez ces propositions de renouvellement et de nomination d'un nouveau membre en remplacement d'un membre dont le mandat est expiré :

- le nombre d'Administrateurs s'élèverait à 14,
- le nombre d'Administrateurs indépendants au sein du Conseil s'élèverait à 50% (en conformité avec le Code Middlednext),
- le taux de féminisation du Conseil s'élèverait à 42,86% (6 femmes sur 14 membres).

## **5. APPROBATION DES ÉLÉMENTS FIXES, VARIABLES ET EXCEPTIONNELS COMPOSANT LA RÉMUNÉRATION TOTALE ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE VERSÉS AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ OU ATTRIBUÉS AU TITRE DU MÊME EXERCICE À MONSIEUR OLIVIER GINON, PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL ET À MONSIEUR OLIVIER FERRATON, DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ NON- ADMINISTRATEUR (TREIZIÈME ET QUATORZIÈME RÉOLUTIONS)**

Conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-34 II du Code de commerce, nous vous demandons de bien vouloir statuer sur les éléments fixes, variables ou exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Olivier GINON, Président Directeur Général et à Monsieur Olivier FERRATON, Directeur Général Délégué non Administrateur, déterminés en application

des principes et critères de rémunération approuvés par l'Assemblée générale du 24 juin 2021 dans ses 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> résolutions à caractère ordinaire.

Ces éléments sont présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise qui figure dans le Document d'Enregistrement Universel 2021 [page 94](#).

## **6. APPROBATION DES INFORMATIONS VISÉES AU I DE L'ARTICLE L. 22-10-9 DU CODE DE COMMERCE (QUINZIÈME RÉOLUTION)**

Conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-34 I du Code de commerce, il est proposé à l'Assemblée d'approuver les informations mentionnées au I de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce relatives à la rémunération de l'ensemble

des mandataires sociaux telles que présentées dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le Document d'Enregistrement Universel 2021 [page 96](#)

## **7. APPROBATION DE LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DU PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ (SEIZIÈME ET DIX-SEPTIÈME RÉOLUTIONS)**

Conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, nous vous demandons de bien vouloir approuver les politiques de rémunération du Président Directeur Général (16<sup>ème</sup> résolution) et du Directeur Général Délégué (17<sup>ème</sup> résolution) telles que présentées dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le Document d'Enregistrement Universel [page 94](#).

## **8. APPROBATION DE LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (DIX-HUITIÈME RÉOLUTION)**

Conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, nous vous demandons de bien vouloir approuver la politique de rémunération des membres du

Conseil d'administration telle que présentée dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le Document d'Enregistrement Universel 2021, [page 98](#).

## **9. PROPOSITION DE RENOUVELER L'AUTORISATION CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS (DIX-NEUVIÈME RÉOLUTION) ET CONCERNANT LA RÉDUCTION DE CAPITAL PAR ANNULATION D' ACTIONS AUTO-DÉTENUES (VINGTIÈME RÉOLUTION)**

Nous vous proposons, aux termes de la 19<sup>ème</sup> résolution, de conférer au Conseil d'administration, pour une période de dix-huit mois, les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite d'un nombre maximal d'actions ne pouvant représenter plus de 10%, du nombre d'actions composant le capital social au jour de la présente Assemblée, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation mettrait fin à l'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée générale du 24 juin 2021 dans sa 14<sup>ème</sup> résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourraient être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action GL events par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la pratique admise par la réglementation, étant précisé que dans ce cadre, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues,
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement en échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de fusion, de scission, d'apport ou de croissance externe,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans

assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe (en ce compris les Groupement d'Intérêt Economiques et sociétés liées) ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe,

- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée ou à conférer par l'Assemblée générale Extraordinaire,
- de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être reconnue par la réglementation.

Ces achats d'actions pourraient être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'administration apprécierait.

La société se réserverait le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Nous vous proposons de fixer le prix maximum d'achat à 40 euros par action et en conséquence le montant maximal de l'opération à 119 931 120 euros tel que calculé sur la base du capital social au 31 décembre 2021.

En conséquence de l'objectif d'annulation, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le Conseil d'administration avec faculté de délégation, pour une durée de 24 mois, à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10% du capital, calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédant, les actions que la Société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de son programme de rachat et à réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Le Conseil d'administration disposerait donc des pouvoirs nécessaires pour faire le nécessaire en pareille matière.

## 10. DÉLÉGATIONS FINANCIÈRES

Le Conseil d'administration souhaite pouvoir disposer des délégations nécessaires pour procéder, s'il le juge utile, à toutes émissions qui pourraient s'avérer nécessaires dans le cadre du développement des activités de la société.

C'est la raison pour laquelle il vous est demandé de renouveler les délégations financières arrivant à échéance. Sur l'état des délégations en cours, vous trouverez dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le Document d'Enregistrement Universel 2021, le tableau des délégations et

autorisations consenties par l'Assemblée générale au Conseil d'administration et l'état de leur utilisation.

Par ailleurs, compte tenu des délégations susceptibles de générer à terme une augmentation de capital en numéraire, il vous est demandé de statuer sur une délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital au profit des adhérents à un plan d'épargne entreprise, conformément à la réglementation en vigueur.

### 10.1 DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE EN VUE D'ÉMETTRE DES ACTIONS ORDINAIRES ET/OU DES VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL ET/OU À DES TITRES DE CRÉANCE AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION AU PROFIT D'UNE CATÉGORIE DE PERSONNES RÉPONDANT À DES CARACTÉRISTIQUES DÉTERMINÉES (VINGT-ET-UNIÈME RÉOLUTION)

Au titre de cette délégation, les émissions seraient réalisées, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes ci-après définie.

La durée de validité de la présente délégation serait fixée à 18 mois à compter du jour de la présente Assemblée.

Le montant nominal global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation ne pourrait être supérieur à 60 000 000 euros.

A ce plafond s'ajouterait, le cas échéant, le montant nominal de l'augmentation de capital nécessaire pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres modalités de préservation, les droits des titulaires de droits ou valeurs mobilières donnant

accès au capital de la Société.

Le montant nominal des titres de créance sur la société pouvant être ainsi émis ne pourrait être supérieur à 180 000 000 euros. Le prix d'émission des actions ordinaires pouvant être émises dans le cadre de la présente délégation de compétence serait fixé par le Conseil d'administration et devrait être au moins égal à la moyenne pondérée des cours des 3 dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission éventuellement diminuée d'une décote maximale de 10%.



Le droit préférentiel de souscription des Actionnaires serait supprimé au profit de la catégorie de personnes suivante ou d'une ou plusieurs sous-catégories de cette catégorie : les personnes physiques ou morales (en ce compris des sociétés), sociétés d'investissement, trusts, fonds d'investissement ou autres véhicules de placement quelle que soit leur forme, de droit français ou étranger, investissant à titre habituel dans le secteur de l'évènementiel.

Si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'administration pourrait utiliser les facultés suivantes :

- limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions, le cas échéant dans les limites prévues par la réglementation,
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits.

Le Conseil d'administration disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires pour notamment arrêter les conditions de la ou des émissions, arrêter la liste des bénéficiaires au sein de la catégorie ci-dessus désignée, arrêter le nombre de titres à attribuer à chacun des bénéficiaires, décider le montant à émettre, le prix de l'émission, la nature, la forme et les caractéristiques des titres à créer, déterminer le mode de libération des actions et/ou des titres émis ou à émettre, fixer, s'il y a lieu, les modalités d'exercice des droits attachés aux titres émis ou à émettre et notamment, arrêter la date à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance, constater la réalisation de chaque augmentation de capital et procéder aux modifications corrélatives des statuts, et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire en pareille matière.

## 10.2 AUTORISATION D'AUGMENTER LE MONTANT DES ÉMISSIONS (VINGT-DEUXIÈME RÉOLUTION)

Nous vous proposons, dans le cadre de la délégation avec suppression du droit préférentiel de souscription précitée (21<sup>ème</sup> résolution), de conférer au Conseil d'administration la faculté d'augmenter, dans les conditions prévues par les articles L. 225-135-1 et R. 225-118 du Code de commerce, et dans la limite des plafonds fixés par l'Assemblée, le nombre de titres prévu dans l'émission initiale.

Ainsi, le nombre de titres pourrait être augmenté dans les 30 jours de la clôture de la souscription dans la limite de 15% de l'émission initiale et au même prix que l'émission initiale, dans la limite des plafonds fixés par l'Assemblée.

Cette autorisation priverait d'effet toute autorisation antérieure ayant le même objet.

## 10.3 DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE À L'EFFET D'AUGMENTER LE CAPITAL AU PROFIT DES ADHÉRENTS D'UN PEE (VINGT-TROISIÈME RÉOLUTION)

Nous soumettons à votre vote la présente résolution, afin d'être en conformité avec les dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, aux termes duquel l'Assemblée générale Extraordinaire doit également statuer sur une résolution tendant à la réalisation d'une augmentation de capital dans les conditions prévues par les articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail, lorsqu'elle délègue sa compétence pour réaliser une augmentation de capital en numéraire. L'Assemblée étant appelée sur des délégations susceptibles de générer des augmentations de capital en numéraire, elle doit donc également statuer sur une délégation au profit des adhérents d'un plan d'épargne entreprise.

Le montant nominal maximum des augmentations de capital qui pourraient être réalisées par utilisation de la délégation ne pourrait porter le montant de la participation des salariés calculée conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce (y compris la participation déjà détenue) à plus de 3% du montant total du capital social au jour de la décision du Conseil d'administration de mettre en œuvre la présente délégation.

Cette délégation aurait une durée de 26 mois.

Dans le cadre de cette délégation, il vous est proposé d'autoriser le Conseil d'administration, à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société au profit des adhérents à un ou plusieurs plans d'épargne entreprise ou de groupe établis par la Société et/ou les entreprises françaises ou étrangères qui lui sont liées dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce et de l'article L. 3344-1 du Code du travail.

Il est précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 3332-19 du Code du travail, le prix des actions à émettre serait fixé par référence au cours de l'action de la Société sur le marché Euronext Paris, étant entendu que ce prix ne peut être supérieur à la moyenne des cours cotés aux 20 séances de bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture de la souscription ni inférieur de plus de 30% à cette moyenne ou de 40% lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan d'épargne entreprise est supérieure ou égale à 10 ans.

En application des dispositions de l'article L. 3332-21 du Code du travail, le Conseil d'administration pourrait prévoir l'attribution aux bénéficiaires, à titre gratuit, d'actions à émettre ou déjà émises ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société à émettre ou déjà émis, au titre (i) de l'abondement qui pourrait être versé en application des règlements de plans d'épargne d'entreprise ou de groupe, et/ou (ii), le cas échéant, de la décote.

Le Conseil d'administration disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires pour décider et réaliser, en une fois, cette augmentation de capital, fixer les conditions que devront remplir les bénéficiaires, ces conditions pouvant comporter des conditions d'ancienneté du lien salarial, dans les conditions prévues par la réglementation, fixer les conditions dans lesquelles les actions seront émises et libérées, modifier les statuts et plus généralement faire tout ce qui est nécessaire. Compte tenu des autres mesures d'intéressement des salariés mises en place par la Société le Conseil d'administration recommande le rejet de cette résolution.

Conformément à la loi, l'Assemblée générale supprimerait le droit préférentiel de souscription des Actionnaires.

# GESTION DES RISQUES ET CONTRÔLE INTERNE

## 1. L'ENVIRONNEMENT DU CONTRÔLE INTERNE DANS LE GROUPE

### 1.1 OBJECTIFS

Le dispositif de contrôle interne au sein du Groupe GL events s'appuie sur le cadre de référence de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et les recommandations publiées relatives au dispositif de contrôle interne.

Le contrôle interne est mis en œuvre par la Direction générale, par les managers et par l'ensemble des collaborateurs au sein des entités du groupe. Son champ d'application couvre l'ensemble des filiales que constituent le Groupe consolidé. Les principes, procédures et l'organisation de contrôle interne en vigueur dans le Groupe ont pour objet :

- La conformité aux lois et règlements,
- L'application des directives et orientations fixées de la Direction générale,
- Le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs et la lutte contre la fraude,
- La fiabilité des informations financières.

Ce dispositif est défini comme un ensemble de process, procédures et contrôles contribuant à la maîtrise des activités, l'efficacité et l'efficience des process, l'utilisation optimale des ressources nécessaires à l'atteinte des objectifs de performance et de rentabilité. Il vise à identifier, contrôler, limiter et prévenir les risques auxquels le Groupe est exposé. Toutefois, le dispositif en place ne peut garantir une maîtrise absolue de tous les facteurs de risques.

Au sein du Groupe, le système de contrôle interne repose sur des outils et des acteurs dédiés. Il s'appuie également sur des documentations telles que le manuel de contrôle interne Golden Rules, les chartes, procédures, et politiques. Ceux-ci sont diffusés à l'ensemble des collaborateurs ou aux personnes concernées, le cas échéant, et intégrées dans la gestion opérationnelle. Ces documents précisent les principes auxquels chaque acteur doit se conformer, notamment :

- Les règles constituant le socle de gestion des process déployés au sein des activités du Groupe,
- Le partage de valeurs essentielles, rappelées dans la charte éthique,
- La délégation de responsabilités : chaque responsable opérationnel met en place à son niveau et veille au respect du dispositif de contrôle interne en vue de d'assurer l'atteinte de ses objectifs.

Le contrôle interne est l'affaire de tous, des dirigeants aux opérateurs ainsi que toutes les fonctions supports. L'environnement de contrôle interne concerne l'ensemble des process du Groupe dont l'organisation, les acteurs et les outils sont précisées ci-après.

### 1.2 ORGANISATION

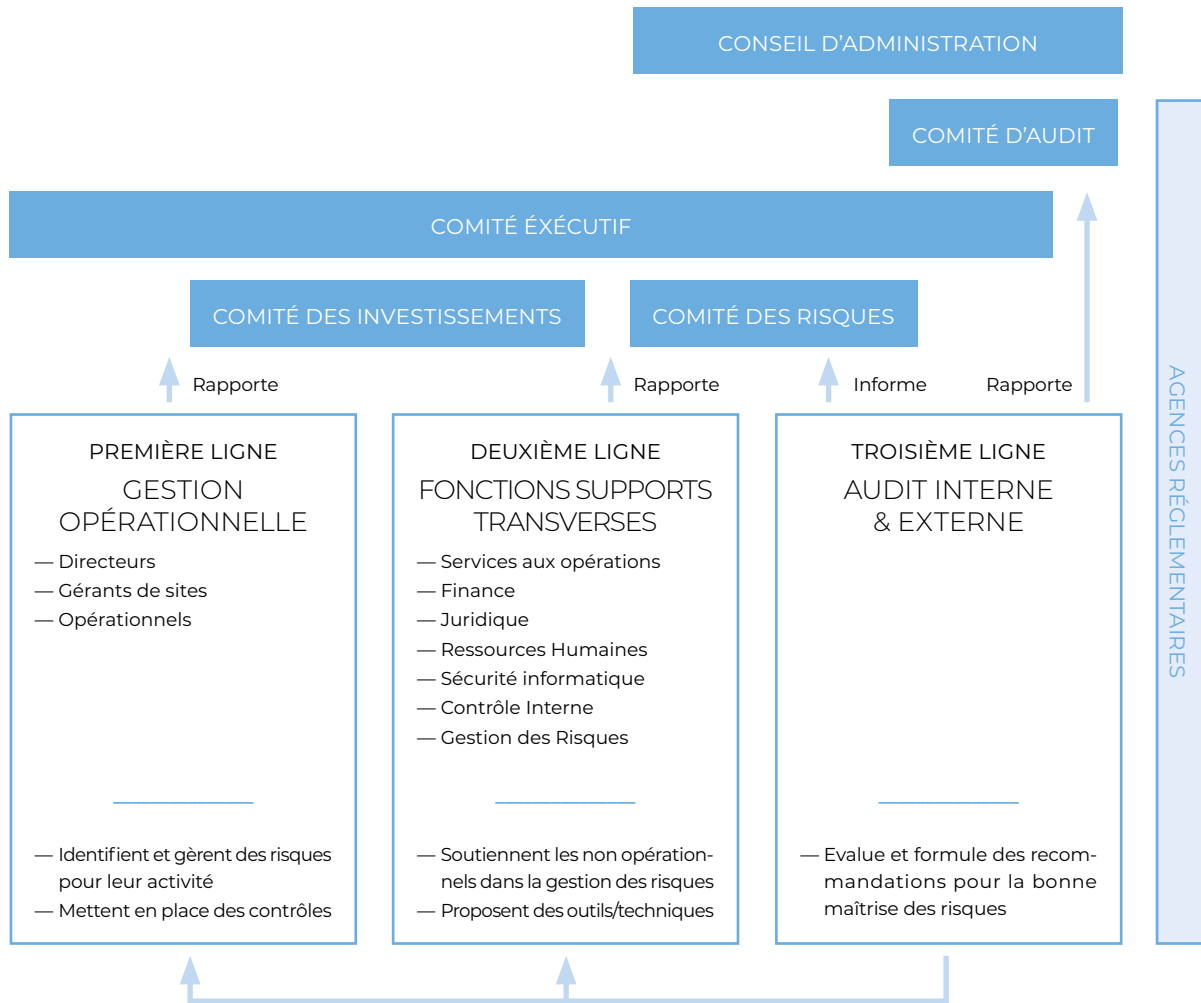
Afin d'assurer les objectifs d'identifier, de prévenir et de limiter les risques, l'environnement de contrôle interne du Groupe se base sur le modèle normatif de gestion des risques autour des trois lignes de défense.

Les organes de gouvernance constitués notamment par le Conseil d'administration, le Comité d'audit et le Comité exécutif se distinguent des trois lignes de maîtrise mais sont nécessaires à toute approche globale des systèmes de gestion des risques. Ce sont les principales parties prenantes auxquelles chacune des trois lignes de maîtrise apportent un appui.

Dans le cadre du modèle des trois lignes de maîtrise modélisé ci-après :

- La première ligne de maîtrise correspond aux contrôles pilotés par le management,
- La deuxième ligne de maîtrise est celle des différentes fonctions instituées par le management pour assurer le suivi du contrôle des risques et de la conformité,
- La troisième ligne de maîtrise est celle de l'assurance objective fournie par l'audit interne et l'audit externe.

Chaque acteur de cet environnement rapporte aux organes de gouvernance ou leur émanation interne qui sont constitués par le Comité des risques, le Comité d'audit, le Comité RSE ou encore le Comité des investissements. Leur rôle respectif vis-à-vis du contrôle interne est détaillé ci-après.



## 2. LES ACTEURS DU CONTRÔLE INTERNE

### 2.1 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, LE COMITÉ EXÉCUTIF, LE COMITÉ D'AUDIT, LE COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS, LE COMITÉ RSE, LE COMITÉ DES INVESTISSEMENTS ET LE COMITÉ DES RISQUES

Le fonctionnement de ces comités est présenté dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise dans la rubrique « Mise en place de comités spécialisés » page 90.

### 2.2 LA DIRECTION FINANCIÈRE

La Direction financière assure le deuxième niveau de contrôle grâce à un contrôle de gestion fort mais aussi un service de consolidation, de trésorerie, de fiscalité et de MOA Finance permettant d'assurer la fiabilité et l'homogénéité des données comptables et financières.

Grâce aux équipes de contrôleurs répartis en France et à l'international, le contrôle de gestion a pour mission, dans l'ensemble des sites du Groupe et pour tous les processus, d'administrer, de contrôler et de piloter l'activité en vue d'atteindre les objectifs fixés.

La Direction générale du Groupe accorde une grande importance au processus de planification qui aboutit à l'élaboration du budget annuel et permet de décliner les orientations stratégiques en plans d'actions opérationnels.

Dans cet esprit, le contrôle de gestion corporate coordonne le système de planification et de revue budgétaire, en s'appuyant sur des règles de gestion valables pour toutes les entités du Groupe. Ces prévisions font l'objet de révisions régulières tout au long de l'année grâce à la consolidation des estimations et permettent l'ajustement des opérations.

Par ailleurs, les équipes de contrôle de gestion émettent mensuellement des rapports de gestion qui récapitulent les principaux indicateurs de performance. La revue, l'analyse et la consolidation, par les équipes de consolidation, de ces

rapports permettent de piloter l'activité, et d'analyser les écarts par rapport aux données prévisionnelles et aux données de l'exercice précédent. Des prévisions mensuelles sont faites pour assurer un pilotage complet des activités au niveau de la Direction générale de GL events.

En outre, le reporting de gestion s'articule autour d'un outil de consolidation de gestion pour les résultats et d'indicateurs de suivi pour les éléments de bilan tels que le poste clients, les investissements et la situation de trésorerie.

Le suivi des différentes composantes du Besoin en Fonds de Roulement ainsi que le suivi des investissements font l'objet d'analyses et de rapports réguliers entre les équipes financières. Enfin, les revues d'affaires sont un élément clé du dispositif de pilotage et de contrôle du Groupe. Des revues sont organisées au niveau des entités opérationnelles et pour les plus significatives avec la Direction générale du Groupe.

Une attention toute particulière est portée au cashflow et à l'endettement net. Il est suivi de manière hebdomadaire par le service trésorerie. Celui-ci émet un reporting qui présente la position de chacune des filiales, les principales variations font l'objet d'une analyse. Le service trésorerie veille également à la protection des actifs du Groupe et participe activement au dispositif de lutte contre la fraude, en lien avec la Direction risques, audit et contrôle internes et la Direction des systèmes d'information.

Le service fiscalité s'inscrit dans la démarche de contrôle interne globale en veillant au respect des législations en vigueur et à la fiabilité des informations déclarées.

Le service MOA Finance, en lien permanent avec les équipes financières et comptables opérationnelles et la DSI, permet de contrôler la fiabilité et d'assurer la séparation des tâches dans le cadre de transactions critiques telles que les créations et modifications des données bancaires.

### 2.3 LA DIRECTION JURIDIQUE ET COMPLIANCE

La Direction juridique et compliance est un des acteurs centralisés de l'environnement de contrôle interne du Groupe, au travers de plusieurs axes principaux contribuant au contrôle interne et définis avec la Direction financière du Groupe. Ces différents axes sont réévalués régulièrement afin d'assurer une effectivité réelle de cette implication au sein du contrôle interne.

A ce jour, ils correspondent aux actions suivantes :

- Veille réglementaire et juridique permanente, dans tous les domaines pertinents, pour l'ensemble des territoires/pays où sont implantées les filiales opérationnelles. Cette veille est réalisée essentiellement par deux acteurs principaux : les juristes du Groupe et les conseils externes spécialisés. Les outils techniques relatifs à la veille réglementaire sont de plusieurs natures : i) Alertes électroniques et e-news, ii) Formations juridiques, iii) Implication au sein des instances professionnelles (Associations et Cercles de juristes), iv) Participation active aux forums et séminaires intéressant les domaines d'activité du Groupe,
- Elaboration et mise à jour régulière de contrats types (Fournisseurs/Clients/Immobiliers), selon les droits nationaux applicables aux filiales opérationnelles du Groupe. La Direction juridique recherche, au travers de ces contrats

types, l'adéquation entre la sécurisation juridique et le support au développement des activités commerciale,

- Diffusion interne et formation de collaborateurs clés, selon les activités pertinentes, des bonnes pratiques juridiques, principalement issues des « clauses types » et « contrats types » selon les droits nationaux applicables,
- Forte implication de la Direction juridique aux différents processus de négociation, de toutes natures (développement commercial, digital, M&A, compliance, restructuration/cession d'activités, etc.),
- Participation à l'évaluation des risques juridiques et de conformité, ainsi qu'à l'élaboration de plans d'actions correctives, selon les retours d'expérience. Cet axe comprend la participation active aux travaux préparatoires pour le Comité des risques,
- Gestion, avec le support de conseils externes spécialisés selon les cas, des contentieux de toutes natures (Corporate, Digital, Environnemental, Commercial, Immobilier),
- Gestion et proposition d'évolution/ restructuration des niveaux et de la nature des délégations d'autorité, de pouvoirs, de représentation et d'engagements,
- Création et déploiement de nouveaux outils contribuant à la Conformité, dans le cadre de l'adaptation permanente des normes de bonne gouvernance,
- Déploiement de la fonction compliance, s'agissant particulièrement de la conformité au Règlement Général pour la Protection des Données personnelles et de la mise en œuvre du programme Sapin II,
- Suivi et pilotage des couvertures d'assurances.

### 2.4 LA DIRECTION RISQUES, AUDIT ET CONTRÔLE INTERNES

#### • L'audit interne

Le service d'audit interne procède à l'évaluation des processus de gouvernement d'entreprise, de management des risques et de contrôle, tels qu'ils sont définis au sein du Groupe GL events. Par ses propositions, il contribue à en améliorer la sécurité et à optimiser les performances globales de l'organisation.

Les missions de l'audit interne permettent notamment de :

- Identifier et maîtriser les risques par une approche structurée et focalisée sur les enjeux du Groupe,
- Evaluer la pertinence et l'efficacité de ces processus par rapport à leur conformité avec les règles, normes, procédures, lois et réglementations en vigueur,
- Evaluer la maîtrise des processus opérationnels, fonctionnels ainsi que la réalisation des opérations au regard des préoccupations de l'organisation, en matière stratégique, opérationnelle et financière,
- Vérifier l'intégrité, la fiabilité, l'exhaustivité et la traçabilité des informations produites (comptables, financières, de gestion...),
- Proposer des axes d'amélioration ou de progrès pour l'organisation,
- Participer, le cas échéant, à certaines missions de conseils demandées par la Direction générale.

Le périmètre d'intervention du service d'audit interne s'étend à l'ensemble de l'organisation, et de ses filiales, sur le territoire français ainsi qu'à l'étranger. Il intervient dans tous les domaines ou processus administratifs, comptables et financiers, fonctionnels ou opérationnels.

GL events a confié cette direction à une collaboratrice dont l'expérience couvre tous les métiers exercés dans le Groupe disposant d'une expérience technique significative d'audit et de contrôle internes. Ponctuellement, le service d'audit interne peut faire appel à des auditeurs/ contrôleurs internes qui ont notamment été sélectionnés parmi la population des collaborateurs administratifs, financiers et juridiques des filiales. Chaque collaborateur intervenant sur des missions d'audit interne signe la Charte de l'audit interne validée par le Comité d'audit et mise à jour le 13 octobre 2021.

Mais encore l'audit interne a la possibilité de recourir à un cabinet externe de dimension internationale pour la réalisation de certaines missions d'audit. Ces missions peuvent être entièrement réalisées par le cabinet externe ou conjointement avec l'équipe d'audit interne.

A l'issue de chaque mission, les auditeurs discutent de leur rapport avec le Directeur de l'entité contrôlée et rendent compte à la Direction générale et au Comité d'audit du Groupe. Ce rapport est adressé au responsable de la filiale, et à sa hiérarchie, qui est chargée de mettre en place les recommandations élaborées. La Direction de l'audit interne vérifie régulièrement l'avancement des actions correctives et de leur suivi.

En 2021, les missions ont porté sur le suivi des audits internes antérieurs, l'audit du processus RH sur le périmètre Ile de France, l'audit sécurité des sites Venues ainsi que des audits d'investigation. Du fait de l'impact encore présent de la crise sanitaire, des audits des dispositifs sanitaires ont été mis en place, les missions ont été adaptées en format digital et la méthodologie orientée sur une revue de process et d'organisation.

### • Le contrôle interne

Le contrôle interne, coordonné en central depuis 2019, est constitué de deux collaboratrices en charge de son renforcement et de son animation. Elles accompagnent les opérationnels dans l'atteinte de leurs objectifs en fournissant des informations sur l'efficacité du contrôle interne et supportant les équipes dans leur action de remédiation.

Le contrôle interne s'attache à formaliser les process et renforcer la structuration du Groupe. Ainsi, sur l'année 2021, a été mis en place le manuel de contrôle interne nommé « Golden Rules » dont les enjeux sont indiqués dans les documents de contrôle interne ci-après.

Par ailleurs, le contrôle interne mène le projet « Companion » dont l'objectif est de développer une base documentaire commune à l'ensemble du corpus de règles Groupe. Cette base disponible sur le nouvel intranet du groupe permettra une harmonisation et une mutualisation des documentations disponibles. Elle se veut ludique et collaborative pour une adhésion du plus grand nombre. Elle intègre également un système de validation dématérialisé des documentations pour maîtriser le suivi de la documentation publiée.

Conformément au plan de contrôle annuel validé en Comité d'audit, le contrôle interne met en œuvre les contrôles permanents visant à renforcer le dispositif de contrôle interne afférent au process contrôlé. Les contrôles effectués (contrôles aléatoires, revues analytiques, contrôles de paramétrage) ont porté sur les frais professionnels, la gestion des coordonnées

bancaires, le suivi des comptes tiers, les moyens de paiements et la séparation des tâches. Le suivi de ces contrôles permet la mise en œuvre de plan d'actions correctifs qui sont déroulés tout au long de l'année.

L'animation du contrôle interne prend également la forme de publications régulières que ce soit sur le réseau social interne ou par la publication de newsletters mensuelles visant à transmettre les bonnes pratiques.

En 2021, l'équipe de contrôle interne a particulièrement renforcé le dispositif de prévention de la fraude dont la démarche est détaillée ci-après. L'équipe de contrôle interne a également travaillé sur la revue et le suivi des recommandations émises par les Commissaires aux comptes.

### • La gestion des risques

Le département risques, audit et contrôle internes prend en charge depuis plusieurs années les projets de cartographie des risques au sein du Groupe avec une collaboratrice dédiée. Elle s'efforce de structurer la fonction gestion des risques pour :

- Favoriser le développement des systèmes de prévention des risques du Groupe (sécurité des biens, des personnes, de l'information, sauvegarde du savoir-faire, risques environnementaux, sociaux, financiers, image...),
- Mettre en œuvre les plans d'action afin de sécuriser les actifs du Groupe et d'améliorer la performance de la structure,
- Préparer l'entreprise, ses dirigeants et l'ensemble des collaborateurs à gérer des situations de crise en fonction de la typologie d'activité exercée.

En 2021, la méthodologie de la cartographie des risques a été déployée pour les risques spécifiques aux besoins opérationnels. Ainsi, en co-construction avec les équipes, le département risques, audit et contrôle a élaboré :

- La cartographie des risques grands projets. En collaboration avec l'équipe en charge des projets internationaux, les risques relatifs à cet environnement ont été identifiés, évalués et hiérarchisés dans le but de mettre en place les plans d'actions nécessaires aux besoins prioritaires,
- La cartographie des risques GL events Audiovisuel. En collaboration avec les équipes, cette cartographie a été déployée dans le cadre d'une démarche de certification ISO. Les risques relatifs à cette entité ont été identifiés, évalués et hiérarchisés. Les plans d'actions des risques majeurs sont en cours de déploiement et le département risques, audit et contrôle internes effectue des points d'avancement réguliers,
- La cartographie des risques de sécurité et de prévention des risques du pôle Live. Le département risques, audit et contrôle internes a apporté son apport méthodologique au déploiement de cette cartographie. Les risques relatifs aux activités de sécurité et de prévention des risques ont été identifiés, évalués et hiérarchisés. Des plans d'actions ont été définis et devront être mis en place au cours de l'année 2022.

Une mise à jour des risques de la cartographie des risques 2020 a été réalisée en 2021 par une méthode Top-Down avec la révision de la hiérarchisation des risques principaux par la Direction générale. Les résultats majeurs de cet exercice de cartographie ainsi que les dispositifs de gestion de crise sont détaillés ci-après.

Des ateliers sur la gestion de crise ont été initiés, regroupant des participants de tous pôles et de tous grades. L'objectif est de renforcer l'ensemble de nos dispositifs de gestion de crise, afin qu'ils soient toujours en support aux activités et opérationnels du Groupe et en soutien à la protection des Hommes et de nos actifs.

Les résultats des travaux, les missions et l'organisation de l'audit interne, du contrôle interne et de la gestion des risques sont revus à chaque Comité d'audit. En fonction des sujets, les résultats sont également partagés avec le collège des Commissaires aux comptes.

## 2.5 LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les Commissaires aux comptes évaluent le dispositif de contrôle interne du Groupe et apportent un point de vue indépendant et objectif lors de l'examen des états financiers semestriels et annuels et de leurs travaux de revue du contrôle interne (y compris les revues de contrôle interne informatique), et ce tant au niveau consolidé que pour chacune des filiales contrôlées. Leurs travaux sont présentés au Comité d'audit ainsi qu'à la Direction financière et à l'audit et au contrôle interne de manière régulière.

## 3. OUTILS ET DISPOSITIFS DE CONTRÔLE INTERNE

### 3.1 DOCUMENTATION ET CHARTES

Les activités de GL events s'inscrivent dans une démarche concrète d'intégrité et de respect des standards français et internationaux. Le Groupe a ainsi déployé plusieurs documents encadrant cette démarche :

#### • Charte éthique

Au travers de cette charte disponible sur le site internet du Groupe en plusieurs langues, GL events entend promouvoir des valeurs essentielles à la conduite des affaires du Groupe, tant en France qu'à l'international. Ces valeurs sont l'esprit pionnier, l'imagination, le respect et l'esprit de groupe. Cette charte porte l'ambition de GL events de respecter dix principes essentiels structurant nos initiatives et l'exercice de nos métiers, dans tous les pays où le Groupe est amené à intervenir, de manière pérenne ou ponctuellement.

#### • Code de conduite anticorruption

Afin de prévenir les risques de corruption et de trafic d'influence, en lien avec les dispositions de la loi du 9 décembre 2016 (dite loi Sapin 2), ce Code - directement inspiré du document proposé par Middlednext - décrit les comportements prohibés, ainsi que les règles pratiques applicables par tous les collaborateurs de GL events. Il présente également des cas pratiques ainsi que la synthèse des actions de formation et des procédures d'alerte ou de sanctions. Ce Code a été traduit dans chaque langue du Groupe et a été l'objet d'une formation en juillet 2019 de près de 1 000 collaborateurs. Il a été communiqué, complété par des fiches réflexes, de la part du président du Groupe en 2021.

#### • Code de conduite des affaires

Le Groupe s'engage auprès de tous les tiers susceptibles d'interagir avec ses activités, ses filiales et ses collaborateurs, de disposer d'un ensemble de règles d'actions conformes aux standards habituellement pratiqués. Pour cela, il a été institué le Code de conduite des affaires, spécifiquement destiné à encadrer les relations avec les tiers.

#### • Code digital

Le Code digital définit les règles d'utilisation des systèmes d'information et de communication du Groupe GL events. Il s'applique à l'ensemble des utilisateurs des systèmes d'information et de communication, collaborateurs, intérimaires, stagiaires, prestataires et visiteurs occasionnels (liste non exhaustive). Chaque collaborateur du Groupe veille à ce que les règles du Code digital soient appliquées par toute personne interne et/ou externe, autorisée à accéder au système d'information et de communication du Groupe.

La déclinaison opérationnelle et fonctionnelle de ces chartes en procédures et modes opératoires est à la charge des entités en fonction de leurs activités et leurs réglementations locales.

#### • Golden Rules

Véritable socle de référence et pilier supplémentaire à sa structuration, le Groupe a édité en 2021 les Golden Rules, manuel de contrôle interne pour l'ensemble du groupe GL events. En ligne avec les risques principaux du Groupe, l'enjeu des Golden Rules est de définir et communiquer les grands principes de gestion. Ces règles s'appliquent à tous les collaborateurs, métiers et division confondus. Avec l'appui de nombreux contributeurs et relecteurs, le contrôle interne a élaboré ces règles fondamentales au nombre de 102 sur les 14 processus du Groupe.

La diffusion de ces règles s'accompagne d'une communication auprès de toutes les entités du groupe par des présentations en divers comités et interventions spécifiques pour exposer les enjeux et les modalités. Des formations ainsi que des actions de sensibilisation auprès des collaborateurs du groupe sont également menées. Dès 2022, les Golden Rules seront disponibles sur l'intranet Groupe pour une accessibilité permanente par tous et seront traduites en anglais, chinois, japonais, portugais et espagnol.

### 3.2 LES PROCÉDURES RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Les procédures de contrôle interne en matière d'informations comptables et financières ont pour objectifs de s'assurer de la qualité de l'information financière produite par les filiales consolidées, de la sincérité et de l'image fidèle de l'information financière communiquée par le Groupe et de se prémunir contre les risques d'erreurs, d'inexactitudes ou d'omissions dans les états financiers du Groupe. Chaque fonction financière assure ces objectifs par notamment :

- Chaque filiale consolidée produit une liasse aux normes Groupe en s'appuyant sur les règles d'enregistrement et d'évaluation comptables du Groupe. Celle-ci précise les principes applicables pour l'enregistrement, l'évaluation et la présentation des principales composantes des états financiers et notamment : les règles de dépréciation des comptes clients, de dépréciation ou d'amortissement des actifs locatifs et des stocks, les provisions pour risques et charges, et les principes de comptabilisation et de reporting des opérations intra-groupes,
- Le service consolidation effectue une consolidation mensuelle du résultat du Groupe et une consolidation trimestrielle complète. Celui-ci communique ses directives avant chaque consolidation pour rappeler les calendriers et préciser les évolutions de normes, règles et principes applicables. A réception des liasses de consolidation, le service de consolidation procède à différents types de contrôles parmi lesquels : la vérification des liasses des filiales, le cadrage de l'évolution des capitaux propres retraités, le contrôle des évolutions de périmètre, le contrôle des opérations de consolidation telles que la neutralisation des opérations intra-groupes, le calcul des impôts différés, le contrôle de la preuve d'impôts, la correcte intégration des liasses par contrôle des cumuls de comptes, le traitement retenu pour l'évaluation et l'enregistrement des opérations significatives, inhabituelles et exceptionnelles,
- Le contrôle budgétaire donne, sur une base de consolidation mensuelle selon des axes d'analyse appropriés au pilotage des opérations, de façon rigoureuse et selon un calendrier défini en amont, les écarts par rapport aux objectifs de résultat. Il permet de rechercher les incohérences éventuelles par rapport aux informations financières budgétées,
- Parallèlement, chaque arrêté trimestriel est l'occasion pour les responsables comptables de recenser et de remonter les éventuelles difficultés rencontrées, afin que des solutions, élaborées de manière conjointe, soient adoptées pour les prochaines clôtures,
- En complément, chaque année, le service contrôle interne effectue des révisions comptables via l'outil Supervisor et participe à la revue des annexes des comptes. Des contrôles aléatoires et réguliers sont également effectués dans le cadre du plan de contrôle interne. Le service assiste également les responsables comptables et contrôleur de gestion dans la formalisation de certaines procédures.

### 3.3 DISPOSITIF DE PRÉVENTION DE LA FRAUDE

La fraude est caractérisée par tout comportement, toute dissimulation ou manipulation d'un collaborateur ou d'un tiers qui irait volontairement à l'encontre des valeurs de GL events, des législations et/ou des procédures du Groupe. Celle-ci peut être interne, externe ou mixte. Le dispositif s'appuie sur l'environnement de contrôle interne du Groupe et est pilotée par l'équipe contrôle interne en lien permanent avec la Direction des systèmes d'informations du Groupe et l'équipe compliance.

Pour piloter ce risque, a été déployée en 2020 la cartographie des risques de fraude, en lien avec la cartographie des risques Groupe et celle dédiée à la corruption et au trafic d'influence. Une mise à jour de cette cartographie dédiée est programmée au plan d'audit et de contrôle interne 2022.

Les 5 risques de fraude majeurs identifiés à date pour le Groupe sont les attaques DOS/DDOS, l'usurpation d'identité (fraude au Président), le détournement d'actif (vol), la production de faux documents (fausses factures) ainsi que des encaissements frauduleux. Il résulterait de l'occurrence de ces risques, des conséquences telles qu'une perte financière et un blocage partiel des activités du Groupe. Cet outil a permis d'encadrer et de prioriser les actions de prévention, de détection et de réaction.

S'agissant de la prévention, le Groupe a renforcé ses actions de sensibilisation en communiquant de manière régulière des informations et des bonnes pratiques sous forme de newsletters mensuelles destinées aux collaborateurs identifiées à risque. Un Groupe Yammer (réseau social interne) « Risk & Fraud » a également été créé pour notifier en temps réel les tentatives de fraude en cours au sein du Groupe et promouvoir les bonnes pratiques à adopter. Ces actions ont été complétées par des formations internes dédiées par fonction ou à la demande des directions d'entités. En 2021, plus de 300 personnes ont été formées ou sensibilisées au dispositif antifraude incluant des focus cybersécurité. En effet, un RSSI (Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information) a rejoint le Groupe et participe activement aux sessions de formation contre la fraude pour prodiguer les bonnes pratiques en matière d'hygiène informatique. Il contribue au contrôle interne informatique par le déploiement des outils documentaires et de supervision.

En termes de détection, faisant partie intégrante du contrôle interne, un plan de contrôle permanent avec des contrôles spécifiques sur des transactions sensibles, a été déployé (exemples : contrôle récurrent des modifications des coordonnées bancaires, vérification de la correcte application de la séparation des tâches...). Certains contrôles sont couverts directement par l'outil Supervisor ou la revue de contrôle interne du dossier de révision comptable. En complément, la Direction des systèmes d'information monitore l'activité et les intrusions sur les systèmes afin de prévenir et réagir en temps voulu.

En cas de tentative de fraude ou fraude avérée, celle-ci est identifiée soit par les dispositifs de détection, soit par réaction des collaborateurs du Groupe (voie hiérarchique, voie DSI et contrôle interne ou via le dispositif d'alerte interne). Chaque occurrence est traitée, analysée et soumise à une communication ciblée si nécessaire. Elle est également revue au cours d'une réunion trimestrielle entre le département

risques, audit et contrôle internes ainsi que les équipes compliance. Le cas échéant, elle peut être également soumise au Comité éthique du Groupe. Ces incidents sont répertoriés afin d'alimenter l'évaluation de chaque typologie de risque grâce à une base incidents sécurisée. Par ailleurs, le Groupe a souscrit une assurance Cyber.

Enfin, l'évaluation de la maturité et le suivi du dispositif sont assurés par la supervision de l'équipe audit interne et rapportés régulièrement au Comité d'audit.

## 4. FACTEURS DE RISQUES

Cette partie sur la gestion des risques s'inscrit dans le cadre d'une gouvernance d'entreprise conforme au cadre de référence de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sur le dispositif de gestion des risques.

### 4.1 IMPACTS DE LA PANDÉMIE DU COVID-19 SUR LES PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES

Depuis Janvier 2020, le Groupe fait face à la situation pandémique et a respecté et respectera les consignes des autorités sanitaires, gouvernementales partout dans le monde. La Direction générale du Groupe s'est appuyée sur une cellule de crise dédiée dont le dispositif est détaillé ci-après. Les activités du Groupe ont dû s'adapter à un environnement fortement impacté et chamboulé par la crise sanitaire actuelle, impactant ainsi la gestion des risques globale du Groupe. La révision de la cartographie des risques en 2021, à laquelle la Direction générale du Groupe a participé, a mis en évidence la résilience du Groupe mais également les impacts de la crise sanitaire actuelle.

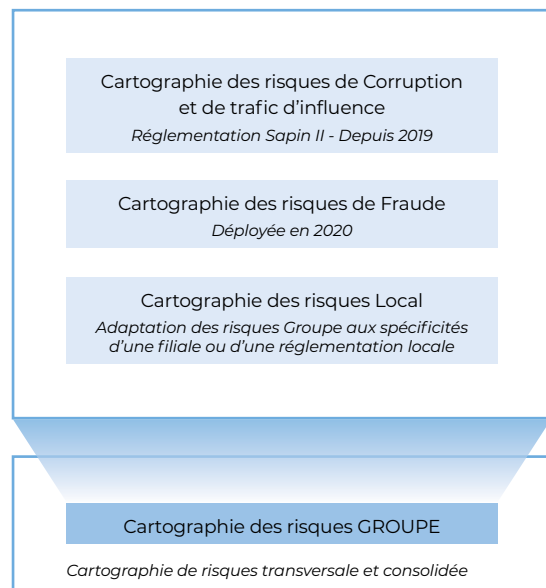
### 4.2 ORGANISATION ET OBJECTIFS

La gestion des risques du Groupe GL events dépend de la Direction risques, audit et contrôle internes et est déployé sur l'ensemble des filiales. Elle vise à identifier, analyser, évaluer, suivre et contrôler les principaux risques du Groupe et de ses filiales, contribuant ainsi à :

- Préserver la valeur, les actifs et la réputation du Groupe,
- Participer à la prévention des risques à tous les niveaux de l'organisation,
- Sécuriser les prises de décision et les processus afin de favoriser l'atteinte des objectifs,
- Favoriser la cohérence des actions préventives et correctrices avec les valeurs de la Société,
- Harmoniser les initiatives de gestion des risques,
- Mobiliser les collaborateurs du Groupe autour d'une vision commune des risques et développer une culture des risques,
- Garantir le lien et l'efficacité des trois lignes de défense.

Comme tout dispositif de maîtrise, le dispositif de gestion des risques, tout en permettant une vision structurée et transversale des risques, ne peut fournir une garantie absolue quant à la réalisation des objectifs de l'entreprise, y compris la continuité d'activité. La cartographie des risques est le référentiel commun pour la gestion des risques au sein des activités du Groupe. Elle permet d'avoir une vision générale sur les risques du Groupe ainsi que le degré de tolérance apporté à chaque risque et dans le cas contraire, le niveau de contrôle nécessaire à déployer pour mitiger l'exposition aux risques.

En 2021, le Groupe dispose dorénavant de cinq cartographies des risques. Aux cartographies déjà existantes (la cartographie des risques générale Groupe, la cartographies des risques de fraude et celle des risques de corruption et de trafic d'influence) viennent s'ajouter deux cartographies. Sur demande des directeurs d'entités ou dans le cadre de projet externe (appel d'offre, démarche de certification ISO), l'équipe risques a notamment accompagné méthodologiquement le développement en local de deux nouvelles cartographies des risques dédiées : celle de GL events Audiovisual ainsi qu'une cartographie des risques Grand Projet. L'ensemble de ces cartographies sont corrélées et reliées avec une nomenclature et méthodologie commune pour en faciliter le pilotage.



Les résultats de cartographie sont systématiquement présentés et validés par les membres du Comité exécutif. La mise à jour 2021 de la cartographie des risques, et plus particulièrement les risques nets majeurs, a été présentée et validée par le Comité d'audit du 9 Décembre 2021.

### 4.3 MÉTHODOLOGIE APPLIQUÉE

Le Groupe a mis en place une cartographie des risques permettant dans un premier temps d'identifier les risques principaux du Groupe. Cette première phase d'identification des risques s'est inscrite dans une approche mixte : dans un premier temps, « Bottom Up » via des entretiens préliminaires suivis d'ateliers collaboratifs et dans un second temps, « Top



Down » via des ateliers de revue par des Directeurs Généraux, des responsables opérationnels et des fonctions supports transverses. Les facteurs de risques ont été par la suite hiérarchisés et classés par famille de risque.

Ensuite, chaque risque brut a été évalué selon une échelle d'évaluation de probabilité et d'impact soumis à quatre axes d'évaluations (impacts financiers, juridiques, business et image) permettant ainsi la modélisation de la cartographie. Afin de passer du risque brut à net, pour chaque risque, il a été identifié avec les opérationnels et acteurs dédiés des dispositifs de mitigation en lien avec chaque ligne de

défense (exposées en partie 3.1). Ces dispositifs de mitigation ont permis d'évaluer un degré de maîtrise du risque et ainsi d'identifier et hiérarchiser les risques nets majeurs pour le Groupe GL events.

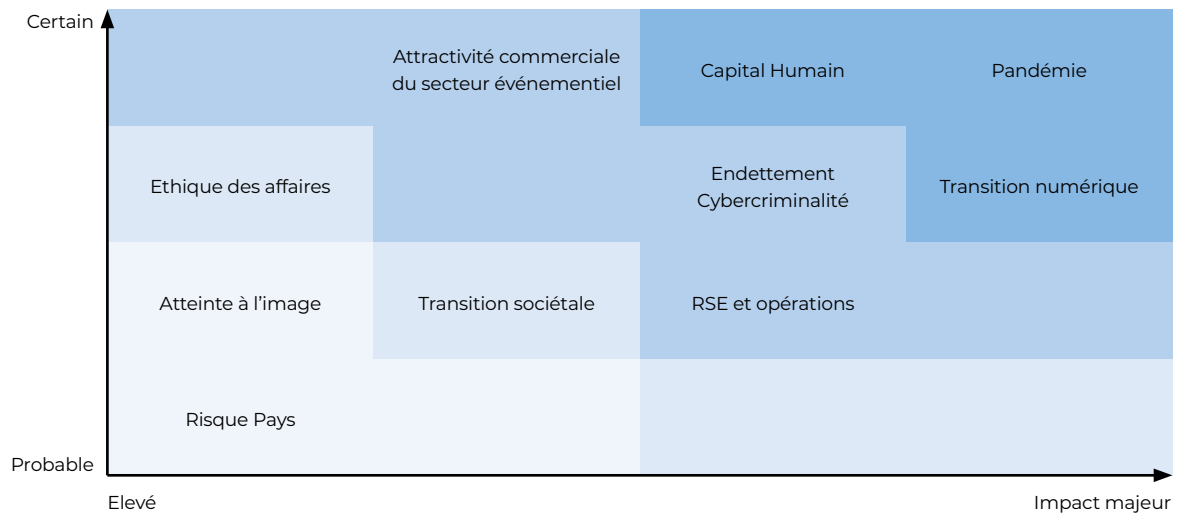
Tous les trois ans, la cartographie des risques Groupe fait l'objet d'une refonte impliquant toutes les filiales et fonctions du Groupe. Tous les ans, la cartographie des risques Groupe fait l'objet d'une revue pour s'assurer de la pertinence des risques identifiés ainsi que de la cohérence de leur évaluation.

#### 4.4 HIÉRARCHIE DES RISQUES NETS MAJEURS PAR FAMILLE DE RISQUES

Pour l'exercice 2021, les risques majeurs nets issus de la revue cartographique des risques Groupe sont détaillés ci-après.

Famille de risque	Nom du risque	Tendance
<b>Les risques liés à l'environnement externe de GL events</b>		
Exogène	— Pandémie	→
	— Cybercriminalité	↗
	— Risque Pays	↗
Financier	— Endettement	→
Image Réputation	— Atteinte à l'image	↗
Opérationnel	— RSE et opérations	↗
	— Attractivité Commerciale du secteur événementiel	↗
Règlementaire & Juridique	— Ethique et conformité des affaires	→
<b>Les risques liés à la stratégie et à l'organisation de GL events</b>		
Stratégique	— Capital humain	↗
	— Transition numérique	→
	— Transition sociétale	→

La modélisation centrée sur ces risques nets majeurs se formalise également ainsi :



Du fait de l'impact de la crise sanitaire sur les activités du Groupe et sur l'évaluation des risques, de nouveaux risques ont été mis en avant après l'actualisation de la cartographie fin 2021 :

- Attractivité commerciale (opérationnel) : Depuis plus de deux ans l'ensemble de la filière événementielle est l'un des secteurs les plus gravement impactés par la crise sanitaire. L'un de nos enjeux majeurs est de rester attractif et rassurant dans l'ensemble de nos manifestations organisées et accueillies.
- RSE et opérations (opérationnel) : Du fait de l'importance de cette problématique à l'échelle mondiale, la volonté du Groupe est d'avoir une contribution active dans ce domaine.
- Risque pays (exogène) : Les confinements successifs, les restrictions de déplacements ainsi que les fermetures de frontières provoqués par l'émergence du coronavirus ont entraîné une instabilité économique, une tendance au protectionnisme de marché ainsi que des troubles sociaux.

- Transition numérique (stratégie) : Depuis quelques années, les métiers de l'événementiel sont en pleine transformation technologique. Il est important pour le Groupe d'innover et de saisir les nouvelles tendances de demain pour rester attractif et leader. Ces innovations sont en lien avec les enjeux d'attractivité commerciale, de transition sociétale et écologiques actuels,
- Transition sociétale (stratégie) : La crise sanitaire a fait évoluer nos méthodes de travail, notamment avec le déploiement du télétravail pour renforcer la sécurité de nos collaborateurs. L'organisation du travail et de nos activités ont dû évoluer pour répondre aux nouveaux besoins et pour faire face à ce contexte incertain.

## 4.5 DÉTAILS DES RISQUES NETS MAJEURS

### RISQUE PAYS

#### Identification et description du risque

Famille : **EXOGENE** - Tendance : ↗

#### Description du risque

Par sa présence à l'international et la localisation variable des grands projets internationaux, le Groupe est exposé à un risque de tensions politiques, économiques et sociales (crises sanitaires, conflits sociaux, corruption, embargo etc...)

L'émergence de conflits sociaux ainsi que de mesures protectionnistes de marché ne font que renforcer ces instabilités géopolitiques et macroéconomiques (Brexit, tensions au sein de l'Union Européenne etc...). La crise sanitaire déclenchée par la pandémie du coronavirus n'a fait que renforcer ce risque macroéconomique, social et politique (fermeture des frontières, politique de protectionnisme des Etats, etc.).

#### Effets potentiels pour le Groupe

Ces instabilités, notamment dans le cadre de tensions politiques et/ou de conflits sociaux, peuvent freiner le développement et le déroulement des opérations du Groupe. Ce risque est notamment accru lors de la réalisation de Grands Projets Internationaux pouvant mettre en danger la sécurité de nos collaborateurs sur place et pouvant engager la responsabilité du Groupe en cas de risque avéré. Ces tensions peuvent également freiner toute opportunité de développement dans l'accès à de nouveaux marchés.

Ce risque entraîne également des difficultés opérationnelles telles que la difficulté d'approvisionnement de certaines matières premières, voir pénurie. Ces difficultés entraînent naturellement une augmentation des coûts.

Sur le moyen et long terme, ces tensions géopolitiques et macroéconomiques dans les zones géographiques où le Groupe opère peuvent endommager le résultat financier du Groupe.

#### Gestion du risque et dispositif de mitigation

La gestion du risque du pays est essentiellement étudiée en amont de tout développement d'activité commerciale par le biais d'une analyse des risques détaillée spécifique au projet (analyse des risques lors d'une réponse à un appel d'offre, due diligence en pré-acquisition). Pour les appels d'offres significatifs un processus d'analyse des risques, de revue des risques juridiques, ainsi qu'une analyse de pré-rentabilité sont mis en place pour faciliter l'aide à la prise de décision (process dit de GO/NO GO).

La sécurité des personnes fait partie intégrante de la gestion et de la mobilisation des hommes et des femmes du Groupe en projet : remise d'un guide pays, brief sur la culture locale, les règles de sécurité, etc... En fonction des projets et localisations, le Groupe peut se faire accompagner d'experts locaux, aussi bien que des cabinets externes et/ou d'avocats, que des personnes dédiées pour l'acculturation et le respect des us et coutumes locales. En complément, un dispositif d'assistance et de rapatriement Europe-assistance ainsi que la souscription à des assurances spécifiques ont été déployés.

De plus, la crise sanitaire a renforcé l'intérêt des parties prenantes pour les évaluations des risques ainsi que le déploiement de plan de continuité d'activité et de reprise d'activité dans le cadre des appels d'offres auxquels le Groupe est soumis.

Dans ce contexte, l'équipe risques, audit et contrôle internes a coconstruit avec les équipes Internationales et Grands Projets du Groupe une cartographie des risques dédiée. Cet outil a comme objectif principal d'identifier, d'évaluer et de prioriser tous les risques lors de la réalisation de nos activités sur des Grands Projets, notamment à l'international avec des actions de remédiation associées.

## PANDÉMIE

### Identification et description du risque

Famille : **EXOGENE** - Tendances : →

#### Description du risque

Le risque pandémique consiste en une exposition à la propagation d'une maladie infectieuse, frappant en même temps et dans une zone géographique étendue un grand nombre de personnes. L'exposition à ce risque de contagion représente une menace directe pour la santé à la fois des collaborateurs et des visiteurs, clients, prestataires et toutes autres parties prenantes. Le risque pandémique peut avoir des impacts directs et significatifs sur la pérennité et la continuité des activités du Groupe. Le risque pandémique est un risque multi-facteurs pouvant impacter l'organisation avec comme facteur aggravant l'apparition des risques d'endettement et de capital Humain. La pandémie impacte également son environnement en accélérant la transition numérique et sociétale, en impactant de manière significative le secteur événementiel et en augmentant la probabilité du risque de fraude si la pandémie est amenée à avoir un impact à moyen long terme.

#### Effets potentiels pour le Groupe

La menace externe de propagation d'un virus peut paralyser une partie voire la totalité des activités du Groupe et mettre la continuité et la pérennité des activités à mal. Par effet d'expérience avec la propagation du Covid-19 ou la propagation d'autres virus et agents infectieux, les effets du risque pandémique sont multiples :

- Obligation de mettre en place des mesures préventives afin de limiter le risque de propagation du virus et évolution des modalités de travail (sécurité des personnes),
- Augmentation des cyberattaques (le nombre d'attaques informatiques a quadruplé en France depuis le début de la pandémie) (cybersécurité),
- Accroissement de l'endettement (endettement),
- Ralentissement de la croissance externe du Groupe (acquisition et intégration),
- Recours à de nouvelles actions pour détourner des fonds et/ou des actifs (fraude),
- Accroissement des risques psycho-sociaux (télétravail, travailleurs isolés, santé et sécurité),
- Pertes d'hommes et femmes clefs (Capital Humain),
- Sur le long terme, diminution des capacités de résilience et de rebond du Groupe.

Les facteurs aggravants et/ou limitants des effets de ce risque sont la propagation géographique (une partie ou la totalité des sites sont touchés), le risque pays (décisions locales) et la durée de l'épisode pandémique.

### Gestion du risque et dispositif de mitigation

La gestion du risque pandémique consiste principalement à en diminuer les effets potentiels en cas de survenance. Ce risque est piloté à travers le plan de continuité d'activité (PCA) ainsi que le plan de reprise d'activité (PRA) dédiés du Groupe. Une cellule de crise peut être mobilisée en support de la Direction générale afin de pouvoir répondre rapidement lors de la remontée d'un incident.

Cette gestion de crise inclut des éléments de prévention des risques sanitaires et depuis le début de la crise sanitaire, plus de 260 référents sanitaires ont été nommés et formés. Aussi, une centaine de communications internes ont été spécifiques à la prévention du risque de fraude et du risque sanitaire depuis le début de la crise.

Le déploiement de mesures de protection et de prévention sont nécessaires afin de permettre la continuité des activités primaires du Groupe telles que la mise à disposition d'équipements collectifs (système de désinfection et purification de l'air, signalétique forte et adaptée, formation et sensibilisation) et de protections individuels (gels hydroalcooliques, masques) adaptés au risque pandémique. Gage de son implication, le Groupe a obtenu, en 2021 le label Safe & Clean délivré par l'APAVE pour l'ensemble des dispositifs sanitaires des activités du Groupe GL events (France et international – hors Chine).

De par sa durée, et par le changement régulier des contraintes pour s'adapter et faire face aux différentes difficultés de la crise sanitaire actuelle (mutation du virus, plusieurs vagues), le Groupe bénéficie désormais d'un effet d'apprentissage. En effet, la cellule de crise a implémenté des retours d'expériences réguliers afin de pouvoir constamment mettre à jour et adapter ses dispositifs de mitigation. Cette veille et amélioration continue a permis au Groupe de renforcer ses dispositifs de gestion de crise et d'être désormais opérationnel pour les prochaines crises.

## CYBERCRIMINALITÉ

### Identification et description du risque

Famille : **EXOGENE** - Tendances : ↗

#### Description du risque

Le développement du Groupe par croissance interne et externe ainsi que sa transformation digitale accentue l'exposition aux risques liés aux cyberattaques, ainsi que ceux liés à la défaillance des systèmes informatiques et de télécommunication. Ces derniers ont une importance indiscutable dans la réalisation des activités quotidiennes du Groupe. Ces attaques peuvent endommager de manière significative la sécurité des réseaux, le traitement ainsi que l'intégrité des données. Ces données concernent aussi bien les transactions impactant les états financiers, que les communications des collaborateurs et toutes autres parties prenantes du Groupe.

#### Effets potentiels pour le Groupe

Les cyberattaques peuvent ralentir, bloquer partiellement voir paralyser totalement les activités du Groupe. Les impacts dépendent de la nature et du périmètre de l'attaque. Les effets potentiels sont :

- Impossibilité partielle ou totale d'exécuter les opérations journalières,
- Retards dans l'exécution des transactions quotidiennes,
- Fuite, perte, vol de données (personnelles, confidentielles, stratégiques),
- Détournements d'actifs et impacts financiers,
- Perte financière,
- Défaillance technologique des systèmes,
- Moyens de communications inaccessibles.

Les facteurs aggravants ou limitants une cyberattaque sont l'exposition médiatique avec atteinte ou non sur la réputation et l'image du Groupe, une perte financière majeure et/ou la fuite de données sensibles, confidentielles voire stratégiques.

### Gestion du risque et dispositif de mitigation

De la perte de données à l'arrêt de certaines activités, le Groupe s'est lancé depuis plusieurs années dans la protection et contrôle de ses systèmes. Le risque de cybercriminalité est essentiellement géré par la Direction des systèmes d'information Groupe en étroite collaboration avec la Direction des risques, audit et contrôle internes.

La mitigation du risque cyber passe en premier lieu par la sécurité des infrastructures assurée via les protections techniques (firewall, antivirus...), le suivi des incidents, la gestion des sauvegardes et les tests de restauration de l'intégrité des environnements applicatifs. Le Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI) du Groupe se charge de déployer des dispositifs adaptés de sécurité informatique (protection des postes de travail, authentification multi-facteur, actions de sensibilisation et de prévention contre tout type de fraudes). Entre autres, le déploiement de la Politique de Sécurité des Systèmes d'Information (PSSI) en 2021 a permis de renforcer notre dispositif de mitigation et de regrouper le plan d'actions définies au niveau du Groupe pour maintenir notre niveau de sécurité.

En sus, la prévention du risque et la sensibilisation des collaborateurs sont faites par des newsletters mensuelles dédiées, via des communications ciblées sur des incidents en cours ou encore l'animation du Groupe « Risk & Fraud » sur Yammer (réseau social d'entreprise).

Des sessions de formations en interne sont également délivrées conjointement par les équipes risques, audit et contrôle internes ainsi que le RSSI. Ces formations portant sur la fraude et les cyberattaques sont accompagnées de cas pratiques. En parallèle à ces formations, des campagnes de phishing pédagogique auprès des collaborateurs sont programmées par la Direction des systèmes d'informations.

En complément, le Groupe a souscrit à une couverture d'assurance cyberattaques. Des tests d'intrusion externes sont réalisés régulièrement afin de tester le niveau de sécurité informatique.

## ENDETTEMENT

### Identification et description du risque

Famille : **FINANCIER** - Tendances : ➔

#### Description du risque

Depuis le début de la crise sanitaire, la maîtrise de l'endettement est un enjeu stratégique majeur. GL events a préservé sa stricte vigilance sur la structure des coûts en s'appuyant sur plusieurs leviers : recours aux instruments de financements spécifiques et préservation des liquidités. A date, ces dispositifs permettent au Groupe de disposer d'une liquidité suffisante et d'assumer l'ensemble de ses engagements (investissements opérationnels, service de la dette, prestataires, etc.).

La gestion de la dette constitue un moyen de développement (investissements, RFR, innovation...) mais également un risque en cas de non-maîtrise du taux d'endettement. Cette gestion de la dette aussi bien à court qu'à long terme constitue un réel enjeu pour le Groupe et est dépendant des évolutions défavorables du taux d'intérêt et/ou d'une absence de maîtrise de l'endettement (moins-values, augmentation des créances, augmentation de l'endettement, etc.). Ce risque est particulièrement accru lors des opérations de croissance externe, régulières et significatives ainsi que lors de la survenue de risques exogènes (conjoncture économique, détérioration de notre attractivité commerciale, pandémie, etc.).

## RSE ET OPÉRATIONS

### Identification et description du risque

Famille : **OPÉRATIONNEL** - Tendances : ↗

#### Description du risque

Les questions environnementales et sociales sont désormais de véritables questions engageantes pour toute entreprise. Ainsi par leur importance stratégique, toute action RSE et communication associées se doit d'être authentique et alignées avec la stratégie et les valeurs du Groupe.

Un décalage entre les pratiques RSE énoncées et la réalisation opérationnelle effective des activités quotidiennes du Groupe pourrait avoir un réel impact négatif sur l'image, l'engagement et la réputation du Groupe (ex : déploiement d'activités éphémères et non durables, activités de transport et logistique sans limitation de leur impact environnemental, économie linéaire et non circulaire, forte consommation de matières premières non renouvelables, etc.).

Ce besoin d'alignement entre les besoins sociétaux et de développement durable et la stratégie du Groupe constitue un enjeu majeur dans le cadre également de la transition numérique et sociétale du Groupe.

### Effets potentiels pour le Groupe

Une action malveillante destinée à porter atteinte à l'image et/ou la réputation du Groupe peut impacter de manière négative les activités du Groupe comme suit :

- Couverture médiatique défavorable (national ou international), « Badbuzz » : engouement et partage d'une action non appropriée sur les réseaux sociaux,
- Perte de confiance de nos parties prenantes,
- Démobilisation et désengagement de nos collaborateurs et acteurs,
- Baisse de l'attractivité commerciale.

### Effets potentiels pour le Groupe

Bien que l'endettement ait pour principal objectif un effet de levier pour le développement des activités du Groupe, une gestion inadaptée et non maîtrisée peut entraîner :

- Des pertes financières,
- Une perte de rentabilité des capitaux propres,
- Volatilité du titre de l'action sur le marché financier,
- Perte de confiance des parties prenantes,
- Dépendance.

### Gestion du risque et dispositif de mitigation

L'équilibre des dispositifs et la maîtrise du taux d'endettement du Groupe sont pilotés de manière régulière et centralisée. Ce sujet est régulièrement revu lors des séances du Conseil d'administration, du Comité d'audit ainsi que lors des comités de direction, et est suivi par le collège des Commissaires aux comptes.

Le Groupe pilote ses activités à travers un plan de maîtrise des engagements et des coûts et poursuit l'optimisation du BFR via les contrôleurs de gestion et le service Trésorerie.

En fonction de la sévérité du risque, ce dernier peut sur le long terme :

- Dégrader la performance financière,
- Diminuer l'efficacité opérationnelle,
- Remettre en question la pérennité des activités,
- Atteindre les valeurs, la culture du Groupe.

### Gestion du risque et dispositif de mitigation

Depuis plus de dix ans, le Groupe s'engage à construire l'événementiel de demain, notamment en :

- Limitant l'impact environnemental des manifestations organisées, accueillies et équipées. En effet, la majorité de nos sites Venues sont certifiés ISO 14001. Cette certification atteste que nos structures peuvent appliquer et mettre en place un système efficace de management environnemental,
- Développer des produits et des services alternatifs et durables. En octobre 2021, le Groupe a signé un contrat cadre avec Energy Observer Developments (EODev) afin de proposer à ses structures peuvent appliquer et mettre en place un système efficace de management environnemental (absence d'émissions polluantes),
- S'inscrire durablement au sein d'une économie circulaire : favoriser des solutions alternatives, développer des initiatives sociales et locales. Par exemple, en juin 2021, Lyon For Events a développé LA PASSERELLE, un nouvel espace partagé dédié aux acteurs engagés de l'événementiel responsable. Ce projet traduit la volonté du Groupe de contribuer au rayonnement des filières d'excellence territoriales par le développement et l'animation de contenus thématiques. L'ensemble de ces actions sont animées au sein des 5 piliers RSE du Groupe détaillés dans la partie DPEF du présent document. Ces derniers sont déployés par une équipe RSE dédiée au niveau du Groupe en charge d'animer, de développer et d'accompagner les équipes opérationnelles à ces nouvelles solutions.

## ATTEINTE À L'IMAGE

### Identification et description du risque

Famille : **Image Réputation** - Tendances : ↗

#### Description du risque

Le Groupe est exposé à un risque d'une promotion négative ou malveillante de son image résultant de la communication d'informations erronées ou supposées. Ce risque est inhérent au secteur événementiel, particulièrement pour nos grands projets internationaux et la réalisation de nos événements. Ce risque contribuerait à ternir l'image de marque du Groupe et pourrait également entraîner des conséquences sur d'autres risques (défaillance en matière de conformité, impact sur le Capital Humain etc...). Couplés à une pression médiatique ou encore à des actions isolées, les effets dévastateurs liés au risque de réputation se voient démultipliés. Un facteur aggravant serait les conséquences de ce risque sur d'autres risques majeurs du Groupe tels que la détérioration de sa marque employeur, avec la fuite de ses talents et/ou une perte d'attractivité pour nos métiers et savoir-faire.

Une promotion négative de l'image du Groupe pourrait également impacter les relations commerciales avec les clients et partenaires du Groupe mais également avec les institutions.

De plus, le développement des médias sociaux et des outils de communication digitale est aussi bien un accélérateur du risque qu'un limiteur par l'effet « zapping/swipe ». L'utilisation de ces supports notamment pour communiquer sur les événements et les actualités du Groupe et de ses entités nécessite une attention particulière en France comme à l'international. Des publications inappropriées, non maîtrisées, commentaires négatifs ou « fake news » pourraient nuire à l'image du Groupe, ses collaborateurs et dirigeants, partenaires et ainsi pourraient porter préjudice aux intérêts des activités aussi bien opérationnelles que financières.

#### Effets potentiels pour le Groupe

Une attaque malveillante, peu importe la forme, destinée à porter atteinte à la réputation du Groupe ou un véritable incident lié à une communication inadaptée pourrait ternir fortement l'image et la réputation du Groupe comme suit :

- Couverture médiatique défavorable (national ou international),
- « Badbuzz » : engouement et partage d'une action non appropriée sur les réseaux sociaux,
- Perte de confiance de nos parties prenantes,
- Retard, annulation ou baisse du visitorat d'un événement.

En fonction de la sévérité du risque, ce dernier peut sur le long terme :

- Dégrader la performance financière,
- Diminuer l'efficacité opérationnelle,
- Atteindre les valeurs, la culture du Groupe,
- Entraîner la perte d'un collaborateur ou d'un dirigeant,
- Entraîner la perte d'un partenaire.

### Gestion du risque et dispositif de mitigation

Le Groupe a mis en place des dispositifs internes pour gérer ce risque tant sur l'organisation centrale de la communication institutionnelle que sur la maîtrise des communications locales pour la promotion des événements (écoute active des signaux via nos réseaux partenaires, réseaux sociaux et veille). Bien que toute crise soit unique et atypique, une stratégie de gestion de crise et de communication de crise a été élaborée au préalable par les équipes concernées, avec le support de l'équipe risques, audit et contrôle internes.

Cette typologie de risques étant diffuse et impactant l'ensemble des collaborateurs, le Groupe sensibilise en continu les acteurs de la communication au sein du Groupe, à savoir ses équipes de communication interne, événementiel et marketing. Spécifiquement pour les grands projets internationaux, dont l'exposition médiatique est élevée, les collaborateurs sont particulièrement sensibilisés lors des briefings d'avant-projet et au besoin pendant la mise en place du projet.

Au sein de chaque pôle, un service communication et marketing est établi afin de s'assurer de la qualité de l'image de marque véhiculée dans l'ensemble de nos actions. Enfin, un service de communication Groupe centralise l'ensemble de la communication externe et s'assure que cette dernière véhicule une image sincère et authentique, dans le respect des valeurs qui anime le Groupe.

## ATTRACTIVITÉ COMMERCIALE

### Identification et description du risque

Famille : **Opérationnelle** - Tendance : ↗

#### Description du risque

En tant que leader du secteur événementiel, les activités de GL events peuvent être impactées de manière significative si la conjoncture économique du marché se dégrade avec l'occurrence de plusieurs risques exogènes (pandémique, conjoncture économique, conjoncture politique, transformation numérique et sociale, insécurité etc...). A la suite de ces deux dernières années, le secteur de l'événementiel peut être affecté en conséquence de décisions gouvernementales : fermeture des frontières, restriction des flux, révision des capacités d'accueil dans les établissements recevant du public, fermeture administrative de nos sites Venues, instauration d'un pass sanitaire pour accéder à nos événements etc... Ces directives ont comme impact immédiat un changement dans la manière d'opérer nos activités, mais également une baisse d'attractivité pour nos événements et espaces réceptifs.

Afin que nos métiers permettent toujours aux Hommes de se rencontrer, le Groupe a besoin d'une mobilisation forte de tous les acteurs du secteur et du tissu économique local (collectivités, région, tourisme, entreprises locales etc..) afin de continuer à être attractif, de faire revivre et pérenniser le secteur événementiel à nouveau.

#### Effets potentiels pour le Groupe

Les conséquences à moyen et long terme d'une perte d'attractivité et d'engagement de ses partenaires peuvent être la perte de part de marché ainsi que des variations de saisonnalité sur nos activités. Ces conséquences potentielles d'une baisse d'attractivité commerciale sur le Groupe concernent également :

- Baisse d'activité (arrêt partiel ou total d'une offre),
- Perte financière (risque d'endettement),
- Volatilité du cours de l'action,
- Perte de part marché pouvant aller jusqu'à la perte d'acteurs principaux,
- Détérioration de la conjoncture économique,
- Augmentation des inégalités et potentiels conflits sociaux (risque pays),
- Perte ou fuite des talents, compétences et savoir-faire (Capital Humain),
- Perte d'attractivité du secteur tant au niveau business et employeur.

Les potentielles conséquences d'une baisse d'attractivité peuvent être aggravées ou diminuées en fonction des zones géographiques où le Groupe opère.

### Gestion du risque et dispositif de mitigation

La gestion du risque de baisse d'attractivité commerciale consiste principalement à en diminuer les effets potentiels par des actions internes (plan de reprise d'activité, adaptation de nos offres aux nouveaux besoins du marché et aux nouvelles attentes de nos clients, accélération du digital, de la transformation numérique et sociale du Groupe...). Chaque pôle bénéficie d'un service marketing afin de développer des actions d'attractivité en local dédiées à son cœur de métier. L'ensemble de ces actions sont revues par notre service qualité. De plus, dans le cadre de sa politique RSE, le Groupe encourage les actions locales afin de pouvoir faire vivre et rayonner les régions dans lesquelles le Groupe opère.

La crise sanitaire a provoqué un changement dans les habitudes de consommation de notre secteur avec :

- Un changement dans la relation client où ce dernier souhaite s'engager au dernier moment pour s'assurer du maintien de son événement,
- Le souhait de développer des solutions 100% digitales ou phytogales (transition numérique),
- Le besoin d'avoir des solutions flexibles et modulables afin de pouvoir être agile et flexible dans la réalisation de nos événements.

Afin de répondre à ces nouvelles demandes, le Groupe a notamment révisé ses Conditions Générales de Ventes (CGV) afin de répondre aux nouvelles attentes du marché.

Le groupe a également continué sa transformation numérique avec la création d'une direction dédiée (Cf. transition numérique). Toujours dans le souci de servir au mieux nos clients, le Groupe a réalisé avec Matrice, institut d'innovation technologique et social, un programme d'innovation afin de faire émerger les solutions de demain pour accélérer la transformation digitale du secteur événementiel.

En sus, GL events participe activement à l'ensemble des fédérations et organismes professionnels comme l'UNIMEV (Union Française des Métiers de l'Événement) ou l'UFI (The Global Association of the Exhibition Industry) permettant ainsi d'être en veille et en amélioration continue.

## ÉTHIQUE ET CONFORMITÉ DES AFFAIRES

### Identification et description du risque

Famille : **RÉGLEMENTAIRE** - Tendances : →

#### Description du risque

Le Groupe GL events est particulièrement attentif aux valeurs d'éthique et de conformité. Du fait de son implémentation à l'international, le Groupe peut être impacté par des législations anticorruptions qui ont une incidence extraterritoriale éventuelle et un risque pénal. Aussi, un déploiement inadéquat ou retardé d'une réglementation telle que la loi relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (mais aussi des réglementations et leurs évolutions liées à la protection des données personnelles, à l'environnement, etc.) expose à des risques significatifs de non-conformité. Ce risque est accru dans certains pays où le Groupe est implanté et/ou opère (grands projets internationaux) et inhérent au secteur événementiel (interactions avec les tiers publics, des personnes publiquement exposées..).

#### Effets potentiels pour le Groupe

En cas de non-respect de ces lois, règles et principes éthiques, le Groupe serait exposé à des poursuites judiciaires se traduisant en pertes financières et affectant son image et réputation, tant sur les marchés financiers que sur les appels d'offres ou encore sur la marque employeur.

Ces préjudices concernant la loi SAPIN II peuvent être :

- Amende maximum de 1 M€ pour un dispositif jugé non conforme au sein d'une filiale,
- Publicité obligatoire de la sanction et risque sur l'accès et les réponses aux appels d'offres.

Une non-conformité peut être sanctionnée par une pénalité financière significative à l'échelle du Groupe.

### Gestion du risque et dispositif de mitigation

GL events opère dans un cadre de principes d'éthique, de directives, de procédures et de standards qui correspondent aux normes en vigueur. Le Groupe a également mis en place une cartographie des risques liée à la corruption et au trafic d'influence en 2019/2020, qui sera mis à jour en 2022. .

Le Groupe s'est structuré avec la mise en place d'une équipe compliance dédiée. Les 20 relais locaux nommés en 2019 lors de la Business and Compliance Convention, où plus de 1 200 collaborateurs ont été formés, sont toujours actifs et peuvent être sollicités à tout moment. En complément, et conformément au pilier d'alerte interne, un comité éthique se réunit régulièrement. Une veille réglementaire est également faite par les équipes support (sensibilisation, veille, abonnements aux documents des instances certifiantes, IFACI, AMRAE, DFCC, AFJE, Middlednext etc. ).

Le déploiement du programme de conformité se poursuit, notamment en continuant les travaux de mise en conformité sur les réglementations SAPIN II et RGPD. Le déploiement du contrôle interne permet notamment d'assurer la prévention et la détection des fraudes et de vérifier la bonne application des règles Groupe à travers des audits internes et externes. La démarche anticorruption est présentée de manière systématique à chaque Comité d'audit, ainsi que régulièrement lors des comités exécutifs et Conseil d'administration. Le dispositif fait l'objet d'un suivi budgétaire dédié.

## DÉTAILS DES RISQUES LIÉS À LA STRATÉGIE ET L'ORGANISATION DU GROUPE GL EVENTS

### CAPITAL HUMAIN

#### Identification et description du risque

Famille : **STRATÉGIQUE** - Tendances : ↗

#### Description du risque

Afin de poursuivre son développement et conformément à ses valeurs (« Et les hommes se rencontrent »), le Groupe a toujours eu à cœur le capital humain dans ses perspectives de développement. Conscient que le capital humain reste un actif stratégique pour disposer des moyens à hauteur de ses ambitions, le Groupe se doit de disposer d'une gestion dédiée. Cette gestion comprend à la fois la gestion des talents d'aujourd'hui et son organisation adéquate, comme l'identification et l'évolutions des métiers de demain nécessaires à la pérennité et aux développements de nos activités. Les fondements entrepreneuriaux et pionniers des valeurs historiques et incarnées du Groupe prennent le virage de la digitalisation des affaires, des modes de travail, de communication et de relations humaines et sociétales. Cet environnement mouvant constitue intrinsèquement un risque notamment dans l'inadéquation des besoins et des engagements. Les savoir-faire et savoir-être indispensables au maintien des

activités du Groupe sont nombreux et parfois complexes dans leur développement et rétention. Ainsi, le Groupe est exposé à un risque de perte de compétences, connaissances, réseaux et de savoir-faire lié au départ de personnes clés du Groupe pouvant engendrer une désorganisation des équipes et des activités. L'absence ou l'inadaptation de plan de succession pourrait compromettre partiellement la continuité de l'organisation (ex :perte de savoir-faire sur des compétences clés comme les monteuses ou les frigoristes, dirigeants d'entités, etc.).

#### Effets potentiels pour le Groupe

Ce risque lié aux valeurs et à l'évolution sociétale a un impact potentiel sur la pérennité de l'ADN et des activités du Groupe. Aussi, cela peut revêtir plusieurs autres effets à moyen et long terme à savoir :

- Impact sur la performance opérationnelle,
- Perte d'attractivité tant business que de marque,
- Organisationnel : transition managériale complexe, efficacité opérationnelle compromise pouvant augmenter l'absentéisme, les risques psycho-sociaux et les accidents,



- Perte de lien social et d'intérêt,
- Transfert de compétences ou succession inadéquates,
- Image et business : perte de réseau, perte de confiance, baisse de la mobilisation et de l'engagement.

### Gestion du risque et dispositif de mitigation

La Direction des ressources humaines accompagne l'ensemble des directions opérationnelle et support dans l'identification des besoins et des talents associés en interne comme en externe. Le Groupe attache une importance particulière au recrutement, au développement, à la rétention de ses collaborateurs, ainsi qu'à l'anticipation des besoins en compétences pour soutenir ses objectifs stratégiques. En complément, l'engagement « Think People » de la politique RSE vient compléter le dispositif, dont le détail est décrit dans la rubrique Notre politique sociale & de solidarité, page 54.

En parallèle, la Direction des ressources humaines Groupe a identifié environ 200 collaborateurs dits « Key people » afin d'adapter les plans de rétention et de succession si nécessaire (départ retraite, etc...).

Force d'adaptation, le Capital Humain reste un facteur déterminant pour la reprise d'activité. Ainsi des séminaires spécifiques pour la reprise ont été animés. Ces séminaires Restart et Boost ont été déployés afin de booster les équipes pour mieux revenir. Ces séminaires ont également permis au Groupe de déployer sa résilience et de présenter sa stratégie de reprise. Aussi l'implémentation de manière pérenne du télétravail a contribué à la sécurité de nos collaborateurs dans un contexte pandémique et permettant une flexibilité dans l'organisation du temps de travail.

## TRANSITION NUMÉRIQUE

### Identification et description du risque

Famille : **STRATÉGIQUE** - Tendance : ➔

#### Description du risque

Depuis quelques années, les métiers de l'événementiel sont plus significativement impactés par les innovations technologiques. Il est important pour le Groupe de s'adapter, innover et de saisir les nouvelles tendances ainsi que les évolutions de demain pour rester attractif et leader. Se transformer numériquement, c'est également accompagner nos clients, partenaires et collaborateurs dans cette transition tout en s'assurant de notre cœur de métier « Et les Hommes se rencontrent » (mise en place d'une conduite de changement, d'une gouvernance et de formation).

Ce risque lié à la transition numérique se compose en innovation produit et innovation de service au profit d'une meilleure expérience client. Ces innovations sont en lien avec les enjeux de transition sociétale et écologiques actuels.

#### Effets potentiels pour le Groupe

La société actuelle opérant sa transition numérique impacte le Groupe et ses activités en ayant des effets sur :

- Le visitorat et l'attractivité territoriale et/ou sectorielle,
- Attractivité commerciale et incapacité de satisfaire la demande des parties prenantes,
- Baisse de la satisfaction client quant à la qualité et l'innovation des services rendus,
- Attractivité commerciale (lancement ou maintien de produit, de concept inadapté),
- Détérioration de l'image, de la réputation et de marque,
- Perte de part de marché et perte financière.

### Gestion du risque et dispositif de mitigation

Plus que jamais, la crise sanitaire a accéléré le virage de la transformation du Groupe au niveau de sa digitalisation.

Afin de maintenir nos activités, nos solutions événementielles digitales se sont développées en passant par la création d'un studio TV, la plateforme interactive, le streaming d'un événement ou encore la gestion d'un multiplex permettant de combiner un événement sur plusieurs sites de manière connectée et synchronisée.

Ainsi, certains de nos salons ont connus leur première édition phytale (solution hybride entre le présentiel et le digital) ou alors d'autres salons et événements ont réitéré pour une édition 100% digitale. Par exemple, complémentaire à sa version en présentiel Piscine Connect, la plateforme de Piscine Global permet à toute la filière d'interagir en direct et de découvrir en avant-première les nouveautés du secteur, sans quitter son bureau, tout en favorisant les échanges et la mise en relation entre professionnel.

La transition numérique et le travail à distance ont été facilités par le déploiement des solutions Microsoft Office avec l'instauration d'outils collaboratifs tels que Teams et Yammer. Ce déploiement a été accompagné notamment par une campagne de sensibilisation et de formation (Projet Sharing). La Direction des systèmes d'informations a également adapté les outils à cette nouvelle mobilité : renforcement des protections numériques, déploiement de solutions d'authentification à plusieurs facteurs (MFA).

Enfin, pour exemple, Groupe a organisé un hackathon en partenariat avec Matrice, institut d'innovation technologique et social. Pendant deux jours, des candidats sélectionnés ont pensé les innovations technologiques de demain afin d'accélérer la transformation digitale du secteur événementiel.

## TRANSITION SOCIÉTALE

### Identification et description du risque

Famille : **STRATÉGIQUE** - Tendances : →

#### Description du risque

Les principales activités du Groupe consistant en la livraison de prestations temporaires et éphémères (signalétique, aménagement de stand, transport et logistique) font fonctionner le Groupe en économie linéaire (extraire, fabriquer, consommer, jeter), activités consommatrices et énergivores. La transition sociétale opérée implique une part significative de nos activités dans l'économie dite circulaire. L'objectif étant de produire des biens et des services durables en limitant la consommation et l'impact de nos activités (déchets, énergie, matière première). Cet engagement de développement durable « think green » est un risque majeur pour le développement des activités, des territoires et des collaborateurs.

En tant qu'employeur, la transition sociétale doit également s'appuyer sur des actions de diversité et d'inclusion afin de développer le plus grand nombre de personnes et de compétences. La transition sociétale s'opère également par un retour aux sources en favorisant des actions locales, en limitant son impact sur notre environnement (réduction de nos déchets, veille de notre empreinte carbone) permettant de faire rayonner et d'animer le territoire sur lequel le Groupe opère.

#### Effets potentiels pour le Groupe

La société actuelle opérant sa transition numérique et sociétale impacte le Groupe et ses activités en ayant des effets sur :

- Le visitorat et l'attractivité territoriale et/ou sectorielle,
- Attractivité commerciale et incapacité de satisfaire la demande des parties prenantes,

- Baisse de la satisfaction client quant à la qualité et l'innovation des services rendus,
- Détérioration de l'image, de la réputation et de la marque employeur du Groupe,
- Perte de part de marché et perte financière.

#### Gestion du risque et dispositif de mitigation

La pandémie a eu un fort impact sur la transition sociétale et plus particulièrement sur les modalités de rencontre, de travail et d'attente des parties prenantes (qualité, innovation, RSE, image...).

Partout où le Groupe opère, des actions locales ont été déployées afin de participer au développement du territoire et d'avoir un impact différenciant et ayant du sens pour son environnement. Le Groupe a par ailleurs été signataire du pledge zéro carbon à Glasgow en automne 2021, signe d'un engagement fort vis-à-vis de son impact sociétal.

Le Groupe marque son engagement responsable et sociétal en déployant sa stratégie RSE qui s'appuie sur 4 piliers : Think Green, Think People, Think Local, Think Ethic.

Cet engagement a été renforcé par la création d'un 5<sup>e</sup> pilier en 2020 « Think Safe » à la suite de l'obtention de notre label Safe & Clean et aux mesures déployées pour garantir un environnement de travail et d'accueil sain et de qualité pour nos parties prenantes.

L'ensemble de ces piliers sont détaillés dans la partie déclaration de performance extra-financière.

Les facteurs de risques présentés sont les risques majeurs nets identifiés lors de l'actualisation de la cartographie des risques Groupe. Par ailleurs, d'autres risques peuvent impacter les états financiers et/ou extra financiers et sont détaillés en annexes des comptes ou dans la description des risques RSE de la DPEF [page 66](#).

## 4.6 ASSURANCES ET COUVERTURE DES RISQUES

La politique en matière d'assurance est suivie au niveau consolidé, par la Direction des assurances, rattachée à la Direction juridique.

L'objectif de la politique d'assurance est de protéger au mieux les personnes et les actifs du Groupe contre la survenance de risques significatifs identifiés et assurables qui pourraient l'affecter.

Le Groupe a mis en place des programmes d'assurance internationaux (notamment pour les risques de Responsabilité Civile, Dommages aux biens et Pertes d'exploitations, Transports, Rapatriement, Terrorisme – Violences politiques, Cyber, RC Mandataires sociaux) permettant une maîtrise des garanties pour l'ensemble des nos filiales, à l'exception des pays dont la réglementation ne permet pas ce type de montage. Dans ce cas, des programmes nationaux sont mis en place dans les pays ou les programmes mondiaux ne peuvent être déployés. Ils sont placés par l'intermédiaire de courtier figurant parmi les 5 premiers mondiaux et auprès d'assureurs de premier plan. Les deux principales couvertures d'assurances sont :

- Les Dommages aux biens et pertes d'exploitation avec une limite contractuelle d'indemnité fixée à 300 M€, le niveau de couverture fixé en pertes d'exploitation correspond à la durée nécessaire pour la reconstruction totale d'un site détruit.
- La Responsabilité civile du fait de dommages corporels, matériels ou immatériels, causés à des tiers pour lequel le plafond de garantie est de 70 M€.

D'autres contrats ont été souscrits pour répondre à des besoins spécifiques : l'assurance flotte automobile, engins de chantiers, expositions culturelles, RC décennales, RC Drones, RC Agent de Voyage, RC soumises au Code du sport.

Le Groupe a mis en place une politique de prévention-protection en constituant un réseau de correspondants au sein de chaque structure, ce réseau dispose d'un outil interne de communication et développe des actions au sein de chaque unité. Dans le cadre de ce suivi, le Groupe est accompagné par les ingénieurs préventionnistes de la compagnie et de ses courtiers.

## 4.7 RISQUES ET LITIGES

Les risques avérés du Groupe sont revus deux fois par an en Comité des risques permettant l'arbitrage et le pilotage des provisions associées. Ce Comité des risques décide des provisions pour risques par et pour les sociétés du périmètre consolidé du Groupe pour les clôtures comptables semestrielles et annuelles. Il traite des litiges avérés (nouveaux et antérieurs à l'exercice) concernant les clients, fournisseurs, la fiscalité,

les ressources humaines et des autres litiges.

Ce Comité des risques est piloté par la Direction des risques, audit et contrôle internes en liaison continue avec la Direction financière, la Direction juridique et la Direction des ressources humaines.

Les risques et litiges sont revus à la suite du Comité par le collège des Commissaires aux comptes.

## 5. DISPOSITIFS DE GESTION DE CRISE

En cas d'occurrence d'un risque majeur ayant un impact significatif sur la pérennité et la continuité des activités de tout ou partie du Groupe, GL events dispose d'un dispositif de gestion de crise. Celui-ci permet une mobilisation rapide des expertises adéquates afin de minimiser les impacts de la crise et de déployer les dispositifs de mitigation nécessaires à la continuité d'activité.

La cellule de crise est mobilisée sur notification d'un ou plusieurs membres du Comité exécutif. La cellule a la charge d'animer, d'encadrer et de sécuriser le déploiement des solutions choisies. La cellule de crise agit en support à la Direction générale et est accompagnée d'une équipe de résolution de crise. La cellule de crise se base sur les plans de continuité et de reprise d'activité pour solliciter les métiers et les expertises nécessaires.

Des guides de gestion de crise, des instructions opérationnelles ainsi que des directives en support au maintien des activités sont communiqués soit aux directeurs de Pôle et d'entité soit aux fonctions ciblées (finance, RH, sécurité, référents sanitaires...) pour déploiement et suivi. La cellule de crise est mobilisée en permanence et est amenée à traiter les urgences pendant la résolution de la crise.

Sa désactivation est décidée par un ou plusieurs membres de la Direction générale. Un ou plusieurs membres de la cellule aura la charge de superviser le retour à la normale.

### Focus sur la gestion de la crise sanitaire du Covid-19

En collaboration étroite avec la Direction générale, la cellule de crise a été mobilisée par les membres du COMEX en tout début d'année 2020. Elle est composée par l'équipe risques, audit et contrôle internes du Groupe, disposant d'expérience et formation antérieures à la gestion de crise et au pilotage des plans de continuité et reprise d'activité. La cellule de crise mobilise ponctuellement des opérationnels sur des sujets dédiés (marketing, communication, RH, IT, assurance, finance, achats...).

Le Groupe a dans un premier temps déployé son plan de continuité d'activité puis dans un second temps son plan de reprise d'activité. A date du dépôt, la cellule de crise est toujours active et en veille constante sur les directives gouvernementales et locales. La cellule de crise s'applique à déployer les meilleures mesures préventives pour réduire le risque d'exposition au Covid-19 afin de garantir la sécurité, la santé de ses collaborateurs, clients, partenaires et fournisseurs. Celles-ci ont été réalisées en s'appuyant scrupuleusement sur les recommandations des autorités locales ainsi que de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). L'ensemble de ces mesures constitue un référentiel de gestion (comprenant notamment les protocoles sanitaires). Ce dernier a été audité en France et à l'international par un organisme indépendant (l'APAVE), résultant par l'obtention du Label « Safe & Clean » pour l'ensemble des activités du Groupe en France et à l'internationale (hors Chine) pour l'année 2021.

Ce dispositif est régulièrement animé et amélioré par un réseau de plus de 260 référents sanitaires tous formés au risque sanitaire, en France comme à l'international. La cellule de crise informe ses référents et les collaborateurs concernés par le déploiement des mesures à travers des communications régulières (Newsletter, Mémos, Teams dédiés, communication sur le réseau d'entreprise Yammer, session mensuelle de questions/réponses dédiées pour les référents sanitaires).

En soutien fort à la reprise de nos activités, la cellule de crise a enclenché un groupe de travail afin de renforcer l'ensemble de nos dispositifs de gestion de crise. L'objectif premier étant que ces dispositifs soient toujours un réel soutien aux activités du Groupe et garantisse la protection de nos Hommes et actifs.

# RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

## 1. PRÉSENTATION DES COMPTES CONSOLIDÉS

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes comptables internationales, les comptes consolidés de GL events au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ont été établis sur la base du référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne. Les normes et interprétations retenues sont celles publiées au Journal Officiel de l'Union Européenne avant le 31 décembre 2021.

### 1.1 ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PÉRIODE

#### Reprise des activités

Après de long mois d'attente, le Groupe a pu redémarrer ses activités événementielles de manière étalée en fonction des levées des contraintes administratives et des restrictions. En Asie et au Moyen Orient dès le 1<sup>er</sup> trimestre, en Europe à compter du mois de juin 2021 et à la fin du 3<sup>ème</sup> trimestre en Amérique du Sud. Au global, le volume d'activité affiche une progression de 54,6% (+55,5% à périmètre et change constant), pour atteindre 741,2 M€ à fin 2021. Cette performance, dans un contexte toujours complexe d'un point de vue sanitaire, illustre la forte dynamique de reprise de la demande dès que les autorisations de se rassembler sont accordées, mais aussi la capacité de GL events à redéployer son offre avec réactivité.

#### Renouvellement du label Safe & Clean (APAVE)

Le Groupe a obtenu, en novembre 2021, le renouvellement du label Safe & Clean délivré par l'APAVE, pour l'ensemble de ses établissements et activités en France et à l'international (hors Chine). Ce label valide l'ensemble des mesures de prévention mises en œuvre pour faire face à l'épidémie et assurer la sécurité du public et de ses collaborateurs lors de la tenue d'événements.

#### Amélioration de la liquidité

Tout au long de cette crise, le Groupe a mis en place l'ensemble des mesures permettant de préserver la santé de ses collaborateurs, la poursuite de ses activités et ses capacités de rebond. Le Groupe a tiré ses lignes de financements (tirage du solde du RCF en février 2021 pour 100 M€) et mis en place une nouvelle ligne de PGE d'un montant de 126 M€. A fin décembre 2021, le Groupe affiche une liquidité de 620 M€. Conscient de son rôle dans l'écosystème de l'événementiel, le Groupe a tenu l'ensemble de ses engagements envers ses prestataires, délégataires et partenaires financiers.

Dans ce contexte, le Groupe a su poursuivre son développement :

#### Augmentation de capital Chine

GL events Greater China a réalisé une augmentation de capital qui a permis l'entrée de Nexus Point. Cette opération, qui valorise pre-money les participations à 259 M€, alloue des moyens financiers complémentaires au Groupe pour poursuivre son développement par des acquisitions ciblées. Nexus Point apportera ses connaissances sectorielles, ses ressources et son savoir-faire en matière d'identification des cibles, de réalisation de transactions et d'expérience dans la création de valeur des participations. Une première tranche est intervenue en mars 2021 à hauteur de 77 M€ pour Nexus Point et de 38 M€ pour GL events. Une seconde tranche sera réalisée dès formalisation des décisions de croissances externes (à réaliser dans les 2 ans), à hauteur de 115 M€ pour Nexus Point et 26 M€ pour GL events.

A l'issue des deux opérations, GL events et le management local détiendront ensemble 63% du capital de la holding (58% détenus par GL events). Cette opération valide la stratégie mise en œuvre depuis 18 mois et renforce la valeur et la qualité des actifs détenus en Chine.

#### Augmentation de capital GL events Sports

GL events Sports a ouvert son capital à Montefiore Investment, gestionnaire du fonds « Nov Tourisme – Relance Durable France ». Une augmentation de capital réservée de 10 M€ a été réalisée sur la base d'une valorisation pre-money des activités de GL events Sports (LOU SASP, Brasserie du LOU, GL events Equestrian) à 50 M€. Une opération complémentaire d'un montant similaire (10 M€) a également été réalisée par les Actionnaires historiques de la société. Cette opération est mise en œuvre afin de poursuivre le développement des activités du site du Matmut Stadium de Gerland.

### Entrée de la société Créatifs

Le Groupe a fait l'acquisition, au 31 décembre 2021, de 100% du capital de la société Créatifs, acteur de référence dans le secteur de l'événementiel. Cette société assure l'ensemble des prestations de création, réalisation et installation de stands particuliers et de zones communes des salons, foires et expositions.

### Renforcement à Sao Paulo

Le Groupe a remporté l'appel d'offre relatif à la gestion du complexe événementiel d'Anhembí, situé au cœur de Sao Paulo (Brésil) : un contrat de concession d'une durée de 30 ans portant sur l'exploitation du parc d'expositions et du centre des congrès (93 000 m<sup>2</sup>) et des espaces extérieurs (400 000 m<sup>2</sup>). L'activité attendue post réalisation des travaux de rénovation devrait se situer entre 25 à 30 M€ générant une

rentabilité opérationnelle de 28 à 31%. En outre, le Groupe pourra valoriser la réserve foncière de 270 000 m<sup>2</sup> qui permettra de financer le capex de renouvellement du site. Dans ce cadre, un 1<sup>er</sup> accord de négociation exclusive a été signé avec Live Nation & Oak View Group afin d'implanter une Arena.

### 5<sup>ème</sup> étage de La Samaritaine

GL events a enrichi l'offre de la « Destination Paris » en se voyant confier, par le Groupe LVMH et sa filiale DFS, l'exploitation du 5<sup>ème</sup> étage de La Samaritaine pour une durée de 10 ans. Dans ce lieu mythique, GL events a développé un concept innovant (restaurant, bar, lounge et studio événementiel privatisable). Le décor de ce nouvel espace a été conçu par Jean Michel Wilmotte et il sera exploité avec des partenaires expérimentés : La Folie Douce et le chef étoilé Mathieu Vianney. L'activité attendue en année pleine sera proche de 10 M€.

## 1.2 ANALYSE DES COMPTES CONSOLIDÉS

### Analyse du compte de résultat

A fin 2021, le chiffre d'affaires ressort à 741,2 M€. Après un premier semestre encore fortement impacté par la crise sanitaire, l'activité a repris sur le dernier quadrimestre de façon différenciée entre pays.

Au 31 décembre, l'EBITDA hors IFRS 16 ressort à +120,3 M€ (170,2 M€ en données IFRS 16), le résultat opérationnel courant hors IFRS 16 s'établissant à +64,2 M€ (+72,6 M€ en données IFRS 16).

Après prise en compte des autres produits et charges opérationnels de -4,6 M€ (liés principalement à des frais de réorganisation et de croissance externe), du résultat financier hors IFRS 16 à -13,8 M€ (-27 M€ en données IFRS 16), d'une charge d'impôt hors IFRS 16 de 17,7 M€ (-16,6 M€ en données IFRS 16), le résultat net hors IFRS 16 ressort à + 27,6 M€ (+24 M€ en données IFRS 16).

EBITDA : Résultat opérationnel courant + Dotations aux amortissements et provisions

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2021 IFRS 16	31/12/2020 IFRS 16
<b>Chiffre d'affaires</b>	741 242	479 358	741 242	479 358
Charges opérationnelles	(677 067)	(550 793)	(668 638)	(542 661)
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>64 175</b>	<b>(71 435)</b>	<b>72 604</b>	<b>(63 303)</b>
Autres produits et charges opérationnels	(4 555)	(8 346)	(4 555)	(8 346)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>59 619</b>	<b>(79 781)</b>	<b>68 048</b>	<b>(71 649)</b>
Résultat financier	(13 808)	(13 530)	(26 990)	(26 806)
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>45 811</b>	<b>(93 311)</b>	<b>41 059</b>	<b>(98 455)</b>
Impôts sur les bénéfices	(17 725)	18 925	(16 589)	20 251
<b>Résultat net des sociétés intégrées</b>	<b>28 086</b>	<b>(74 386)</b>	<b>24 470</b>	<b>(78 204)</b>
Quote-part de résultat des entreprises associées	(493)	(519)	(493)	(519)
<b>Résultat net</b>	<b>27 594</b>	<b>(74 904)</b>	<b>23 978</b>	<b>(78 723)</b>
Dont Résultat net Intérêts minoritaires	9 553	(601)	8 827	(1 354)
<b>Dont Résultat net Part du Groupe</b>	<b>18 041</b>	<b>(74 303)</b>	<b>15 151</b>	<b>(77 368)</b>

Le retour à la rentabilité opérationnelle par rapport à 2020 s'explique notamment par la reprise d'activité (+261,8 M€), le maintien des économies de frais fixes (115 M€ vs 2019), les aides mises en place par les différents états venant compenser partiellement les fermetures administratives (France, Italie, Pays-Bas, Hongrie). En outre, le mix d'activité

métiers et géographique (Asie) a permis une amélioration de la rentabilité opérationnelle.

Enfin, le retour à la rentabilité est du également aux bonnes performances des filiales en Hongrie, Chine, Japon et au Chili.

## Évolution par zones géographiques

En 2021, l'activité française a représenté 52% de l'activité du Groupe, donnée stable par rapport à l'année 2020.

en M€	31/12/2021	31/12/2020	Var
France	386	249	55%
Europe	128	95	35%
Amérique	35	23	57%
Turquie & Middle East	69	40	72%
Asie	115	62	87%
Autres	8	12	-32%
<b>CA consolidé</b>	<b>741</b>	<b>479</b>	<b>55%</b>

GL events est principalement présent dans les pays suivants :

Europe	Autres continents	
Angleterre	Afrique du Sud	Emirats Arabes Unis
Belgique	Australie	Hong Kong
Espagne	Brésil	Japon
France	Chili	
Hongrie	Chine	
Italie	Etats-Unis	
Pays-Bas	Turquie	

## Évolution par métiers

(en milliers d'euros)	31/12/21	31/12/20	31/12/19	Variation 2021 / 2020	
GL events Live	430 426	309 206	600 086	121 220	39,2%
% de CA Total	58,1%	64,5%	51,2%		
GL events Exhibitions	144 534	67 993	231 436	76 540	112,6%
% de CA Total	19,5%	14,2%	19,7%		
GL events Venues	166 282	102 159	341 353	64 123	62,8%
% de CA Total	22,4%	21,3%	29,1%		
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>741 242</b>	<b>479 358</b>	<b>1 172 875</b>	<b>261 884</b>	<b>54,6%</b>

## Résultat opérationnel courant

(en milliers d'euros)	31/12/21	31/12/20	31/12/19	31/12/21	31/12/20	31/12/19
GL events Live	21 437	(19 240)	36 675	5,0%	-6,2%	6,1%
GL events Exhibitions	32 382	(15 836)	46 226	22,4%	-23,3%	20,0%
GL events Venues	10 356	(36 359)	42 990	6,2%	-35,6%	12,6%
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>64 175</b>	<b>(71 435)</b>	<b>125 891</b>	<b>8,7%</b>	<b>-14,9%</b>	<b>10,7%</b>

(en milliers d'euros)	31/12/21 IFRS 16	31/12/20 IFRS 16	31/12/19 IFRS 16	31/12/21 IFRS 16	31/12/20 IFRS 16	31/12/19 IFRS 16
GL events Live	22 558	(18 149)	37 447	5,2%	-5,9%	6,2%
GL events Exhibitions	32 600	(15 668)	46 572	22,6%	-23,0%	20,1%
GL events Venues	17 445	(29 486)	48 887	10,5%	-28,9%	14,3%
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>72 604</b>	<b>(63 303)</b>	<b>132 907</b>	<b>9,8%</b>	<b>-13,2%</b>	<b>11,3%</b>

### Chiffre d'affaires consolidé à périmètre et taux de change constant\*

(en milliers d'euros)	31/12/21	CA conso Proforma 31/12/20	31/12/20	Croissance Organique	
				K€	%
GL events Live	430 426	307 731	309 206	122 694	39,9%
% de CA Total	58,1%	64,5%	64,5%		
GL events Exhibitions	144 534	68 300	67 993	76 234	111,6%
% de CA Total	19,5%	14,3%	14,2%		
GL events Venues	166 282	100 754	102 159	65 528	65,0%
% de CA Total	22,4%	21,1%	21,3%		
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>741 242</b>	<b>476 785</b>	<b>479 358</b>	<b>264 457</b>	<b>55,5%</b>

(en milliers d'euros)	N	N-1	var K€	var %
CA consolidé	741 242	479 358	261 884	54,9%
Taux de change constant *		-2 711	2 711	0,6%
retraitement mouvement de périmètre *		138	-138	0,0%
<b>Total CA proforma</b>	<b>741 242</b>	<b>476 785</b>	<b>264 655</b>	<b>55,5%</b>

\*pcc = à périmètre et taux de change constants (en appliquant les taux de change 2021 au Chiffre d'Affaires 2020)  
Périmètre constant : périmètre N-1 corrigé des acquisitions 2021 et des sorties 2020.

### Analyse du bilan, du résultat et des indicateurs de performance

(en milliers d'euros)	31/12/21	31/12/20	31/12/21 IFRS 16	31/12/20 IFRS 16	Variation N/N-1	Variation N/N-1
Chiffre d'affaires	741 242	479 358	741 242	479 358	54,6%	54,6%
EBITDA (*)	120 302	-20 970	170 215	27 586	-673,7%	517,0%
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>64 175</b>	<b>-71 435</b>	<b>72 604</b>	<b>-63 303</b>	<b>-189,8%</b>	<b>-214,7%</b>
Croissance organique	55,2%	-56,7%	55,2%	-56,7%		
Marge Opérationnelle	8,7%	-14,9%	9,8%	-13,2%	23,6	23,0
<b>Marge d'EBITDA</b>	<b>16,2%</b>	<b>-4,4%</b>	<b>23,0%</b>	<b>5,8%</b>	<b>20,6</b>	<b>17,2</b>
Résultat financier	-13 808	-13 530	-26 990	-26 806	-2,1%	-0,7%
Résultat avant impôts	45 811	-93 311	41 059	-98 455	-149,1%	141,7%
Résultat net	27 594	-74 904	23 978	-78 723	-136,8%	130,5%
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>18 041</b>	<b>-74 303</b>	<b>15 151</b>	<b>-77 368</b>	<b>-124,3%</b>	<b>119,6%</b>
Taux de RNPG	2,4%	-15,5%	2,0%	-16,1%	17,9	18,2

(\*) EBITDA : ROC + Amortissements et provisions

(en milliers d'euros)	31/12/21	31/12/20	31/12/21 IFRS 16	31/12/20 IFRS 16
Actif Incorporels (yc écarts d'acquisition)	818 163	770 177	818 163	770 177
Concessions et baux IFRS 16			443 449	444 126
Actifs corporels et financiers	381 428	364 282	381 428	364 282
Matériel Locatifs	113 139	111 781	113 139	111 781
Disponibilité et VMP	628 720	364 539	628 720	364 539
Capitaux propres	(536 792)	(401 572)	(525 512)	(394 063)
Dettes financières	(1 194 981)	(1 045 328)	(1 653 376)	(1 499 667)
Provisions risques et charges (hors indemnités de fin de carrière)	(19 536)	(12 089)	(19 536)	(12 089)

### Résultat financier

(en milliers d'euros)	2021	2020	2021 IFRS 16	2020 IFRS 16
Coût de l'endettement net	(15 508)	(15 242)	(28 690)	(28 518)
Autres produits et charges financiers	1 700	1 712	1 700	1 712
<b>Résultat financier</b>	<b>(13 808)</b>	<b>(13 530)</b>	<b>(26 990)</b>	<b>(26 806)</b>

Le résultat financier reste stable sous l'effet conjugué d'une hausse des taux des emprunts (impact de l'option de l'allongement de la maturité des PGE), atténué par la hausse des produits de placements financiers. Les autres produits et charges intègrent principalement des gains de change provenant de la réévaluation de comptes bancaires en devise étrangère.

### Impôt sur les bénéfices et résultat net

(en milliers d'euros)	2021	2020	2021 IFRS 16	2020 IFRS 16
Résultat avant impôt	45 811	(93 311)	41 059	(98 455)
Impôts exigibles et différés	(17 725)	18 925	(16 589)	20 251
Taux d'impôt apparent	38,7%	20,3%	40,4%	20,6%
<b>Résultat net consolidé</b>	<b>28 086</b>	<b>(74 386)</b>	<b>24 470</b>	<b>(78 204)</b>

Le résultat net part du groupe (hors IFRS 16), après prise en compte des éléments rappelés ci-dessus, ressort à +28,1 M€ (-74,4 M€ au 31 décembre 2020).

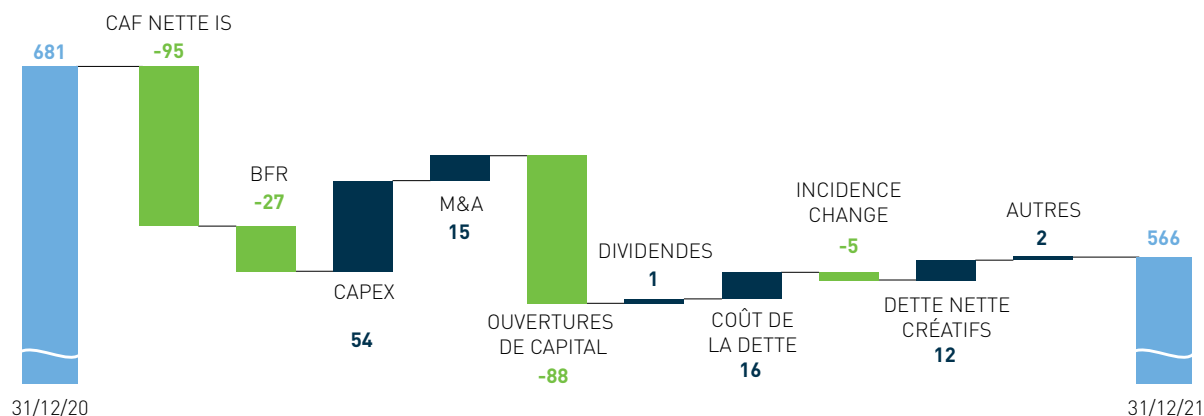
## 1.3 ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE, NOTAMMENT SA SITUATION D'ENDETTEMENT

Le Groupe affiche un endettement net de 566 M€ au 31 décembre 2021 (vs 681 M€ à fin 2020). Ce désendettement est à mettre en lien avec la reprise d'activité, les ouvertures de capital et une gestion stricte des coûts. Le Groupe a assumé l'ensemble de ses engagements de Capex en lien avec les contrats de concession afin d'être prêt pour la reprise et bénéficier d'installation de qualité.

Afin de maintenir une dette soutenable, le Groupe s'est appuyé sur l'ensemble des dispositifs d'aides mis en œuvre par les différents gouvernements (chômage partiel, exonération de charges sociales, aide aux coûts fixes, aide billetterie...). Le dernier

dispositif mis en œuvre en France, « Aide Fermeture », a fait l'objet de demandes. L'ensemble des dossiers ont été déposés mais l'encaissement est intervenu en janvier et février 2022. Les aides ainsi perçues s'avèrent être largement inférieures aux pertes accumulées pendant ces 21 mois de crise sanitaire (> 200 M€).

Au 31 décembre 2021, le Groupe dispose d'une liquidité forte, à 620 M€, et assume l'ensemble de ses engagements (investissements opérationnels, service de la dette, prestataires...) pour les 2 prochains exercices.





## 1.4 ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Afin d'alléger le service de la dette, le Groupe a conclu un refinancement partiel de sa dette bancaire le 4 mars 2022. Dans ce cadre, 17 établissements bancaires ont participé à cette opération représentant 251 M€ avec une maturité de

6 ans. Cet allongement de la maturité permet au Groupe de diminuer les échéances de remboursement de 66 M€ aux 3 prochains exercices.

## 1.5 ÉVOLUTION PRÉVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

A date, et sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire et géopolitique, le Groupe anticipe un exercice 2022 qui devrait confirmer le rebond de l'activité, avec une saisonnalité marquée au 2<sup>nd</sup> semestre 2022. Il convient de préciser que le Groupe ne réalise pas d'activité en Russie et en Ukraine. Cependant, les impacts économiques relatifs aux coûts des matières premières feront l'objet d'une attention particulière.

En Europe et en Amérique du Sud, GL events prévoit un retour à des niveaux normatifs d'activité avec, notamment, des séminaires internationaux qui devraient reprendre à compter du 2<sup>nd</sup> semestre 2022.

En Asie, et plus particulièrement en Chine, le Groupe demeure vigilant notamment pour les salons de Pékin qui devraient afficher des performances inférieures à 2021 du fait des mesures sanitaires de « tolérance zéro ». Les autres salons / métiers devraient afficher une activité normale. GL events suit avec attention les impacts éventuels de la reprise de l'épidémie à Hong-Kong sur ses activités.

Sur la base de ces hypothèses, GL events anticipe une croissance de son chiffre d'affaires supérieure à 30% par rapport à 2021.

Le Groupe entend maintenir sa vigilance sur ses investissements et la gestion de ses coûts. Il a pour objectif de conserver 20 à 30 M€ d'économies de frais fixes en 2022 (par rapport à 2019), tout en veillant à poursuivre son désendettement. Pour l'exercice 2022, GL events anticipe un retour à une génération de cash-flow opérationnel d'environ 100 M€.

Dans ce contexte et après une crise significative, le Conseil d'administration propose de ne pas procéder au versement d'un dividende au titre de l'année 2021.

## 2. PRÉSENTATION DES COMPTES SOCIAUX

### 2.1. SITUATION ET ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ PENDANT L'EXERCICE 2021, BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT

Le chiffre d'affaires de GL events SA s'élève à 28 235 milliers d'euros (24 351 milliers d'euros en 2020). L'activité de holding animatrice est rémunérée par des redevances et prestations de services facturées aux filiales. Les faits significatifs de l'exercice sont décrits note 1 de l'annexe des comptes sociaux (page 190).

### 2.2 ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ, NOTAMMENT SA SITUATION D'ENDETTEMENT

L'analyse de la situation financière et de l'endettement doit s'effectuer au regard de l'ensemble du Groupe ; se reporter à la 1<sup>ère</sup> partie (présentation des comptes consolidés) du rapport de gestion visé au paragraphe C (page 136).

### 2.3 ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRÈS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Se reporter au chapitre du rapport de gestion du Groupe visé au paragraphe 1 de la partie 4 ([présentation des comptes consolidés page 137](#)).

### 2.4 ÉVOLUTION PRÉVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

GL events SA, en tant que holding d'animation du Groupe, continuera d'assumer dans le futur des fonctions identiques sans changement particulier.

### 2.5 ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Se reporter au chapitre Déclaration de la performance extra-financière, page [32](#).

### 2.6 RÉSULTAT ET AFFECTATION

Il sera proposé à l'Assemblée générale Ordinaire d'approuver la détermination et l'affectation des sommes distribuables :

Détermination des sommes distribuables	
Résultat de l'exercice	1 240 604,91 €
Report à nouveau	12 645 739,19 €
<b>Montant à affecter</b>	<b>13 886 344,10 €</b>
Affectation proposée	
Report à nouveau	13 886 344,10 €
<b>Total</b>	<b>13 886 344,10 €</b>

En application des dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé, ci-après le montant des dividendes versés au titre des trois exercices précédents :

Exercice	Nombre d'actions rémunérées (hors auto-détention)	Sommes réparties (en euro)	Dividende net par action (en euro)	Montant total du dividende éligible à l'abattement de 40% (en euro)	Montant total du dividende non éligible à l'abattement de 40% (en euro)
31/12/2018	29 612 169 actions ayant donné droit à dividende	19 247 910	0,65	5 411 085	13 836 824
31/12/2019	29 347 702 actions ayant donné droit à dividende	0	0	0	0
31/12/2020	28 862 748 actions ayant donné droit à dividende	0	0	0	0

Au travers du prélèvement forfaitaire unique, les prélèvements sociaux (CSG – CRDS) et, sauf option contraire, le prélèvement à la source obligatoire non libératoire sur les revenus mobiliers seront retenus par la société, pour être versés au Trésor Public au plus tard dans les quinze premiers jours du mois qui suit celui de la mise en paiement du dividende. Le montant du dividende revenant aux Actionnaires personnes physiques fiscalement domiciliées en France, se trouvera ainsi réduit de 17,2%, au titre des prélèvements sociaux, et sauf option, de 12,8% au titre des prélèvements à la source non libératoires.

### DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Nous vous signalons, conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du CGI, que les comptes de l'exercice prennent en compte une fraction de 38 540 euros, non admise dans les charges par l'administration fiscale en vertu de l'article 39-4 du CGI.

## 2.7 ACTIVITÉS DES FILIALES ET DES SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES

Se reporter à la [note 10](#) de l'annexe des comptes sociaux [page 199](#).

### Prise de participation dans des sociétés ayant leur siège en France ou prise de contrôle de telles sociétés au cours de l'exercice (articles L233-6 et L 247-1 du Code de commerce)

Néant.

### Aliénations d'actions intervenues à l'effet de régulariser des participations croisées

Aucune aliénation d'actions n'est intervenue au cours de l'exercice.

## 2.8 RÉPARTITION DU CAPITAL ET DE L'ACTIONNARIAT (ARTICLE L233-13 DU CODE DE COMMERCE)

Le capital de GL events est réparti au 31 décembre 2021 comme suit :

Répartition du capital	Nombre d'actions	% du capital	% droits de vote bruts	% droits de vote nets	Nombre de droits de vote
Olivier Ginon *	4 500	0,02%	0,02%	0,02%	9 000
Le Grand Rey *	125 573	0,42%	0,36%	0,37%	178 863
La Ferme d'Anna *	72 248	0,24%	0,15%	0,15%	72 248
Polygone SA *	16 919 603	56,43%	66,71%	68,26%	32 951 596
Sofina *	4 768 057	15,90%	15,00%	15,34%	7 406 501
<b>Sous-total Concert</b>	<b>21 889 981</b>	<b>73,01%</b>	<b>82,24%</b>	<b>84,14%</b>	<b>40 618 208</b>
Actions auto-détenues	1 120 039	3,74%	2,27%		
Public	6 972 767	23,26%	15,49%	15,86%	7 653 686
<b>Nombre d'actions total</b>	<b>29 982 787</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>48 271 894</b>

\* pacte d'Actionnaires / Concert Olivier Ginon, Le Grand Rey, Sofina, Polygone, La Ferme d'Anna

## 2.9 CONVENTIONS VISÉES À L'ARTICLE L 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Conformément à l'article L 225-40 du Code de commerce, le Conseil d'administration présente à l'Assemblée générale des Actionnaires, les conventions visées à l'article L 225-38 du

même code et conclues ou poursuivies au cours de l'exercice écoulé. Les Commissaires aux comptes ont été dûment avisés de ces conventions qu'ils ont décrites dans leur rapport spécial.

## 2.10 INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIÈRES

### Participations (françaises et étrangères)

L'inventaire exhaustif des participations françaises et étrangères de GL events est présenté dans le tableau des filiales et participations.

Titres de placement (en milliers d'euros sauf nombre de titres)	Nombre de titres	Valeur d'inventaire
Actions GL events auto-détenues	1 106 192	18 914
Sicav monétaire, comptes à termes		16 205

## 2.11 RÉSULTATS FINANCIERS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(Euros sauf effectif)	2017	2018	2019	2020	2021
<b>I. Capital en fin d'exercice</b>					
a. Capital social	93 610 844	119 931 148	119 931 148	119 931 148	119 931 148
b. Nombre d'actions ordinaires existantes	23 402 711	29 982 787	29 982 787	29 982 787	29 982 787
c. Nombre d'actions à dividendes prioritaires (sans droit de vote) existantes					
d. Nombre maximal d'actions à créer :					
d1. Par conversion d'obligations					
d2. Par exercice de droits de souscription					
d3. Par exercice d'options de souscription d'actions					
<b>II. Opérations et résultat de l'exercice</b>					
a. Chiffre d'affaires hors taxes	27 913 504	32 186 856	35 309 123	24 351 340	28 235 336
b. Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et aux provisions	10 049 463	22 605 197	21 161 800	(13 461 840)	(11 882 353)
c. Impôts sur les bénéfices	(8 451 073)	(7 385 320)	(6 266 173)	(787 042)	(9 795 714)
d. Participation des salariés due au titre de l'exercice					
e. Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et aux provisions	3 545 642	21 241 469	18 008 674	(33 770 222)	1 240 605
f. Résultat distribué	15 211 762	19 488 812			
<b>III. Résultat par action</b>					
a. Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et aux provisions	0,79	1,00	0,91	(0,42)	(0,07)
b. Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et aux provisions	0,15	0,71	0,60	(1,13)	0,04
c. Dividende attribué à chaque action	0,65	0,65			
<b>IV. Personnel</b>					
a. Effectif moyen	9	8	8	8	9
b. Montant de la masse salariale de l'exercice	2 546 269	2 269 845	3 744 017	2 770 079	3 544 402
c. Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	4 581 284	4 659 836	2 562 234	2 500 572	4 307 880

## 2.12 BILAN DES OPÉRATIONS SUR TITRES DES DIRIGEANTS RÉALISÉES AU COURS DE L'EXERCICE

Néant.

## 2.13 ÉTAT DE LA PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL

A la date de clôture de l'exercice, les salariés de GL events et les sociétés qui leur sont liées au sens de l'article L 225-180 du Code de commerce ne détenaient aucune participation dans le capital de GL events dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise (PEE) prévu par les articles L 3332-1 et suivants du Code du travail.

A la même date, ces mêmes salariés ne détenaient aucune participation dans le capital de GL events dans le cadre de fonds commun de placement d'entreprise.

L'Assemblée générale Mixte du 24 juin 2021 qui a notamment délégué au Conseil d'administration tous pouvoirs à l'effet de

procéder à l'émission, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription des Actionnaires, d'actions de la société ou de valeurs mobilières donnant accès à capital, a également statué sur une résolution tendant à réserver aux salariés de la société une augmentation de capital en numéraire aux conditions prévues à l'article L 3332-18 et suivants du Code du travail. Cette résolution a été rejetée par l'Assemblée générale du 24 juin 2021.

Le Groupe a mis en place neuf plans d'attribution de 10 actions gratuites (plans 6, 9, 11, 14, 16, 18, 24, 26, 29, 33, 35) pour l'ensemble des salariés des sociétés françaises du Groupe. Les conditions d'attribution de ces actions sont détaillées en [page 209](#).

## 2.14 CHOIX RELATIF AUX MODALITÉS DE CONSERVATION PAR LES MANDATAIRES DES ACTIONS GRATUITEMENT ATTRIBUÉES

Monsieur Olivier FERRATON (dirigeant visé aux articles L.225-197-1 II alinéa 4 et L.225-185 alinéa 4) bénéficie des mêmes modalités de conservation d'actions gratuites (plans 25, 29,

32, 33, 35, 36, 37) que l'ensemble des autres attributaires. Ces conditions sont détaillées en [page 209](#) et [211](#).

## 2.15 ÉLÉMENTS DE CALCUL ET RÉSULTATS DE L'AJUSTEMENT DES BASES DE CONVERSION ET DES CONDITIONS DE SOUSCRIPTION OU D'EXERCICE DES VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL OU DES SOUSCRIPTIONS OU D'ACHAT D'ACTIONS

Néant.

## 2.16 PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

Dans le cadre du programme de rachat d'actions, renouvelé par l'Assemblée générale du 24 juin 2021, les opérations suivantes ont été réalisées au cours de l'exercice 2021 :

(nombre d'actions)	31/12/20	Acquisitions	Cessions	31/12/21
- Actions propres	615 661	596 171	(105 640)	1 106 192
- Contrat de liquidité	19 424	445 375	(450 952)	13 847

## 2.17 INFORMATIONS SUR LES CONSÉQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Se reporter au chapitre 3 du rapport social et environnemental du Groupe [page 32](#).

## 2.18 RISQUES DE VARIATION DE COURS

Néant.

## 2.19 SANCTIONS PÉCUNIAIRES POUR PRATIQUES ANTICONCURRENTIELLES

Néant.

## 2.20 PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LE GROUPE EST CONFRONTÉ – UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Se reporter au chapitre du rapport de gestion du Groupe visé au paragraphe 1 de la partie 4 (présentation des comptes consolidés).

## 2.21 INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET CLIENTS MENTIONNÉS À L'ARTICLE D. 441-4 DU CODE DE COMMERCE

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-4 du Code de commerce)

	Article D. 441 I. - 1 <sup>o</sup> du Code de commerce : <b>Factures reçues</b> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I. - 2 <sup>o</sup> du Code de commerce : <b>Factures émises</b> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) Tranche de retard de paiement</b>												
Nombre de factures concernées	74	63	21	8	113	205	-	88	16	16	520	640
Montant total des factures concernées TTC	53 562	122 773	132 646	52 467	239 471	547 357	-	425 211	169 293	516 051	7 385 561	8 496 116
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice TTC	0,20%	0,43%	0,46%	0,18%	0,83%	1,90%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice TTC							-	1,32%	0,53%	1,61%	23,00%	26,46%
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>												
Nombre de factures exclues	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Montant total des factures exclues TTC	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)</b>												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais contractuels : 60 jours net - Délais légaux : 60 jours net						- Délais contractuels : 45 jours - Délais légaux : 30 jours					



## **2.22 MENTION DES SUCCURSALES EXISTANTES**

Néant.

## **2.23 MONTANT DES PRÊTS INTER-ENTREPRISES CONSENTIS DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L.511-6 3 BIS DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER**

Conformément aux dispositions de l'article L. 511-6, 3 bis du Code monétaire et financier, nous vous indiquons qu'aucun prêt à moins de trois ans n'a été consenti à des sociétés avec lesquelles GL events entretient des liens économiques.

# 05

## ÉTATS FINANCIERS

**147** / COMPTES CONSOLIDÉS

**183** / HONORAIRES DES COMMISSAIRES  
AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS  
RÉSEAUX PRIS EN CHARGE PAR LE GROUPE

**184** / RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX  
COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

**187** / COMPTES SOCIAUX

**200** / RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX  
COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

**203** / RAPPORT SPÉCIAL  
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR  
LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

# COMPTES CONSOLIDÉS

## BILAN ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Ecarts d'acquisition	5.1	775 169	730 786
Autres immobilisations incorporelles	5.1	42 994	39 390
Concessions et baux IFRS 16	5.1	443 449	444 126
Terrains et Constructions	5.2	261 854	256 933
Autres immobilisations corporelles	5.3	43 023	40 219
Matériels locatifs	5.3	113 139	111 781
Actifs financiers	5.4	74 660	64 294
Titres mis en équivalence	5.5	1 891	2 837
Impôts différés actifs	5.9	46 119	51 520
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>1 802 299</b>	<b>1 741 886</b>
Stocks et en-cours	5.6	38 692	33 014
Créances clients	5.7	196 654	128 614
Autres créances	5.8	158 899	140 835
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5.10	628 720	364 539
<b>ACTIFS COURANTS</b>		<b>1 022 965</b>	<b>667 001</b>
<b>TOTAL</b>		<b>2 825 263</b>	<b>2 408 887</b>

## BILAN PASSIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Capital	5.11	119 931	119 931
Primes et Réserves	5.11	395 254	485 927
Ecarts de conversion	5.11	(197 133)	(205 109)
Résultat net		15 151	(77 368)
<b>Capitaux propres part du Groupe</b>		<b>333 203</b>	<b>323 381</b>
Intérêts minoritaires		192 309	70 682
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>		<b>525 512</b>	<b>394 063</b>
Provisions pour indemnités de fin de carrière	5.12	14 087	14 812
Impôts différés passifs		12 210	11 311
Dettes financières	5.14	1 095 268	912 306
Dettes concessions et baux IFRS 16 non courantes	5.14	421 722	419 964
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>		<b>1 543 286</b>	<b>1 358 393</b>
Provisions risques et charges courantes	5.13	19 536	12 089
Dettes financières courantes	5.14	95 633	125 371
Dettes concessions et baux IFRS 16 courantes	5.14	36 673	34 375
Concours bancaires courants	5.14	4 080	7 651
Avances et acomptes		50 334	45 308
Dettes fournisseurs		244 529	156 231
Dettes fiscales et sociales		125 441	84 257
Autres dettes	5.15	180 239	191 149
<b>PASSIFS COURANTS</b>		<b>756 465</b>	<b>656 431</b>
<b>TOTAL</b>		<b>2 825 263</b>	<b>2 408 887</b>

## COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2021	31/12/2020
<b>Chiffre d'affaires</b>	4	<b>741 242</b>	<b>479 358</b>
Achats consommés	6.1	(44 075)	(34 791)
Charges externes	6.1	(361 328)	(234 948)
Impôts, taxes		(14 609)	(11 850)
Charges de personnel, participation		(197 551)	(170 369)
Dotations aux amortissements et provisions		(97 611)	(90 889)
Autres produits opérationnels courants	6.3	49 418	2 887
Autres charges opérationnelles courantes	6.3	(2 881)	(2 702)
<b>Charges opérationnelles</b>		<b>(668 638)</b>	<b>(542 661)</b>
<b>RÉSULTAT OPERATIONNEL COURANT</b>	4	<b>72 604</b>	<b>(63 303)</b>
Autres produits et charges opérationnels	6.4	(4 555)	(8 346)
<b>RÉSULTAT OPERATIONNEL</b>		<b>68 048</b>	<b>(71 649)</b>
Coût de l'endettement net	6.6	(28 690)	(28 518)
Autres produits et charges financiers	6.6	1 700	1 712
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	6.6	<b>(26 990)</b>	<b>(26 806)</b>
<b>RÉSULTAT AVANT IMPÔT</b>		<b>41 059</b>	<b>(98 455)</b>
Impôts sur les bénéfices	6.7	(16 589)	20 251
<b>RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES</b>		<b>24 470</b>	<b>(78 204)</b>
Quote-part de résultat des entreprises associées	5.5	(493)	(519)
<b>RÉSULTAT NET</b>		<b>23 978</b>	<b>(78 723)</b>
Dont Résultat net Intérêts minoritaires		8 827	(1 354)
<b>DONT RÉSULTAT NET PART DU GROUPE</b>		<b>15 151</b>	<b>(77 368)</b>
Nombre d'actions moyen		28 862 748	29 347 702
<b>Bénéfice Net par Action (en euros)</b>		<b>0,52</b>	<b>-2,64</b>
Nombre d'actions dilué		29 680 338	30 164 272
<b>Bénéfice Net par Action (en euros)</b>		<b>0,51</b>	<b>-2,56</b>

## ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>23 978</b>	<b>(78 723)</b>
Instruments de couverture	572	522
<b>Total des éléments recyclables en résultat</b>	<b>572</b>	<b>522</b>
Ecart actuariels	749	(562)
Profits et pertes résultant de la conversion des états financiers des activités à l'étranger	32 967	(85 007)
<b>Total des éléments non recyclables en résultat</b>	<b>33 716</b>	<b>(85 569)</b>
<b>RÉSULTAT GLOBAL TOTAL</b>	<b>58 266</b>	<b>(163 770)</b>
Part des intérêts ne donnant pas le contrôle dans le résultat global	33 835	(2 852)
Part du Groupe dans le résultat global	24 431	(160 918)

**TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE**

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
<b>Trésorerie à l'ouverture</b>	<b>356 888</b>	<b>399 034</b>
<b>OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>		
<b>Résultat net</b>	<b>15 151</b>	<b>(77 368)</b>
Amortissements et provisions	50 133	41 872
Autres charges et produits sans incidence sur la trésorerie	5 069	(1 383)
Plus et moins values de cession	647	1 263
Part des minoritaires dans le résultat des sociétés intégrées	8 827	(1 354)
Quote-part de résultat des entreprises associées	493	519
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>80 319</b>	<b>(36 452)</b>
Coût de l'endettement financier net	28 690	28 518
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	16 589	(20 251)
<b>CAF avant coût de l'endettement net et impôt</b>	<b>125 598</b>	<b>(28 185)</b>
Impôts versés	(3 984)	(14 378)
Variation du besoin en fonds de roulement	13 617	(62 356)
<b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation (A)</b>	<b>135 230</b>	<b>(104 919)</b>
<b>OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(5 057)	(6 297)
Acquisition d'immobilisations corporelles et de matériels locatifs	(53 296)	(36 544)
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	1 680	3 647
Subvention d'investissement encaissés	1 830	2 344
Acquisition d'immobilisations financières	(3 239)	(1 125)
Cession d'immobilisations financières	(265)	2 053
Trésorerie nette affectée aux acquisitions et cessions de filiales	83 271	(24 843)
<b>Flux de trésorerie affecté aux opérations d'investissement (B)</b>	<b>24 923</b>	<b>(60 764)</b>
<b>OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>		
Dividendes versés aux Actionnaires de la société mère		
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	(827)	(1 757)
Autres variation des fonds propres	(7 412)	(1 980)
Variation des emprunts	139 883	160 552
Coût de l'endettement financier net	(28 690)	(28 518)
<b>Flux de trésorerie affecté aux opérations de financement (C)</b>	<b>102 954</b>	<b>128 297</b>
<b>Incidences des variations de taux de change (D)</b>	<b>4 644</b>	<b>(4 760)</b>
<b>Variation de trésorerie (A + B + C + D)</b>	<b>267 752</b>	<b>(42 146)</b>
<b>Trésorerie à la clôture</b>	<b>624 640</b>	<b>356 888</b>

**TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES**

(milliers d'euros)	Nombre d'actions (en milliers)	Part du Groupe					Part des minoritaires	Total
		Capital social	Primes liées au capital	Réserves	Résultat global	Total part du Groupe		
<b>Capitaux propres au 31/12/19</b>	<b>29 983</b>	<b>119 931</b>	<b>273 447</b>	<b>51 546</b>	<b>42 223</b>	<b>487 147</b>	<b>78 424</b>	<b>565 572</b>
Augmentation de capital						0		0
Affectation du résultat global N-1				42 223	(42 223)	0		0
Distribution de dividendes						0	(5 827)	(5 827)
Annulation titres auto contrôle				(3 834)		(3 834)		(3 834)
Coût des options de souscription d'actions				3 905		3 905		3 905
Variation du pourcentage d'intérêts dans les filiales				(2 467)		(2 467)	935	(1 532)
Autres variations				(453)		(453)	2	(451)
<b>Résultat global</b>					<b>(160 918)</b>	<b>(160 918)</b>	<b>(2 852)</b>	<b>(163 770)</b>
<b>Capitaux propres au 31/12/20</b>	<b>29 983</b>	<b>119 931</b>	<b>273 447</b>	<b>90 920</b>	<b>(160 918)</b>	<b>323 381</b>	<b>70 682</b>	<b>394 063</b>
Augmentation de capital						0		0
Affectation du résultat global N-1				(160 918)	160 918	0		0
Distribution de dividendes						0	(774)	(774)
Annulation titres auto contrôle				(7 269)		(7 269)		(7 269)
Coût des options de souscription d'actions				(552)		(552)		(552)
Variation du pourcentage d'intérêts dans les filiales				(6 688)		(6 688)	88 567	81 879
Autres variations				(100)	(0)	(100)	(0)	(100)
<b>Résultat global</b>					<b>24 431</b>	<b>24 431</b>	<b>33 835</b>	<b>58 266</b>
<b>Capitaux propres au 31/12/21</b>	<b>29 983</b>	<b>119 931</b>	<b>273 447</b>	<b>(84 607)</b>	<b>24 430</b>	<b>333 203</b>	<b>192 309</b>	<b>525 512</b>

## NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2021

### PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

<b>Note 1</b> Faits marquants	152
<b>Note 2</b> Méthode d'évaluation/principes de consolidation	153
<b>Note 3</b> Périmètre de consolidation	159

### NOTE 4 INFORMATIONS SECTORIELLES

— Chiffre d'affaires	162
— Résultat opérationnel courant	162
— Investissements corporels et incorporels	162
— Dotations/reprises d'amortissements et provisions	162

### INFORMATIONS SUR LE BILAN

<b>Note 5.1</b> Immobilisations incorporelles	164
<b>Note 5.2</b> Immobilisations corporelles	166
<b>Note 5.3</b> Actifs financiers	167
<b>Note 5.4</b> Participations dans les entreprises associées	167
<b>Note 5.5</b> Stocks et en-cours	167
<b>Note 5.6</b> Créances clients	168
<b>Note 5.7</b> Autres créances	168
<b>Note 5.8</b> Impôts différés	168
<b>Note 5.9</b> Equivalents de trésorerie	169
<b>Note 5.10</b> Capitaux propres	170
<b>Note 5.11</b> Provisions pour indemnités de fin de carrière	172
<b>Note 5.12</b> Provisions pour risques et charges courantes	173
<b>Note 5.13</b> Dettes financières	173
<b>Note 5.14</b> Autres dettes	176
<b>Note 5.15</b> Variation du besoin en fonds de roulement	177
<b>Note 5.16</b> Tableau de passage variation bilan / variation tableau flux de trésorerie	177

### INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

<b>Note 6.1</b> Achats consommés et charges externes	178
<b>Note 6.2</b> Dotations aux amortissements et provisions	178
<b>Note 6.3</b> Autres produits et charges courants	178
<b>Note 6.4</b> Autres produits et charges opérationnels	178
<b>Note 6.5</b> Charges de personnel	178
<b>Note 6.6</b> Résultat financier	179
<b>Note 6.7</b> Charge d'impôt	179

### AUTRES INFORMATIONS

<b>Note 7</b> Effectifs	180
<b>Note 8</b> Engagements hors bilan	180
<b>Note 9</b> Informations sur les parties liées	181
<b>Note 10</b> Note sur les risques	182
<b>Note 11</b> Autres informations	182
<b>Note 12</b> Honoraires des Commissaires aux comptes	183

# NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2021

L'ensemble des informations données ci-après est exprimé en milliers d'euros, sauf indication contraire.

Les présentes notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés annuels au 31 décembre 2021 qui ont été arrêtés par le Conseil d'administration de la société GL events SA du 9 mars 2022 qui en a aussi autorisé la publication.

GL events (59 Quai Rambaud – 69002 LYON) est une société anonyme de droit français, immatriculée en France sous le numéro 351 571 757 (RCS Lyon) et soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier aux dispositions du Code de commerce.

## NOTE 1 FAITS MARQUANTS

### Reprise des activités

Après de long mois d'attente, le Groupe a pu redémarrer ses activités événementielles de manière étalée en fonction des levées des contraintes administratives et des restrictions. En Asie et au Moyen Orient dès le 1<sup>er</sup> trimestre, en Europe à compter du mois de juin 2021 et à la fin du 3<sup>ème</sup> trimestre en Amérique du Sud. Au global, le volume d'activité affiche une progression de 54,6% (+55,5% à périmètre et change constant), pour atteindre 741,2 M€ à fin 2021. Cette performance, dans un contexte toujours complexe d'un point de vue sanitaire, illustre la forte dynamique de reprise de la demande dès que les autorisations de se rassembler sont accordées, mais aussi la capacité de GL events à redéployer son offre avec réactivité.

### Renouvellement du label Safe & Clean (APAVE)

Le Groupe a obtenu, en novembre 2021, le renouvellement du label Safe & Clean délivré par l'APAVE, pour l'ensemble de ses établissements et activités en France et à l'international (hors Chine). Ce label valide l'ensemble des mesures de prévention mises en œuvre pour faire face à l'épidémie et assurer la sécurité du public et de ses collaborateurs lors de la tenue d'événements.

### Amélioration de la liquidité

Tout au long de cette crise, le Groupe a mis en place l'ensemble des mesures permettant de préserver la santé de ses collaborateurs, la poursuite de ses activités et ses capacités de rebond. Le Groupe a tiré ses lignes de financements (tirage du solde du RCF en février 2021 pour 100 M€) et mis en place une nouvelle ligne de PGE d'un montant de 126 M€. A fin décembre 2021, le Groupe affiche une liquidité de 620 M€. Conscient de son rôle dans l'écosystème de l'évènementiel, le Groupe a tenu l'ensemble de ses engagements envers ses prestataires, délégataires et partenaires financiers. Dans ce contexte, le Groupe a su poursuivre son développement:

### Augmentation de capital Chine

GL events Greater China a réalisé une augmentation de capital qui a permis l'entrée de Nexus Point. Cette opération, qui valorise pre-money les participations à 259 M€, alloue des moyens financiers complémentaires au Groupe pour poursuivre son développement par des acquisitions ciblées. Nexus Point apportera ses connaissances sectorielles, ses ressources et son savoir-faire en matière d'identification des cibles, de réalisation de transactions et d'expérience dans la

création de valeur des participations. Une première tranche est intervenue en mars 2021 à hauteur de 77 M€ pour Nexus Point et de 38 M€ pour GL events. Une seconde tranche sera réalisée dès formalisation des décisions de croissances externes (à réaliser dans les 2 ans), à hauteur de 115 M€ pour Nexus Point et 26 M€ pour GL events.

A l'issue des deux opérations, GL events et le management local détiendront ensemble 63% du capital de la holding (58% détenus par GL events). Cette opération valide la stratégie mise en œuvre depuis 18 mois et renforce la valeur et la qualité des actifs détenus en Chine.

### Augmentation de capital GL events Sports

GL events Sports a ouvert son capital à Montefiore Investment, gestionnaire du fonds « Nov Tourisme – Relance Durable France ». Une augmentation de capital réservée de 10 M€ a été réalisée sur la base d'une valorisation pre-money des activités de GL events Sports (LOU SASP, Brasserie du LOU, GL events Equestrian) à 50 M€. Une opération complémentaire d'un montant similaire (10 M€) a également été réalisée par les Actionnaires historiques de la société. Cette opération est mise en œuvre afin de poursuivre le développement des activités du site du Matmut Stadium de Gerland.

### Entrée de la société Créatifs

Le Groupe a fait l'acquisition, au 31 décembre 2021, de 100% du capital de la société Créatifs, acteur de référence dans le secteur de l'évènementiel. Cette société assure l'ensemble des prestations de création, réalisation et installation de stands particuliers et de zones communes des salons, foires et expositions.

### Renforcement à Sao Paulo

Le Groupe a remporté l'appel d'offre relatif à la gestion du complexe évènementiel d'Anhembi, situé au cœur de Sao Paulo (Brésil) : un contrat de concession d'une durée de 30 ans portant sur l'exploitation du parc d'expositions et du centre des congrès (93 000 m<sup>2</sup>) et des espaces extérieurs (400 000 m<sup>2</sup>). L'activité attendue post réalisation des travaux de rénovation devrait se situer entre 25 à 30 M€ générant une rentabilité opérationnelle de 28 à 31%. En outre, le Groupe pourra valoriser la réserve foncière de 270 000 m<sup>2</sup> qui permettra de financer le capex de renouvellement du site. Dans ce cadre, un 1<sup>er</sup> accord de négociation exclusive a été signé avec Live Nation & Oak View Group afin d'implanter une Arena.



### 5<sup>ème</sup> étage de La Samaritaine

GL events a enrichi l'offre de la « Destination Paris » en se voyant confier, par le Groupe LVMH et sa filiale DFS, l'exploitation du 5<sup>ème</sup> étage de La Samaritaine pour une durée de 10 ans. Dans ce lieu mythique, GL events a développé un concept innovant (restaurant, bar, lounge et studio évènementiel privatisable). Le décor de ce nouvel espace a été conçu par Jean Michel Wilmotte et il sera exploité avec des partenaires expérimentés: La Folie Douce et le chef étoilé Mathieu Vianney. L'activité attendue en année pleine sera proche de 10 M€.

## NOTE 2 MÉTHODES D'ÉVALUATION ET PRINCIPES DE CONSOLIDATION

### 2.1 RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Les comptes consolidés de l'exercice 2021 sont établis en conformité avec les normes et interprétations comptables internationales (IAS/IFRS) adoptées par l'Union européenne et applicables au 31 décembre 2021. Ces normes et interprétations sont appliquées de façon constante sur les exercices présentés.

Le Groupe a adopté les normes, amendements et interprétations suivants qui sont applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Leur date d'application coïncide avec celle de l'IASB :

- Amendements à IFRS 4 - Contrats d'assurance - exemption provisoire d'application IFRS 9,
- Amendements à IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16 - en lien avec la réforme des taux interbancaires de référence («taux benchmark») - phase 2,
- Amendements à IFRS 16 - Allègements de loyer liés au Covid-19 au-delà du 30 juin 2021.

Ces textes n'ont pas d'incidence sur les états financiers consolidés du Groupe.

Le Groupe a tenu compte, dans l'évaluation des engagements vis-à-vis du personnel des impacts de la décision d'agenda de l'IFRIC intervenue en avril 2021. Celle-ci porte sur la prise en compte, dans le rythme de comptabilisation des engagements, des paliers d'acquisition des droits et des plafonnements de ceux-ci. L'impact au 31 décembre 2021 n'est pas significatif.

Le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée de normes, amendements et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

#### Norme IFRS 16 – Contrats de location

La norme IFRS 16 est appliquée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 par le Groupe. La part des redevances variables et les services associés ne sont pas inclus dans le montant retraité, seuls les loyers fixes le sont.

Les durées retenues pour les contrats de location/ concessions en cours ont été les suivantes :

- Contrats de concession: durée restante des contrats,
- Baux commerciaux avec durée ferme: durée restante jusqu'à la fin de la période ferme, avec un minimum de 5 ans,
- Contrats ayant une durée restante inférieure à 5 ans et comportant une option de renouvellement à la main du preneur: une période de renouvellement est retraitée au titre de la norme IFRS 16.

Conformément à la norme, les taux d'actualisation retenus pour l'évaluation des actifs sont ceux que les sociétés du Groupe auraient eu unitairement, en lien avec les objectifs du Groupe et en tenant compte des taux usuels de financements locaux (de 2% à 10%).

Pour rappel, la norme n'a pas d'impact sur le calcul des covenants financiers. En effet, les contrats d'emprunts prévoient que les calculs des ratios financiers doivent être réalisés hors dettes liées à la norme IFRS 16.

Conformément à l'amendement IFRS 16 paru en mai 2020, les exonérations et allègements de loyers perçus n'ont pas donné lieu à modification des contrats retraités par la norme (que ce soit dans la durée, ou dans le montant du loyer retraité).

### 2.2 BASES D'ÉVALUATION

Les états financiers sont préparés selon le principe du coût historique, à l'exception des valeurs mobilières de placement et des instruments dérivés qui ont été évalués à leur juste valeur. Les passifs financiers sont évalués selon le principe du coût amorti. Les actifs et passifs couverts et les instruments de couverture sont évalués à la juste valeur.

### 2.3 UTILISATION D'ESTIMATIONS ET HYPOTHESES

La préparation des états financiers nécessite des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants d'actifs et de passifs inscrits au bilan consolidé, les montants de charges et de produits du compte de résultat et les engagements relatifs à la période arrêtée. Les résultats réels ultérieurs pourraient être différents. Ces estimations et hypothèses font l'objet de révisions et d'analyses régulières qui intègrent les données historiques et les données prévisionnelles.

Ces hypothèses concernent principalement l'évaluation de la valeur recouvrable des actifs (notes 2.5.1 à 2.5.5), l'activation des impôts différés sur déficit (note 2.5.12), l'évaluation des indemnités de fin de carrières (note 2.5.16) et les provisions pour risques et charges (note 2.5.15).

Ces hypothèses, estimations ou appréciations établies sur la base d'informations ou situations existant à la date d'établissement des comptes, peuvent se révéler ultérieurement différentes de la réalité.

### 2.4 MODALITÉS DE CONSOLIDATION

#### 2.4.1 Principes de consolidation

##### Filiales

Les filiales sont les entités contrôlées de manière exclusive par le Groupe. Elles sont consolidées par intégration globale. Le Groupe contrôle une entité lorsque les conditions suivantes sont réunies:

- le Groupe détient le pouvoir sur l'entité (capacité de diriger ses activités pertinentes, à savoir celles qui ont une incidence importante sur les rendements de l'entité) via la détention de droits de vote ou d'autres droits,
- le Groupe est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité,
- le Groupe a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il en obtient.

### Existence du pouvoir

Le périmètre des droits de vote pris en considération pour apprécier la nature du contrôle exercé par le Groupe sur une entité et les méthodes de consolidation applicables intègre l'existence et l'effet de droits de vote potentiels dès lors que ces derniers sont exerçables à la date d'appréciation du contrôle ou au plus tard lorsque les décisions concernant la direction des activités pertinentes doivent être prises. Ces droits de vote potentiels peuvent provenir, par exemple, d'options d'achat d'actions ordinaires existantes.

Lorsque les droits de vote ne sont pas pertinents pour déterminer l'existence ou l'absence de contrôle d'une entité par le Groupe, l'évaluation de ce contrôle doit tenir compte de tous les faits et circonstances y compris l'existence d'un ou plusieurs accords contractuels.

Le pouvoir peut s'exercer au travers de droits substantiels, à savoir la capacité pratique de diriger les activités pertinentes de l'entité sans obstacle ni contrainte. Certains droits ont pour but de protéger les intérêts de la partie qui les détient (droits protectifs), sans toutefois donner le pouvoir sur l'entité à laquelle les droits se rattachent. Si plusieurs investisseurs ont chacun des droits effectifs leur conférant la capacité de diriger unilatéralement des activités pertinentes différentes, celui qui a la capacité effective de diriger les activités qui affectent le plus les rendements de l'entité, détient le pouvoir.

### Exposition aux rendements variables

Le contrôle ne peut exister que si le Groupe est exposé significativement à la variabilité des rendements générés par son investissement ou son implication dans l'entité. Les rendements variables rassemblent toutes sortes d'expositions (dividendes, assistances, redevances, prestations de services...); ils peuvent être uniquement positifs, uniquement négatifs, ou tantôt positifs et tantôt négatifs.

### Lien entre pouvoir et rendements variables

Le pouvoir sur les activités pertinentes ne confère pas le contrôle au Groupe si ce pouvoir ne permet pas d'influer sur les rendements variables auxquels le Groupe est exposé en raison de ses liens avec l'entité.

### Partenariats

Dans le cadre d'un partenariat (activité conjointe ou co-entreprise), le Groupe exerce un contrôle conjoint sur l'entité considérée si les décisions concernant les activités pertinentes de cette dernière requièrent le consentement unanime des différentes parties partageant ce contrôle. La détermination du contrôle conjoint repose sur une analyse des droits et obligations des partenaires à l'accord. Dans le cas d'une activité conjointe ou d'une structure juridique commune (joint-opération), les différentes parties qui exercent le contrôle conjoint ont des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs. Le Groupe doit alors comptabiliser de manière distincte sa quote-part dans chacun des actifs et des passifs ainsi que sa quote-part dans les charges et produits afférents. Dans le cas d'une co-entreprise (joint-venture), les différentes parties ont des droits sur l'actif net de celle-ci. Ces co-entreprises sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

### Entreprises associées

Les entreprises associées sont les entités dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable. Ces entreprises associées sont mises en équivalence dans les états financiers consolidés du Groupe. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financières et opérationnelles d'une entité

sans toutefois en exercer un contrôle exclusif ou un contrôle conjoint. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'existence d'opérations inter-entreprises importantes, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique.

L'influence notable sur les politiques financières et opérationnelles d'une entité est présumée lorsque le Groupe dispose directement ou indirectement d'une fraction au moins égale à 20% des droits de vote de cette entité. La mise en équivalence est une méthode qui consiste à comptabiliser initialement la participation au coût et à l'ajuster par la suite pour prendre en compte les changements de la quote-part de l'investisseur dans l'actif net de l'entité émettrice qui surviennent postérieurement à l'acquisition. Le résultat net de l'investisseur comprend sa quote-part du résultat net de l'entité émettrice, et les autres éléments du résultat global de l'investisseur comprennent sa quote-part des autres éléments du résultat global de l'entité émettrice.

La liste des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation du Groupe se trouve en [note 3](#).

### 2.4.2 Méthodes de conversion des comptes des filiales étrangères

Les états financiers des filiales étrangères ont été convertis en appliquant les méthodes suivantes :

- Les capitaux propres de la filiale sont convertis au cours historique,
- Le bilan (hors capitaux propres) est converti au cours de clôture,
- Le compte de résultat est converti au cours moyen.

Les écarts de conversion résultant de l'application des cours historiques et des cours moyens, par rapport au cours de clôture, sont imputés dans les réserves consolidées (pour la quote-part du Groupe).

Les pertes et gains de change résultant de la conversion et de l'élimination d'opérations ou créances et dettes intragroupes exprimées dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle de la société concernée sont enregistrés au compte de résultat, à moins qu'ils ne proviennent d'opération de financement intragroupe à long terme pouvant être considérées comme des opérations en capital : ils sont dans ce cas inscrits dans les capitaux propres en « Ecart de conversion ».

### 2.4.3 Elimination des opérations et soldes intragroupes

Tous les soldes réciproques entre les sociétés du Groupe et autres opérations intragroupes (achats et ventes, dividendes, etc.) ainsi que les dotations aux provisions sur les titres et comptes courants de participations consolidées sont éliminés.

### 2.4.4 Transactions avec les intérêts minoritaires

Les cessions de participations qui n'aboutissent pas à une perte de contrôle sont comptabilisées comme des transactions de capitaux propres (c'est-à-dire des transactions avec d'autres Actionnaires agissants en tant que tels). La valeur comptable des intérêts part du groupe et des intérêts non contrôlés doit être ajustée en conséquence. Toute cession qui entraîne une perte de contrôle exclusif, du contrôle conjoint, d'influence notable ou une dilution, donnera lieu à un résultat de cession.

Dans le cadre de prises de participations complémentaires sans changement de contrôle, les impacts sont comptabilisés par capitaux propres sans génération d'un goodwill complémentaire.

Lorsqu'une acquisition complémentaire des titres classés précédemment en titres destinés à la vente conduit à une première consolidation, quelle que soit la méthode (intégration globale ou mise en équivalence), les titres antérieurement détenus sont réévalués par contrepartie du compte de résultat.

## 2.5 MÉTHODE ET RÈGLES D'ÉVALUATION

### 2.5.1 Regroupements d'entreprises et écarts d'acquisition

Le Groupe comptabilise à leur juste valeur à la date de prise de contrôle les actifs, passifs, passifs éventuels identifiables de l'entité acquise.

Le coût d'acquisition est le prix payé par le Groupe dans le cadre d'une acquisition, ou l'estimation de ce prix si l'opération se fait sans versement de trésorerie, à l'exclusion des frais liés à l'acquisition d'une entreprise ou groupe d'entreprise constatés en charges de la période.

Lorsque l'accord prévoit un ajustement du prix d'achat dépendant d'événements futurs, le Groupe inclut le montant de cet ajustement dans le coût du regroupement d'entreprises à la date d'acquisition si cet ajustement est probable et peut être mesuré de manière fiable.

L'écart d'acquisition représente l'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur de la quote-part du Groupe dans les actifs nets identifiables de la société à la date d'acquisition.

Les écarts d'acquisition résultant de l'acquisition d'une filiale sont comptabilisés sur la ligne « Ecarts d'acquisition ». Les écarts d'acquisition résultant de l'acquisition d'une entreprise associée sont comptabilisés sous la rubrique « Titres mis en équivalence ». Les écarts d'acquisition négatifs sont directement comptabilisés en résultat.

Le Groupe dispose d'un délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprises considéré. Toute modification du prix d'acquisition, effectuée en dehors du délai d'affectation, a pour contrepartie le résultat sans modification du coût d'acquisition ou de l'écart d'acquisition.

En application de la norme IAS 36, à chaque clôture d'exercice et lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, les écarts d'acquisition font l'objet de tests de dépréciation réalisés au niveau des Unités Génératrices de Trésorerie tels que décrits dans la note 2.5.5.

### 2.5.2 Autres immobilisations incorporelles

Les frais de recherche ainsi que les frais de développement, les frais de préouverture et les frais de premier établissement ne répondant pas aux critères d'immobilisation de la norme IAS 38 sont comptabilisés en charges.

Les immobilisations incorporelles sont amorties selon leur durée d'utilité. Les durées d'amortissement sont les suivantes :

	<b>Durées</b>
Concessions	10 à 50 ans
Logiciels	3 ans

### 2.5.3 Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 – *Immobilisations corporelles*, les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition, diminuée des amortissements cumulés et des pertes de valeur.

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement, selon une approche par composants, sur leur durée d'utilité généralement retenue comme suit :

	<b>Durées</b>
Immeubles de bureaux	10 à 50 ans
Bâtiments industriels	10 à 50 ans
Agencements et installations	10 ans
Matériel et outillage industriel	2 à 7 ans
Matériel de transport	3 à 5 ans
Mobilier et matériel de bureau	2 à 10 ans

### 2.5.4 Matériels Locatifs

Le matériel locatif immobilisé est enregistré au coût d'acquisition, diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur, selon le traitement de référence de la norme IAS 16 – *Immobilisations corporelles*.

Pour constater la dépréciation relative à l'usure résultant des locations successives des biens immobilisés, les amortissements sont fondés sur les durées d'utilité suivantes :

	<b>Durées</b>
Planchers	7 à 10 ans
Mobiliers	4 ans
Structures et entoillages	5 à 15 ans
Tribunes et gradins	5 à 10 ans
Autres matériels locatifs	2 à 7 ans

En conformité avec les recommandations et observations de l'ANC du 15 janvier 2021, et dans le contexte inédit de crise de l'exercice 2020, le Groupe a fait évoluer le rythme d'amortissement de son matériel locatif, passant d'une méthode linéaire à une approche liée à la consommation réelle des avantages économiques de ces dits actifs. Aussi, une analyse sur l'exercice 2020 de la non-rotation de ces actifs a conclu à une non-utilisation moyenne de 81% du matériel locatif sur la période 2020, qui s'est traduite dans les comptes par une modification du plan d'amortissement de ces biens.

### 2.5.5 Dépréciations d'actifs

#### Règle de dépréciation

La valeur recouvrable d'un actif représente sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou sa valeur d'utilité si celle-ci est supérieure.

La valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès que des événements ou modifications d'environnement de marché ou des éléments internes indiquent un risque de perte de valeur durable. Elle est testée au moins une fois par an, lors de la clôture annuelle, pour les actifs à durée de vie indéfinie (catégorie limitée aux écarts d'acquisition et aux fonds de commerce).

Une perte de valeur est comptabilisée dès lors que la valeur recouvrable de l'actif ou groupe d'actifs testé est inférieur à sa valeur comptable.

La dépréciation est comptabilisée en « Autres produits et charges opérationnels ».

Les dépréciations des écarts d'acquisition sont irréversibles. Les dépréciations relatives aux autres immobilisations corporelles et incorporelles sont, quant à elles, réversibles dès lors qu'il y a une évolution favorable de la valeur recouvrable de l'actif.

### **Définition des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT)**

Les UGT sont constituées des sociétés d'exploitation. Pour les besoins des tests de valeur, les écarts d'acquisition sont affectés au niveau des Groupes d'UGT qui constituent des ensembles homogènes, générant des flux de trésorerie largement indépendant de flux de trésorerie générés par les autres UGT.

Les UGT sont ainsi regroupées sur la base des 3 métiers du Groupe : Live, Exhibitions, Venues. Cette approche est cohérente avec l'organisation interne, les orientations stratégiques du Groupe et le suivi de la performance.

### **Modalité de détermination de la valeur recouvrable**

La valeur recouvrable des groupe d'UGT (écarts d'acquisition, immobilisations corporelles & incorporelles, BFR) définis ci-avant correspond à la somme des valeurs d'utilité des UGT composant les groupe d'UGT, déterminée à partir des flux de trésorerie futurs d'exploitation des sociétés.

Ces flux opérationnels proviennent des plans à moyen terme (cinq ans) complétés d'une valeur terminale correspondant à la projection à l'infini des flux normatifs générés par l'actif considéré.

Afin de maintenir les actifs en état normal d'utilisation, les dépenses de maintenance et de rénovation sont incluses dans les flux opérationnels.

Le taux d'actualisation retenu est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré du capital (WACC), il s'agit d'un taux (distinct par UGT) appliqué à des flux futurs après impôt. Ce taux correspond au taux de rendement attendu par un investisseur dans le domaine d'activité concerné. Ce taux inclus également une prime de risque.

Pour les UGT exploitées dans le cadre de contrat de concession ou de location (métier Venues du Groupe), le Groupe gère ces contrats dans une optique de continuité d'exploitation (tant au niveau de la gestion du site qu'au niveau de l'entretien / investissement pour maintenir ou accroître son activité).

En conséquence, le Groupe mesure la valeur recouvrable des groupes d'UGT dans une optique de poursuite de ses activités de concessionnaire au-delà de la date de fin de concession, compte tenu des prolongations déjà obtenues par le passé. La gestion quotidienne et la politique d'investissement s'inscrivent ainsi dans une logique de maintien ou d'accroissement de l'attractivité des sites considérés.

### **2.5.6 Contrats de location**

Les biens immobiliers acquis par voie de location-financement sont comptabilisés à l'actif pour la valeur du bien à la date d'entrée dans le périmètre. Les autres biens corporels acquis sous forme de location-financement d'une valeur d'origine supérieure à 75 milliers d'euros sont comptabilisés à l'actif immobilisé ou en matériel locatif pour la valeur du bien à la date de conclusion du contrat. Ils sont amortis ou dépréciés selon les méthodes décrites ci-dessus. La valeur du capital représentative de la dette restant due est inscrite dans les dettes financières. Les charges de l'exercice sont retraitées en conséquence.

### **2.5.7 Contrats de délégations et concessions**

L'IFRIC a publié son interprétation sur le traitement des contrats de concessions de services (IFRIC 12) pour une application obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Nonobstant le contexte juridique régissant les relations entre les collectivités locales et GL events, les contrats de délégations et concessions conclus par GL events n'entrent pas dans le cadre d'IFRIC 12, les conditions relatives à la définition des services fournis, à la fixation des prix et au contrôle à terme des infrastructures n'étant pas remplies pour les raisons suivantes :

- En matière de services, les délégants donnent toute latitude au Groupe GL events, pour garantir l'égalité d'accès à l'infrastructure sans discrimination et l'utilisation la plus large possible des équipements confiés,
- En matière de prix, les délégants agréent les tarifs proposés par le délégataire, lesquels sont déterminés par rapport au marché et soumis à pleine concurrence,
- En matière de contrôle, les équipements sont sous le contrôle des délégants qui en confient la gestion au Groupe, aucun droit sur l'infrastructure n'est transféré au délégataire. Toutefois, les travaux d'entretien ou d'amélioration réalisés pendant la période de mise en gestion sont systématiquement remis à la disposition du délégant au terme de l'accord, avec ou sans contrepartie selon les termes spécifiques de chaque contrat.

### **2.5.8 Immobilisations financières**

#### **Application de la norme IFRS 9 « Instruments financiers »**

La norme IFRS 9 a remplacé au 1<sup>er</sup> janvier 2018 la norme IAS 39 « Instruments financiers » ; elle a défini les règles applicables en matière de classement et de comptabilisation des instruments financiers, de dépréciation d'actifs financiers (avec en particulier, pour l'évaluation des créances clients, le recours à un modèle de pertes attendues en remplacement du modèle de pertes encourues), ainsi qu'en matière de comptabilité de couverture. Cette norme a été appliquée par le groupe de façon rétrospective et limitée.

#### **Classement et évaluation des instruments financiers**

L'application rétrospective s'est traduite par la nécessité de distinguer pour le Groupe dans la catégorie des « titres disponibles à la vente », les actifs financiers réévalués à la juste valeur par contrepartie des autres éléments du résultat global et les actifs financiers réévalués à la juste valeur par résultat. Ainsi, le Groupe définit à chaque acquisition de titres le choix d'affectation en fonction de sa stratégie.

#### **Comptabilisation**

Les instruments financiers sont composés de titres de sociétés non consolidées, d'actions de sociétés cotées, de prêts et créances financières à long terme.

Ces actifs financiers sont analysés et classés en 4 catégories :

- détenus à des fins de transaction (titres achetés et détenus principalement dans le but de les revendre à court terme),
- détenus jusqu'à leur échéance (titres donnant droit à des paiements déterminés ou déterminables et à échéance fixée, que le Groupe a la capacité et l'intention expresse de conserver jusqu'à maturité),
- prêts et créances,
- et disponibles à la vente (tous les actifs financiers non classés dans l'une des catégories précédentes).

La classification dépend des raisons ayant motivé l'acquisition des actifs financiers. La classification est déterminée lors de la comptabilisation initiale.

Les titres détenus à des fins de transaction sont évalués en juste valeur et les pertes et profits latents sont comptabilisés au compte de résultat.

Les actifs financiers désignés comme détenus jusqu'à leur échéance sont évalués au coût amorti suivant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les prêts et créances sont comptabilisés au coût amorti suivant la méthode du taux d'intérêt effectif. Ils peuvent faire l'objet d'une provision pour dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur.

Les titres disponibles à la vente sont comptabilisés en juste valeur (définie par le cours de bourse lorsqu'il est disponible). Les pertes et gains latents, correspondant aux variations de valeurs temporaires de ces actifs, sont enregistrés dans les capitaux propres. Lorsque les titres sont cédés ou dépréciés, les pertes et gains latents cumulés, précédemment enregistrés en capitaux propres, sont alors comptabilisés dans le compte de résultat.

Les titres de participation dans des sociétés non consolidées rentrent dans la catégorie des titres disponibles à la vente. Lorsqu'ils correspondent à des participations minoritaires non consolidées dans des sociétés cotées (titres disponibles à la vente), ces titres sont évalués à leur juste valeur cotée à la clôture de l'exercice. Dans le cas où il s'agit de titres dont la juste valeur ne peut être estimée de manière fiable, ils restent évalués au coût historique.

#### **Dépréciation**

Lors de chaque clôture, le Groupe recherche toute indication objective de perte de valeur d'un actif financier ou groupe d'actifs financiers. Dans le cas de titres classés comme disponibles à la vente, une baisse substantielle (+20%) ou prolongée (supérieure à six mois) de la juste valeur en dessous du coût d'acquisition est une indication de perte de valeur. En présence d'une telle indication pour des actifs financiers disponibles à la vente, la perte cumulée – égale à la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur actuelle, diminuée de toute perte de valeur précédemment comptabilisée en résultat pour cet actif financier – est sortie des capitaux propres et comptabilisée en résultat.

Si une perte de valeur est constatée, alors une dépréciation est comptabilisée. Les pertes de valeur comptabilisées en résultat sur les actifs disponibles à la vente ne peuvent être reprises par résultat que lors de la cession des titres.

#### **2.5.9 Stocks de matières consommables, de marchandises et d'encours de production**

Ils sont classés sur une ligne distincte dans l'actif courant. Ils sont évalués soit au dernier prix d'achat soit au coût moyen pondéré, une dépréciation est appliquée lorsque les produits sont obsolètes, non utilisés ou non conformes aux standards de qualité du Groupe.

Les encours et produits finis sont valorisés au coût de production qui peut comprendre les matières premières, les coûts de main d'œuvre directe et les coûts indirects de production. Les frais financiers ne sont pas retenus dans le calcul des coûts de production.

Les stocks sont composés d'éléments destinés à l'installation et à l'aménagement de stands provisoires (structure aluminium), ainsi que de revêtement au sol (planchers mécaniques).

#### **2.5.10 Créances et dettes**

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Celles libellées en monnaies étrangères et qui ne font pas l'objet d'une couverture à terme sont évaluées sur la base du dernier cours de change connu à la date de clôture. Les créances clients, appréciées au cas par cas, sont provisionnées pour tenir compte des éventuelles difficultés de recouvrement.

La norme IFRS 9 a requis la comptabilisation des pertes de crédit attendues sur les créances commerciales. Le Groupe a appliqué l'approche simplifiée de la norme et calculé des dépréciations basées sur l'historique de pertes de crédit du Groupe, appliquée sur le solde des créances clients ne présentant pas de risques avérés. Cette provision est réévaluée chaque année par résultat.

#### **2.5.11 Trésorerie et équivalents de trésorerie**

Les équivalents de trésorerie sont des placements à court terme, liquides, convertibles à tout moment en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque faible de variation de valeur. Ces placements de trésorerie sont valorisés à la juste valeur et les gains et pertes latents ou réalisés sont comptabilisés en résultat financier. La juste valeur est déterminée par référence au prix du marché à la date de clôture de l'exercice.

#### **2.5.12 Impôts**

La charge d'impôt comprend l'impôt exigible des différentes sociétés consolidées et l'impôt différé résultant de différence temporelle.

Les impôts exigibles sont calculés conformément à la législation fiscale applicable dans chaque pays.

Les différences temporelles entre les valeurs en consolidation des éléments d'actifs et de passifs, et celles résultant de l'application de la réglementation fiscale, donnent lieu à la constatation d'impôts différés.

Le taux d'impôt retenu pour le calcul des impôts différés est celui connu à la date de clôture ; les effets des changements de taux sont enregistrés sur la période au cours de laquelle la décision de changement est prise.

Les économies d'impôts résultant des déficits fiscaux reportables sont enregistrées en impôts différés actifs, dans la mesure où, ils pourront être imputés sur des profits taxables futurs. Par ailleurs, il est tenu compte des durées de report et des règles de plafonnement d'utilisation des déficits propres à chaque pays. Les possibilités d'imputations sont appréciées en fonction des prévisions disponibles établies par la direction. Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

#### **2.5.13 Actions propres**

Les actions auto-détenues sont déduites des capitaux propres, indépendamment de leur objectif d'acquisition et de détention, et le résultat afférent est éliminé du compte de résultat consolidé.

#### **2.5.14 Subventions d'investissement**

Les subventions d'investissement sont présentées en diminution de l'actif concerné, la quote-part de subvention virée au résultat étant constatée en diminution de l'amortissement de l'actif concerné.

### 2.5.15 Provisions pour risques et charges

Une provision est constituée dès lors qu'existe une obligation vis-à-vis d'un tiers, entraînant pour le Groupe un décaissement probable dont le montant peut être évalué de manière fiable. Les provisions pour risques et charges dont l'échéance est inférieure à un an sont comptabilisées en passif courant. Celles-ci sont revues en Comité des risques dont le fonctionnement est explicité en page 131.

### 2.5.16 Provisions pour indemnités de fin de carrière

Les engagements en matière d'indemnités de fin de carrière font l'objet dans les comptes consolidés d'une comptabilisation en provisions non courantes. Ils sont calculés selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées et prennent en compte les charges sociales afférentes.

La méthode intègre des paramètres tels que l'évaluation prévisible des salaires, la rotation des effectifs, le risque de mortalité et un taux d'actualisation.

### 2.5.17 Paiements fondés sur des actions

La norme IFRS 2, *Paiements fondés sur des actions*, traite des transactions réalisées avec le personnel ou avec d'autres tiers dont le paiement est fondé sur des actions. Au sein du Groupe, son application concerne les options d'achat d'actions accordées et les attributions d'actions gratuites au personnel. Conformément aux dispositions de cette norme, ces plans font l'objet d'une valorisation à la date d'attribution et d'une comptabilisation en charge de personnel en contrepartie des réserves, enregistrée linéairement sur la période d'acquisition des droits par les bénéficiaires, en général entre deux et trois ans. Pour valoriser les plans d'options d'achat d'actions, le Groupe utilise le modèle de Black et Scholes usuellement utilisé par le marché.

### 2.5.18 Passifs financiers

Les passifs financiers sont principalement constitués d'emprunts et de dettes financières courantes et non courantes auprès d'établissements de crédit. Ces passifs sont initialement comptabilisés au coût amorti, sur la base de leur taux d'intérêt effectif ; ils tiennent compte le cas échéant des coûts de transaction directement rattachables.

### 2.5.19 Instruments dérivés de couverture

L'utilisation par le Groupe GL events d'instruments dérivés (swaps de taux) a pour objectif la couverture des risques associés aux fluctuations des taux d'intérêts.

Pour chacun des instruments de couverture de flux de trésorerie futurs (cash flow hedge), le passif financier couvert est enregistré au bilan au coût amorti. Les variations de valeur de l'instrument dérivé sont enregistrées en capitaux propres. Au fur et à mesure que les frais ou produits financiers au titre de l'élément couvert affectent le compte de résultat pour une période donnée, les frais ou produits financiers enregistrés en capitaux propres au titre de l'instrument dérivé pour la même période sont transférés dans le compte de résultat.

Lorsqu'un instrument dérivé ne satisfait pas aux critères de la comptabilité de couverture, les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat.

### 2.5.20 Engagements d'achats donnés aux minoritaires

Conformément à IAS 32, les options de vente (put) de participation accordées par le Groupe GL events à des Actionnaires minoritaires de filiales consolidées par intégration globale sont comptabilisées en dette à leur juste valeur, soit le prix de rachat probable des minoritaires. Les engagements de rachats sur minoritaires sont traités par les capitaux propres, lorsque ce complément d'acquisition ne conduit pas à un changement de contrôle. Les variations de la dette relative aux engagements de rachats de minoritaires sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres.

La dette comptabilisée n'est pas actualisée compte tenu de l'impact non significatif.

### 2.5.21 Reconnaissance des revenus

Conformément à la norme IFRS 15, les revenus sont reconnus en fonction de la réalisation de nos obligations de performance. A l'exception de contrats de type Jumbo events et des contrats de locations longues durées, nos prestations comprennent une obligation de performance unique, qui se traduit par la réalisation de différents services non distincts dans le cadre du contrat, et qui sont étroitement liés entre eux.

#### GL events Live

La reconnaissance des revenus est réalisée de la manière suivante :

- Les revenus issus de la mise à disposition d'installations générales pour des événements de courte durée avec une redondance avérée sont reconnus en totalité lors de l'ouverture de la manifestation/événement.
- Les revenus issus des ventes des matériels locatifs immobilisés sont constatés lors de la livraison effective des biens au preneur. Les valeurs nettes comptables des biens cédés sont classées en charge d'exploitation.
- Les revenus issus des contrats de location sans terme particulier et des contrats de location longue durée sont appréhendés sur une base mensuelle.
- La reconnaissance des revenus issus des contrats « Jumbo events » se fait en fonction de l'atteinte des différentes obligations de performance.
- De manière générale, ces contrats comportent plusieurs phases distinctes et identifiables: ingénierie conceptuelle (études, conceptions), aménagement des zones d'accueil, logistique, montage / démontage, prestations durant l'évènement, qui permettent une reconnaissance des revenus lors de l'achèvement de chaque phase. La durée de réalisation de ces chantiers peut s'étaler entre 2 et 6 mois en fonction de la taille de l'évènement et de l'ampleur des prestations réalisées.
- En cas d'identification de pertes à terminaison, une provision est constatée.

#### GL events Exhibitions

Les revenus des salons-expositions et des événements organisés par le Groupe sont enregistrés en totalité lors de l'ouverture de la manifestation au public.

#### GL events Venues

Les revenus sont appréhendés au premier jour de l'ouverture au public de la manifestation accueillie.

À la clôture de l'exercice, il n'existe pas d'actifs et de passifs significatifs pris de manière individuel pour les contrats réalisés au cours de l'exercice 2021.

### 2.5.22 Traitement de la CVAE

Les contributions composant la CET (la CFE et la CVAE) sont classées en charges opérationnelles, sans changement par rapport à celui retenu pour la Taxe Professionnelle.

### 2.5.23 Résultat par action

Le résultat par action est calculé sur la base du nombre pondéré moyen d'actions en circulation durant l'exercice, sous déduction du nombre d'actions auto-détenues. Pour les deux derniers exercices, le nombre d'actions s'établit ainsi :

Années	Nb d'actions moyen	Actions auto-détenues	Nb d'actions pondéré
2020	29 982 787	-635 085	29 347 702
2021	29 982 787	-1 120 039	28 862 748

### 2.5.24 Résultat par action dilué

Le résultat par action après dilution est établi sur la base du nombre moyen pondéré d'actions avant dilution majoré du nombre moyen pondéré d'actions qui résulterait de la levée, durant l'exercice, des options de souscriptions existantes ou de tout autre instrument dilutif. Pour les deux derniers exercices, le nombre d'actions dilué s'établit ainsi :

Années	Nbre d'actions pondéré	Plan actions gratuites	Nbre d'actions dilué
2020	29 347 702	816 570	30 164 272
2021	28 862 748	817 590	29 680 338

### 2.5.25 Tableau des flux de trésorerie consolidé

Le tableau de flux est présenté conformément à la norme IAS 1 et intègre notamment les règles suivantes :

- les plus et moins-values de cession sont présentées pour leurs montants nets d'impôt,
- les dépréciations d'actifs courants sont présentées au niveau de la variation des flux de trésorerie liée aux actifs courants,
- le poste Trésorerie nette affectée aux acquisitions et cessions de filiales correspond au prix d'acquisition, minoré de la partie du prix non encore payé, et minoré de la trésorerie nette disponible (ou majoré de la trésorerie passive courante) à la date d'acquisition, avec une logique similaire retenue pour les opérations de cession,
- les lignes Trésorerie nette à l'ouverture et Trésorerie nette à la clôture correspondent à la trésorerie active (disponibilités, valeurs mobilières de placement) minorée de la trésorerie passive courante (concours bancaire, dailly, minorée des effets escomptés non échus) ; elles n'intègrent pas les comptes courants avec les sociétés non consolidées.

## NOTE 3 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les évolutions de périmètre ayant affecté les comptes consolidés 2021 sont les suivantes :

Sociétés	Activité	Pays	Date d'entrée ou de sortie
GL events Doha	Live	Qatar	Intégration globale le 1 <sup>er</sup> janvier 2021
GL events Greater China	Holding	Chine	Intégration globale le 1 <sup>er</sup> janvier 2021
Restaurant Palais Mutualité	Venues	France	Mise en Equivalence le 1 <sup>er</sup> janvier 2021
Anhemi Convention Center	Venues	Brésil	Création le 1 <sup>er</sup> avril 2021
Pont Neuf Concept	Venues	France	Création le 1 <sup>er</sup> juin 2021
Première Vision Digital	Exhibitions	France	Fusion avec Première Vision le 30 juin 2021
Ranno	Live	France	Fusion avec Decorama le 30 novembre 2021
Congressium Ankara	Live	Turquie	Fusion avec Serenas le 30 novembre 2021
New Affinity	Live	Luxembourg	Sortie le 31 décembre 2021
Créatifs Participations	Live	France	Intégration globale le 31 décembre 2021
Alcyon Finance	Live	France	Intégration globale le 31 décembre 2021
Créatifs	Live	France	Intégration globale le 31 décembre 2021
Euro-Négoce	Live	France	Intégration globale le 31 décembre 2021

**ÉTATS FINANCIERS**  
COMPTES CONSOLIDÉS

Sociétés	Siège social	N° R.C.S.	% de contrôle		% d'intérêt		
			2021	2020	2021	2020	
<b>Société mère</b>							
GL events	Lyon	351 571 757					
<b>Filiales françaises consolidées</b>							
Adecor	Chilly Mazarin	378 230 569	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Agence CCC	Paris	433 592 813	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Alcyon Finance (1)	Live	410 169 148	100,00		100,00		IG
Alpha 1	Brignais	535 301 956	51,00	51,00	51,00	51,00	IG
Altitude Expo	Mitry Mory	379 621 220	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Auvergne Evénements	Cournon d'Auvergne	449 076 900	72,18	72,18	72,18	72,18	IG
Bleu Royal	Paris	750 800 625	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Brasserie du Lou (2)	Lyon	510 029 648	74,76	100,00	74,76	100,00	IG
Brelet Centre Europe	Strasbourg	437 742 059	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Caen Evenements	Caen	844 876 367	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Chorus	Vannes	414 583 039	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Créatifs (1)	Live	389 120 049	100,00		100,00		IG
Créatifs Participations (1)	Live	814 010 096	100,00		100,00		IG
Décorama	Chilly Mazarin	612 036 996	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Euro-Négoce (1)	Live	382 693 745	100,00		100,00		IG
Fabric Expo	Mitry Mory	379 666 449	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Fonction Meubles	Chilly Mazarin	378 230 676	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
FSO	Mouans Sartoux	403 427 776	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Audiovisuel	Brignais	317 613 180	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Cité Centre de Congrès Lyon New Co	Lyon	840 400 188	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Equestrian Sport (2)	Lyon	453 100 562	76,83	89,16	76,83	89,16	IG
GL events Exhibitions	Lyon	380 552 976	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events GPE	Lyon	853 712 651	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Live	Brignais	378 932 354	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Live Grand Ouest	Lyon	878 975 002	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Parc expo Metz Métropole	Metz	493 152 318	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Scarabée	Roanne	499 138 238	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events SI	Brignais	480 214 766	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Sport (2)	Lyon	450 511 209	76,83	89,16	76,83	89,16	IG
GL events Support	Brignais	480 086 768	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Venues	Lyon	495 014 524	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL Exhibitions Industrie	Lyon	879 104 248	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL Exhibitions SA	Lyon	879 428 258	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL Mobilier	Brignais	612 000 877	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Hall Expo	Brignais	334 039 633	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Jaulin	Chilly Mazarin	335 187 605	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Live ! by GL events	Paris	780 153 862	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Lou Rugby (2)	Lyon	432 723 559	74,76	86,77	74,76	86,77	IG
Lou Academy (2)	Lyon	844 349 464	74,76	86,77	74,76	86,77	IG
Lou Support - Venues (2)	Lyon	844 374 751	74,76	86,77	74,76	86,77	IG
Medobjectif	Paris	529 065 864	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Menuiserie Expo	Brignais	353 672 835	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Mont Expo	Brignais	342 071 461	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Polygone Vert	Brignais	320 815 236	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Pont Neuf Concept (1)	Paris	899 941 702	70,00		70,00		IG
Première Vision	Lyon	403 131 956	49,00	49,00	49,00	49,00	IG
Première Vision Digital (6)	Lyon	828 722 629		49,00		49,00	IG
Profil	Lyon	378 869 846	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
PV Corporate	Lyon	807 946 181	49,00	49,00	49,00	49,00	IG
Ranno Entreprise (7)	Chilly Mazarin	391 306 065		100,00		100,00	IG
Reims Expo Congrès Events	Reims	842 522 351	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Restaurant du Palais Brongniart	Paris	831 478 623	49,00	49,00	49,00	49,00	ME
Restaurant du Palais Mutualité (1)	Paris	842 298 606	50,00		50,00		ME
Saint Etienne Evenements	Saint Etienne	844 935 957	66,67	66,67	66,67	66,67	IG
SCI JDL Parking	Lyon	844 514 695	82,61	82,61	82,61	82,61	IG
Secil	Lyon	378 347 470	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Sepel	Chassieu	954 502 357	46,25	46,25	46,25	46,25	IG
Sign'Expo	Gonesse	492 842 349	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Sodem	Mesnil Simon	438 323 776	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Spaciotempo	Flixecourt	380 344 226	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Sté exploit. Centre Congrès Metz métropole	Metz	790 342 497	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Sté exploit. Centre Congrès St-Etienne	Saint Etienne	488 224 718	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Sté exploit. Centre Congrès Valenciennes	Anzin	817 786 460	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Sté exploit. d'Amiens Mégacité	Amiens	518 869 011	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Sté exploit. de Parcs d'Exposition	Paris	398 162 263	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Sté exploit. Palais Brongniart	Paris	518 805 809	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Sté exploit. Palais de la Mutualité	Brignais	517 468 138	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Sté exploit. Polydome Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	488 252 347	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Strasbourg Evenements	Strasbourg	384 911 129	46,36	46,36	46,36	46,36	IG
Toulouse Evenements	Toulouse	752 926 923	99,00	99,00	99,00	99,00	IG
Toulouse Expo	Toulouse	580 803 880	92,02	92,02	92,02	92,02	IG
Tranoi events (3)	Paris	888 038 239	90,00	100,00	90,00	100,00	IG
Vachon	Gonesse	343 001 772	85,00	85,00	85,00	85,00	IG



**ÉTATS FINANCIERS**  
COMPTES CONSOLIDÉS

Sociétés	Siège social	% de contrôle		% d'intérêt		
		2021	2020	2021	2020	
<b>Filiales étrangères consolidées</b>						
Adors	Ankara	86,36	86,36	86,36	86,36	IG
Aedita Latina	Rio de Janeiro	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Aganto	Newbury	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Aichi International Convention & Exhibition Center	Aichi	51,00	51,00	51,00	51,00	IG
Anhembi Convention Center (1)	Sao Paulo	100,00		100,00		IG
Ankara Uluslararası Kongre (5)	Ankara		86,36		86,36	IG
AVS Congrès LTEE	Port Louis	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Cabestan	Monaco	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
CACLP (4)	Shanghai	51,39	70,00	51,39	70,00	IG
CIEC Union (4)	Pekin	40,43	52,02	40,43	52,02	IG
Diagonal Food	Barcelone	92,00	92,00	92,00	92,00	IG
Dogan	Johannesburg	58,69	58,69	58,69	58,69	IG
Editel	Port Louis	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Fagga Promoção de eventos	Rio de Janeiro	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Fashion Source (4)	Shenzen	44,05	56,67	44,05	56,67	IG
Fisa	Santiago de Chile	60,00	60,00	60,00	60,00	IG
Flow Holding	Abu Dhabi	70,00	70,00	70,00	70,00	IG
Flow Solutions Air & Power	Abu Dhabi	70,00	70,00	70,00	70,00	IG
Frame	Ankara	86,36	86,36	86,36	86,36	IG
GL events Algérie	Alger	90,00	90,00	90,00	90,00	IG
GL events Asia	Hong Kong	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Belgium	Bruxelles	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Brazil Participacoes	Rio de Janeiro	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Brussels	Bruxelles	85,00	85,00	85,00	85,00	IG
GL events CCIB	Barcelone	80,00	80,00	80,00	80,00	IG
GL events Centro de Convenções	Rio de Janeiro	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Chili	Santiago de Chile	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Convencoes Salvador	Salvador	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Doha (1)	Qatar	100,00		100,00		IG
GL events Empredimentos Imobiliario	Rio de Janeiro	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Exhibitions China (4)	Hong Kong	73,42	95,00	73,42	95,00	IG
GL events Exhibitions Shanghai (4)	Shanghai	73,42	100,00	73,42	100,00	IG
GL events Exhibitions Fuarçilik	Ankara	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Exponet	Sydney	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Fashion Source	Hong Kong	95,00	95,00	95,00	95,00	IG
GL events Field&Lawn	Edimbourg	82,50	82,50	82,50	82,50	IG
GL events Food Turquie	Ankara	86,36	86,36	86,36	86,36	IG
GL events Greater China (1)	Hong Kong	73,42		73,42		IG
GL events China (ex Hong Kong) (4)	Hong Kong	73,42	100,00	73,42	100,00	IG
GL events Italie	Bologne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Japan Kabushiki Kaisha	Tokyo	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Live Chile	Las Condes	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Live Shenzen (ZZX) (4)	Shenzen	38,18	52,00	38,18	52,00	IG
GL events Macau (4)	Macau	73,42	100,00	73,42	100,00	IG
GL events Maroc	Casablanca	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Production LLC	Dubai Jebel Ali	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events South Africa	Johannesburg	69,39	69,39	69,39	69,39	IG
GL events Turquie	Istanbul	86,36	86,36	86,36	86,36	IG
GL events UK	Derby	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events USA	New-York	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Venues Holding Espana	Barcelone	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Venues UK	Castle Donington	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Vostok	Moscou	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Yuxiu Guangzhou Developpment (4)	Guangzhou	36,71	50,00	36,71	50,00	ME
GL Furniture (Asia) (4)	Hong Kong	44,05	60,00	44,05	60,00	IG
GL Litmus Events	New Delhi	70,00	70,00	70,00	70,00	IG
GL Middle East	Dubai Jebel Ali	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Grand hôtel Mercure	Rio de Janeiro	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Hungexpo	Budapest	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Imagine Labs (4)	Hong Kong	44,05	60,00	44,05	60,00	IG
Istanbul Fuarçilik	Istanbul	25,00	25,00	25,00	25,00	ME
Johannesburg Expo Center (JEC)	Johannesburg	41,74	41,74	41,74	41,74	IG
Logistics Fair	Bruxelles	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Live Brasil	Sao Paulo	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
New Affinity (1)	Luxembourg		100,00		100,00	IG
Nuevo Parque Vitacura	Santiago de Chile	90,00	90,00	90,00	90,00	IG
Padova Fiere	Padoue	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Perfexpo	Bruxelles	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Premiere Vision Inc	New-York	49,00	49,00	49,00	49,00	IG
Sao Paulo Expo	Sao Paulo	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Santos Convention Center	Santos	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Serenas	Ankara	86,36	86,36	86,36	86,36	IG
Spaciotempo Arquitecturas Efimeras	Barcelone	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Tarpulin Ingenieria de Proteccion SPA	Santiago de Chile	63,20	63,20	63,20	63,20	IG
Tarpulin Montajes SPA	Santiago de Chile	63,20	63,20	63,20	63,20	IG
Top Gourmet	Rio de Janeiro	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Traiteur Loriers Luxembourg	Luxembourg	60,00	60,00	60,00	60,00	IG
Unique Structure Holding	Abu Dhabi	70,00	70,00	70,00	70,00	IG
Wicked Tents	Abu Dhabi	70,00	70,00	70,00	70,00	IG
World Forum	La Haye	100,00	100,00	100,00	100,00	IG

ME : Mise en équivalence / IG : Intégration globale

(1) Entrée / Sortie de périmètre 2021 – (2) Suite aux augmentations de capital de GL events Sport & Lou Rugby, les participations de ces dernières et de leurs filiales ont été modifiées – (3) La participation dans la société Tranoi a été portée à 90% – (4) Suite à la réorganisation des filiales en Chine, et à l'entrée de Nexus point au capital de la holding chinoise, les taux de détention ont été modifiés – (5) La société Congressium Ankara a été fusionnée avec la société Serenas – (6) La société Première Vision Digital a été fusionnée avec la société Première Vision – (7) La société Ranno a été fusionnée avec la société Décorama

## NOTE 4 INFORMATIONS SECTORIELLES & INDICATEURS DE PERFORMANCE

Le Groupe GL events est organisé en trois secteurs d'activité.

**GL events Live** regroupe l'ensemble des métiers de l'événementiel corporate, institutionnel et sportif. Pour apporter des solutions clés en main depuis le conseil et la conception jusqu'à la réalisation.

**GL events Exhibitions** pilote et anime un grand nombre de salons propriétaires, sur différents secteurs (agroalimentaire, culture, textile).

**GL events Venues** gère un réseau de sites événementiels (centres de congrès, parcs d'expositions, salles de spectacles et halles multifonctionnelles) implantés dans de grandes villes en France et à l'international.

Le suivi de la performance opérationnelle du Groupe (reporting managérial mensuel des 3 secteurs d'activité) est réalisé avant impact de la norme IFRS 16. Pour cette raison, les informations de performance sont transmises avec et sans application de cette norme.

### CHIFFRE D'AFFAIRES

(en milliers d'euros)	31/12/21	31/12/20	31/12/19	Variation 2021 / 2020	
GL events Live	430 426	309 206	600 086	121 220	39,2%
% de CA Total	58,1%	64,5%	51,2%		
GL events Exhibitions	144 534	67 993	231 436	76 540	112,6%
% de CA Total	19,5%	14,2%	19,7%		
GL events Venues	166 282	102 159	341 353	64 123	62,8%
% de CA Total	22,4%	21,3%	29,1%		
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>741 242</b>	<b>479 358</b>	<b>1 172 875</b>	<b>261 884</b>	<b>54,6%</b>

### RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT

(en milliers d'euros)	31/12/21	31/12/20	31/12/19	31/12/21 IFRS 16	31/12/20 IFRS 16	31/12/2019 IFRS 16
GL events Live	21 437	(19 240)	36 675	22 558	(18 149)	37 447
GL events Exhibitions	32 382	(15 836)	46 226	32 600	(15 668)	46 572
GL events Venues	10 356	(36 359)	42 990	17 445	(29 486)	48 887
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>64 175</b>	<b>(71 435)</b>	<b>125 891</b>	<b>72 604</b>	<b>(63 303)</b>	<b>132 907</b>

### EBITDA

(en milliers d'euros)	31/12/21	31/12/20	31/12/19	31/12/21 IFRS 16	31/12/20 IFRS 16	31/12/2019 IFRS 16
GL events Live	60 003	10 587	71 931	77 491	28 300	89 163
GL events Exhibitions	34 209	(15 130)	50 216	37 015	(12 548)	54 996
GL events Venues	26 089	(16 427)	62 766	55 709	11 834	89 732
<b>EBITDA</b>	<b>120 302</b>	<b>(20 970)</b>	<b>184 913</b>	<b>170 215</b>	<b>27 586</b>	<b>233 891</b>

### INVESTISSEMENTS CORPORELS ET INCORPORELS DE LA PÉRIODE

(en milliers d'euros)	31/12/21	31/12/20	31/12/19
GL events Live	27 562	21 103	38 096
GL events Exhibitions	1 769	1 300	1 284
GL events Venues	25 512	14 447	11 992
<b>Investissements nets</b>	<b>54 843</b>	<b>36 850</b>	<b>51 373</b>

### DOTATIONS ET REPRISES D'AMORTISSEMENTS ET DE PROVISIONS

(en milliers d'euros)	31/12/21	31/12/20	31/12/19
GL events Live	(33 567)	(16 464)	(31 598)
GL events Exhibitions	(13)	(948)	(24)
GL events Venues	(16 553)	(24 460)	(19 582)
<b>Amortissements et provisions</b>	<b>(50 133)</b>	<b>(41 872)</b>	<b>(51 204)</b>

Pour le pilotage de son activité et la définition même de sa stratégie, les organes de direction suivent les indicateurs de performance du Groupe hors retraitement IFRS 16. Ce dernier a un fort impact sur la vision économique des différents KPI (augmentation non cash de l'EBITDA et du ROC, dégradation du résultat financier...). Les données opérationnelles hors impact de la norme IFRS 16 sont les suivantes :

En M€	31/12/2021	Impact IFRS 16	31/12/2021 IFRS 16
Achats et charges externes	-455,3	49,9	-405,4
<b>EBITDA</b>	<b>120,3</b>	<b>49,9</b>	<b>170,2</b>
Dotations aux amort. et provisions	-56,1	-41,5	-97,6
<b>RÉSULTAT OPERATIONNEL COURANT</b>	<b>64,2</b>	<b>8,4</b>	<b>72,6</b>
Coût de l'endettement net	-15,5	-13,2	-28,7
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>-13,8</b>	<b>-13,2</b>	<b>-27,0</b>
<b>RÉSULTAT AVANT IMPÔT</b>	<b>45,8</b>	<b>-4,8</b>	<b>41,1</b>
Impôts et MEE	-18,2	1,1	-17,1
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>27,6</b>	<b>-3,6</b>	<b>24,0</b>
Minoritaires	9,6	-0,7	8,8
<b>RÉSULTAT NET PART DU GROUPE</b>	<b>18,0</b>	<b>-2,9</b>	<b>15,2</b>

## NOTE 5 INFORMATIONS SUR LE BILAN

### 5.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(en milliers d'euros)	31/12/19	Augm.	Dim ou dépré	Ecarts de conversion	Mvts de périm. & reclassement	31/12/20
Ecarts d'acquisition Live	208 315	767		(7 529)		201 554
Ecarts d'acquisition Exhibitions	446 121	22 875	(770)	(6 831)		461 396
Ecarts d'acquisition Venues	68 886	850		(1 898)		67 837
<b>Ecarts d'acquisition</b>	<b>723 322</b>	<b>24 492</b>	<b>(770)</b>	<b>(16 257)</b>	<b>0</b>	<b>730 786</b>
Autres immo. incorporelles	94 185	4 693	(1 403)	(11 535)	1 761	87 701
Amortissements et dépréciations	(40 880)	(9 422)	458	2 882	(1 349)	(48 311)
<b>Autres immo. incorporelles</b>	<b>53 305</b>	<b>(4 730)</b>	<b>(944)</b>	<b>(8 653)</b>	<b>412</b>	<b>39 390</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>776 627</b>	<b>19 762</b>	<b>(1 714)</b>	<b>(24 910)</b>	<b>412</b>	<b>770 177</b>

(en milliers d'euros)	31/12/20	Augm.	Dim ou dépré	Ecarts de conversion	Mvts de périm. & reclassement	31/12/21
Ecarts d'acquisition Live	201 554	19 147		2 255		222 955
Ecarts d'acquisition Exhibitions	461 396	1 215		21 963		484 574
Ecarts d'acquisition Venues	67 837			(197)	(1)	67 639
<b>Ecarts d'acquisition</b>	<b>730 786</b>	<b>20 362</b>	<b>0</b>	<b>24 021</b>	<b>(1)</b>	<b>775 169</b>
Autres immo. incorporelles	87 701	9 177	(1 935)	12	144	95 099
Amortissements et dépréciations	(48 311)	(4 876)	1 096	182	(195)	(52 104)
<b>Autres immo. incorporelles</b>	<b>39 390</b>	<b>4 301</b>	<b>(839)</b>	<b>194</b>	<b>(52)</b>	<b>42 994</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>770 177</b>	<b>24 663</b>	<b>(839)</b>	<b>24 215</b>	<b>(52)</b>	<b>818 163</b>

Pour les actifs incorporels non amortis et les écarts d'acquisition, un test de dépréciation est effectué au minimum une fois lors de la clôture des comptes annuels ou dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié. La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs qui seront générés par les actifs testés. Ces flux de trésorerie futurs résultent des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la Direction du Groupe.

Les UGT sont constituées des sociétés d'exploitations. Pour les besoins des tests de valeur, les écarts d'acquisition sont affectés au niveau des Groupes d'UGT qui constituent des ensembles homogènes, générant des flux de trésorerie largement indépendant de flux de trésorerie générés par les autres UGT.

Les UGT sont ainsi regroupées sur la base des 3 métiers du Groupe : Live, Exhibitions, Venues. Cette approche est cohérente avec l'organisation interne, les orientations stratégiques du Groupe et le suivi de la performance.

Les impairments tests réalisés à la clôture 2021, malgré la reprise effective de l'activité constatée sur le S2 2021, intègrent des paramètres & approches prudents. Pour toutes les approches testées, les tests de sensibilité démontrent l'absence de besoin de dépréciation même en cas de détérioration forte de la rentabilité.

A titre d'information, le budget 2021 utilisé dans le cadre de la réalisation des impairment tests 2020 a été réalisé à 105%. Les hypothèses opérationnelles retenues se sont donc avérées réalistes : reprise d'activité différenciée en fonction des zones géographiques, reconstitution partielle de notre BFR et politique maîtrisée de nos CAPEX.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

Hypothèses retenues	31/12/2021	31/12/2020
Taux d'actualisation (WACC) – Live	8,55%	9,53%
Taux d'actualisation (WACC) - Exhibitions	8,92%	8,97%
Taux d'actualisation (WACC) - Venues	7,67%	8,60%

Hypothèse croissance	31/12/2021	31/12/2020
France	2,00%	2,00%
Afrique du Sud	3,50%	3,50%
Brésil	3,00%	3,00%
Chili	2,00%	1,50%
Chine	2,00%	2,00%
Middle East	1,00%	1,00%
Turquie	5,00%	5,00%
Autres pays	2,00%	2,00%
Hypothèse croissance en valeur terminale	2,00%	2,00%

Le coefficient beta retenu est de 105% pour l'activité des 3 Pôles.

Les tests de dépréciation font apparaître une valeur recouvrable supérieure à la valeur des actifs testés. Pour l'ensemble des UGT, des tests de sensibilités ont été effectués. Une variation combinée des données actuarielles (baisse de 0,2% du taux de croissance à l'infini, augmentation de 0,5 point du taux de Wacc) et des données opérationnelles (diminution de 8% de l'ensemble des EBIT projetés) ne fait pas apparaître de besoin de dépréciation.

Dans le contexte de crise, nos tests ont également été réalisés avec une hypothèse d'un décalage de nos estimations de retour normatif d'activité (diminution de 50% de nos EBITDA & CAPEX attendus sur les exercices 2022 et 2023). Ces tests ne font pas apparaître une nécessité de dépréciation de notre actif économique.

Les hypothèses de croissances retenues demeurent cohérentes avec les données historiques et les prévisions budgétaires. Notre taux de croissance à l'infini est le même pour toutes les business units du Groupe, et appliqué uniquement pour la valeur à terminaison.

## 5.2 DROIT D'UTILISATION IFRS 16

(en milliers d'euros)	31/12/19	Augm.	Dim ou dépré	Ecarts de conversion	Mvts de périm. & reclassemt	31/12/20
Droit d'utilisation IFRS 16	470 954	77 977	(19 279)	(10 898)		518 755
Amortissements et dépréciations	(41 849)	(40 411)	6 259	1 373		(74 629)
<b>Droit d'utilisation IFRS 16</b>	<b>429 105</b>	<b>37 566</b>	<b>(13 020)</b>	<b>(9 525)</b>	<b>0</b>	<b>444 126</b>

(en milliers d'euros)	31/12/20	Augm.	Dim ou dépré	Ecarts de conversion	Mvts de périm. & reclassemt	31/12/21
Droit d'utilisation IFRS 16	518 755	48 410	(14 208)	(213)		552 744
Amortissements et dépréciations	(74 629)	(41 484)	6 836	(18)		(109 295)
<b>Droit d'utilisation IFRS 16</b>	<b>444 126</b>	<b>6 926</b>	<b>(7 372)</b>	<b>(231)</b>	<b>0</b>	<b>443 449</b>

L'augmentation des droits d'utilisation provient principalement de la prolongation d'une année de tous les baux immobiliers (bureaux et entrepôts), afin de conserver un engagement minimal de 5 années, mais également de l'entrée des baux de Créatifs et de la Samaritaine.

### 5.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(en milliers d'euros)	31/12/19	Augm.	Dim.	Ecart de conversion	Mvts de périm. & reclasemt	31/12/20
Terrains	6		(3)			3
Constructions	364 844	12 632	(526)	(60 773)	434	316 611
<b>Total brut</b>	<b>364 849</b>	<b>12 632</b>	<b>(529)</b>	<b>(60 773)</b>	<b>434</b>	<b>316 613</b>
Amortissements et dépréciations	(55 784)	(13 882)	676	8 813	496	(59 681)
<b>Terrains et Constructions</b>	<b>309 065</b>	<b>(1 250)</b>	<b>147</b>	<b>(51 960)</b>	<b>930</b>	<b>256 933</b>

(en milliers d'euros)	31/12/20	Augm.	Dim.	Ecart de conversion	Mvts de périm. & reclasemt	31/12/21
Terrains	3					3
Constructions	316 611	14 944	(3 425)	1 381	284	329 796
<b>Total brut</b>	<b>316 613</b>	<b>14 944</b>	<b>(3 425)</b>	<b>1 381</b>	<b>284</b>	<b>329 798</b>
Amortissements et dépréciations	(59 681)	(10 996)	3 054	(322)	0	(67 944)
<b>Terrains et Constructions</b>	<b>256 933</b>	<b>3 948</b>	<b>(370)</b>	<b>1 059</b>	<b>284</b>	<b>261 854</b>

L'augmentation du poste constructions s'explique notamment par les travaux réalisés pour l'agrandissement et la rénovation des sites d'Auvergne et de la poursuite de l'aménagement du site du Matmut Stadium.

(en milliers d'euros)	31/12/19	Augm.	Dim.	Ecart de conversion	Mvts de périm. & reclasemt	31/12/20
Installations, matériel et outillage	45 972	1 621	(3 777)	(400)	(2 176)	41 240
Autres immob. corporelles	88 110	7 699	(2 220)	(2 534)	190	91 245
Immob. corporelles en cours	1 252	1 837	(86)	(4)	(349)	2 649
Matériels locatifs	311 031	13 127	(11 396)	(10 234)	1 669	304 197
<b>Total brut</b>	<b>446 365</b>	<b>24 284</b>	<b>(17 480)</b>	<b>(13 172)</b>	<b>(666)</b>	<b>439 332</b>
Installations, matériel et outillage	(29 657)	(3 380)	4 195	137	(1 758)	(30 462)
Autres immob. Corporelles	(63 329)	(5 897)	2 375	1 257	1 140	(64 454)
Matériels locatifs	(193 336)	(15 527)	11 211	5 305	(69)	(192 416)
<b>Total amortissements et dépréciations</b>	<b>(286 322)</b>	<b>(24 805)</b>	<b>17 781</b>	<b>6 700</b>	<b>(687)</b>	<b>(287 332)</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>160 044</b>	<b>(521)</b>	<b>301</b>	<b>(6 472)</b>	<b>(1 353)</b>	<b>151 999</b>

(en milliers d'euros)	31/12/20	Augm.	Dim.	Ecart de conversion	Mvts de périm. & reclasemt	31/12/21
Installations, matériel et outillage	41 240	6 113	(3 800)	(119)	2 472	45 907
Autres immob. corporelles	91 245	7 801	(5 618)	35	1 126	94 590
Immob. corporelles en cours	2 649	2 321	0	(1)	(3 673)	1 295
Matériels locatifs	304 197	21 847	(18 956)	5 655	9 407	322 150
<b>Total brut</b>	<b>439 332</b>	<b>38 082</b>	<b>(28 374)</b>	<b>5 570</b>	<b>9 331</b>	<b>463 942</b>
Installations, matériel et outillage	(30 462)	(2 879)	3 467	110	(2 024)	(31 787)
Autres immob. Corporelles	(64 454)	(6 776)	5 138	(52)	(837)	(66 981)
Matériels locatifs	(192 416)	(24 328)	18 689	(3 114)	(7 842)	(209 011)
<b>Total amortissements et dépréciations</b>	<b>(287 332)</b>	<b>(33 983)</b>	<b>27 294</b>	<b>(3 056)</b>	<b>(10 703)</b>	<b>(307 780)</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>151 999</b>	<b>4 099</b>	<b>(1 079)</b>	<b>2 515</b>	<b>(1 371)</b>	<b>156 162</b>

Les autres immobilisations corporelles intègrent essentiellement des agencements, du mobilier, du matériel de transport, et des équipements informatiques.

Les principales variations sur les matériels locatifs proviennent des renouvellements et se localisent pour l'essentiel en France.

## 5.4 ACTIFS FINANCIERS

(en milliers d'euros)	31/12/20	Augm.	Dim.	Ecart de conversion	Mvts de périm. & reclassement	31/12/21
Titres disponibles à la vente	41 705	9 559	(745)	267	(2)	50 783
Prêts et créances	23 955	1 044		(33)	344	25 310
Dépréciation	(1 365)	(40)	22		(50)	(1 434)
<b>Actifs financiers</b>	<b>64 294</b>	<b>10 563</b>	<b>(723)</b>	<b>233</b>	<b>292</b>	<b>74 660</b>

## 5.5 PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

Les participations dans les entreprises associées évoluent comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/21	31/12/20
Valeur des titres à l'ouverture	2 837	3 445
Mouvements de périmètre	(713)	
Dividende		
Ecart de conversion	260	(90)
Résultat des entreprises associées	(493)	(519)
<b>Participations dans les entreprises associées</b>	<b>1 891</b>	<b>2 837</b>

Les éléments financiers 2021 des sociétés mises en équivalence sont :

(en milliers d'euros)	Istanbul Fuarcilik	Restaurant du Palais Brongniart	Restaurant du Palais Mutualité	Guangzhou
Actif immobilisé	0	481	72	1 043
Actif courant	114	287	141	8 242
<b>Total Actif</b>	<b>114</b>	<b>768</b>	<b>213</b>	<b>9 284</b>
Capitaux propres	114	(268)	(435)	5 502
Passif	1	1 036	647	3 783
<b>Total Passif</b>	<b>114</b>	<b>768</b>	<b>213</b>	<b>9 284</b>
<b>Chiffre d'Affaires</b>	<b>0</b>	<b>1 199</b>	<b>340</b>	<b>7 357</b>
<b>Résultat net</b>	<b>58</b>	<b>(70)</b>	<b>(635)</b>	<b>(423)</b>
Quote-part de résultat des entreprises associées	14	(34)	(317)	(155)

## 5.6 STOCKS ET EN-COURS

Les stocks et en-cours se décomposent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/21	31/12/20
Consommables	10 795	6 282
En cours de production	8 112	9 494
Stocks marchandises	34 824	28 718
<b>Total brut</b>	<b>53 731</b>	<b>44 494</b>
Dépréciations	(15 040)	(11 481)
<b>Stocks et en-cours</b>	<b>38 692</b>	<b>33 014</b>

## 5.7 CRÉANCES CLIENTS

Les créances clients se décomposent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/21	31/12/20
Clients	168 714	115 846
Facture à établir	47 306	33 268
Dépréciations	(19 366)	(20 501)
<b>Créances clients</b>	<b>196 654</b>	<b>128 614</b>

L'antériorité des créances clients (nettes de provisions) se présente ainsi :

(en milliers d'euros)	non échues ou inférieur à 30 jours	retard de 30 à 90 jours	retard supérieur à 90 jours	Total
Créances clients	115 026	28 760	5 563	149 349

## 5.8 AUTRES CRÉANCES

Les autres créances se ventilent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/21	31/12/20
Avances et acomptes	21 896	23 286
Créances sociales	3 575	2 856
Créances fiscales	85 811	59 844
Autres créances opérationnelles et diverses	20 941	24 404
Charges constatées d'avance	28 806	32 647
Dépréciation des comptes courants	(1 682)	(1 727)
Dépréciation des autres créances	(448)	(475)
<b>Autres créances</b>	<b>158 899</b>	<b>140 835</b>

Toutes les autres créances ont une échéance inférieure à un an.

## 5.9 IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les impôts différés actifs et passifs se répartissent comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/20	Mvts/Périm et Juste valeur Instr. Financier	écarts de conversion	Produits ou charges	31/12/21
Impôts différés actifs	51 520	(2 688)	(155)	(2 558)	46 119
Impôts différés passifs	(11 311)	1 348	(141)	(2 106)	(12 210)
<b>Impôts différés actifs (passifs) nets</b>	<b>40 209</b>	<b>(1 340)</b>	<b>(296)</b>	<b>(4 664)</b>	<b>33 909</b>



**ÉTATS FINANCIERS**  
COMPTES CONSOLIDÉS

Les impôts différés actifs et passifs se ventilent par nature de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/20	Mvts/Périm et Juste valeur Instr. Financier	écarts de conversion	Produits ou charges	31/12/21
Autres décalages d'amortissement	(1 593)	(1 050)	2	241	(2 401)
Déficits reportables	35 352	(2 852)	99	(1 349)	31 250
Provisions	(140)	1	(28)	626	459
Indemnités de départ en retraite	4 024	(361)	(12)	(148)	3 502
IFRS 16	2 704	(478)	1	1 136	3 363
Organic et effort construction	119	(9)	0	(18)	92
Participation des salariés	215	(17)	0	252	450
Amortissements dérogatoires	(79)	(44)	0	(2 881)	(3 004)
Autres	(393)	3 470	(358)	(2 522)	197
<b>Total</b>	<b>40 209</b>	<b>(1 340)</b>	<b>(296)</b>	<b>(4 664)</b>	<b>33 909</b>

#### Déficits reportables

Conformément à la norme IAS 12, l'activation des déficits est rendue possible par les bénéfices attendus sur les exercices à venir.

L'activation des déficits est réalisée à l'appui des business plan établis sociétés par sociétés, notamment dans le cadre des tests d'impairment. Une analyse au cas par cas, en fonction des règles locales d'imputation des déficits (durée de report, imputation totale ou partielle, taux d'imposition), est menée afin de déterminer si l'utilisation probable de ces déficits est raisonnable.

La diminution en 2021 de l'activation des déficits reportables est à mettre en lien avec les déficits reportables préalablement activés en 2020 et utilisés cette année par le groupe d'intégration fiscale en France.

En l'absence d'indicateur de consommation des déficits à moyen terme, l'activation de ces derniers n'est pas constatée. Dans ce cadre, le montant global des déficits reportables du Groupe non activés à la clôture de l'exercice s'élève à 77 518 milliers d'euros, représentant un impôt différé non activé de 22 510 milliers d'euros.

(en milliers d'euros)	Déficit non activé 31/12/21	31/12/20	Possibilité d'imputation
Brésil	29 960	25 754	Reportable sans limitation de durée
Italie	28 082	27 883	Reportable sans limitation de durée
Afrique du Sud	10 247	7 642	Reportable sans limitation de durée
Autre	9 229	8 909	-

L'activation des déficits se ventile par zone géographique principalement de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	Créance impôt différé 31/12/21	31/12/20	Possibilité d'imputation
Brésil	4 390	4 005	Reportable sans limitation de durée
France	25 296	27 422	Reportable sans limitation de durée
Royaume Uni	962	899	Reportable sans limitation de durée

## 5.10 ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)	31/12/21	31/12/20
Valeurs mobilières de placement	64 822	102 166
Disponibilités	563 898	262 373
<b>Trésorerie active</b>	<b>628 720</b>	<b>364 539</b>
Concours bancaires courants	(4 080)	(7 651)
<b>Trésorerie nette</b>	<b>624 640</b>	<b>356 888</b>

La juste valeur des valeurs mobilières de placement à la date du 31 décembre 2021 est de 64,8 millions d'euros. Les placements sont investis dans des produits sans risque : Sicav monétaires, certificats de dépôts ou compte à terme.

## 5.11 CAPITAUX PROPRES

### 5.11.1 Capital

#### Capital social

Les actions de GL events sont inscrites sur l'Eurolist d'Euronext Paris - compartiment B. Au 31 décembre 2021, le capital social était fixé à 119 931 148 €, divisé en 29 982 787 actions de 4 €.

#### Titres donnant accès au capital

Néant

#### Capital autorisé non émis

L'Assemblée générale Extraordinaire du 19 juin 2020 a délégué sa compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions de la société ou tous types de valeurs mobilières donnant accès immédiat ou à terme à des actions de la société et ce, avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription pour un montant nominal maximum de 60 millions d'euros.

Cette délégation de compétence a été donnée pour une durée de 26 mois, expirant le 18 août 2022.

#### Répartition du capital et des droits de vote

Le capital de GL events est réparti comme suit :

Répartition du capital	Nombre d'actions	% du capital	% droits de vote bruts	% droits de vote nets	Nombre de droits de vote
Olivier Ginon *	4 500	0,02%	0,02%	0,02%	9 000
Le Grand Rey *	125 573	0,42%	0,36%	0,37%	178 863
La Ferme d'Anna *	72 248	0,24%	0,15%	0,15%	72 248
Polygone SA *	16 919 603	56,43%	66,71%	68,26%	32 951 596
Sofina *	4 768 057	15,90%	15,00%	15,34%	7 406 501
<b>Sous-total Concert</b>	<b>21 889 981</b>	<b>73,01%</b>	<b>82,24%</b>	<b>84,14%</b>	<b>40 618 208</b>
Actions auto-détenues	1 120 039	3,74%	2,27%		
Public	6 972 767	23,26%	15,49%	15,86%	7 653 686
<b>Nombre d'actions total</b>	<b>29 982 787</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>48 271 894</b>

\* pacte d'Actionnaires / Concert Olivier Ginon, Le Grand Rey, Sofina, Polygone, La Ferme d'Anna

### 5.11.2 Primes et réserves

Les primes représentent la différence entre la valeur nominale des titres émis et le montant des apports reçus en numéraire ou en nature. Sur 2021, le poste « Primes et Réserves » évolue de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/21	31/12/20
Primes et Réserves à l'ouverture	485 927	436 690
Affectation du résultat	(77 368)	52 110
Effet de variation de la juste valeur des instruments financiers	572	522
Quote-part d'actif apportée par les minoritaires	(6 688)	(2 467)
Amendement IAS 19	732	(545)
Annulation des titres auto-contrôle	(7 269)	(3 834)
Coût des options de souscription d'actions	(552)	3 905
Autres variations	(100)	(453)
<b>Primes et Réserves à la clôture</b>	<b>395 254</b>	<b>485 927</b>

### 5.11.3 Ecarts de conversion

Les écarts de conversion représentent la différence entre l'application des cours historiques et des cours moyen par rapport au cours de clôture. Au 31 décembre, les écarts de conversion sont de (197 133) milliers d'euros.

Compte tenu de l'évolution du Groupe à l'international, les actifs et dettes détenus en devises étrangères sont en augmentation et sont susceptibles d'engendrer des écarts de conversion plus importants.

Les actifs en devises (correspondant au total des bilans actif des filiales étrangères déduction faite des titres de participation qu'elles détiennent sur des sociétés consolidées, augmenté des placements en devises des sociétés françaises) et les passifs en devises (correspondant aux dettes financières et d'exploitation des filiales étrangères) sont valorisés en milliers d'euros dans le tableau ci-dessous.

Devises exprimées (en milliers d'euros)	US\$	Great Britain Pound	Livre Turque	Forint Hongrois	Hong Kong Dollar	Yuan
<b>Bilan</b>						
Actifs en devises	14 688	98 344	13 490	94 102	24 147	444 868
Passifs en devises	(11 468)	(31 646)	(10 392)	(51 117)	(308 399)	(53 156)
Positions avant gestion	3 220	66 699	3 098	42 985	(284 252)	391 713
<b>Hors bilan</b>						
<b>Positions après gestion</b>	<b>3 220</b>	<b>66 699</b>	<b>3 098</b>	<b>42 985</b>	<b>(284 252)</b>	<b>391 713</b>

Devises exprimées (en milliers d'euros)	Rand Sud- Africain	Roupie Indienne	Real	Dirham E.A.U.	Peso Chilien	Yen Japonais	Autres devises
<b>Bilan</b>							
Actifs en devises	31 503	5 193	375 366	51 859	37 273	21 141	8 182
Passifs en devises	(28 350)	(6 169)	(207 608)	(36 786)	(32 250)	(17 032)	(6 816)
Positions avant gestion	3 152	(976)	167 758	15 073	5 023	4 109	1 366
<b>Hors bilan</b>							
<b>Positions après gestion</b>	<b>3 152</b>	<b>(976)</b>	<b>167 758</b>	<b>15 073</b>	<b>5 023</b>	<b>4 109</b>	<b>1 366</b>

### 5.11.4 Actions propres

Dans le cadre du programme de rachat d'actions, renouvelé par l'Assemblée générale du 24 juin 2021, les opérations suivantes ont été réalisées au cours de l'exercice 2021 :

(nombre d'actions)	31/12/20	Acquisitions	Cessions	31/12/21
- Actions propres	615 661	596 171	(105 640)	1 106 192
- Contrat de liquidité	19 424	445 375	(450 952)	13 847
<b>Total</b>	<b>635 085</b>	<b>1 041 546</b>	<b>(556 592)</b>	<b>1 120 039</b>

Le contrat de liquidité avec un prestataire de services d'investissement est conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF et a pour objectif l'animation du marché. Les frais de négociations des opérations dans le cadre de ce contrat se sont élevés à 30 973 euros sur l'exercice 2021. Le nombre d'actions auto-détenues et détenues dans le cadre du contrat de liquidité à la clôture de l'exercice est de 1 120 039.

## 5.11.5 Plans d'actions gratuites & plans d'options de souscription

### Plan d'actions gratuites

Date d'ouverture du plan	Attributions initiales	Période d'acquisition des droits	Attributions devenues caduques	Attributions devenues définitives en 2021	Attributions restantes à exercer
Plan n°23 du 20.03.2018	106 550	19.03.2021	18 600	87 950	-
Plan n°25 du 12.03.2019	118 500	11.03.2022	-	-	118 500
Plan n°26 du 12.03.2019	21 240	11.03.2021	3 550	17 690	-
Plan n°27 du 06.12.2019	5 000	07.12.2022	-	-	5 000
Plan n°28 du 12.05.2020	63 000	11.05.2023	-	-	63 000
Plan n°29 du 12.05.2020	21 660	11.05.2022	-	-	21 660
Plan n°30 du 12.05.2020	32 500	11.05.2023	-	-	32 500
Plan n°31 du 12.05.2020	83 000	11.05.2024	-	-	83 000
Plan n°32 du 02.11.2020	343 650	01.11.2023	-	-	343 650
Plan n°33 du 02.11.2020	21 970	01.11.2022	-	-	21 970
Plan n°34 du 24.06.2021	11 000	23.06.2023	-	-	11 000
Plan n°35 du 22.07.2021	21 310	21.07.2023	-	-	21 310
Plan n°36 du 22.07.2021	30 000	21.07.2022	-	-	30 000
Plan n°37 du 22.07.2021	66 000	21.07.2024	-	-	66 000

## 5.12 PROVISIONS POUR INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE

Les hypothèses retenues pour le calcul des indemnités de fin de carrière (qui concernent pour l'essentiel les sociétés françaises du Groupe) sont les suivantes :

- Taux d'actualisation: taux des obligations d'Etat de 0,56% pour le taux OAT TEC 25 ans,
- Taux moyen de progression des salaires : 2%,
- Age de départ de 67 ans, pour toutes les catégories de personnel, tenant compte de l'évolution de la législation,
- Taux de charges sociales patronales de 40%,
- Le taux de rotation est calculé par tranche d'âge du salarié.

(en milliers d'euros)	31/12/21	31/12/20	Rubrique concernée
<b>A l'ouverture</b>	<b>14 812</b>	<b>14 419</b>	
Coût des services rendus – Prestations services aux salariés	(727)	(343)	Résultat opérationnel
<b>Charge comptabilisée en résultat</b>	<b>(727)</b>	<b>(343)</b>	
Gains ou pertes actuariels de la période liés aux changements d'hypothèses.	(604)	751	
Mouvements de périmètre & reclassements	605	(15)	
<b>Provision indemnités de fin de carrière</b>	<b>14 087</b>	<b>14 812</b>	

La provision d'indemnités de fin de carrière tient compte de contrats d'assurance spécifiques souscrits principalement par les sociétés Sepel, Toulouse Evenements, GL events Live et GL events Exhibitions couvrant l'engagement pour un montant global de 1 211 milliers d'euros au 31 décembre 2021 et de 1 181 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

Une variation de +/- 1 point du taux d'actualisation entrainerait une variation de la provision de l'ordre de +/- 1 million d'euro, comptabilisée en capitaux propres.

### 5.13 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES COURANTES

Les provisions pour risques et charges courantes se ventilent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/20	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice		Ecart de conversion	Mvts de périm.& reclassement	31/12/21
			montant utilisé	montant non utilisé			
Provisions pour risque social	4 833	989	(3 244)		3	33	2 615
Autres provisions <sup>(1)</sup>	7 256	8 126	(2 294)		76	3 757	16 921
<b>Provisions courantes</b>	<b>12 089</b>	<b>9 115</b>	<b>(5 538)</b>	<b>0</b>	<b>79</b>	<b>3 791</b>	<b>19 536</b>

(1) Les dotations de la période concernent notamment des risques opérationnels et financiers (dont perte à terminaison sur le projet du Grand Palais Ephémère). Les mouvements de périmètre sont liés à l'entrée dans le périmètre du Groupe Créatifs.

### 5.14 DETTES FINANCIÈRES

#### 5.14.1 Ventilation des dettes financières courantes et non courantes

(en milliers d'euros)	31/12/20	Augm.	Remb.	Ecart de conversion	Mvts de périm.& reclassement	31/12/21
Dettes à M et LT	1 023 778	251 636	(115 153)	(725)	19 824	1 179 361
Instruments financiers	2 415		(1 471)			944
Autres dettes financières	11 483	3 517	(64)	(100)	(4 241)	10 595
<b>Endettement financier <sup>(1)</sup></b>	<b>1 037 676</b>	<b>255 153</b>	<b>(116 688)</b>	<b>(824)</b>	<b>15 583</b>	<b>1 190 901</b>
Trésorerie passive	7 651	38	(2 691)	(854)	(65)	4 080
<b>Total dettes financières</b>	<b>1 045 328</b>	<b>255 192</b>	<b>(119 379)</b>	<b>(1 679)</b>	<b>15 518</b>	<b>1 194 981</b>
Valeurs mobilières de placement	(102 166)		38 269	(924)	(0)	(64 822)
Disponibilités	(262 373)	(286 803)	110	(10 884)	(3 948)	(563 898)
<b>Trésorerie active</b>	<b>(364 539)</b>	<b>(286 803)</b>	<b>38 378</b>	<b>(11 808)</b>	<b>(3 948)</b>	<b>(628 720)</b>
<b>Endettement net hors IFRS 16</b>	<b>680 789</b>	<b>(31 611)</b>	<b>(81 000)</b>	<b>(13 487)</b>	<b>11 570</b>	<b>566 261</b>

(1) dont au 31 décembre 2021 : Endettement financier à L&MT non courant 1 095 268  
Endettement financier à L&MT courant 95 633

(en milliers d'euros)	31/12/20	Augm.	Remb.	Ecart de conversion	Mvts de périm.& reclassement	31/12/21
Dettes IFRS 16	454 339	48 410	(43 903)	(251)	(200)	458 395

La trésorerie nette correspond à la différence entre la trésorerie active et la trésorerie passive. Au 31 décembre 2021, elle s'élève à 624 640 K€ contre 356 888 K€ au 31 décembre 2020.

**ÉTATS FINANCIERS**  
COMPTES CONSOLIDÉS

Conformément à l'amendement IAS 7, les variations des dettes financières se présentent ainsi :

(en milliers d'euros)	31/12/20	Flux de trésorerie	Variation non cash				31/12/21	
			Variation de périmètre	Effet de change	Variation de juste valeur	Autres mvmts		Total "non cash"
Dettes à M et L.T	1 023 778	136 483		(725)		19 824	19 100	1 179 361
Instruments financiers	2 415				(1 471)		(1 471)	944
Autres dettes financières	11 483	3 453		(100)		(4 241)	(4 341)	10 595
<b>Endettement financier</b>	<b>1 037 676</b>	<b>139 937</b>	<b>0</b>	<b>(824)</b>	<b>(1 471)</b>	<b>15 583</b>	<b>13 287</b>	<b>1 190 901</b>
Trésorerie passive	7 651	(2 652)		(854)		(65)	(919)	4 080
<b>Total dettes financières</b>	<b>1 045 328</b>	<b>137 285</b>	<b>0</b>	<b>(1 679)</b>	<b>(1 471)</b>	<b>15 518</b>	<b>12 368</b>	<b>1 194 981</b>
Valeurs mobilières de placement	(102 166)	38 269		(924)		(0)	(924)	(64 822)
Disponibilités	(262 373)	(286 693)	(3 948)	(10 884)			(14 832)	(563 898)
<b>Trésorerie active</b>	<b>(364 539)</b>	<b>(248 425)</b>	<b>(3 948)</b>	<b>(11 808)</b>	<b>0</b>	<b>(0)</b>	<b>(15 756)</b>	<b>(628 720)</b>
<b>Endettement net hors IFRS 16</b>	<b>680 789</b>	<b>(111 140)</b>	<b>(3 948)</b>	<b>(13 487)</b>	<b>(1 471)</b>	<b>15 518</b>	<b>(3 388)</b>	<b>566 261</b>

Les dettes financières se répartissent par échéance de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/21	Montants à moins d'1 an	Montants à plus d'1 an et moins de 5 ans	Montants à plus de 5 ans
Emprunts à L. et M.T.	1 179 361	84 004	933 597	161 760
Instruments financiers dérivés	944	1 033	(72)	(18)
Autres dettes financières	10 595	10 595		
Concours bancaires courants	4 080	4 080		
<b>Dettes financières</b>	<b>1 194 981</b>	<b>99 713</b>	<b>933 525</b>	<b>161 742</b>

(en milliers d'euros)	31/12/21	Montants à moins d'1 an	Montants à plus d'1 an et moins de 5 ans	Montants à plus de 5 ans
Dettes IFRS 16	458 395	36 673	125 772	295 950

### 5.14.2 Ventilation de l'endettement net par devise

L'endettement net se répartit par devise de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	Dettes financières non courantes	Dettes financières courantes	Trésorerie active	Total dettes nettes
<b>Total zones Euro</b>	<b>1 085 899</b>	<b>94 662</b>	<b>(354 528)</b>	<b>826 033</b>
Dollar US	0	5	(1 617)	(1 612)
Dollar Australien	0	0	(918)	(918)
Dhirams Emirat Arabes Unis	0	0	(1 392)	(1 392)
Livre Sterling	0	0	(23 087)	(23 087)
Forint Hongrois	0	0	(3 780)	(3 780)
Hong Kong dollar	0	0	(9 198)	(9 198)
Yuan Renminbi Chinois	0	0	(168 118)	(168 118)
Dinar Algérien	0	0	(31)	(31)
Livre Turque	0	1 247	(3 082)	(1 835)
Rand Sud-Africain	0	1 132	(986)	146
Roupie Indienne	0	225	(4 330)	(4 105)
Rouble	0	0	(4 778)	(4 778)
Peso Chilien	3 564	1 524	(8 726)	(3 638)
Roupie Mauricienne	0	0	(360)	(360)
Yen Japonais	5 805	498	(5 593)	710
Real Brésilien	0	420	(38 196)	(37 776)
<b>Total autres zones</b>	<b>9 369</b>	<b>5 051</b>	<b>(274 192)</b>	<b>(259 772)</b>
<b>Endettement net</b>	<b>1 095 268</b>	<b>99 713</b>	<b>(628 720)</b>	<b>566 261</b>

La gestion des risques relatifs aux activités de trésorerie et de taux de change obéit à des règles strictes définies par la Direction du Groupe qui prévoient la centralisation systématique par la Direction financière des liquidités, des positions et de la gestion des instruments financiers. La gestion s'organise autour d'un service trésorerie qui assure la surveillance quotidienne des limites, des positions et effectue la validation des résultats.

Pour les dettes contractées en France, l'endettement moyen terme bancaire demeure majoritairement à taux fixe, ceci faisant suite à la souscription sur l'année 2021 de 126,3 M€ de Prêts Garantis par l'Etat (PGE) supplémentaires.

La part de l'endettement à taux variable indexé sur l'Euribor est toujours importante (34% de l'endettement brut moyen à moins d'un an). De façon ponctuelle, des couvertures (swap de taux ou achat de cap) sont souscrites à hauteur de tout ou partie des dettes financières variables.

Au 31/12/2021, la dette en équivalent taux fixe (dette à taux fixe et dette couverte) représente 73% des lignes de financement tirées. Compte tenu du volume de la dette, des anticipations de marché, des ajustements de juste valeur enregistrés au 31 décembre 2021 et des montants déjà couverts, le risque résiduel est jugé faible.

L'endettement moyen à taux variable est présenté dans le tableau ci-dessous :

Caractéristiques des emprunts contractés (en milliers d'euros)	Taux fixes ou taux variables	Endettement brut moyen	Echéances	Couverture
Emprunts Moyen Terme indexés sur Euribor	Taux variable	393 012	2022 à 2033	partielle
Autres Emprunts Moyen Terme	Taux Fixe	382 000	2022 à 2030	non
PGE	Taux fixe	373 607	2022 à 2027	non
Autres Dettes Financières	Taux variable	3 616	2022	non
Concours bancaires	Taux variable	4 080	2022	oui
<b>Total de l'encours moyen de l'endettement brut sur les 12 prochains mois</b>		<b>1 156 315</b>		

Dans l'hypothèse d'une augmentation du taux de référence de 1%, seule la partie non couverte de la dette financière à long et moyen terme serait impactée. Le risque de taux sur les concours bancaires est quant à lui couvert par l'application de la fusion en échelle d'intérêts des comptes bancaires qui permet de compenser les découverts par les disponibilités. Les instruments de couverture mis en place sont efficaces sur la période considérée. Par ailleurs, un portefeuille de dépôts et de comptes à terme de 83 M€ en moyenne sur 2021 compense une partie du risque d'augmentation des taux bancaires.

Ainsi, une augmentation de 1% des taux d'intérêts (France) aurait engendré au 31 décembre 2021, compte tenu des couvertures de taux existantes et de l'augmentation corrélative du rendement des placements, une augmentation de la charge financière nette de 2,3 M€. Cette estimation ne prend pas en compte les opportunités de placement qu'une telle augmentation du taux aurait pu générer et que le groupe GL events aurait pu saisir à la vue de sa forte liquidité sur l'année 2021 (413 M€ de disponibilités en moyenne sur l'année 2021).

Les instruments financiers se présentent comme suit :

Instruments (en milliers d'euros)	Montant du sous-jacent	Échéance	Mode de comptabilisation
SWAP Taux Fixe	50 000	In fine	Capitaux propres
SWAP Taux Fixe	20 000	In fine	Capitaux propres
SWAP Taux Fixe	30 000	In fine	Capitaux propres

## 5.15 AUTRES DETTES

Les autres dettes se ventilent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/21	31/12/20
Dettes diverses	56 293	44 079
Avoir à établir	6 536	17 380
Produits constatés d'avance	117 410	129 691
<b>Autres dettes</b>	<b>180 239</b>	<b>191 149</b>

Les autres dettes ont une échéance inférieure à un an.



Les produits constatés d'avance, principalement constatés sur le Pôle Exhibitions, correspondent à des facturations relatives à des événements devant se dérouler au cours de l'exercice 2022.

Conformément à IFRS 15, la répartition par Pôles des produits constatés d'avance se présente comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/21	31/12/20
GL events Live	28 251	23 178
GL events Exhibitions	65 737	80 248
GL events Venues	23 422	26 264
<b>Produits constatés d'avance</b>	<b>117 410</b>	<b>129 691</b>

## 5.16 VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

(en milliers d'euros)	31/12/21	31/12/20
Variation de stocks	(2 448)	2 684
Variation des créances (clients & Autres)	(73 326)	5 639
Variation des dettes fournisseurs	100 051	(55 761)
Variation des autres postes	(10 660)	(14 918)
<b>Variation du besoin en fonds de roulement</b>	<b>13 617</b>	<b>(62 356)</b>

## 5.17 TABLEAU DE PASSAGE VARIATION BILAN / VARIATION TABLEAU FLUX DE TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)	31/12/21	31/12/20
Bilan - Fond de roulement ouverture	174 483	245 937
Bilan - Fond de roulement clôture	206 299	174 483
<b>Variation fonds de roulement bilan</b>	<b>31 816</b>	<b>(71 454)</b>
Ecart de conversion	(6 128)	18 392
Variation des dettes sur investissements	(15 000)	2 000
Mouvements de périmètre	3 162	(6 904)
Autres	(233)	(4 390)
<b>Variation du besoin en fonds de roulement</b>	<b>13 617</b>	<b>(62 356)</b>

(en milliers d'euros)	31/12/21	31/12/20
Dotations - Tableau de Flux de trésorerie	(50 133)	(41 872)
Impact de la variation nette des actifs	(772)	(952)
Autres provisions	(5 222)	(7 641)
<b>Dotations et Reprises opérationnelles</b>	<b>(56 127)</b>	<b>(50 465)</b>

## NOTE 6 INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

### 6.1 ACHATS CONSOMMÉS ET CHARGES EXTERNES

Les achats consommés et charges externes se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	2021	2020	2021 IFRS 16	2020 IFRS 16
Achats consommés	(44 075)	(34 791)	(44 075)	(34 791)
Sous-traitance, personnel extérieur	(214 614)	(129 759)	(214 614)	(129 759)
location de matériel & loyers immobiliers	(82 334)	(56 747)	(32 482)	(8 332)
Transport, déplacements, missions et réceptions	(26 122)	(16 097)	(26 122)	(16 097)
Autres achats et charges externes	(88 111)	(80 760)	(88 111)	(80 760)
<b>Achats consommés et autres charges externes</b>	<b>(455 256)</b>	<b>(318 154)</b>	<b>(405 404)</b>	<b>(269 739)</b>
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>741 242</b>	<b>479 358</b>	<b>741 242</b>	<b>479 358</b>
<b>Taux Achats et autres charges vs CA %</b>	<b>-61,4%</b>	<b>-66,4%</b>	<b>-54,7%</b>	<b>-56,3%</b>

### 6.2 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

Les dotations aux amortissements et provisions se détaillent de manière suivante :

(en milliers d'euros)	2021	2020	2021 IFRS 16	2020 IFRS 16
Dotations amort. et prov. sur l'actif immobilisé	(25 527)	(32 582)	(67 011)	(73 006)
Dotations amort. et prov. sur le matériel locatif	(24 328)	(15 527)	(24 328)	(15 527)
Dotations et reprises aux provisions pour risques et charges	(5 500)	(1 404)	(5 500)	(1 404)
Dotations et reprises aux provisions sur autres actifs circulants	(772)	(952)	(772)	(952)
<b>Dotations aux amortissements et provisions</b>	<b>(56 127)</b>	<b>(50 465)</b>	<b>(97 611)</b>	<b>(90 889)</b>

### 6.3 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS COURANTS

Les autres produits et charges opérationnels courants se décomposent de manière suivante :

(en milliers d'euros)	2021	2020	2021 IFRS 16	2020 IFRS 16
Subventions d'exploitation	49 418	2 887	49 418	2 887
Autres produits et charges	(2 941)	(2 843)	(2 881)	(2 702)
<b>Autres produits et charges opérationnels courants</b>	<b>46 476</b>	<b>44</b>	<b>46 537</b>	<b>185</b>

### 6.4 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

Les autres produits et charges opérationnels se composent principalement de frais de réorganisation et de croissance externe.

### 6.5 CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	2021	2020
Charges IFRS 2	(3 014)	(2 345)
Salaires, participation et charges sociales	(194 537)	(168 023)
<b>Charges de personnel</b>	<b>(197 551)</b>	<b>(170 369)</b>

## 6.6 RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier se décompose de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	2021	2020	2021 IFRS 16	2020 IFRS 16
Produits de placements financiers	2 757	1 370	2 757	1 370
Intérêts	(18 265)	(16 612)	(31 446)	(29 888)
<b>Coût de l'endettement net</b>	<b>(15 508)</b>	<b>(15 242)</b>	<b>(28 690)</b>	<b>(28 518)</b>
Autres produits financiers de participation	51	50	51	50
Gains et pertes de change	1 666	1 574	1 666	1 574
Dotations et reprises de provisions	(17)	88	(17)	88
<b>Autres produits et charges financiers</b>	<b>1 700</b>	<b>1 712</b>	<b>1 700</b>	<b>1 712</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>(13 808)</b>	<b>(13 530)</b>	<b>(26 990)</b>	<b>(26 806)</b>

## 6.7 CHARGE D'IMPÔT

L'évolution de la charge d'impôt se ventile comme suit :

(en milliers d'euros)	2021	2020	2021 IFRS 16	2020 IFRS 16
Impôts exigibles sur les bénéfices	(18 558)	(5 569)	(18 558)	(5 569)
Impôts différés	833	24 493	1 969	25 820
<b>Impôt sur les bénéfices</b>	<b>(17 725)</b>	<b>18 925</b>	<b>(16 589)</b>	<b>20 251</b>

La preuve d'impôt s'établit comme suit :

(en milliers d'euros)	2021	2020	2021 IFRS 16	2020 IFRS 16
Résultat avant impôt	45 811	(93 311)	41 059	(98 455)
Taux d'impôt en France	26,00%	31,00%	26,00%	31,00%
<b>Impôt théorique</b>	<b>(11 911)</b>	<b>28 926</b>	<b>(10 675)</b>	<b>30 521</b>
Effet des différences permanentes	(3 138)	(560)	(3 138)	(560)
Différences de taux d'impôt	(539)	(1 017)	(639)	(1 285)
Contribution sociale 3,30%	(150)	0	(150)	0
Déficits non activés/utilisation de déficits antérieurs non activés	(1 986)	(8 424)	(1 986)	(8 424)
<b>Impôt sur les bénéfices</b>	<b>(17 725)</b>	<b>18 925</b>	<b>(16 589)</b>	<b>20 251</b>

## NOTE 7 NOTE SUR LES EFFECTIFS

L'effectif du Groupe se répartit comme suit au 31 décembre :

Répartition par métier	31/12/21	31/12/20
Corporate	221	210
GL events Live	2 864	2 740
GL events Exhibitions	567	557
GL events Venues	1 058	1 073
<b>Total</b>	<b>4 710</b>	<b>4 580</b>

Ventilation par catégorie	31/12/21	31/12/20
Dirigeants	115	111
Cadres	1 429	1 493
Employés, Techniciens, Agents de maîtrise	2 408	2 307
Ouvriers	758	669
<b>Total</b>	<b>4 710</b>	<b>4 580</b>

## NOTE 8 NOTE SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

### 8.1 TABLEAU DES ENGAGEMENTS

Catégories d'engagements (en milliers d'euros)	
<b>Engagements donnés</b>	
Caution garantie crédit CT	néant
Caution garantie crédit MT	néant
Caution solidaire, garantie divers	néant
<b>Engagements reçus</b>	
Ouverture de crédit non utilisée	429
Caution solidaire, garantie divers	néant

Conformément aux principes d'établissement de l'annexe des comptes consolidés qui ne présente que les engagements du Groupe vis à vis des tiers et sociétés non consolidées, les engagements hors bilan entre sociétés consolidées sont éliminés au même titre que l'ensemble des opérations et soldes intragroupe.

### 8.2 REDEVANCES DE CONCESSIONS, LOYERS IMMOBILIERS ET LOYERS DE CRÉDIT-BAIL POUR LA PART NON RÉSILIALE DES BAUX

Les engagements fermes de concessions et de loyers immobiliers sont désormais intégrés au bilan du fait de l'application de la norme IFRS 16. Cependant, la part variable des redevances / loyers ainsi que les options de renouvellement ne sont pas intégrées dans le retraitement IFRS 16.

### 8.3 DETTES ET CRÉANCES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES

(en milliers d'euros)	Dettes garanties	Nature de la garantie
Dettes auprès d'établissements de crédit	1 000	Gage de comptes d'instruments financiers
Garanties bancaires	4 050	Gage de comptes d'instruments financiers

## 8.4 ENGAGEMENTS D'INVESTISSEMENT

Les engagements d'investissement sont présentés dans l'échéancier suivant :

(en milliers d'euros)	- 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans
Engagement d'investissement	11 308	31 218	67 081

Au 31 décembre 2021, les engagements concernent principalement :

- **Eurexpo** : des extensions et constructions (nouveau hall, parking) pour un montant de 40 M€ et des travaux de rénovation (20 M€) sont à réaliser sur la durée du bail (30 ans). A fin décembre 2021, les engagements résiduels s'élèvent à 40,3 M€.
- **Cité Centre de Congrès de Lyon** : le Groupe s'est engagé à la signature d'un nouveau bail de 20 ans pour la gestion de la Cité Centre de Congrès de Lyon à des travaux de rénovation et d'entretien du bâtiment sur la durée du contrat. A fin décembre 2021, l'engagement résiduel s'élève à 21,2 M€.
- **Stade du Matmut Stadium** : dans le cadre de la signature du Bail Emphytéotique Administratif (BEA) ; la filiale LOU Rugby s'est engagée à réaliser des investissements à hauteur de 66 M€ sur la durée du contrat (60 ans). A fin décembre 2021, l'engagement résiduel s'élève à 13,8 M€.

## 8.5 ENGAGEMENTS LIÉS AUX RACHATS DE SOCIÉTÉ

Au 31 décembre 2021, il n'existe aucun engagement lié au rachat de société.

## NOTE 9 INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIÉES

Les états financiers consolidés comprennent l'ensemble des sociétés figurant dans le périmètre (cf. note 3). Les opérations avec les sociétés liées concernent essentiellement la prestation de direction facturée par Polygone SA à GL events, Messieurs Olivier GINON et Erick ROSTAGNAT étant Administrateurs communs aux deux sociétés, et des loyers immobiliers facturés par Polygone au Groupe, Monsieur Olivier GINON étant Président, Madame Anne-Sophie GINON étant Directrice Générale de cette société.

Il n'existe pas d'autre engagement en matière de pension ni d'indemnité assimilée dont bénéficient les autres membres et anciens membres des organes d'administration et de direction. Il n'y a, ni avance, ni crédit alloué aux organes d'administration et de direction.

Les opérations courantes avec les parties liées au cours de l'exercice 2021 se présentent comme suit :

Nature	Produits (charges)
Prestation de Direction générale <sup>(1)</sup>	(2 372)
Prestations et frais de missions, déplacements et assurances	(106)
Loyers et taxes foncières <sup>(2)</sup>	(17 043)
<b>Solde au 31/12/21</b>	
Dépôts de garantie <sup>(3)</sup>	17 057
Clients	97
Fournisseur	(8 614)
Compte courant	(13 128)

<sup>(1)</sup> Les coûts de la prestation de Direction générale sont notamment composés de la rémunération chargée de monsieur GINON, des rémunérations chargées des collaborateurs de la société Polygone SA, des frais de déplacement, et d'autres frais engagés dans le cadre de la mission de Direction générale. Elle est reconduite tacitement chaque année et approuvée à l'Assemblée générale dans le cadre des conventions réglementées.

<sup>(2)</sup> Les loyers concernent 13 sites opérationnels, dont le parc des expositions de Turin que Foncière Polygone a acquis à GL events en 2009. Ces loyers ont été déterminés à des conditions de marché basées sur des rendements locatifs ou des prix au m<sup>2</sup> pour des biens comparables.

<sup>(3)</sup> Les dépôts de garantie correspondent à un an de loyer TTC.

Les rémunérations 2021 attribuées aux membres des organes d'administration et de direction se présentent comme suit :

(en milliers d'euros)	Olivier GINON <sup>(1)</sup>	Olivier ROUX <sup>(1)</sup>	Olivier FERRATON <sup>(2)</sup>	Erick ROSTAGNAT <sup>(3)</sup>
Fixe	332	104	509	12
Variable			200	100
Jetons de présence	16			
Avantage nature	7	4	33	1
<b>Total rémunérations</b>	<b>355</b>	<b>108</b>	<b>742</b>	<b>113</b>
Valorisation des actions gratuites de performances attribuées au cours de l'exercice			1 134	
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice				
<b>Total options &amp; actions de performances</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 134</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>355</b>	<b>108</b>	<b>1 876</b>	<b>113</b>

(1) Rémunération versée par Polygone SA, société holding de GL events dont la répartition du capital est précisée en partie 6 (renseignement concernant le capital) page 213.

(2) Soumis à l'approbation de l'Assemblée générale.

(3) La société « Rives Consulting », dont le Président est M. Erick Rostagnat, a facturé au titre d'un contrat de prestations de services à Polygone SA, société holding de GL events, un montant de 37 000 € au titre de l'exercice 2021.

## NOTE 10 NOTE SUR LES RISQUES

La revue des risques spécifiques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière ou les résultats du Groupe GL events est présentée au sein du paragraphe «4 - Gestion des risques et contrôle interne» du rapport de gestion page 120.

## NOTE 11 AUTRES INFORMATIONS

### Italie – Padova Rappel :

Le Groupe a été victime d'actes graves de concurrence déloyale/ parasitisme, de vol de salon et de détournement de données commerciales, au préjudice de sa filiale Padova Fiere. Afin de protéger son activité en faisant cesser ces agissements, mais également pour recevoir l'indemnisation de ses préjudices, le Groupe a engagé des procédures judiciaires à l'encontre de i) la société à capitaux publics (VeronaFiere) qui exploite le parc concurrent de la ville de Verone et ii) d'anciens salariés du Groupe intervenant désormais au profit de ce parc concurrent. Le Groupe a signé un accord mettant fin aux litiges l'opposant à la société Verona Fiere. Sa filiale a été indemnisée du préjudice.

Par ailleurs, un accord de coopération commerciale pour les exercices à venir a été défini. En revanche, les procédures à l'encontre des anciens salariés du Groupe se poursuivent devant la justice italienne.

Au cours de l'exercice, un premier jugement en faveur du Groupe a été prononcé. Les parties ont été condamnées à verser une somme à notre filiale italienne. Cependant, la partie adverse a fait appel de cette décision, l'audience d'appel doit se dérouler au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2022.

## NOTE 12

### HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RÉSEAUX PRIS EN CHARGE PAR LE GROUPE

(en euros)	MAZARS				FIFTY-BEES / MAZA-SIMOËNS			
	Montant		%		Montant		%	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020
<b>Audit</b>								
— Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
· Emetteur	108 918	101 180	13%	13%	87 400	83 600	24%	25%
· Filiales intégrées globalement (dont réseau)	722 945	626 640	85%	83%	259 880	237 928	70%	70%
— SACC (Services autres que la certification des comptes) requis pas les textes <sup>(1)</sup>								
· Emetteur	5 733	8 330	1%	1%	4 600	4 400	1%	1%
· Filiales intégrées globalement (dont réseau)	16 355	16 420	2%	2%	13 520	12 523	4%	4%
— Autres SACC								
· Emetteur								
· Filiales intégrées globalement (dont réseau)					6 200	2 400	2%	1%
<b>TOTAL</b>	<b>853 951</b>	<b>752 570</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>371 600</b>	<b>340 850</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

À l'Assemblée générale de la société GL events,

## OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société GL events relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils sont joints au présent rapport. Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

## FONDEMENT DE L'OPINION

### RÉFÉRENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

### INDÉPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

### JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS - POINTS CLÉS DE L'AUDIT

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi

que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

## VALORISATION DES ÉCARTS D'ACQUISITION

### RISQUE IDENTIFIÉ

GL events s'est développé à partir d'une stratégie d'implantations lui permettant de saisir les opportunités de marchés à venir. Cette stratégie de croissance a donné lieu à l'inscription d'écarts d'acquisitions significatifs. Au 31 décembre 2021, la valeur nette des écarts d'acquisition s'élève à 775 M€ et représente 27% du bilan consolidé du groupe.

La valeur de ces actifs est testée par la Direction, lors de chaque clôture, ou plus fréquemment, dès que des événements ou modifications d'environnement de marché ou des éléments internes indiquent un risque de perte de valeur durable. Les tests de perte de valeur des écarts d'acquisition sont réalisés au niveau des groupes d'Unités Génératrice de Trésorerie (UGT) qui correspondent aux trois métiers du Groupe. Une dépréciation est comptabilisée si la valeur recouvrable devient inférieure à la valeur comptable. Les modalités et le détail des hypothèses retenues pour ces tests sont présentés dans la note 5.1 des états financiers consolidés.

L'évaluation de la valeur recouvrable de ces écarts d'acquisition fait appel à de nombreuses estimations et jugements de la part de la direction de GL events et notamment de la capacité des UGT à réaliser les flux de trésorerie futurs d'exploitation



basés sur les plans à moyens terme à cinq ans, du taux de croissance retenu pour la projection de ces flux et du taux d'actualisation qui leur est appliqué.

Nous avons considéré l'évaluation des écarts d'acquisition comme un point clé de notre audit, dans la mesure où la détermination de la valeur recouvrable nécessite le recours à des estimations requérant une part importante de jugement de la direction et compte tenu du poids relatif de ces actifs dans les comptes consolidés du Groupe.

## NOTRE RÉPONSE

Le groupe réalise des tests de perte de valeur sur ses actifs. Nous avons obtenu ces tests sur chacune des UGT. Avec l'aide de nos spécialistes en évaluation, nous avons, pour tous les tests de dépréciation :

- Réconcilié avec les comptes consolidés la valeur comptable des actifs de chaque UGT testée,
- Examiné la cohérence des projections de flux de trésorerie avec les dernières estimations de la Direction telles qu'elles ont été présentées au Conseil d'administration,
- Examiné les modalités retenues pour déterminer les valeurs recouvrables et corroborer l'exactitude arithmétique des calculs réalisés,
- Procédé à une analyse des tests établis par la Direction par UGT, notamment par comparaison avec la performance de l'exercice,
- Apprécié le caractère approprié des principales hypothèses d'évaluation (taux d'actualisation et taux de croissance à l'infini), par rapport aux données macro-économiques disponibles en date de clôture,
- Évalué l'incidence d'une variation du taux d'actualisation et des principales hypothèses opérationnelles au travers d'analyses de sensibilité.

Enfin, nous avons vérifié le caractère approprié des informations communiquées dans la note 5.1 des états financiers relatives aux écarts d'acquisition.

## VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce Code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

## AUTRES VÉRIFICATIONS OU INFORMATIONS PRÉVUES PAR LES TEXTES LÉGAUX ET RÉGLEMENTAIRES

### FORMAT DE PRÉSENTATION DES COMPTES CONSOLIDÉS DESTINÉS À ÊTRE INCLUS DANS LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du Commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président Directeur Général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

### DÉSIGNATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous avons été nommés Commissaires aux comptes de la société GL events par votre Assemblée générale du 13 juillet 2005 pour le cabinet Mazars et par votre Assemblée générale du 16 mai 2008 pour le cabinet Maza-Simoëns.

Au 31 décembre 2021, le cabinet Mazars était dans la 17<sup>ème</sup> année de sa mission sans interruption et le cabinet Maza-Simoëns dans la 14<sup>ème</sup> année de sa mission sans interruption.

### RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Il appartient à la Direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

## RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDÉS

### Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne,
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne,
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés,

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier,
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle,
- Concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

### Rapport au Comité d'audit

Nous remettons au Comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Lyon et Oullins, le 19 avril 2022

### Les Commissaires aux comptes

**MAZARS**  
Emmanuel Charvanel  
Associé

**MAZA-SIMOËNS – FIFTY BEES**  
Benjamin Schlicklin  
Associé

# COMPTES SOCIAUX

## BILAN ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2021			31/12/2020
		Brut	Amort. /prov	Net	Net
Immobilisations incorporelles	2.2 et 3.1	16 338	1 999	14 339	15 344
Immobilisations corporelles	2.3 et 3.1	7 481	5 939	1 542	2 142
Titres de participation	2.4 et 3.2	1 015 234	97 042	918 192	614 416
Créances rattachées à des Participations	2.6 et 3.2	511 610	4 077	507 533	762 865
Autres immobilisations financières	3.2	12 888	200	12 688	19 602
<b>Actif immobilisé</b>		<b>1 563 551</b>	<b>109 257</b>	<b>1 454 294</b>	<b>1 414 369</b>
Clients et comptes rattachés	2.5 et 3.3	19 357		19 357	13 286
Autres créances	2.5 et 3.4	19 325	426	18 899	19 607
<b>Actif circulant</b>		<b>38 682</b>	<b>426</b>	<b>38 256</b>	<b>32 893</b>
Valeurs mobilières de placement	3.5	35 119	50	35 069	83 678
Disponibilités	3.5	268 420		268 420	146 503
<b>Trésorerie</b>		<b>303 539</b>	<b>50</b>	<b>303 489</b>	<b>230 181</b>
Comptes de régularisation	3.6	2 935		2 935	2 349
<b>Total Actif</b>		<b>1 908 707</b>	<b>109 733</b>	<b>1 798 974</b>	<b>1 679 792</b>

## BILAN PASSIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Capital social	3.7	119 931	119 931
Prime d'émission	3.7	273 373	273 373
Réserve légale	3.7	11 993	11 993
Autres réserves	3.7	17 367	51 137
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>1 241</b>	<b>(33 770)</b>
Amortissements dérogatoires	3.7	990	990
<b>Capitaux propres</b>		<b>424 895</b>	<b>423 654</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>2.7 et 3.8</b>	<b>4 838</b>	<b>4 754</b>
Dettes financières	3.9	1 348 747	1 229 557
Fournisseurs et comptes rattachés	2.5 et 3.10	14 300	16 743
Dettes fiscales et sociales	2.5 et 3.10	5 061	3 402
Autres dettes	2.5 et 3.10	1 128	1 617
<b>Dettes circulantes</b>		<b>1 369 236</b>	<b>1 251 319</b>
Comptes de régularisation		5	65
<b>Total Passif</b>		<b>1 798 974</b>	<b>1 679 792</b>

**COMPTE DE RÉSULTAT**

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/21	31/12/20
Chiffre d'affaires	2.9	28 235	24 351
Autres produits d'exploitation		10	1
Reprises de provisions et transferts de charges		8	49
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>4.1</b>	<b>28 253</b>	<b>24 401</b>
Charges externes		(25 908)	(22 720)
Impôts et taxes		(307)	(298)
Salaires et charges	5	(7 852)	(5 271)
Dotations aux amortissements et provisions		(1 436)	(1 202)
Autres charges		(262)	(148)
<b>Charges d'exploitation</b>		<b>(35 765)</b>	<b>(29 639)</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>(7 512)</b>	<b>(5 238)</b>
Produits financiers		22 473	14 026
Charges financières		(21 878)	(41 382)
<b>Résultat financier</b>	<b>4.2</b>	<b>595</b>	<b>(27 356)</b>
<b>Résultat courant avant impôt</b>		<b>(6 917)</b>	<b>(32 594)</b>
Produits exceptionnels		2 033	181 977
Charges exceptionnelles		(3 671)	(183 940)
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>2.10 et 4.3</b>	<b>(1 638)</b>	<b>(1 963)</b>
Impôts sur les bénéfices	2.13 et 4.4	9 796	787
<b>Résultat net comptable</b>		<b>1 241</b>	<b>(33 770)</b>

## NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2021

### PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

<b>Note 1</b> Faits marquants	190
<b>Note 2</b> Règles et méthodes comptables	190

### INFORMATIONS SUR LE BILAN

<b>Note 3.1</b> Immobilisations incorporelles et corporelles	193
<b>Note 3.2</b> Immobilisations financières	193
<b>Note 3.3</b> Créances clients et comptes rattachés	193
<b>Note 3.4</b> Autres créances	193
<b>Note 3.5</b> Valeurs mobilières de placement et disponibilités	194
<b>Note 3.6</b> Comptes de régularisation actif	194
<b>Note 3.7</b> Tableau de variation des capitaux propres	194
<b>Note 3.8</b> Provisions pour risques et charges	195
<b>Note 3.9</b> Endettement financier net	195
<b>Note 3.10</b> Echancier des emprunts et dettes	195
<b>Note 3.11</b> Charges à payer et produits à recevoir	196

### INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

<b>Note 4.1</b> Produits d'exploitation	196
<b>Note 4.2</b> Résultat financier	196
<b>Note 4.3</b> Résultat exceptionnel	197
<b>Note 4.4</b> Impôts sur les bénéfices	197

### AUTRES INFORMATIONS

<b>Note 5</b> Effectifs moyen	197
<b>Note 6</b> Engagements hors bilan	198
<b>Note 7</b> Identité de la société consolidante	198
<b>Note 8</b> Accroissement et allègement de la dette future d'impôt	198
<b>Note 9</b> Opérations avec les entreprises liées	198
<b>Note 10</b> Tableau des filiales et participations	199

# NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2021 DE GL EVENTS

## NOTE 1 FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

GL events a souscrit principalement à trois augmentations de capital dans les sociétés suivantes :

- GL Exhibitions Holdings pour 260 millions d'euros, par incorporation de son compte courant, la détention restant à 100%,
- GL events Brésil participacoes pour 30 millions d'euros, détention stable à 100%,
- GL events sports pour 9 millions d'euros, avec une détention à hauteur de 77%.

## NOTE 2 RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

### 2.1 PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRAUX

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis dans l'objectif de présenter une image fidèle, en respectant :

- les principes généraux de prudence, de régularité, de sincérité,
- conformément aux hypothèses de base suivantes :
  - continuité de l'exploitation,
  - permanence des méthodes comptables, d'un exercice à l'autre,
  - indépendance des exercices,
- et conformément aux dispositions du règlement ANC N° 2020-05 du 24 juillet 2020 modifiant le règlement ANC n°2014-03 relatif au Plan Comptable Général, et à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement des dits comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments patrimoniaux est la méthode des coûts historiques.

### 2.2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles correspondent pour l'essentiel à un mali de fusion et à des logiciels informatiques.

Les logiciels sont évalués à leur coût d'achat et sont amortis linéairement sur leur durée de vie de 2 à 3 ans.

Les dotations aux amortissements sont comptabilisées en résultat d'exploitation.

A chaque clôture, un test de dépréciation est réalisé. En cas de présence d'un indice de perte de valeur, une provision est constituée d'un montant égal à la différence entre la valeur d'utilité et la valeur comptable.

### 2.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les éléments de l'actif immobilisé sont évalués à leur coût d'achat. Ils font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon le mode linéaire, la durée et les conditions probables d'utilisation des biens.

Les durées généralement retenues sont les suivantes :

	<b>Durées</b>
Agencements et installations	10 ans
Matériel de transport	3 à 4 ans
Mobilier et matériel de bureau	4 à 10 ans

Les dotations aux amortissements sont comptabilisées en résultat d'exploitation.

### 2.4 TITRES DE PARTICIPATION ET TITRES IMMOBILISÉS DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE

Les titres de participation sont évalués à leur coût historique d'acquisition. Les clauses de révision de prix sont prises en compte lorsqu'elles peuvent être déterminées de façon fiable.

- Une dépréciation est constituée sur les titres de participation lorsque leur valeur d'inventaire, établie en fonction des critères indiqués ci-dessous, est inférieure à la valeur d'inscription au bilan :
- valeur d'usage déterminée en fonction de l'actif net ré-estimé de la filiale et de ses perspectives de rentabilité (méthode des cash-flow actualisés),
  - valeur déterminée par référence à des transactions récentes intervenues sur des sociétés du même secteur.

Une dépréciation n'est toutefois constatée que lorsque la société a atteint un rythme d'exploitation normal s'il s'agit d'une création, ou lorsque la phase d'intégration dans le groupe est achevée s'il s'agit d'une acquisition.

Les titres immobilisés de l'activité de portefeuille sont évalués à leur coût d'acquisition ou en fonction de leur cours de bourse lorsqu'ils sont cotés. Une provision pour dépréciation est constituée :

- lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la valeur d'inventaire. La valeur d'inventaire correspond à la valeur probable de négociation,
- lorsque que le coût d'acquisition est supérieur à la moyenne des 20 derniers cours de bourse.

## 2.5 CRÉANCES ET DETTES

Les créances d'exploitation font l'objet d'une appréciation au cas par cas. En fonction du risque encouru, une provision pour dépréciation est constituée sur chacune d'elles.

Les créances et les dettes libellées en devises sont exprimées au cours du 31 décembre. Les écarts en découlant sont portés en écarts de conversion à l'actif ou au passif du bilan. Une provision est constituée pour couvrir les pertes de change latentes.

## 2.6 CRÉANCES ET DETTES DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Les créances et dettes qui présentent une nature commerciale sont classées dans l'actif circulant ou le passif à court terme. A l'échéance, et en accord avec la convention de trésorerie du groupe, ces créances ou dettes sont reclassées dans les comptes courants financiers, à l'actif ou au passif du bilan. Leur remboursement intervient par conséquent, et le cas échéant, en déduction de ces mêmes comptes courants financiers. Les avances en compte courant qui présentent dès l'origine un caractère financier sont comptabilisées directement dans les mêmes comptes courants financiers. Les comptes courants financiers, qu'ils soient actifs ou passifs, sont à échéance à moins d'un an. Toutefois, compte tenu du caractère permanent que présentent certains de ces comptes courants, il a été décidé, par convention, que l'ensemble des comptes courants financiers actifs serait présenté sous la rubrique créances rattachées à des participations, les comptes courants financiers passifs étant eux tous regroupés dans la rubrique Dettes financières.

## 2.7 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Des provisions sont constituées pour faire face aux coûts relatifs aux litiges et risques en cours.

En ce qui concerne les plans d'attributions gratuites d'actions, une provision pour charges est constituée en fonction de la durée d'acquisition. Une reprise de provision est comptabilisée lors de l'attribution définitive des actions aux bénéficiaires.

## 2.8 INDEMNITÉS DE DÉPART À LA RETRAITE

Les coûts relatifs aux départs à la retraite des salariés de l'entreprise sont pris en charge, conformément à l'option ouverte par les dispositions légales en vigueur, dans l'exercice de leur départ. L'engagement est déterminé selon la méthode des crédits projetés en retenant des hypothèses actuarielles. Le montant estimé de l'engagement est donné en [note 6 \(page 198\)](#).

## 2.9 CHIFFRE D'AFFAIRES

La société GL events a pour principale activité la prise de participation dans toutes entreprises, sociétés, GIE français ou étrangers.

En rémunération des services apportés à ses filiales, la société GL events facture aux sociétés qu'elle contrôle une contribution qui constitue l'essentiel de son chiffre d'affaires. Cette contribution se décompose en services apportés et redevance de marque.

## 2.10 CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Les charges et produits exceptionnels sont comptabilisés dans cette rubrique conformément aux règles du Plan Comptable Général. Les abandons de créances que la société GL events peut octroyer à l'une ou plusieurs de ses filiales au cours d'un exercice donné présentent un caractère exceptionnel et sont, à ce titre, comptabilisés sous cette rubrique.

## 2.11 VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constituée, lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la valeur d'inventaire. La valeur d'inventaire correspond au cours moyen du dernier mois pour les titres cotés, et à la valeur probable de négociation pour les titres non cotés.

## 2.12 INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers utilisés par la société (tunnel à prime nulle ou avec versement de prime) sont exclusivement des instruments de couverture. Les gains et pertes sur les instruments de couverture sont comptabilisés de manière symétrique à la comptabilisation des produits et charges sur les éléments couverts.

## 2.13 IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

La société GL events a constitué avec ses filiales un groupe intégré fiscalement dont elle est tête de groupe. Les sociétés comprises dans le périmètre d'intégration fiscale sont :

### GL events

Altitude

Adecor

Brelet Centre Europe

Caen Evènements

CCC

Chorus

Décorama

Fabric Expo

Fonction Meubles

GL events Audiovisuel

GL events Cité centre de Congrès Lyon

GL events Exhibitions Holding

GL events Exhibitions Opérations

GL events Exhibitions industrie

GL events GPE

GL events Venues

GL events Palais Brongniart

GL events Parc Expo Metz Métropole

GL events Live

GL events Live Grand Ouest

GL Mobilier

GL events scarabee

Hall Expo

Jaulin

Live by GL events

Medojectif

Menuiserie expo

Mont Expo

Polygone Vert

Profil

Reims Events

SE. Centre des congrès de Metz

SE. Centre Congrès Saint Etienne

SE. Palais Mutualité

SE. Polydome Clermont-Ferrand

SE. Centre Congrès Amiens

SE. Valenciennes Metropole

SECIL

SEPE Parc Floral

Sign'Expo

Spaciotempo

L'impôt sur les sociétés est déterminé par chacune des sociétés membres du groupe, sans possibilité d'imputation des déficits propres à la filiale nés pendant la période d'appartenance au groupe d'intégration fiscale. La société tête de groupe enregistre en charge d'impôt, le gain ou la charge résultant de l'écart entre le total des impôts dû par les sociétés et l'impôt dû par le groupe intégré.

L'économie d'impôt résultant de l'intégration fiscale est définitivement acquise à la société mère. Cependant en cas de sortie, cette économie est restituée à la filiale.



## NOTE 3

### INFORMATIONS SUR LE BILAN

#### 3.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

(en milliers d'euros)	31/12/20	Augm.	Dim.	Autres mvts	31/12/21
Logiciels informatiques	299				299
Fonds commercial	16 789		(750)		16 039
Amortissements	(1 744)	(255)			(1 999)
<b>Immobilisations incorporelles nettes</b>	<b>15 344</b>	<b>(255)</b>	<b>(750)</b>	-	<b>14 339</b>
Immobilisations corporelles brutes	7 500	6	(25)		7 481
Amortissements des immo corporelles	(5 358)	(596)	15		(5 939)
Immobilisations corporelles en-cours	-				-
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	<b>2 142</b>	<b>(590)</b>	<b>(10)</b>	-	<b>1 542</b>

#### 3.2 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

(en milliers d'euros)	31/12/20	Augm.	Dim.	Autres mvts	31/12/21
Titres de participation	707 569	304 200	(1)		1 011 768
Dépréciation des titres de participation	(96 620)	(422)			(97 042)
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	3 467		(1)		3 466
<b>Valeur nette des titres</b>	<b>614 416</b>	<b>303 778</b>	<b>(2)</b>	-	<b>918 192</b>
Créances rattachées à des participations	766 942		(255 332)		511 610
Dépréciation des créances	(4 077)				(4 077)
<b>Valeur nette des créances</b>	<b>762 865</b>	-	<b>(255 332)</b>	-	<b>507 533</b>
Prêts	9 636		(9 636)		-
Autres titres	9 348	2 752			12 100
Dépôts et cautionnements	818		(30)		788
Dépréciations des autres immo.financières	(200)				(200)
<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>19 602</b>	<b>2 752</b>	<b>(9 666)</b>	-	<b>12 688</b>
<b>Total immo. financières nettes</b>	<b>1 396 883</b>	<b>306 530</b>	<b>(265 000)</b>	-	<b>1 438 413</b>

Le détail des titres de participations ainsi que celui des créances rattachées est donné dans le tableau des filiales et participations en note 10 (page 199).

#### 3.3 CRÉANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

Le total des créances clients et comptes rattachés s'établit à 19 millions d'euros. Le montant des créances à moins d'un an est de 12 millions d'euros et 7 millions d'euros à plus d'un an.

#### 3.4 AUTRES CRÉANCES

Toutes les autres créances sont à moins d'un an. Aucune d'entre elles n'est représentée par un effet de commerce.

**3.5 VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITÉS**

(en milliers d'euros)	31/12/21	31/12/20
Valeurs mobilières de placement	35 119	88 997
Provision	(50)	(5 319)
<b>Valeur nette des valeurs mobilières de placement</b>	<b>35 069</b>	<b>83 678</b>
Disponibilités	268 420	146 503
<b>Total net</b>	<b>303 489</b>	<b>230 181</b>

**3.6 COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF**

(en milliers d'euros)	31/12/21	31/12/20
Charges constatées d'avance	628	696
Frais d'émission emprunt à répartir sur plusieurs exercices	2 307	1 653
Ecart de conversion		
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>2 935</b>	<b>2 349</b>

**3.7 TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES**

(milliers d'euros sauf actions en milliers)	Nombre d'actions	Capital social	Primes liées au capital	Réserve légale	Autres réserves et RAN	Résultat de l'exercice	Amortissements dérogatoires	Total
<b>Capitaux propres au 31/12/2020</b>	<b>29 983</b>	<b>119 931</b>	<b>273 373</b>	<b>11 993</b>	<b>51 137</b>	<b>(33 770)</b>	<b>990</b>	<b>423 654</b>
Affectation du résultat 2020					(33 770)	33 770		-
Distribution de dividendes								-
<b>Résultat 2021</b>						<b>1 241</b>		<b>1 241</b>
Augmentation capital								-
Amortissements dérogatoires								-
<b>Capitaux propres au 31/12/2021</b>	<b>29 983</b>	<b>119 931</b>	<b>273 373</b>	<b>11 993</b>	<b>17 367</b>	<b>1 241</b>	<b>990</b>	<b>424 895</b>

A la connaissance de la société, le capital de GL events est réparti comme suit :

(en nombre d'actions)	28/02/22
Polygone S.A.	16 919 603 56,43%
Sofina	4 768 057 15,90%
Public	8 295 127 27,67%
<b>Nombre d'actions total</b>	<b>29 982 787 100%</b>

Au 31 décembre 2021, le capital social est fixé à 119 931 148 euros, divisé en 29 982 787 actions de 4 euros.

## 3.8 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

(en milliers d'euros)	31/12/20	Dotations de l'exercice	Reprise de l'exercice		Autres mvts	31/12/21
			montant utilisé	montant non utilisé		
Provision pour pertes de change	-					-
Provision au titre des actions gratuites	4 754	3 102	(3 018)			4 838
Autres provisions	-					-
<b>Total</b>	<b>4 754</b>	<b>3 102</b>	<b>(3 018)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>4 838</b>

## 3.9 ENDETTEMENT FINANCIER NET

(en milliers d'euros)	31/12/20	Augm.	Remb.	31/12/21
Emprunts à L. et M.T.	959 120	230 642	(99 963)	1 089 799
Concours banc. Courants	74		(74)	-
Intérêts courus	6 191	545		6 736
<b>Total des emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</b>	<b>965 385</b>	<b>231 187</b>	<b>(100 037)</b>	<b>1 096 535</b>
Dettes rattachées à des participations	264 172		(11 960)	252 212
Autres dettes financières diverses	-			-
<b>Total des emprunts et dettes financières divers</b>	<b>264 172</b>	<b>-</b>	<b>(11 960)</b>	<b>252 212</b>
<b>Total des dettes financières</b>	<b>1 229 557</b>	<b>231 187</b>	<b>(111 997)</b>	<b>1 348 747</b>
Prêts groupe	(9 636)		9 636	-
Créances rattachées à des participations	(762 865)		255 332	(507 533)
Valeurs mobilières et disponibilités	(230 181)	(73 308)		(303 489)
<b>Endettement financier net de trésorerie</b>	<b>226 875</b>	<b>157 879</b>	<b>152 971</b>	<b>537 725</b>

## 3.10 ÉCHEANCIER DES EMPRUNTS ET DETTES

(en milliers d'euros)	31/12/21	à moins d'un an	à plus d'un an et moins de cinq ans	à plus de cinq ans
Emprunts à L. et M.T.	1 096 535	59 800	894 023	142 712
Autres dettes auprès établissement crédit	-			
Comptes courants des filiales et participations	252 212	252 212		
Autres dettes financières diverses	-			
<b>Total des dettes financières</b>	<b>1 348 747</b>	<b>312 012</b>	<b>894 023</b>	<b>142 712</b>
Fournisseurs et comptes rattachés	14 300	14 300		
Dettes fiscales et sociales	5 061	5 061		
Autres dettes	1 128	1 128		
<b>Total des autres passifs</b>	<b>20 489</b>	<b>20 489</b>		
<b>Total</b>	<b>1 369 236</b>	<b>332 501</b>	<b>894 023</b>	<b>142 712</b>

**3.11 CHARGES À PAYER ET PRODUITS À RECEVOIR**

(en milliers d'euros)	31/12/21	31/12/20
<b>Charges à payer</b>		
Dettes financières	6 736	6 192
Fournisseurs, factures à recevoir	11 074	4 955
Dettes fiscales et sociales	1 127	889
Autres dettes, avoirs à établir		
<b>Total</b>	<b>18 937</b>	<b>12 036</b>
<b>Produits à recevoir</b>		
Clients, factures à établir	5 703	2 015
Fournisseurs, avoirs à recevoir		
Autres produits à recevoir	4	22
<b>Total</b>	<b>5 707</b>	<b>2 037</b>

## NOTE 4

### INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

**4.1 PRODUITS D'EXPLOITATION**

L'essentiel du chiffre d'affaires est constitué de la contribution que GL events facture aux sociétés qu'elle contrôle en rémunération des services apportés.

**4.2 RÉSULTAT FINANCIER**

(en milliers d'euros)	2021	2020
Dividendes reçus		1 462
Produits d'intérêts	13 503	10 002
Autres produits financiers	564	270
Résultat de cession des VMP	75	151
Revenus des prêts	15	68
Reprise sur provisions	8 287	2 048
Garantie de taux, Gain de change	29	25
<b>Total des produits financiers</b>	<b>22 473</b>	<b>14 026</b>
Charges d'intérêts	(16 011)	(13 648)
Intérêts sur couverture de taux	(1 336)	(1 327)
Pertes de change	(2)	(40)
Charges diverses	(1 005)	(4 425)
Dotations aux provisions pour dépréciation	(3 524)	(21 942)
<b>Total des charges financières</b>	<b>(21 878)</b>	<b>(41 382)</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>595</b>	<b>(27 356)</b>

Les dotations aux provisions pour dépréciation concernent essentiellement les dépréciations des titres immobilisés de l'activité de portefeuille.

**4.3 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL**

(en milliers d'euros)	2021	2020
Produits sur opérations de gestion		
Produits de cession des immobilisations incorporelles, corporelles et financières		180 233
Reprises sur provisions		
Transfert de charges	1 939	1 744
Autres produits exceptionnels	94	
<b>Total des produits exceptionnels</b>	<b>2 033</b>	<b>181 977</b>
Valeur comptable des immobilisations incorporelles, corporelles et financières cédées	(1)	(181 462)
Charges sur opérations de gestion	(1 714)	
Dotations provision pour risques et charges		
Autres charges exceptionnelles	(1 956)	(2 478)
<b>Total des charges exceptionnelles</b>	<b>(3 671)</b>	<b>(183 940)</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>(1 638)</b>	<b>(1 963)</b>

Le résultat de l'exercice se compose des coûts de sortie liés à la non-reconduction souhaitée par le Groupe d'un site exploité.

**4.4 IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES ET SITUATION FISCALE LATENTE**

(en milliers d'euros)	2021	2020
Impôt lié à l'intégration fiscale	9 707	1 801
Impôts sur les sociétés	89	(1 014)
<b>Total comptabilisé</b>	<b>9 796</b>	<b>787</b>

Le résultat courant n'intègre pas de dividendes pour l'année 2021.

## NOTE 5

### EFFECTIF MOYEN

	2021	2020
Cadres	9	8

## NOTE 6 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements donnés (en milliers d'euros)	
<b>Cautions</b>	
Cautonnement garantie crédit CT	--
Cautonnement garantie crédit MT	45 602
Caution solidaire, garantie divers	54 132
<b>Suretés réelles</b>	<b>5 050</b>
<b>Indemnités de départ à la retraite</b>	<b>153</b>
Engagements reçus (en milliers d'euros)	
Caution solidaire, garantie divers	--
Ouverture de crédit non utilisée	429

### Autres engagements

La société a souscrit à des fonds d'investissements. Ces derniers réalisent des appels de fonds en fonction des investissements qu'ils réalisent. A fin 2021, il existe un engagement potentiel de 9,3 millions d'euros, non encore appelé par les fonds.

### Autres engagements commerciaux

Néant.

## NOTE 9 OPÉRATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES

(en milliers d'euros)	Solde au 31/12/21
Titres de participation	1 011 134
Clients	13 272
Fournisseurs	(357)
Prêts & autres immobilisations financières	2 887
Autres créances et dettes	(873)
Comptes courants actifs nets	521 882
Comptes courants passifs	(251 339)
Produits (charges)	
Dividendes reçus	-
Autres produits financiers - intérêts des comptes courants et prêts	13 904
Charges financières - pertes liées à des participations	(319)
Charges financières - intérêts des comptes courants	(404)

## NOTE 7 IDENTITÉ DE LA SOCIÉTÉ CONSOLIDANTE

La société GL events, faisant appel public à l'épargne, établit des comptes consolidés.

Au 28 février 2022, elle est détenue par la société Polygone S.A. à hauteur de 56,43% qui elle-même est détenue par Le Grand Rey à hauteur de 50,31%.

## NOTE 8 ACCROISSEMENT ET ALLÈGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔT

Néant.

## NOTE 10

## TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

(en milliers d'euros)	Capital	Capitaux propres avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue	Valeur comptable des titres détenus brute	Valeur comptable des titres détenus nette	Prêts et avances consentis	Cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires H.T. du dernier exercice clos	Dividende encaissé au cours de l'exercice
<b>1) Filiales (+ de 50% de capital détenu par la Société)</b>									
GL events Brasil Participacoes	185 096	163 560	100	306 787	306 787	697	12 146		
GL events exhibitions holding	260 000	255 233	100	260 000	260 000			1 750	
GL events Live	70 372	152 191	100	198 517	197 017	89 504	12 235	95 356	
GL events Italia	119	12 084	100	71 927	6 927	14 293		5 720	
GL events Venues	63 636	60 648	100	63 636	63 636	47 376		4 445	
GL events Sports	43 080	63 905	77	51 245	48 445		7 135		
Padova Fiere	10	1 300	100	26 735	35	343		525	
Live by GL events	9 774	9 685	97	20 000	20 000	4 488		21 202	
GL events ASIA	147	10 013	100	5 426	5 426	278 933			
Profil	8	975	100	1 679	1 679	941		9 806	
Polygone Vert	381	(688)	100	608	608	730			
Aichi International Convention & Exhibition Center	383	940	51	211	211			7 904	
GL events Suisse	83		85	61	61	411			
GL events Greece	60		100	60	-	365			
SECEC Valenciennes Métropole	50	(84)	100	50	50	34	50	825	
GL events Support	10	(309)	100	10	10	3 070		11 100	
GL events SI	10	396	100	10	10	6 636		10 661	
<b>Total</b>				<b>1 006 962</b>	<b>910 902</b>	<b>447 821</b>	<b>31 566</b>		<b>-</b>
<b>2) Participations comprises entre 10 à 50%</b>									
Strasbourg Evénements	1 460	7 519	46	4 172	4 172			6 755	
Perpignan St Esteve	1 400	(647)	15	205	5			6 518	
KERFI	30		11	75	75				
SAS Blagnac Rugby	445	194	13	56	24	43		480	
<b>Total</b>				<b>4 508</b>	<b>4 276</b>	<b>43</b>	<b>-</b>		<b>-</b>
<b>3) Autres participations (- de 10%)</b>									
				<b>7 926</b>	<b>6 976</b>	<b>468</b>	<b>-</b>		
<b>Total général</b>				<b>1 019 396</b>	<b>922 154</b>	<b>448 332</b>	<b>31 566</b>		<b>-</b>

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

À l'Assemblée générale de la société GL events,

## OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société GL events relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## FONDEMENT DE L'OPINION

### RÉFÉRENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### INDÉPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

### JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS - POINTS CLÉS DE L'AUDIT

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de

## VALORISATION DES TITRES DE PARTICIPATION

### RISQUE IDENTIFIÉ

Au 31 décembre 2021, les titres de participation sont inscrits au bilan pour une valeur nette comptable de 918 millions d'euros et représentent 51 % du total actif. Comme indiqué dans la note 2.4 de l'annexe aux comptes sociaux, ces titres de participation sont comptabilisés à leur coût historique d'acquisition hors frais accessoires.

Lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée. Cette valeur d'inventaire est déterminée en fonction de l'actif net réestimé de la filiale et de ses perspectives de rentabilité (méthode des cash-flows actualisés) ou d'une valeur déterminée par référence à des transactions récentes intervenues sur des sociétés du même secteur.

L'estimation de la valeur de ces titres fait appel à de nombreuses estimations et jugements de la part de la Direction de GL events et notamment de la capacité des participations à réaliser les flux de trésorerie futurs d'exploitation, du taux de croissance retenu pour la projection de ces flux et du taux d'actualisation qui leur est appliqué.

Nous avons considéré l'évaluation des titres de participation comme un point clé de notre audit dans la mesure où la détermination de la valeur d'inventaire nécessite le recours à des estimations requérant une part importante de jugement de la Direction et compte tenu du poids relatif de ces actifs dans les comptes de GL events.



## NOTRE RÉPONSE

Nous avons testé le fonctionnement des contrôles mis en place par la direction sur le processus de détermination de la valeur d'inventaire des titres de participation.

Nos travaux ont notamment consisté à :

- Vérifier, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, que l'estimation de ces valeurs déterminée par la Direction est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés,
- Vérifier la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique à la date de clôture des comptes,
- Comparer les données utilisées dans la réalisation des tests de dépréciation des titres de participation avec les données source par entité ainsi que les résultats des travaux d'audit sur ces filiales,
- Tester par sondages l'exactitude arithmétique des calculs des valeurs d'inventaire retenues par la société.

## VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

## INFORMATIONS DONNÉES DANS LE RAPPORT DE GESTION ET DANS LES AUTRES DOCUMENTS SUR LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES COMPTES ANNUELS ADRESSÉS AUX ACTIONNAIRES

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du Code de commerce.

## RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas

d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

## AUTRES VÉRIFICATIONS OU INFORMATIONS PRÉVUES PAR LES TEXTES LÉGAUX ET RÉGLEMENTAIRES

## FORMAT DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS DESTINÉS À ÊTRE INCLUS DANS LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du Commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président Directeur Général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

## DÉSIGNATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous avons été nommés Commissaires aux comptes de la société GL events par votre Assemblée générale du 13 juillet 2005 pour le cabinet Mazars et par votre Assemblée générale du 16 mai 2008 pour le cabinet Maza-Simoëns.

Au 31 décembre 2021, le cabinet Mazars était dans la 17<sup>ème</sup> année de sa mission sans interruption et le cabinet Maza-Simoëns dans la 14<sup>ème</sup> année de sa mission sans interruption.

## RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre

son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

## RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

### Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne,

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne,
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels,
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier,
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

### Rapport au Comité d'audit

Nous remettons au Comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Lyon et Oullins, le 19 avril 2022

### Les Commissaires aux comptes

**MAZARS**  
Emmanuel Charvanel  
Associé

**MAZA-SIMOËNS – FIFTY BEES**  
Benjamin Schlicklin  
Associé

# RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

## À l'Assemblée générale de la société GL events,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la

conclusion de ces conventions en vue de leur approbation. Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée générale. Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## 1. CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

## 2. CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En application de l'article R.225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

### Prestation de services de Direction générale avec la société Polygone

Les prestations de Direction générale réalisées par les dirigeants de Polygone à votre société correspondent à des :

- Prestations de services de « Direction générale et Stratégique » (en qualité de holding),
- Prestations d'assistance et de conseil technique, au bénéfice des filiales opérationnelles du groupe,
- Prestations de services « Techniques ».

Le montant comptabilisé en charge sur l'exercice s'élève à 2 372 080 € hors taxes.

**Convention d'intégration fiscale :**

La société GL events est tête de groupe dans le cadre de la convention d'intégration fiscale. A ce titre, elle est seule redevable de l'IS et des contributions additionnelles dues par le groupe formé par elle-même et les sociétés détenues à au moins 95% qui ont opté pour ce régime.

La convention d'intégration fiscale prévoit que les économies d'impôts transmises à la société GL events par les filiales déficitaires pendant la période d'appartenance au groupe seront restituées à la filiale en cas de sortie du périmètre.

Les déficits cumulés au 31 décembre 2021 par les filiales intégrées sont les suivants :

Sociétés intégrées	Déficit fiscal cumulé (€) 2021	Sociétés intégrées	Déficit fiscal cumulé (€) 2021
Adecor	3 398 455	GL events Live Grand-Ouest	2 644 033
Altitude	421 910	GL Mobilier	7 478 452
Brelet Centre Europe	9 828	Hall Expo	28 452 307
Fabric Expo	421 981	Jaulin	1 458 171
Fonction Meuble	1 025 275	Le Chorus	175 621
GL events Audiovisual	4 887 544	Live By	12 245 599
GL events Exhibitions Opérations	11 044 307	Menuiserie Expo	547 319
GL events GPE	1 539 207	Montexpo	358 595
GL events Live	47 092 961	Polygone Vert	1 219 379

**Redevance au titre de la convention d'assistance technique et commerciale**

L'assistance technique et commerciale fournie par la société GL events à certaines entités fait l'objet d'une convention réglementée quand le montant facturé est déterminé de façon forfaitaire.

Pour 2021, le montant de ces redevances est le suivant :

Entité	Modalités	Montant (€)
Première Vision	Fixe	930 000
Sepel - Eurexpo	Fixe	240 000

Fait à Lyon et Oullins, le 19 avril 2022

**Les Commissaires aux comptes**

**MAZARS**  
Emmanuel Charvanel  
Associé

**MAZA-SIMOËNS – FIFTY BEES**  
Benjamin Schlicklin  
Associé

# ANNEXE

## PERSONNES CONCERNÉES PAR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Entité	Olivier GINON	Erick ROSTAGNAT	Olivier FERRATON	AQUASOURCA (Sophie DEFFOREY-CREPET)	Détention > 10%
GL events	X	X	X	X	
Adecor					OUI
Altitude					OUI
Brelet Centre Europe			X		OUI
Fabric Expo					OUI
Fonction Meubles			X		OUI
GL events Audiovisual					OUI
GL events Exhibitions Opérations	X				OUI
GL events GPE			X		OUI
GL events Live	X	X (RP)	X		OUI
GL events Live Grand-Ouest			X		OUI
GL events Mobilier			X		OUI
Hall Expo	X (RP)		X		OUI
Jaulin			X		OUI
Le Chorus					OUI
Live by GL events		X (RP)	X		OUI
Menuiserie Expo					OUI
Mont Expo					OUI
Polygone SA	X	X		X	OUI
Polygone Vert					OUI
Première Vision	X				OUI
SEPEL - Eurexpo			X		OUI

Entité	SOFINA (Edward KOOPMAN)	Anne-Sophie GINON	Marc MICHOUILLIER	Daniel HAVIS	Détention > 10%
GL events	X	X	X	X	
Adecor					OUI
Altitude					OUI
Brelet Centre Europe					OUI
Fabric Expo					OUI
Fonction Meubles					OUI
GL events Audiovisual					OUI
GL events Exhibitions Opérations					OUI
GL events GPE					OUI
GL events Live					OUI
GL events Live Grand-Ouest					OUI
GL events Mobilier					OUI
Hall Expo					OUI
Jaulin					OUI
Le Chorus					OUI
Live by GL events					OUI
Menuiserie Expo					OUI
Mont Expo					OUI
Polygone SA	X	X	X	X	OUI
Polygone Vert					OUI
Première Vision					OUI
SEPEL - Eurexpo					OUI

(RP) : mandataires représentants permanents de GL events

Note : La détention de capital s'entend directe et indirecte.

06

# RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL

**207** / RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE  
GÉNÉRAL CONCERNANT GL EVENTS

**209** / RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL  
CONCERNANT LE CAPITAL DE GL EVENTS

# RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT GL EVENTS

## DÉNOMINATION ET SIÈGE SOCIAL

### GL events

59 Quai Rambaud - 69002 LYON

## DATE DE CONSTITUTION ET DURÉE DE LA SOCIÉTÉ

La Société a été constituée le 31 juillet 1989. Elle prendra fin le 31 juillet 2088, soit une durée de vie de 99 ans, sauf cas de dissolution ou de prorogation.

## PAYS DE CONSTITUTION

France

## FORME ET LÉGISLATION

Société Anonyme régie par la législation française.

## RÉGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS

351571 757 RCS LYON - Code APE : 7010 Z

## IDENTIFIANT D'ENTITÉ JURIDIQUE (LEI)

L'identifiant d'entité juridique (LEI) de la Société est le 9695002PXZMQNBPY2P44.

## ACTIVITÉ

### La société a pour objet :

- La prise de participation dans toutes entreprises, sociétés, G.I.E français ou étrangers, créés ou à créer et ce, par tous moyens notamment par voie d'apport, de souscription ou d'achat d'actions ou de parts sociales, de fusion, etc.,
- Toutes opérations financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes,
- Toutes prestations administratives de conseil et autres et toutes activités de recherche et de développement,
- L'organisation, la communication, la gestion, l'installation générale et l'aménagement d'expositions, de salons, de foires, de manifestations publiques ou privées, d'événements de tout type, nationaux et internationaux, la formation,
- La conception, la fabrication, la location, l'installation et l'aménagement de stands, de revêtements de sols, de décoration florale, de décoration de tous locaux et d'exposition, de signalétique, de muséographie, de scénographie, d'ameublement, de mobilier-matériel et accessoires, de distribution électrique, de systèmes d'éclairage, de scénographie lumineuse, de chauffage, de climatisation, de sonorisation, de captation et de projection de film et de vidéo projection haute puissance sur tout support, murs d'images-multimédia, de structures provisoires, de tribunes, d'éléments d'exposition, et plus généralement de tous produits, procédés et entreprises se rapportant à ces manifestations et événements ainsi qu'à leur publicité et à leur promotion sous quelque forme que ce soit.

Elle peut agir directement ou indirectement et faire toutes ces opérations pour son compte ou pour le compte de tiers et, soit seule, soit en participation, association, groupement ou sociétés, avec toutes autres personnes ou sociétés, les réaliser sous quelque forme que ce soit.

Elle peut également prendre tous intérêts et participations dans toutes les sociétés et affaires, quel qu'en soit l'objet.

## EXERCICE SOCIAL

Chaque exercice social a une durée d'une année qui commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre.

## ASSEMBLÉES GÉNÉRALES (articles 22 et 23 des statuts)

Les Assemblées d'Actionnaires sont convoquées par le Conseil d'administration ou, à défaut, par les Commissaires aux comptes et par toute personne légalement habilitée à cet effet.

Notamment, un ou plusieurs Actionnaires, représentant au moins la quotité du capital social requise et agissant dans les conditions et délais fixés par la loi, ont la facilité de requérir, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, l'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée de projets de résolutions.

Les formes et les délais de la convocation sont réglés par la loi. L'avis de convocation doit fixer le lieu de la réunion qui peut être le siège social, ou tout autre lieu, et son ordre du jour.

Tout Actionnaire a le droit de participer aux Assemblées générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et inscrits en compte à son nom au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Tout Actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire dont il peut obtenir l'envoi dans les conditions indiquées par l'avis de convocation à l'Assemblée. Tout Actionnaire peut, dans les conditions fixées par les lois et les règlements, adresser son formulaire de procuration et de vote par correspondance, concernant toute Assemblée générale, soit sous forme papier, soit, sur décision du Conseil d'administration, publiée dans l'avis de réunion et l'avis de convocation, par télétransmission.

Tout Actionnaire peut donner pouvoir à toute personne physique ou morale de son choix en vue d'être représenté à une Assemblée générale. Le mandat ainsi que sa révocation éventuelle sont écrits et communiqués à la Société. L'Actionnaire qui n'a pas son domicile sur le territoire français et dont les titres sont inscrits en compte au nom d'un intermédiaire dans les conditions de l'article L. 228-1 du Code de commerce, peut se faire représenter par cet intermédiaire.

Le droit de participer aux Assemblées ou de s'y faire représenter est subordonné à l'inscription en compte des titres au nom de l'Actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire mentionné à l'article L. 211-3 du Code monétaire et financier.

Les titulaires d'actions nominatives sont admis sur simple justification de leur identité, les propriétaires d'actions au porteur sur justification du dépôt prévu ci-dessus.

L'accès de l'Assemblée est ouvert aux Actionnaires inscrits sur simple justification de leur qualité. Le Conseil d'administration peut toutefois, s'il le juge utile, remettre aux Actionnaires des cartes d'admission nominatives et personnelles.

### **DROITS DE VOTE (article 25 des statuts)**

Dans les Assemblées générales, chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions sans limitation. Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié une inscription nominative depuis trois ans au moins au nom du même Actionnaire.

En cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, ou d'échange d'actions à l'occasion d'un regroupement ou d'une division d'actions, le droit de vote double est conféré aux actions attribuées à raison d'actions inscrites sous la forme nominative, sous réserve qu'elles soient elles-mêmes conservées sous la forme nominative depuis leur attribution, ce droit de vote double étant conféré à l'expiration d'un délai de trois ans à compter de l'inscription sous la forme nominative des actions à raison desquelles elles ont été attribuées.

La fusion ou la scission de la Société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la société bénéficiaire si les statuts de celles-ci ont institué un droit de vote double.

### **RÉPARTITION DES BÉNÉFICES (article 28 et 29 des statuts)**

Sur le bénéfice de l'exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est fait un prélèvement d'un vingtième au moins, affecté à la formation d'un fonds de réserve dit « réserve légale » limité au dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque la « réserve légale » est descendue au-dessous de cette fraction.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve en application de la loi ou des statuts, et augmenté du report à nouveau.

Sur ce bénéfice, l'Assemblée prélève ensuite les sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau.

Le solde, s'il en existe, est réparti entre toutes les actions proportionnellement à leur montant libéré et non amorti.

Cependant, hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux Actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

L'Assemblée générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Les pertes, s'il en existe, sont après approbation des comptes par l'Assemblée générale, inscrites à un compte spécial figurant au passif du bilan, pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction, ou apurées par prélèvement sur les réserves.

Les dividendes des actions sont payés aux époques et lieux fixés par l'Assemblée ou par le Conseil d'administration dans un délai maximum de neuf mois à compter de la clôture de l'exercice. La prolongation de ce délai peut être accordée par décision de justice.

L'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque Actionnaire pour la part du dividende qui lui revient, une option entre le paiement du dividende en numéraire, ou son paiement en actions.

En outre, le versement d'acomptes sur dividende est autorisé, sous réserve du respect des dispositions légales.

### **FRANCHISSEMENT DE SEUIL (article 12 des statuts)**

Outre l'obligation légale d'informer la Société de la détention de certaines fractions des droits de vote attachés au capital, tout Actionnaire, personne physique ou morale, qui vient à posséder ou contrôler, directement ou indirectement, ou encore de concert avec d'autres Actionnaires au sens de la loi, 2,5% au moins du capital et/ou droits de vote de la Société, doit en informer la Société par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 15 jours du franchissement de seuil, en indiquant si les actions sont ou non possédées pour le compte, sous le contrôle ou de concert avec d'autres personnes physiques ou morales. Cette notification est renouvelée pour la détention de chaque fraction additionnelle de 2,5% du capital et/ou des droits de vote jusqu'au seuil de 50% du capital.

### **LIEU OÙ PEUVENT ÊTRE CONSULTÉS LES DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA SOCIÉTÉ**

Au siège social : 59 Quai Rambaud – 69002 LYON.



# RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LE CAPITAL DE GL EVENTS

## CAPITAL SOCIAL

Le capital social est de 119 931 148 €, divisé en 29 982 787 actions de 4 €.

Les actions de GL events sont inscrites sur le marché Euronext Paris - compartiment B.

## TITRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL

Néant

## ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES

Le Conseil d'administration du 20 mars 2018 a décidé d'attribuer 106 550 actions (Plan n°23) à des managers du Groupe non-mandataires sociaux, dont l'acquisition définitive est subordonnée aux conditions suivantes :

- présence du salarié ou du mandataire social au sein de la Société ou des sociétés et groupements qui lui sont liés, à la date du transfert de propriété des actions à la fin de cette période,
- présence du salarié ou du mandataire social au sein de la Société ou des sociétés et groupements qui lui sont liés, à la date du transfert de propriété des actions à la fin de cette période,
- absence de comportement déloyal faisant préjudice à la Société ou à une société liée,
- condition de performance,
- délai d'attribution des actions gratuites de 3 ans, soit le 19 mars 2021,
- délai d'incessibilité des actions transférées de 2 ans à compter de leur date d'attribution définitive, soit le 19 mars 2023.

Le Conseil d'administration du 12 mars 2019 a décidé d'attribuer 118 500 actions gratuites de la Société (Plan n°25) au profit de Managers du Groupe dont l'acquisition définitive est subordonnée aux conditions suivantes :

- revêtir la qualité de salarié au sein de la Société ou des sociétés et groupements qui lui sont liés, du premier au dernier jour de la période d'acquisition,
- absence de comportement déloyal faisant préjudice à la Société ou à une société liée,
- marge opérationnelle consolidée supérieure à 8%,
- délai d'attribution des actions gratuites de 3 ans, soit le 11 mars 2022,
- délai d'incessibilité des actions transférées de 2 ans à compter de leur date d'attribution définitive, soit le 11 mars 2024.

Le Conseil d'administration du 12 mars 2019 a décidé d'attribuer 21 240 actions gratuites de la Société (Plan n°26) au profit de l'ensemble des salariés du Groupe en France, présents au 31 décembre 2018, à l'exclusion des salariés de FSO et d'Even Pro, dont l'acquisition définitive est subordonnée aux conditions suivantes :

- présence au sein de la Société ou des sociétés et groupements qui lui sont liés, à la date du transfert de propriété des actions à la fin de cette période,
- absence de comportement déloyal faisant préjudice à la Société ou à une société liée,
- délai d'attribution des actions gratuites de 2 ans, soit le 11 mars 2021,
- délai d'incessibilité des actions transférées de 2 ans à compter de leur date d'attribution définitive, soit le 11 mars 2023.

Le Conseil d'administration du 6 décembre 2019 a décidé d'attribuer 5 000 actions gratuites de la Société (Plan n°27), au profit d'un manager du Groupe en France, dont l'acquisition définitive est subordonnée aux conditions suivantes :

- revêtir la qualité de salarié au sein de la Société ou des sociétés et groupements qui lui sont liés, du premier au dernier jour de la période d'acquisition,
- absence de comportement déloyal faisant préjudice à la Société ou à une société liée,
- délai d'attribution des actions gratuites de 3 ans, soit le 5 décembre 2022,
- délai d'incessibilité des actions transférées de 2 ans à compter de leur date d'attribution définitive, soit le 5 décembre 2024.

Le Conseil d'administration du 12 mai 2020 a décidé d'attribuer 63 000 actions gratuites de la Société (Plan n°28), au profit des managers du Groupe, dont l'acquisition définitive est subordonnée aux conditions suivantes :

- revêtir la qualité de salarié au sein de la Société ou des sociétés et groupements qui lui sont liés, du premier au dernier jour de la période d'acquisition,
- absence de comportement déloyal faisant préjudice à la Société ou à une société liée,
- délai d'attribution des actions gratuites de 3 ans, soit le 11 mai 2023,
- délai d'incessibilité des actions transférées de 2 ans à compter de leur date d'attribution définitive, soit le 11 mai 2025.

Le Conseil d'administration du 12 mai 2020 a décidé d'attribuer 10 actions gratuites de la Société (Plan n°29), à chacun des salariés du Groupe en France, dont l'acquisition définitive est subordonnée aux conditions suivantes :

- revêtir la qualité de salarié au sein de la Société ou des sociétés et groupements qui lui sont liés, du premier au dernier jour de la période d'acquisition,

- absence de comportement déloyal faisant préjudice à la Société ou à une société liée,
- délai d'attribution des actions gratuites de 2 ans, soit le 11 mai 2022,
- délai d'incessibilité des actions transférées de 2 ans à compter de leur date d'attribution définitive, soit le 11 mai 2024.

Le Conseil d'administration du 12 mai 2020 a décidé d'attribuer 32 500 actions gratuites de la Société (Plan n°30), au profit des managers du Groupe, dont l'acquisition définitive est subordonnée aux conditions suivantes :

- revêtir la qualité de salarié au sein de la Société ou des sociétés et groupements qui lui sont liés, du premier au dernier jour de la période d'acquisition,
- absence de comportement déloyal faisant préjudice à la Société ou à une société liée,
- délai d'attribution des actions gratuites de 3 ans, soit le 11 mai 2023,
- délai d'incessibilité des actions transférées de 1 an à compter de leur date d'attribution définitive, soit le 11 mai 2024.

Le Conseil d'administration du 12 mai 2020 a décidé d'attribuer 83 000 actions gratuites de la Société (Plan n°31), au profit des managers du Groupe, dont l'acquisition définitive est subordonnée aux conditions suivantes :

- revêtir la qualité de salarié au sein de la Société ou des sociétés et groupements qui lui sont liés, du premier au dernier jour de la période d'acquisition,
- absence de comportement déloyal faisant préjudice à la Société ou à une société liée,
- délai d'attribution des actions gratuites de 4 ans, soit le 11 mai 2024,
- délai d'incessibilité des actions transférées de 1 an à compter de leur date d'attribution définitive, soit le 11 mai 2025.

Le Conseil d'administration du 02 novembre 2020 a décidé d'attribuer 343 650 actions gratuites de la Société (Plan n°32), au profit des managers du Groupe, dont l'acquisition définitive est subordonnée aux conditions suivantes :

- revêtir la qualité de salarié au sein de la Société ou des sociétés et groupements qui lui sont liés, du premier au dernier jour de la période d'acquisition,
- absence de comportement déloyal faisant préjudice à la Société ou à une société liée,
- délai d'attribution des actions gratuites de 3 ans, soit le 1<sup>er</sup> novembre 2023,
- délai d'incessibilité des actions transférées de 2 ans à compter de leur date d'attribution définitive, soit le 1<sup>er</sup> novembre 2025.

Le Conseil d'administration du 2 novembre 2020 a décidé d'attribuer 10 actions gratuites de la Société (Plan n°33), à chacun des salariés du Groupe en France, dont l'acquisition définitive est subordonnée aux conditions suivantes :

- revêtir la qualité de salarié au sein de la Société ou des sociétés et groupements qui lui sont liés, du premier au dernier jour de la période d'acquisition,
- absence de comportement déloyal faisant préjudice à la Société ou à une société liée,
- délai d'attribution des actions gratuites de 2 ans, soit le 1<sup>er</sup> novembre 2022,
- délai d'incessibilité des actions transférées de 2 ans à compter de leur date d'attribution définitive, soit le 1<sup>er</sup> novembre 2024.

Le Conseil d'administration du 24 juin 2021 a décidé d'attribuer 11 000 actions gratuites de la Société (Plan n°34), au profit de managers du Groupe, dont l'acquisition définitive est subordonnée aux conditions suivantes :

- revêtir la qualité de salarié au sein de la Société ou des sociétés et groupements qui lui sont liés, du premier au dernier jour de la période d'acquisition,
- absence de comportement déloyal faisant préjudice à la Société ou à une société liée,
- délai d'attribution des actions gratuites de 2 ans, soit le 23 juin 2023,
- délai d'incessibilité des actions transférées de 2 ans à compter de leur date d'attribution définitive, soit le 23 juin 2025.

Le Conseil d'administration du 22 juillet 2021 a décidé d'attribuer 10 actions gratuites de la Société (Plan n°35), à chacun des salariés du Groupe en France, dont l'acquisition définitive est subordonnée aux conditions suivantes :

- revêtir la qualité de salarié au sein de la Société ou des sociétés et groupements qui lui sont liés, du premier au dernier jour de la période d'acquisition,
- absence de comportement déloyal faisant préjudice à la Société ou à une société liée,
- délai d'attribution des actions gratuites de 2 ans, soit le 21 juillet 2023,
- délai d'incessibilité des actions transférées de 2 ans à compter de leur date d'attribution définitive, soit le 21 juillet 2025.

Le Conseil d'administration du 22 juillet 2021 a décidé d'attribuer 30 000 actions gratuites de la Société (Plan n°36), au profit de managers du Groupe, dont l'acquisition définitive est subordonnée aux conditions suivantes :

- revêtir la qualité de salarié au sein de la Société ou des sociétés et groupements qui lui sont liés, du premier au dernier jour de la période d'acquisition,
- absence de comportement déloyal faisant préjudice à la Société ou à une société liée,
- délai d'attribution des actions gratuites de 1 an, soit le 21 juillet 2022,
- délai d'incessibilité des actions transférées de 1 an à compter de leur date d'attribution définitive, soit le 21 juillet 2023.

Le Conseil d'administration du 22 juillet 2021 a décidé d'attribuer 65 000 actions gratuites de la Société (Plan n°37), au profit de managers du Groupe, dont l'acquisition définitive est subordonnée aux conditions suivantes :

- revêtir la qualité de salarié au sein de la Société ou des sociétés et groupements qui lui sont liés, du premier au dernier jour de la période d'acquisition,
- absence de comportement déloyal faisant préjudice à la Société ou à une société liée,
- délai d'attribution des actions gratuites de 3 ans, soit le 21 juillet 2024,
- délai d'incessibilité des actions transférées de 1 an à compter de leur date d'attribution définitive, soit le 21 juillet 2025.

Par application des dispositions de l'article L.225-197-4 du Code de commerce, les informations suivantes sont fournies :

## INFORMATIONS SUR LES ATTRIBUTIONS D' ACTIONS GRATUITES

Situation des plans d'attribution d'action en vigueur :

	Plan n° 23	Plan n°25	Plan n° 26	Plan n°27	Plan n°28	Plan n°29	Plan n°30	Plan n°31	Plan n°32	Plan n°33	Plan n°34	Plan n°35	Plan n°36	Plan n°37
Date de l'Assemblée ayant autorisé l'émission des options	29/04 2016	29/04 2016	29/04 2016	29/04 2016	26/04 2019	26/04 2019	26/04 2019	26/04 2019	19/06 2020	19/06 2020	24/06 2021	24/06 2021	24/06 2021	24/06 2021
Date du Conseil d'administration	20/03 2018	12/03 2019	12/03 2019	06/12 2019	12/05 2020	12/05 2020	12/05 2020	12/05 2020	02/11 2020	02/11 2020	24/06 2021	22/07 2021	22/07 2021	22/07 2021
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	106 550	118 500	21 240	5 000	63 000	21 660	32 500	83 000	343 650	21 970	11 000	21 310	30 000	66 000
Valeur au jour d'attribution	25,30	19,00	19,00	23,30	11,76	11,76	11,76	11,76	7,12	7,12	15,56	12,6	12,6	12,6
Dont nombre d'actions pouvant être souscrites par les membres du Comité de direction dans sa composition actuelle	63 000	34 000	-	-	0	-	29 500	75 000	116 350	-	0	-	30 000	65 000
Dont nombre aux Administrateurs	10 000	10 000	-	-	0	-	0	0	0	-	0	-	0	0
Dont nombre aux dix premiers attributaires	66 500	64 500	-	-	41 000	(*)	32 500	83 000	143 000	(*)	11 000	(*)	30 000	65 000
Date de fin de période d'acquisition	19/03 2021	11/03 2022	11/03 2021	05/12 2022	11/05 2023	11/05 2022	11/05 2023	11/05 2024	01/11 2023	01/11 2022	23/06 2023	21/07 2023	21/07 2022	21/07 2024
Date limite d'incessibilité	19/03 2023	11/03 2024	11/03 2023	05/12 2024	11/05 2025	11/05 2024	11/05 2024	11/05 2025	01/11 2025	01/11 2024	23/06 2025	21/07 2025	21/07 2023	21/07 2025
Nombre d'actions attribuées	87 950	-	17 690	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(\*) Non applicable car attribution de 10 actions gratuites par salarié des sociétés françaises du Groupe.

## DÉLÉGATIONS ET AUTORISATIONS EN COURS DE VALIDITÉ ACCORDÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

	Date de l'Assemblée	Echéance	Montant maximal autorisé (valeur nominale)	Utilisation faite par le Conseil
Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec maintien du DPS	26/04/2019 (17 <sup>ème</sup> résolution)	26 mois (25/06/2021)	30 000 000 € (actions) <sup>1</sup> 120 000 000 € (titres de créances) <sup>2</sup>	Néant
Délégation au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital en vue de rémunérer des apports en nature	26/04/2019 (19 <sup>ème</sup> résolution)	26 mois (25/06/2021)	10% du capital	Néant
Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 (devenu L.22-10-62) du Code de commerce	19/06/2020 (22 <sup>ème</sup> résolution)	18 mois (18/12/2021)	10% du capital	
Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue d'annuler les actions rachetées par la société dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 (devenu L.22-10-62) du Code de commerce	19/06/2020 (23 <sup>ème</sup> résolution)	24 mois (18/06/2022)	10% du capital	Néant

**RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL**

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LE CAPITAL DE GL EVENTS

	<b>Date de l'Assemblée</b>	<b>Echéance</b>	<b>Montant maximal autorisé (valeur nominale)</b>	<b>Utilisation faite par le Conseil</b>
Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de faire racheter par la Société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce	24/06/2021 (14 <sup>ème</sup> résolution)	18 mois (23/12/2022)	10% du capital	Néant
Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue d'annuler les actions rachetées par la société dans le cadre du dispositif de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce	24/06/2021 (15 <sup>ème</sup> résolution)	24 mois (23/06/2023)	10% du capital	Néant
Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou à des titres de créance avec maintien du droit préférentiel de souscription	24/06/2021 (16 <sup>ème</sup> résolution)	26 mois (23/08/2023)	60 000 000 € (actions) <sup>1</sup> 180 000 000 € (créances) <sup>2</sup>	Néant
Délégation à donner au Conseil d'administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital en vue de rémunérer des apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	24/06/2021	26 mois (17 <sup>ème</sup> résolution)	10% du capital (23/08/2023)	Néant
Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes	24/06/2021 (18 <sup>ème</sup> résolution)	26 mois (23/08/2023)	60 000 000 €	Néant
Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour émettre des actions ordinaires et/ou valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou à des titres de créance avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public (à l'exclusion des offres visées au 1 de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier) et/ou en rémunération de titres dans le cadre d'une offre publique d'échange	24/06/2021 (19 <sup>ème</sup> résolution)	26 mois (23/08/2023)	60 000 000 € (actions) <sup>1</sup> 180 000 000 € (créances) <sup>2</sup>	Néant
Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou à des titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription par une offre visée au 1 de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier	24/06/2021 (20 <sup>ème</sup> résolution)	26 mois (23/08/2023)	20% du capital (actions) <sup>1</sup> 180 000 000 € (créances) <sup>2</sup>	Néant
Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou à des titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées	24/06/2021 (21 <sup>ème</sup> résolution)	18 mois (23/12/2022)	60 000 000 € (actions) 180 000 000 € (créances)	Néant
Autorisation, en cas d'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription, de fixer, dans la limite de 10% du capital par an, le prix d'émission dans les conditions déterminées par l'Assemblée	24/06/2021 (22 <sup>ème</sup> résolution)	-	-	Néant
Autorisation d'augmenter le montant des émissions des 16 <sup>ème</sup> , 19 <sup>ème</sup> , 20 <sup>ème</sup> et 21 <sup>ème</sup> résolutions de l'AG du 24/06/2021 dans les conditions prévues par les articles L. 225-135-1 et R. 225-118 du Code de commerce et dans la limite des plafonds fixés par l'Assemblée	24/06/2021 (23 <sup>ème</sup> résolution)	-	-	Néant
Limitation globale des plafonds des délégations prévues aux 16 <sup>ème</sup> , 19 <sup>ème</sup> et 20 <sup>ème</sup> résolutions de l'AG du 24/06/2021	24/06/2021 (24 <sup>ème</sup> résolution)	-	120 000 000 €	Néant
Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression de droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail	24/06/2021 (25 <sup>ème</sup> résolution)	26 mois (23/08/2023)	3% du capital	Néant
Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue d'attribuer gratuitement des actions existantes et/ou à émettre aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux de la Société ou des sociétés ou groupements d'intérêt économique liés	24/06/2021 (26 <sup>ème</sup> résolution)	38 mois (23/08/2024)	900 000 actions	Néant

<sup>1</sup> Imputation sur la limitation globale prévue à la 24<sup>ème</sup> résolution

<sup>2</sup> Plafond commun

## ÉVOLUTION DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ GL EVENTS SUR LES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Date	Nature de l'opération	Variation du capital			Montant successif du capital	Nombre d'actions		Valeur nominale
		Émission en numéraire ou en nature	Incorpor. de réserves compens. créances	nominal		prime	émises	
04/07/2018	Conversion de dividendes	2 334 076			10 841 783			95 944 920
02/10/2018	Augmentation de capital	23 986 228	81 242 439		119 931 148	5 996 557	29 982 787	4 €

## RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

Au 31 décembre 2021, le nombre total de droits de vote était de 48 271 894. Les informations sur l'attribution des droits de vote se trouvent page 208 du Document d'Enregistrement Universel ou à l'article 25 des statuts.

A la connaissance de la Société, le capital se répartit comme suit au 31 décembre 2021 :

	Nombre d'actions	% du capital	Droit de vote				
			Simple	Double	Total	% droits de vote nets	% droits de vote bruts
Polygone *	16 919 603	56,43%	887 610	16 031 993	32 951 596	68,26%	66,71%
Sofina *	4 768 057	15,90%	2 129 613	2 638 444	7 406 501	15,34%	15,00%
Le Grand Rey *	125 573	0,42%	72 283	53 290	178 863	0,37%	0,36%
La Ferme d'Anna *	72 248	0,24%	72 248		72 248	0,15%	0,15%
Olivier GINON *	4 500	0,02%	0	4 500	9 000	0,02%	0,02%
Nicolas de TAVERNOST	870	0,00%	0	870	1 740	0,00%	0,00%
AQUASOURCA	1	0,00%	0	1	2	0,00%	0,00%
Philippe MARCEL	4 270	0,01%	0	4 270	8 540	0,02%	0,02%
Erick ROSTAGNAT	74 573	0,25%	10 020	64 553	139 126	0,29%	0,28%
Marc MICHOUPLIER	365	0,00%	91	274	639	0,00%	0,00%
Anne-Sophie GINON	11 250	0,04%	0	11 250	22 500	0,05%	0,05%
Caroline WEBER	2 900	0,01%	1 400	1 500	4 400	0,01%	0,01%
Auto-détenues	1 120 039	3,74%					2,27%
Public	6 878 538	22,94%	6 280 337	598 201	7 476 739	15,49%	15,14%
<b>Total</b>	<b>29 982 787</b>	<b>100,00%</b>	<b>9 453 602</b>	<b>19 409 146</b>	<b>48 271 894</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

\* - Pacte d'Actionnaires, % capital des Actionnaires liés par le pacte : 73,01%

- Pacte d'Actionnaires, % droits de vote des Actionnaires liés par le pacte : 84,14%

Polygone SA est une structure holding dont la répartition du capital au 31 décembre 2021 est la suivante :

	% du capital
Le Grand Rey	50,31%
Sofina	20,96%
Aquasourça	10,00%
Matmut	5,33%
La Ferme d'Anna	5,22%
Crédit Agricole Région Développement	3,38%
OVALTO	2,11%
Crédit Agricole Capital PME	1,35%
Calixte Investissement	1,35%
Monsieur Olivier GINON	0,001%
Monsieur Erick ROSTAGNAT	0,001%
Madame Jacqueline GINON	0,001%

La société est contrôlée comme décrit ci-dessus ; toutefois, la Société estime qu'il n'y a pas de risque que le contrôle soit exercé de manière abusive. En effet, le Conseil d'administration du Groupe est composé de 7 Administrateurs indépendants. Par ailleurs, le Comité des rémunérations et des nominations est présidé par des Administrateurs indépendants.

Enfin, la Société applique la totalité des recommandations du Code de gouvernement d'entreprise MiddleNext, dont une partie significative des dispositions contribue à cet objectif de limitation du risque de contrôle, à l'exception des points mentionnés au 1. du Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise.

## FRANCHISSEMENTS DE SEUILS

Aucun franchissement de seuil n'a été déclaré au cours de l'exercice.

## AUTOCONTRÔLE ET AUTO DÉTENTION

Par application des dispositions de l'article L. 225-211 du Code de commerce, les informations suivantes sont fournies :

Dans le cadre du programme de rachat d'actions renouvelé par l'Assemblée générale Mixte du 24 juin 2021, GL events a effectué les opérations suivantes :

	Solde au 31/12/20		Achats 2021 soit 12 mois		Ventes 2021 soit 12 mois		Solde au 31/12/21		Solde au 31/12/21 Total
	1	2	1	2	1	2	1	2	
Nombre d'actions	615 661	19 424	596 171	445 375	105 640	450 952	1 106 192	13 847	1 120 039
Cours moyen (en euros)	18,88	10,04	15,48	14,81	18,35	14,53	17,10	17,40	17,10
Valeur au cours d'achat (milliers d'euros)	11 621	195	9 231	6 598			18 914	241	19 155
Valeur au cours de vente (milliers d'euros)					1 939	6 552			
Pourcentage du capital	2,05%	0,06%	1,99%	1,49%	0,35%	1,50%	3,69%	0,05%	3,74%

Col. 1 : Actions propres

Col. 2 : Contrat de liquidité

Le contrat de liquidité avec un prestataire de services d'investissement est conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF et a pour objectif l'animation du marché. Les frais de négociations des opérations dans le cadre de ce contrat se sont élevés à 30 973 euros sur l'exercice 2021.

Les actions propres sont détenues aux fins de croissances externes, de programmes d'options ou d'attribution d'actions gratuites

## ACTIONS INCESSIBLES

Néant.

## MODIFICATIONS INTERVENUES DANS LA RÉPARTITION DU CAPITAL DEPUIS TROIS ANS

Il résulte des variations décrites dans le tableau figurant sous la rubrique "Évolution du capital de la société GL events", les modifications suivantes dans la répartition du capital :

% du capital (au 31 décembre de chaque année)	2019	2020	2021	2019 Cumul Pacte Actionnaires	2020 Cumul Pacte Actionnaires	2021 Cumul Pacte Actionnaires
Polygone SA *	54,57	54,85	56,43			
Sofina *	15,90	15,90	15,90	70,47	71,06	73,01
Autres Actionnaires	29,53	29,25	27,67			

\* sociétés faisant partie du pacte d'Actionnaires

% des droits de vote (au 31 décembre de chaque année)	2019	2020	2021	2019 Cumul Pacte Actionnaires	2020 Cumul Pacte Actionnaires	2021 Cumul Pacte Actionnaires
Polygone SA *	64,04	64,94	68,26			
Sofina *	15,60	15,38	15,34	79,64	80,67	84,14
Autres Actionnaires	20,36	19,68	16,39			

\* sociétés faisant partie du pacte d'Actionnaires

## PACTE D'ACTIONNAIRES ET ACCORD CONNU DE L'ÉMETTEUR POUVANT AVOIR UN IMPACT SUR SON CONTRÔLE

Le 5 novembre 2012, un pacte d'Actionnaires a été conclu avec la société SOFINA et Messieurs Olivier GINON et Olivier ROUX. Ce dernier s'est retiré du capital de Polygone SA en cédant sa participation à deux holdings détenues par Monsieur Olivier GINON. A la suite de ce retrait, les stipulations du pacte demeurent applicables entre la société SOFINA et Monsieur Olivier GINON et ses deux holdings (les « Associés Majoritaires »).

Il est précisé que le pacte ne contient aucune restriction au transfert des actions de la Société détenues par SOFINA, ni de stipulation particulière restreignant la liquidité de ces actions.

## 1. GOUVERNANCE

### 1.1 GOUVERNANCE DE LA SOCIÉTÉ

#### 1.1.1 Clauses relatives à la composition du Conseil d'administration et à la composition du Comité d'audit de la Société

Le nombre d'Administrateurs composant le Conseil d'administration de la Société n'est pas limité par les stipulations du pacte. Il prévoit que SOFINA disposera de 2 représentants au Conseil d'administration de la Société.

Le Comité d'audit de la Société comprendra un Administrateur nommé sur proposition de SOFINA. Dans l'objectif croissant de promouvoir les règles de bonne gouvernance au sein du Groupe, il est prévu que le Président du Comité d'audit de la Société soit un « Administrateur hors groupe », c'est-à-dire, au sens du pacte, une personne (i) qui n'est pas ou n'a pas été salariée ou mandataire social de Polygone SA ou d'une société qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3, I du Code de commerce (en ce compris la Société) lors des dix dernières années et (ii) non apparentée à Monsieur Olivier GINON

ou Monsieur Olivier ROUX. Les décisions seront adoptées à la majorité simple des membres du Comité d'audit de la Société. Le Comité d'audit de la Société aura notamment pour prérogative de discuter le budget annuel de la Société préparé par la Direction générale et d'émettre un avis sur celui-ci à l'attention du Conseil d'administration de la Société.

#### 1.1.2 Prise des décisions sociales

Les stipulations du pacte n'interfèrent pas directement dans les processus de prise de décisions des organes sociaux de la Société ; ainsi SOFINA ne bénéficiera pas d'autres droits que ceux que les dispositions légales et réglementaires attachent à sa qualité d'Actionnaire et d'Administrateur.

Néanmoins, les Associés Majoritaires ont un engagement aux termes du Pacte à faire en sorte que les décisions exceptionnelles relatives aux cessions d'actifs, acquisitions, fusions et opérations publiques importantes de la Société, celles relatives à la souscription par la Société à de nouveaux emprunts importants, ainsi que celles relatives à la composition du Comité exécutif de la Société qui n'auraient pas été adoptées au sein du Conseil d'administration de Polygone SA conformément aux règles de majorité explicitées ci-après ne soient pas

présentées au vote au sein du Conseil d'administration de la Société ou ne soient pas adoptées par ce dernier.

## 1.2 GOUVERNANCE DE POLYGONE SA

### 1.2.1 Clauses relatives à la composition du Conseil d'administration de Polygone SA

Aux termes du pacte, le Conseil d'administration de Polygone SA comprend 10 Administrateurs, dont 5 Administrateurs hors groupe.

### 1.2.2 Décisions requérant l'approbation d'un Administrateur nommé sur proposition de Sofina au sein du Conseil d'administration de Polygone SA

Les décisions suivantes doivent faire l'objet d'un débat au sein du Conseil d'administration de Polygone SA et ne pourront être adoptées que si elles recueillent la majorité simple des Administrateurs présents ou représentés, incluant l'approbation de l'Administrateur nommé sur proposition de SOFINA :

- toute décision requérant la convocation d'une Assemblée générale Extraordinaire de Polygone SA appelée à statuer sur un changement d'objet social ou de forme sociale, la création de catégories d'actions nouvelles, l'émission d'actions de préférence ou de toute valeur mobilière donnant accès à des actions de préférence ou à des actions de catégorie différente, toute augmentation de capital pour laquelle SOFINA ne disposerait pas d'un mécanisme d'anti-dilution, la modification des droits attachés aux actions (y compris par création de droits de vote double) et la modification des règles de répartition du résultat, des réserves ou du boni de liquidation, et
- toute cession, apport, transmission ou transfert, sous quelque forme que ce soit, directe ou indirecte, d'un montant d'actifs de Polygone SA ou de la Société représentant plus d'un tiers du bilan consolidé de Polygone SA (en dehors de l'hypothèse d'un changement de contrôle de la Société permettant à SOFINA d'exercer à l'encontre des Associés Majoritaires une option de vente portant sur la totalité de ses titres Polygone SA ainsi qu'il est indiqué au paragraphe ci-après).

### 1.2.3 Décisions requérant l'approbation d'un ou plusieurs Administrateur(s) hors groupe

Les décisions suivantes doivent faire l'objet d'un débat au sein du Conseil d'administration de Polygone SA et ne peuvent être adoptées que si elles recueillent la majorité simple des Administrateurs présents ou représentés, incluant l'approbation d'au moins un Administrateur hors groupe pendant la Phase Transitoire et d'au moins deux Administrateurs hors groupe pendant la Phase Ordinaire (la « Majorité Qualifiée »), étant toutefois précisé que la société Foncière Polygone a fait l'objet d'une fusion-absorption au sein de la société Polygone en juin 2020 :

- acquisitions, fusions, cessions d'actifs, opérations publiques, pour plus de 20% du bilan consolidé de Polygone SA,
- opérations immobilières de plus de 20 000 000€, y compris au niveau de Foncière Polygone (filiale à 100% de Polygone SA exerçant une activité de gestion immobilière),
- proposition de dividende ou de distribution d'actions aux Actionnaires de Polygone SA,
- augmentation ou réduction de capital de Polygone SA ;
- achat, vente ou souscription par Polygone SA d'actions ou de titres donnant accès au capital de la Société,
- nouveaux emprunts portant (i) pour ce qui concerne la Société, le levier total à 3,5 x EBITDA, (ii) pour ce qui concerne Foncière Polygone, le ratio loan/value à plus de 80%, et (iii) pour ce qui concerne Polygone SA, sur un montant supérieur à 10 000 000 €,
- engagements hors bilan, octroi de sûretés par Polygone SA pour plus de 10 000 000 € (en dehors du cours normal des affaires),
- approbation du budget annuel de Foncière Polygone,
- décisions d'opérations autres que de gestion courante auxquelles les Actionnaires, Administrateurs ou dirigeants de Polygone SA seraient intéressés.

Les décisions suivantes doivent faire l'objet d'un débat au sein du Conseil d'administration de Polygone SA et requerront l'approbation de la majorité simple des Administrateurs présents ou représentés :

- l'approbation du budget annuel de Polygone SA,
- la composition du Comité exécutif de la Société.

Enfin, tout projet de remplacement des personnes occupant les fonctions de Président, Directeur Général, Directeur Général Délégué ou Directeur financier de la Société doit faire l'objet d'un débat préalable au sein du Conseil d'administration de Polygone SA.

## 1.3 CADUCITÉ DES DROITS DE SOFINA EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE

Les droits de gouvernance de SOFINA tels que résumés dans ce paragraphe A deviendront caducs dès lors que la participation économique directe et indirecte de SOFINA dans le capital de la Société tombera sous le seuil de 8%.



## 2. CLAUSES RELATIVES AUX CESSIONS DE TITRES

Le Pacte ne contient aucune restriction au transfert des actions GL events détenues par Sofina, ni de stipulation particulière restreignant la liquidité de ces actions.

En matière de transfert de titres de Polygone SA, les principales restrictions aux cessions prévues par le Pacte seront les suivantes :

- un engagement d'incessibilité des titres Polygone SA détenus par Sofina pendant 5 ans à compter de la Date de Réalisation (sauf cessions à ses affiliés),
- un droit de cession conjointe totale de Sofina en cas de cession du contrôle de Polygone SA par les Associés Majoritaires,
- un droit de préemption de Sofina sur les titres détenus par les Associés Majoritaires (sauf cessions entre eux ou à leurs ayants-droits ou personnes qui leur sont liées),
- un droit de préemption des Associés Majoritaires sur les titres détenus par Sofina (sauf cessions à ses affiliés).

Le Pacte prévoit également un mécanisme d'anti-dilution en faveur de Sofina dans le cadre de toute émission de titres avec suppression du droit préférentiel de souscription pouvant donner accès, immédiatement ou à terme, au capital de Polygone SA.

Sofina dispose en outre d'une option de vente portant sur l'intégralité de ses titres Polygone SA à l'encontre des Associés Majoritaires, exerçable dans les circonstances suivantes : (i) si Monsieur Olivier GINON n'est plus en charge, de manière effective, de la gestion de la Société, (ii) si les Associés Majoritaires ne détiennent plus le contrôle de Polygone SA ou si Polygone SA ne détient plus le contrôle de la Société au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, (iii) si les Associés Majoritaires ou Polygone SA ne respectent pas les règles de majorité prévues par le Pacte au sein du Conseil d'administration de Polygone SA, (iv) si Polygone SA émet des titres autrement qu'en application du Protocole d'Investissement sans respecter le droit d'anti-dilution de Sofina, (v) en cas de violation d'une stipulation importante du Pacte par Polygone SA ou l'un des Associés Majoritaires, (vi) si une déclaration faite par les Associés Majoritaires aux termes du Protocole d'Investissement s'avère inexacte et cause à Sofina un préjudice excédant 2 500 000 euros, (vii) au cinquième, huitième et onzième anniversaires de la date de signature du Pacte, ou (viii) si les Associés Majoritaires créent une situation générant une obligation de déposer un projet d'offre publique sur la Société pour Sofina, situation à laquelle Sofina se serait opposée ou n'aurait pas été en mesure de donner son accord.

Enfin, les Associés Majoritaires disposent d'un droit de cession forcée sur la participation de Sofina dans Polygone SA dans l'hypothèse où ils céderaient le contrôle de Polygone SA.

## NANTISSEMENTS, GARANTIES ET SÛRETÉS

Nantissements d'actions de l'émetteur inscrites au nominatif pur : en garantie du contrat Club Deal, la société Polygone SA a nanti 5 300 000 actions GL events. A la suite d'une mainlevée partielle de 2 300 000 actions intervenue le 17 décembre 2021, le nantissement porte à ce jour sur 3 000 000 actions GL events

# 07

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- 219** / TEXTE DES PROJETS DE RÉSOLUTIONS  
PROPOSÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
MIXTE DU MERCREDI 22 JUIN 2022
- 226**/ INFORMATIONS DISPONIBLES SUR LES SITES
- 227**/ DOCUMENT ANNUEL D'INFORMATION
- 227**/ RESPONSABLE DU DOCUMENT  
D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL
- 228**/ ATTESTATION DU RESPONSABLE  
DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL
- 228**/ CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES
- 228**/ INFORMATIONS INCLUSES PAR RÉFÉRENCE
- 229**/ TABLE DE CONCORDANCE
- 231** / TABLE DE CONCORDANCE  
DU RAPPORT DE GESTION
- 232**/ TABLE DE RAPPROCHEMENT AVEC  
LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

# TEXTE DES PROJETS DE RÉSOLUTIONS PROPOSÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU MERCREDI 22 JUIN 2022

## 1. ORDRE DU JOUR DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

### PREMIÈRE RÉSOLUTION

*(Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 -  
Approbation des dépenses et charges non déductibles fiscalement)*

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux, approuve dans toutes leurs parties ces rapports, les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe au 31 décembre 2021, se soldant par un bénéfice

de 1 240 604,91 euros tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, elle approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 38 540 euros.

### DEUXIÈME RÉSOLUTION

*(Quitus aux Administrateurs)*

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales ordinaires, donne aux

Administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

### TROISIÈME RÉSOLUTION

*(Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021)*

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport établi par le Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés, à savoir le bilan, le compte

de résultat et l'annexe au 31 décembre 2021 se soldant par un bénéfice (part du groupe) de 15 150 642 euros, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

### QUATRIÈME RÉSOLUTION

*(Affectation du résultat de l'exercice)*

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales ordinaires, décide de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021 suivante :

#### Détermination des sommes distribuables

Résultat de l'exercice	1 240 604,91 €
Report à nouveau	12 645 739,19 €
<b>Montant à affecter</b>	<b>13 886 344,10 €</b>

#### Affectation proposée

Réserve légale	--
Dividendes	-
Report à nouveau	13 886 344,10 €
<b>Total</b>	<b>13 886 344,10 €</b>

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée constate qu'il lui a été rappelé qu'au titre des trois derniers exercices les distributions de dividendes et revenus ont été les suivantes :

Au titre de l'exercice	Revenus éligibles à la réfaction		Revenus non éligibles à la réfaction
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2018	19 488 811 € (*) Soit 0,65 € par action (sur la base de 29 982 787 actions)	Néant	Néant
2019	Néant	Néant	Néant
2020	Néant	Néant	Néant

(\*) Incluant le montant du dividende correspondant aux actions auto détenues non versé et affecté au compte report à nouveau

### **CINQUIÈME RÉSOLUTION**

*(Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées et approbation de ces conventions)*

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales ordinaires, approuve les conventions qui sont intervenues ou se sont poursuivies au cours de l'exercice écoulé mentionnées dans le rapport

spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce qui a été présenté.

### **SIXIÈME RÉSOLUTION**

*(Renouvellement de la société AQUASOURCA, en qualité d'Administrateur)*

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et majorité des Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, constatant que le mandat d'Administrateur de :  
la société AQUASOURCA

vient à expiration à l'issue de la présente Assemblée, renouvelle ce mandat pour une nouvelle période de quatre (4) années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale Ordinaire des Actionnaires à tenir dans l'année 2026 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

### **SEPTIÈME RÉSOLUTION**

*(Renouvellement de Madame Anne-Sophie GINON, en qualité d'Administratrice)*

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et majorité des Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, constatant que le mandat d'Administratrice de :  
Madame Anne-Sophie GINON

vient à expiration à l'issue de la présente Assemblée, renouvelle ce mandat pour une nouvelle période de quatre (4) années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale Ordinaire des Actionnaires à tenir dans l'année 2026 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

### **HUITIÈME RÉSOLUTION**

*(Renouvellement de Madame Maud BAILLY, en qualité d'Administratrice)*

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et majorité des Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, constatant que le mandat d'Administratrice de :  
Madame Maud BAILLY

vient à expiration à l'issue de la présente Assemblée, renouvelle ce mandat pour une nouvelle période de quatre (4) années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale Ordinaire des Actionnaires à tenir dans l'année 2026 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

### **NEUVIÈME RÉSOLUTION**

*(Renouvellement de Monsieur Marc MICHOUILLER, en qualité d'Administrateur)*

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et majorité des Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, constatant que le mandat d'Administrateur de :  
Monsieur Marc MICHOUILLER

vient à expiration à l'issue de la présente Assemblée, renouvelle ce mandat pour une nouvelle période de quatre (4) années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale Ordinaire des Actionnaires à tenir dans l'année 2026 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

### **DIXIÈME RÉSOLUTION**

*(Renouvellement de Monsieur Erick ROSTAGNAT, en qualité d'Administrateur)*

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et majorité des Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, constatant que le mandat d'Administrateur de :  
Monsieur Erick ROSTAGNAT

vient à expiration à l'issue de la présente Assemblée, renouvelle ce mandat pour une nouvelle période de quatre (4) années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale Ordinaire des Actionnaires à tenir dans l'année 2026 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

**ONZIÈME RÉSOLUTION**

*(Renouvellement de Monsieur Nicolas DE TAVERNOST, en qualité d'Administrateur)*

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et majorité des Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, constatant que le mandat d'Administrateur de :  
Monsieur Nicolas DE TAVERNOST

vient à expiration à l'issue de la présente Assemblée, renouvelle ce mandat pour une nouvelle période de quatre (4) années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale Ordinaire des Actionnaires à tenir dans l'année 2026 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

**DOUZIÈME RÉSOLUTION**

*(Nomination de Madame Sophie SIDOS en remplacement de Madame Caroline WEBER, en qualité d'Administratrice)*

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et majorité des Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, constatant que le mandat d'Administratrice de :  
Madame Caroline WEBER  
vient à expiration à l'issue de la présente Assemblée, décide de nommer en remplacement Madame Sophie SIDOS, en

qualité d'Administratrice pour une durée de quatre (4) années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale Ordinaire des Actionnaires à tenir dans l'année 2026 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.  
L'Assemblée générale remercie Madame Caroline WEBER pour l'exercice de son mandat.

**TREIZIÈME RÉSOLUTION**

*(Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Olivier GINON, Président Directeur Général)*

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires et en application de l'article L. 22-10-34 II du Code de commerce, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute

nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Olivier GINON, Président Directeur Général, présentés au paragraphe 12.2 du rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le document d'enregistrement universel relatif à l'exercice 2021

**QUATORZIÈME RÉSOLUTION**

*(Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Olivier FERRATON, Directeur Général Délégué non-Administrateur)*

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires et en application de l'article L. 22-10-34 II du Code de commerce, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé

ou attribués au titre du même exercice à Olivier FERRATON, Directeur Général Délégué non-Administrateur, présentés au paragraphe 12.2 du rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le document d'enregistrement universel relatif à l'exercice 2021.

**QUINZIÈME RÉSOLUTION**

*(Approbation des informations visées au I de l'article L.22-10-9 du Code de commerce)*

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales ordinaires et en application de l'article L. 22-10-34 I du Code de commerce, approuve les informations visées au I de l'article L.22-10-9

du Code de commerce mentionnées dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise dans le Document d'Enregistrement Universel relatif à l'exercice 2021.

**SEIZIÈME RÉSOLUTION**

*(Approbation de la politique de rémunération du Président Directeur Général)*

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires et en application de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, approuve la politique de rémunération du

Président Directeur Général présentée au paragraphe 12.1.2 du rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le document d'enregistrement universel relatif à l'exercice 2021.

**DIX-SEPTIÈME RÉSOLUTION**

*(Approbation de la politique de rémunération du Directeur Général Délégué)*

L'Assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires et en application de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, approuve la politique de rémunération du

Directeur Général Délégué, présentée au paragraphe 12.1.3 du rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le document d'enregistrement universel relatif à l'exercice 2021.

**DIX-HUITIÈME RÉSOLUTION**

*(Approbation de la politique de rémunération des membres du Conseil d'administration)*

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales ordinaires et en application de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, approuve la politique de rémunération des membres du

Conseil d'administration présentée au paragraphe 12.1.1 du rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le document d'enregistrement universel relatif à l'exercice 2021.

**DIX-NEUVIÈME RÉSOLUTION**

*(Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce)*

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, autorise ce dernier, pour une période de 18 mois, conformément aux articles L. 22-10-62 et suivants et L. 225-210 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite d'un nombre maximal d'actions ne pouvant représenter plus de 10%, du nombre d'actions composant le capital social au jour de la présente Assemblée, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée générale du 24 juin 2021 dans sa 14<sup>ème</sup> résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action GL events par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la pratique admise par la réglementation, étant précisé que dans ce cadre, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues,
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement en échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de fusion, de scission, d'apport ou de croissance externe,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe (en ce compris les Groupement d'Intérêt Economiques et sociétés liées) ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe,
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises conformément à l'autorisation conférée ou à conférer par l'Assemblée générale Extraordinaire,
- de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être reconnue par la réglementation.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'administration appréciera.

La Société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Le prix maximum d'achat est fixé à 40 euros par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions aux Actionnaires, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

En conséquence, le montant maximum des fonds destinés au programme de rachat s'élève à 115 450 992 euros, tel que calculé sur la base du capital social au 31 décembre 2021.

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

## 2. ORDRE DU JOUR DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

### VINGTIÈME RÉSOLUTION

*(Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue d'annuler les actions rachetées par la société dans le cadre du dispositif de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce)*

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes :

1) Donne au Conseil d'administration, avec faculté de délégation, l'autorisation d'annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10% du capital calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédents, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de l'article L. 22-10-62 du

Code de commerce ainsi que de réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur,

- 2) Fixe à 24 mois à compter de la présente Assemblée, la durée de validité de la présente autorisation,
- 3) Donne tous pouvoirs au Conseil d'administration pour réaliser les opérations nécessaires à de telles annulations et aux réductions corrélatives du capital social, modifier en conséquence les statuts de la société et accomplir toutes les formalités requises.

### VINGT-ET-UNIÈME RÉSOLUTION

*(Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou à des titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées)*

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et conformément aux dispositions du Code de commerce et notamment des articles L. 225-129-2, L. 225-138 et L. 228-92 du Code de commerce :

1) Délègue au Conseil d'administration sa compétence à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes ci-après définie, à l'émission :

- d'actions ordinaires,
- et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou à des titres de créance,

dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances.

2) Fixe à 18 mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée.

3) Le montant nominal global maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieure à 60 000 000 euros. A ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal de l'augmentation de capital nécessaire pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres modalités de préservation, les droits des titulaires de droits ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

Le montant nominal des titres de créance sur la société pouvant être ainsi émis ne pourra être supérieur à 180 000 000 euros.

Ces plafonds sont indépendants de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée et par les autres délégations en cours de validité.

4) Décide, conformément aux dispositions de l'article L. 225-138 du Code de commerce, que le prix d'émission des actions

ordinaires pouvant être émises dans le cadre de la présente délégation de compétence sera fixé par le Conseil d'administration et devra être au moins égal à la moyenne pondérée des cours des 3 dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission éventuellement diminuée d'une décote maximale de 10%.

5) Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des Actionnaires aux actions ordinaires et autres valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre en vertu de l'article L. 228-91 du Code de commerce, au profit de la catégorie de personnes suivante ou d'une ou plusieurs sous-catégories de cette catégorie : les personnes physiques ou morales (en ce compris des sociétés), sociétés d'investissement, trusts, fonds d'investissement ou autres véhicules de placement quelle que soit leur forme, de droit français ou étranger, investissant à titre habituel dans le secteur de l'évènementiel.

6) Décide que si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité d'une émission visée au 1), le Conseil d'administration pourra à son choix utiliser dans l'ordre qu'il déterminera l'une et/ou l'autre des facultés suivantes :

- limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions, le cas échéant dans les limites prévues par la réglementation,
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits parmi la catégorie de personnes ci-dessus définie.

7) Décide que le Conseil d'administration aura toute compétence pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment :

- a) d'arrêter les conditions de la ou des émissions,
- b) arrêter la liste du ou des bénéficiaires au sein de la catégorie ci-dessus désignée,
- c) arrêter le nombre de titres à attribuer à chacun des bénéficiaires,
- d) décider le montant à émettre, le prix de l'émission ainsi que le montant de la prime qui pourra, le cas échéant, être demandée à l'émission,

- e) déterminer les dates et les modalités de l'émission, la nature, la forme et les caractéristiques des titres à créer qui pourront notamment revêtir la forme de titres subordonnés ou non, à durée déterminée ou non,
  - f) déterminer le mode de libération des actions et/ou des titres émis ou à émettre,
  - g) fixer, s'il y a lieu, les modalités d'exercice des droits attachés aux titres émis ou à émettre et, notamment, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance, ainsi que toutes autres conditions et modalités de réalisation de l'émission,
  - h) suspendre éventuellement l'exercice des droits attachés aux titres émis pendant un délai maximum de trois mois,
  - i) à sa seule initiative, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation,
  - j) constater la réalisation de chaque augmentation de capital et procéder aux modifications corrélatives des statuts,
  - k) procéder à tous ajustements requis en conformité avec les dispositions légales, et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de droits ou valeurs mobilières donnant accès à terme au capital,
  - l) d'une manière générale, passer toute convention, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission et au service financier de ces titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés et plus généralement faire tout ce qui est nécessaire en pareille matière.
- 8) Prend acte du fait que le Conseil d'administration rendra compte à la plus prochaine Assemblée générale Ordinaire, conformément à la loi et à la réglementation, de l'utilisation de la présente délégation accordée au titre de la présente résolution.
- 9) Prend acte que cette délégation prive d'effet, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet.

## **VINGT-DEUXIÈME RÉSOLUTION**

*(Autorisation d'augmenter le montant des émissions)*

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes décide que pour chacune des émissions d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital décidées en

application de la 21<sup>ème</sup> résolution à caractère extraordinaire de la présente Assemblée, le nombre de titres à émettre pourra être augmenté dans les conditions prévues par les articles L. 225-135-1 et R. 225-118 du Code de commerce et dans la limite des plafonds fixés par l'Assemblée.

## **VINGT-TROISIÈME RÉSOLUTION**

*(Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail)*

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales extraordinaires, et connaissance prise du rapport du Conseil d'administration du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et en application des dispositions des articles L. 225-129-6, L. 225-138 I et II et L. 225-138-1 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail :

- délègue sa compétence au Conseil d'administration, à l'effet de procéder à une augmentation du capital social de la Société par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, réservée aux adhérents à un ou plusieurs plans d'épargne entreprise ou de groupe établis par la Société et/ou les entreprises françaises ou étrangères qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code du commerce et de l'article L. 3344-1 du Code du travail. Cette augmentation de capital sera effectuée dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail.
- décide en conséquence de supprimer le droit préférentiel de souscription des Actionnaires aux actions nouvelles et/ou valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre au profit des adhérents à un ou plusieurs plans d'épargne entreprise ou de groupe établis par la Société et/ou les entreprises françaises ou étrangères qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code du commerce et de l'article L. 3344-1 du Code du travail.
- fixe à 26 mois à compter de la présente Assemblée la durée de validité de cette délégation.
- décide que le prix d'émission des actions nouvelles sera fixé par référence au cours de l'action de la Société sur le marché Euronext Paris, étant entendu que ce prix ne peut être supérieur à la moyenne des cours cotés aux 20 séances de bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture de la souscription ni inférieur de plus de 30% à cette moyenne ou de 40% lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan d'épargne entreprise est supérieure ou égale à 10 ans.
- limite le montant nominal maximum de l'augmentation de capital pouvant être réalisée par le Conseil d'administration qui ne pourra porter le montant de la participation des salariés calculée conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce (y compris la participation déjà détenue) à plus de 3% du montant total du capital social au jour de la décision du Conseil d'administration de mettre en œuvre la présente délégation.
- décide, en application des dispositions de l'article L. 3332-21 du Code du travail, que le Conseil d'administration pourra prévoir l'attribution aux bénéficiaires définis ci-dessus, à titre gratuit, d'actions à émettre ou déjà émises ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société à émettre ou déjà émis, au titre (i) de l'abondement qui pourra être versé en application des règlements de plan d'épargne d'entreprise, et/ou (ii), le cas échéant, de la décote et/ou de l'abondement, d'incorporer au capital les réserves, bénéfices ou primes nécessaires à la libération desdites actions.
- décide que les actions nouvelles seront soumises à toutes



- les dispositions statutaires, seront assimilées aux actions anciennes.
- délègue tous pouvoirs au Conseil d'administration, à l'effet, sous les conditions et limites fixées ci-dessus, de décider et de réaliser, en une fois, cette augmentation de capital, de fixer les conditions que devront remplir les bénéficiaires, ces conditions pouvant comporter des conditions d'ancienneté du lien salarial, dans les conditions prévues par la réglementation, de fixer les conditions dans lesquelles les actions seront émises et libérées, de modifier les statuts et plus généralement faire tout ce qui est nécessaire.
  - L'Assemblée générale constate que la présente délégation a pour effet de satisfaire aux dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce.

## **VINGT-QUATRIÈME RÉSOLUTION**

*(Pouvoirs pour les formalités)*

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la loi.

## INFORMATIONS DISPONIBLES SUR LES SITES (WWW.GL-EVENTS.COM ET WWW.AMF-FRANCE.ORG)

### COMMUNIQUÉS

Date	Communiqués
11 janvier 2021	Flux et bilan du 2nd semestre 2020 du contrat de liquidité
21 janvier 2021	Contrat de concession majeur à Sao Paulo. Exercice impacté par la crise sanitaire
4 mars 2021	Résultats 2020 impactés par la crise. Développement en Chine via partenariat capitalistique avec Nexus Point.
20 avril 2021	Chiffre d'Affaires du 1 <sup>er</sup> trimestre 2021 : 96,3 M€ - Reprise forte des activités en Asie - Entrée de Montefiore au capital de GL events Sports
29 avril 2021	Mise à disposition du Document d'Enregistrement Universel
3 juin 2021	Assemblée générale Mixte du 24 juin 2021 - Modalités de mise à disposition des documents préparatoires
22 juillet 2021	Résultats semestriels 2021 impactés par la crise sanitaire - Reprise dynamique en Chine - Liquidité renforcée
13 octobre 2021	Chiffre d'affaires à fin septembre 2021 en hausse de 19,2% à 437,8 M€ -Reprise dynamique en Septembre - Confirmation des objectifs annuels
15 octobre 2021	Anhembi - Sao Paulo - Accord de négociation exclusive pour l'implantation d'une Arena GL events - Live Nation - OVG
17 décembre 2021	Point d'activité et revue à la hausse des objectifs 2021 - Aides complémentaires coûts fixes - Prestation pour l'Arab Cup - Acquisition de 3 salons en Chine
20 janvier 2022	Chiffre d'affaires 2021 : 741,2 M€ - Net rebond de l'activité entre septembre et décembre 2021 - Objectif de RNPG 2021 confirmé
9 mars 2022	Résultats 2021 : retour à la rentabilité - 120 M€ d'Ebitda - Liquidité renforcée

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL ET NOTE D'OPÉRATION / INFORMATIONS DIFFUSÉES PAR VOIX DE PRESSE / BULLETIN DES ANNONCES LÉGALES ET OBLIGATOIRES / INFORMATION DÉPOSÉE AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON / DOCUMENT ANNUEL D'INFORMATION / RESPONSABLE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

### DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL ET NOTE D'OPÉRATION

Date	Communiqués
29 avril 2021	Document de référence 2020 D.21-0391

### INFORMATIONS DIFFUSÉES PAR VOIX DE PRESSE

Il n'y a pas eu de diffusion de communiqué par voie de presse sur l'année 2021.

### BULLETIN DES ANNONCES LÉGALES ET OBLIGATOIRES

Date	Communiqués	Numéro de parution
9 juin 2021	Avis de réunion Assemblée générale	69
2 août 2021	Attestation des Commissaires aux comptes	92

### INFORMATION DÉPOSÉE AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON

Date	Communiqués
16 juillet 2021	Dépôt des comptes annuels 2020
16 juillet 2021	Dépôt des comptes consolidés 2020

### DOCUMENT ANNUEL D'INFORMATION

Le présent Document annuel d'information est établi en application de l'article 451-1-1 du Code monétaire et financier et de l'article 221-1-1 du règlement général de l'AMF. Ce document recense les informations publiées ou rendues publiques entre le 1<sup>er</sup> janvier 2022 et le 31 mars 2022 par GL events pour satisfaire aux obligations législatives ou réglementaires.

### RESPONSABLE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

**Monsieur Olivier GINON**  
Président

**ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL**

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la

consolidation ainsi que la description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent Document d'Enregistrement Universel ainsi qu'à la lecture d'ensemble de ce Document d'Enregistrement Universel.

Les informations financières historiques présentées dans ce Document d'Enregistrement Universel ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux.

Lyon le 19 avril 2022

**Olivier GINON**

Président du Conseil d'administration

**CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES**

	Date de première nomination	Date de renouvellement	Date de fin de mandat (AGO statuant sur les comptes arrêtés au)
<b>Titulaires :</b> <b>MAZA – SIMOENS</b> Benjamin Schlicklin 26, rue Raspail 69600 Oullins	16-mai-08	19-juin-20	31-déc-25
<b>MAZARS</b> Emmanuel Charnavel 131, boulevard Stalingrad 69624 Villeurbanne	13-juil-05	19-juin-20	31-déc-25

**INFORMATIONS INCLUSES PAR RÉFÉRENCE**

En application de l'article 28 du règlement 809-2004 sur les prospectus, les éléments suivants sont inclus par référence dans le présent Document d'Enregistrement Universel :

- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, présentés respectivement aux pages 155 à 193 et 194 à 196 du Document d'Enregistrement Universel n° D. 21-0391 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 29 avril 2021.
- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, présentés respectivement aux pages 135 à 173 et 174 à 176 du Document d'Enregistrement Universel n° D. 20-0407 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 29 avril 2020.

# TABLE DE CONCORDANCE

La présente table permet d'identifier les informations à inclure dans le rapport annuel déposé comme Document d'Enregistrement Universel.

<b>RUBRIQUE DE L'ANNEXE 1 DU RÈGLEMENT EUROPÉEN N°809/2004</b>	<b>PAGES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE</b>
<b>1. PERSONNES RESPONSABLES</b> .....	227
<b>2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES</b> .....	228
<b>3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES</b>	
3.1. Informations historiques .....	8 - 25
3.2. Informations intermédiaires .....	N/A
<b>4. FACTEURS DE RISQUES</b> .....	114 - 131
<b>5. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR</b>	
5.1. Histoire et évolution de la Société .....	21 - 25
5.2. Investissements .....	N/A
<b>6. APERÇU DES ACTIVITÉS</b>	
6.1. Principales activités .....	27 - 30
6.2. Principaux marchés .....	27 - 30
6.3. Évènements exceptionnels .....	8 - 14
6.4. Dépendance éventuelle .....	N/A
6.5. Positionnement concurrentiel .....	27 - 30
<b>7. ORGANIGRAMME</b>	
7.1. Description du Groupe .....	7
7.2. Liste des filiales .....	160 - 161
<b>8. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS</b>	
8.1. Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée .....	166 - 166
8.2. Question environnementale pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles .....	48 - 52
<b>9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT</b>	
9.1. Situation financière .....	132 - 137
9.2. Résultat d'exploitation .....	134
<b>10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX</b>	
10.1. Capitaux de l'émetteur .....	150, 170 - 170
10.2. Source et montant des flux de trésorerie .....	136, 149
10.3. Conditions d'emprunt et structure financière .....	136, 173 - 176
10.4. Information concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement sur les opérations de l'émetteur .....	N/A
10.5. Sources de financement attendues .....	136
<b>11. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES</b> .....	51
<b>12. INFORMATION SUR LES TENDANCES</b> .....	16, 137
<b>13. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE</b> .....	N/A

**14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE**

14.1. Organes d'administration et de direction .....	76 - 83
14.2. Conflit d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction.....	85

**15. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES**

15.1. Montant de la rémunération versée et avantages en nature .....	92 - 99
15.2. Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages .....	92 - 99

**16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION**

16.1. Date d'expiration des mandats actuels .....	77 - 78
16.2. Contrats de service liant les membres des organes d'administration .....	84 - 85
16.3. Informations sur le Comité d'audit et le comité des rémunérations .....	90 - 91
16.4. Gouvernement d'entreprise en vigueur .....	77 - 78

**17. SALARIÉS**

17.1. Nombre de salariés .....	180
17.2. Participation et stock-options .....	106 - 107, 211
17.3. Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur .....	103

**18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES**

18.1. Actionnaires détenant plus de 5% du capital social ou des droits de vote .....	170
18.2. Existence de droits de vote différents .....	208
18.3. Contrôle de l'émetteur .....	214
18.4. Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure entraîner un changement de son contrôle .....	215 - 217

**19. OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS** ..... 181, 198

**20. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR**

20.1. Informations financières historiques .....	17
20.2. Informations financières pro-forma.....	N/A
20.3. Etats financiers .....	146
20.4. Vérification des informations historiques annuelles .....	184 - 186
20.5. Date des dernières informations financières .....	147
20.6. Informations financières intermédiaires et autres .....	N/A
20.7. Politique de distribution des dividendes .....	20
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage .....	182
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale .....	136

**21. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

21.1. Capital social .....	209
21.2. Acte constitutif et statuts .....	207 - 208

**22. CONTRATS IMPORTANTS** ..... 103

**23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS** ..... N/A

**24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC** ..... 20

**25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS** ..... 160 - 161

# TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT DE GESTION

Le présent Document de Référence comprend tous les éléments du rapport de gestion de la Société tels qu'exigés par les articles L.225-100 et suivants, L.232-1, II, et R. 225-102 du Code de commerce.

## Présentation de l'activité et évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et du groupe

Activité de la Société et du Groupe au cours de l'exercice incluant les informations sur les délais de paiement fournisseurs et clients (art. L. 441-6-1 du Code de commerce) .....	132 - 145
Recherche et Développement .....	51
Prises de participation réalisées au cours de l'exercice .....	139, 159
Politique de distribution des dividendes et montants distribués au cours des trois derniers exercices .....	20
Évolution prévisible de la Société et perspectives d'avenir .....	137
Évènements importants survenus postérieurement à la clôture .....	137
Principaux risques auxquels la Société et le groupe sont confrontés .....	114 - 131
Tableau récapitulatif des délégations en cours .....	103, 211 - 212

## Informations concernant le capital

Franchissements de seuils légaux et statutaires notifiés au cours de l'exercice 2020 .....	214
Répartition du capital et des droits de vote .....	213
Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote/aux transferts d'actions .....	208
Clauses des conventions de l'article L. 233-11 du Code de commerce .....	N/A
Participation des salariés au capital de la Société .....	142

## Informations sur les mandataires sociaux

Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration .....	86
Rémunération des mandataires sociaux .....	92 - 97
Mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux en 2020 .....	78 - 82
Opérations sur titres de la Société réalisées au cours de l'exercice écoulé par les mandataires sociaux, les hauts responsables et les personnes qui leur sont liées .....	96, 142
Règles applicables aux modifications statutaires .....	207 - 208
Informations sociales, environnementales et sociétales .....	32 - 71

## Bilan du précédent programme de rachats de titres .....

Conventions intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce .....	140, 203 - 204
--	----------------

## Tableau des résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices .....

## Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique .....

# TABLE DE RAPPROCHEMENT AVEC LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL<sup>(1)</sup>

Comptes sociaux annuels.....	187 - 199
Comptes consolidés .....	147 - 182
Rapport de gestion .....	132 - 145
Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise .....	75 - 104
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux annuels .....	200 - 202
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés .....	184 - 186
Rapport de responsabilité sociale .....	72 - 73
Honoraires des Commissaires aux comptes .....	183
Descriptif du programme de rachat .....	111

(1) Conformément aux articles L.451-1-2 du Code Monétaire et Financier et 222-3 du Règlement Général de l'AMF.

NA : Non Applicable.



Le Document d'Enregistrement Universel a été déposé le 20 avril 2022 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le Document d'Enregistrement Universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note d'opération et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au Document d'Enregistrement Universel.

L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) 2017/1129.





